Mission de planification
du Nord-Ouest Québecois

Esquisse du plan régional

I-Rapport synthèse

Gouvernement du Québec

(MARS) 1971

AVANT-PROPOS

Au mois de janvier 1970, à la suite des demandes faites par le Conseil économique régional du Nord-Ouest du Québec, le gouvernement chargea l'Office de planification et de développement (O.P.D.Q.) de mettre au point un programme d'action pour cette région. L'O.P.D.Q. forma alors la Mission de planification du Nord-Ouest composée des représentants de neuf (9) ministères: Richesses naturelles, Agriculture, Terres et forêts, Industrie et commerce, Affaires municipales, Voirie, Education, Travail et main-d'oeuvre et Famille et bien-être.

Le mandat de la Mission était de préparer une esquisse de plan selon une double perspective:

- à long terme: en définissant des objectifs sectoriels et globaux;

- à court terme: en faisant une programmation budgétaire des activités gouvernementales pour l'année fiscale 1971-72.

La Mission devait, d'une part, proposer un ensemble de projets dont la réalisation serait immédiate et apporterait rapidement des correctifs adéquats aux situations jugées pressantes et, d'autre part, situer ces mesures à court terme par rapport à une politique globale et à long terme. L'esquisse du plan contient donc une série de projets gouvernementaux qui seront inscrits au prochain budget 1971-72 et, aussi, un cadre de référence des programmes et projets futurs à mettre en vigueur. Il va de soi que le cadre de référence doit être constamment réévalué et ajusté aux conditions et possibilités nouvelles.

Ce principe vaut pour toutes les opérations de planification et plus encore pour celles qui s'appliquent aux régions dont l'économie repose en grande partie sur des secteurs d'activités pour lesquels les prévisions restent aléatoires. L'importance du secteur minier dans le Nord-Ouest du Québec oblige à faire des prévisions prudentes, celles-ci pouvant être modifiées rapidement par des découvertes

inattendues ou des modifications de la conjoncture internationale.

L'isolement marqué du Nord-Ouest par rapport à l'ensemble du Québec a amené l'O.P.D.Q. à privilégier les responsables régionaux des ministères dans l'élaboration de l'esquisse du plan. Le but visé était d'éviter une coupure entre la préparation et l'exécution des projets qui relèvent le plus souvent du niveau régional. Par ailleurs, en raison de leur connaissance détaillée des problèmes de la région, les fonctionnaires régionaux étaient, mieux que d'autres, en mesure de proposer des orientations adaptées aux situations spécifiques du N.O.Q. Sept (7) ministères sur neuf (9) ont fait de leur représentant régional le délégué à la Mission. Cette intervention privilégiée des fonctionnaires régionaux distingue la Mission du N.O.Q. de celle du Saguenay-Lac St-Jean. Après dix mois d'expérience, la participation active des coordonnateurs ou directeurs régionaux paraît avoir contribuée largement, non seulement à sensibiliser l'administration centrale aux problèmes du développement du Nord-Ouest, mais aussi à évaluer les conditions socio-économiques et à définir des orientations et des moyens d'actions. Des expériences nouvelles, et dans certains cas pilotes, ont été réalisées dans quelques ministères; une description en est donnée plus loin.

Le mandat de la Mission précisait que l'esquisse du plan devait être élaborée avec la participation du Conseil économique régional (C.E.R.N.O.Q.), considéré par l'O.P.D.Q. comme l'interlocuteur privilégié. C'est ainsi que de juin à octobre, une dizaine de comités consultatifs du C.E.R.N.O.Q. groupant au total environ 200 personnes, ont étudié les rapports et la programmation des ministères. Cette consultation, quoique limitée, permit aux ministères de connaître les points de vue des divers centres d'intérêt de la région et, dans certains cas d'infléchir des politiques gouvernementales. En outre, le C.E.R.N.O.Q. a lui-même préparé quelques projets comme par exemple, le réaménagement des zones marginales, la formation d'une Société régionale de développement etc... Les projets immédiats et les objectifs à long terme produiront des changements importants dans le vie quotidienne de plusieurs groupes et collectivités. Il importe donc, dans une seconde phase, d'étendre la participation et la consultation afin de rejoindre au moins ceux qui sont directement impliqués.

L'esquisse du plan est avant tout une programmation des actions du gouvernement du Québec. Mais le rôle dévolu au gouvernement fédéral exige une collaboration

étroite entre les deux administrations. Au cours de l'été dernier, le ministère de l'Expansion économique régionale a nommé un représentant chargé d'inventorier les programmes fédéraux dans le Nord-Ouest et de faire le lien avec la Mission. Depuis quelques années, le gouvernement fédéral a pris certaines mesures en vue de réduire les disparités régionales: zones désignées, zones spéciales, loi d'aide au développement régional, ARDA, etc... C'est surtout par ces programmes, et peut-être d'autres qui viendraient s'y ajouter, que le gouvernement fédéral contribuera à la croissance régionale.

Telle sont les principales caractéristiques du rôle et de l'organisation de la Mission. Son originalité majeure par rapport aux autres opérations régionales qui l'ont précédée (Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) et Mission du Saguenay-Lac St-Jean), est son insertion dans l'administration gouvernementale. Le BAEQ, en effet, a préparé un plan quinquennal en dehors des structures gouvernementales. Il s'agissait d'un organisme privé, subventionné par les gouvernements fédéral et provincial. Il a donc fallu, une fois le plan terminé, le faire "digérer" par l'administration publique, ce qui a provoqué des retards considérables. Par contre, parce qu'il n'était pas contraint par les politiques déjà établies, le BAEQ, a pu innover davantage et mettre de l'avant des orientations très stimulantes. L'exécution du plan de l'Est du Québec a été confié à une Conférence administrative régionale regroupant les responsables régionaux des ministères; celle-ci est devenue la première structure de planification régionale gouvernementale au Québec.

La Mission du Saguenay-Lac St-Jean, formée en avril 1969, a été la deuxième expérience de planification régionale, à l'intérieur de l'administration publique. Elle avait pour but de préparer une esquisse du plan régional, soit de dégager les principaux objectifs de développement et de proposer quelques projets prioritaires. La Mission était composée de fonctionnaires de Québec, ceux de la région servant d'informateurs et de supports, à l'occasion. Une Conférence administrative régionale, comme dans l'Est, réunissant les responsables régionaux, est en voie de formation et sa première tâche consistera à préparer une programmation complète des activités gouvernementales pour la prochaine année fiscale.

La Mission du Nord-Ouest se distingue quelque peu des expérience antérieures. D'une part, son but premier est de préparer une programmation globale des activi-

tés gouvernementales pour 1971-72. Elle met donc l'accent sur des actions immédiates, à court terme. D'autre part, la Mission est composée des responsables régionaux des ministères parce que ceux-ci sont directement impliqués dans l'exécution et qu'ils peuvent, connaissant bien le milieu, participer activement à l'élaboration de la programmation. Cette méthode s'est avérée efficace et a démontré clairement que le niveau régional pouvait, avec l'appui des services centraux, préparer une programmation. Ainsi, ce qui caractérise la Mission, c'est surtout la programmation à court terme et l'apport du niveau régional qui pourra assurer une plus grande continuité entre l'élaboration et l'exécution. Néanmoins, la capacité d'innovation de la Mission du N.O.Q. comme celle des opérations antérieures, est plus restreinte qu'au BAEQ par exemple. Exception faite du régime économique qui limite l'intervention de l'Etat, donc l'effort de planification de ce dernier, on peut dire que les opérations régionales sont contraintes principalement par l'absence de plan global pour l'ensemble du Québec. Cette question sera traitée plus longuement dans les pages suivantes.

MEMBRES DE LA MISSION DE PLANIFICATION DU NORD-OUEST DU QUEBEC

---

1 - Délégués des ministères

MM. Réginald Grenier
Ministère de la Famille
et du Bien-Etre

Claude Jeanneteau
Ministère de l'Industrie
et du Commerce

Gérard Jeannotte
Ministère de la Voirie

Joseph Laliberté
Ministère de l'Agriculture
et de la Colonisation

Maurice Latulipe
Ministère des Richesses
Naturelles

Yvon Lussier
Ministère des Terres
et Forêts

Conrad Merlot
Ministère du Travail
et de la Main-d'Oeuvre

Réal Moreau
Ministère de l'Education

Pierre Quessy et Jean Foisy
Ministère des Affaires Municipales

2 - Personnel de l'O.P.D.Q.

MM. Albert Juneau
responsable de la Mission

Bryant McDonough
relations avec les fonctionnaires régionaux

Roger Cornet
études sur l'organisation de l'espace

André Saicans
études techniques

Ozias Grundberg
études techniques

Mlles Claire Pleau
cartographe

Claire Guimond
cartographe

Cette liste ne comprend pas les nombreux collaborateurs des divers ministères qui à Québec comme dans la région ont participé étroitement aux travaux de la Mission.

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	I
Membres de la MISSION	V
Table des matières	VII
Introduction générale	1

PREMIERE PARTIE : LA SITUATION

CHAPITRE I : Histoire et caractéristiques du Nord-Ouest.	7
CHAPITRE II : Les ressources et l'industrie.	25
CHAPITRE III : Le bien-être et la santé.	57
CHAPITRE IV : L'éducation.	73
CHAPITRE V : L'organisation de l'espace.	89
CHAPITRE VI : Les institutions.	109
CHAPITRE VII : Conclusion.	125

DEUXIEME PARTIE : OBJECTIFS ET PROGRAMMATION

CHAPITRE I : Options et perspectives d'avenir 133

CHAPITRE II : 1er objectif: accroissement de l'exploitation des ressources et consolidation de l'industrie secondaire 153

CHAPITRE III : 2e objectif: mobilité, formation et sécurité de la main-d'oeuvre, en particulier des travailleurs miniers 191

CHAPITRE IV : 3e objectif: structuration de l'espace régional 197

CHAPITRE V : 4e objectif: amélioration des services de bien-être, de santé et d'éducation 219

CHAPITRE VI : 5e objectif: mise en place des institutions de planification et participation active de la population 233

CHAPITRE VII : Conclusion et priorités 243

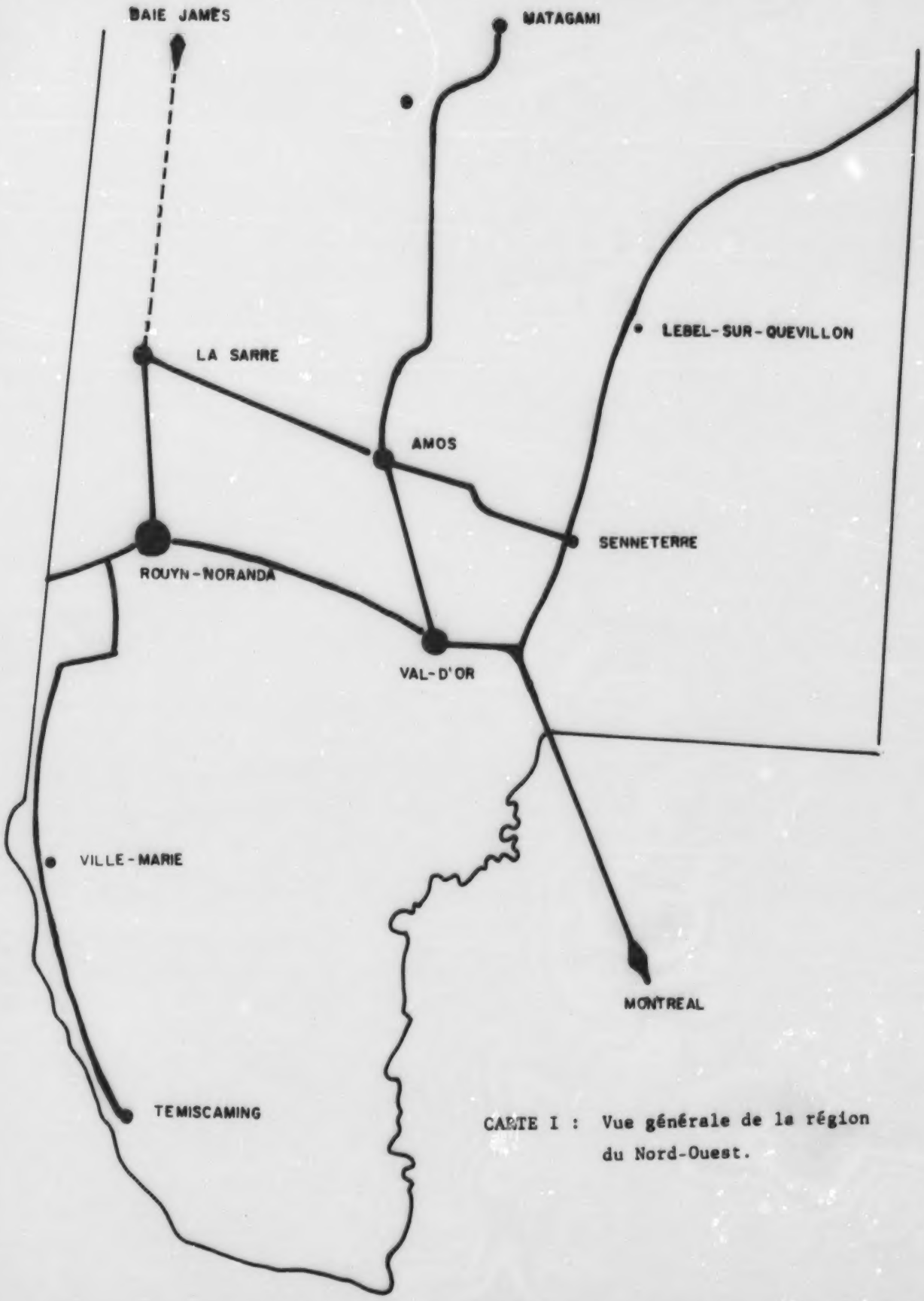

CARTE I : Vue générale de la région du Nord-Ouest.

INTRODUCTION GENERALE

Depuis le début de ses travaux la Mission n'a pas suffisamment explicité le concept de planification. Il importe ici d'en préciser le sens. Au Québec, les premières expériences de planification globale (i.e. portant sur un assez grand nombre de secteurs) ont été réalisées au niveau régional. Il a eu d'abord le plan de l'Est du Québec, puis l'esquisse du plan du Saquenay-Lac St-Jean et, maintenant l'esquisse de plan du Nord-Ouest. Il faut signaler aussi la formation récente de la Commission de développement de Montréal, les groupes de travail plus ou moins permanents affectés aux trois (3) zones spéciales (Québec, Trois-Rivières, Sept-Iles) et la création de la Société d'aménagement de l'Ouatouais.

Ce cheminement n'a pas manqué de faire naître certaines interrogations, dont deux en particulier:

- comment est-il possible de faire des plans régionaux ou des esquisses alors qu'il n'existe pas de plan pour l'ensemble du Québec?

- est-il possilbe de planifier dans un système où les secteurs économiques relèvent généralement des agents privés?

En réalité, la planification régionale a été choisie parce qu'elle est apparue, dans le contexte, la seule possible tant du point de vue politique que du point de vue administratif. De plus, elle permettait de s'attaquer à des problèmes aigus qui se posaient surtout dans les régions périphériques.

Effectivement, la planification régionale, telle qu'elle fut introduite au Québec, comporte des limites. En premier lieu, l'absence de plans sectoriels et de plan global à l'échelle du Québec, constitue un obstacle majeur. Des progrès sensibles ont été réalisés depuis quelques années mais, en général, les plans sectoriels régionalisés restent à faire. Certains ministères marquent une avance sur d'autres et les plans régionaux ne peuvent que refléter ces différences. De plus, il est difficile de susciter ou d'accélérer la révision d'une politique sectorielle (ex: la restructuration scolaire ou municipale) à l'occasion d'une opération régionale de planification. En fait, plusieurs objectifs ne peuvent être définis que dans une perspective québécoise.

En second lieu, les moyens dont l'Etat dispose pour planifier sont souvent mal utilisés ou insuffisants. Cer-

tains prétendent qu'il est vain de planifier dans un système où l'entreprise privée contrôle une large partie de l'économie. Cette vision est exagérée. Ce n'est pas le lieu pour élucider cette question. Il importe néanmoins d'indiquer que l'Etat néglige trop souvent d'exploiter tous les moyens légaux et financiers dans le cadre des structures actuelles. L'exercice de la planification exige sans doute davantage d'imagination et de volonté de changement, que de pouvoir. En plus des deux limites mentionnées, il faut en ajouter une autre de caractère plus générale: l'interdépendance des provinces à l'intérieur du Canada et des différents états à l'échelle mondiale. Il est certain que le pouvoir des nations tend à diminuer avec l'accroissement des échanges internationaux.

En ce qui concerne le Nord-Ouest, les ministères les plus importants (Richesses naturelles, Terres et Forêts, Agriculture, Education) ont accompli un effort particulier pour préciser leur politique dans la région. On peut affirmer que la plupart des ministères sont maintenant plus sensibles aux problèmes du Nord-Ouest et que leurs actions seront, dès maintenant, mieux adaptées à la situation régionale.

L'opération de planification dans le Nord-Ouest débute par la présentation d'une esquisse de plan. Celle-ci comprend, d'une part, la programmation budgétaire à court et quelques fois à moyen terme, des activités gouvernementales, basée sur des objectifs à long terme et, d'autre part, des prévisions globales à court et moyen terme des actions du secteur privé. En termes plus concrets, l'esquisse tente d'apporter des solutions à la fois réalistes et globales, dans une perspective à court et moyen terme, aux problèmes majeurs qu'affrontent la population du Nord-Ouest.

Il s'agit d'une esquisse et non d'un plan parce que dans certains cas, les objectifs et les projets proposés doivent être complétés et précisés. Par exemple, toute la question de la sécurité et de la mobilité des mineurs relève du Conseil de la main-d'oeuvre des mines (gouvernement du Québec), organisme composé de représentants patronaux, syndicaux et gouvernementaux. De même, les propositions de la Mission ayant trait à la restructuration municipale et scolaire doivent être situées par rapport aux politiques globales qui seront adoptées bientôt. En outre, certains secteurs comme la santé et le tourisme, seront étudiés plus à fond au cours de l'année.

En somme, l'esquisse comporte des trous par définition, qu'il faudra s'appliquer à boucher rapidement. A cette fin, des mécanismes permanents comme la Conférence administrative régionale devrait assurer la continuité et compléter le travail déjà amorcé.

Ainsi, les limites de l'esquisse du plan du Nord-Ouest illustrent, une fois de plus, la nécessité d'un plan pour l'ensemble du Québec. L'O.P.D.Q. se dirige graduellement vers cet objectif.

L'esquisse comprend deux parties: la première portant sur la situation, la seconde sur les objectifs et la programmation. A cause de la nature de l'économie régionale, il est important de bien cerner la situation actuelle et de porter un diagnostic le plus complet.

PREMIERE PARTIE : LA SITUATION

CHAPITRE	I	: Histoire et caractéristiques du Nord-Ouest.	7
CHAPITRE	II	: Les ressources et l'industrie.	25
CHAPITRE	III	: Le bien-être et la santé.	57
CHAPITRE	IV	: L'éducation.	73
CHAPITRE	V	: L'organisation de l'espace.	89
CHAPITRE	VI	: Les institutions.	109
CHAPITRE	VII	: Conclusion.	125

CHAPITRE I : HISTOIRE ET CARACTERISTIQUES GENERALES DU NORD-OUEST.

1. HISTORIQUE

Les obstacles à la pénétration du Nord-Ouest n'ont été ni le relief (quasi inexistant) ni le climat, mais la difficulté de circulation. Le plateau Laurentien, au boisement dense, constituait un écran au sud-est de la région. Cet obstacle a été tourné et les premières approches ont été effectuées par la voie du lac Témiscamingue et de son émissaire la rivière Outaouais. De là, le versant de la baie de James pouvait être facilement atteint. La voie connu au 17ième siècle, se développe grâce aux postes de traite, aux missionnaires. Les bûcherons apparaissent au Témiscamingue au milieu du 19ième siècle et les défricheurs suivent. Mais en 1875, il fallait encore six jours pour se rendre du Vieux Fort (Ville-Marie) au lac Abitibi, c'est-à-dire au bassin de la baie d'Hudson. Vers cette même date, le recensement dénombrait 82 habitants blancs permanents dans les districts de Kipawa et de Témiscamingue. L'histoire du Témiscamingue se fait par un déblocage progressif du sud au nord.

Sur ce sujet, Raoul Blanchard écrit: "Cet isolement est déjà par lui-même un fait capital: les deux comtés apparaissent ainsi comme une région à part du reste de la Province, une sorte de domaine colonial qui s'est développé sans s'être directement greffé sur les organismes préalablement établis en fonction de la vallée du Saint-Laurent. La pousse a été projetée en pleine "sauvagerie"; elle ne procède pas de la technique de tache d'huile employée partout ailleurs par les Canadiens pour s'infiltrer dans les terres à conquérir; en Gaspésie, dans les Cantons de l'Est, sur le rebord méridional des Laurentides, les progrès ont cheminé en liaison étroite avec les vieilles paroisses solidement établies et débordant de vitalité: si la colonisation du Lac St-Jean paraît s'être effectuée en flèche, en fait la belle voie du Saguenay tendait une sorte de cordon ombilical qui reliait le nouvel établissement aux régions de Charlevoix et du sud de l'estuaire, d'où lui vinrent ses fondateurs. Rien de semblable avec l'Abitibi-Témiscamingue; un isolement rigoureux derrière un écran de solitude resté étanche; une vigoureuse pousse humaine qui se

développe d'elle-même, par une sorte de génération spontanée, et qui continue d'élargir à travers la sauvagerie une "frontière", type d'occupation devenu si rare aujourd'hui en Amérique du Nord".

1.1 Le Témiscamingue de 1850 à 1925.

1.1.1 L'Exploitation forestière (1850-1900)

Dans le Témiscamingue, le mode d'occupation des terres vierges est le même que celui qui a déferlé au début du 19ième siècle sur les Laurentides et au Lac St-Jean: les compagnies de bois ouvrent de larges trouées et précèdent les colons travaillant individuellement. Dès 1853, les chantiers atteignent le sud du Lac Témiscamingue, mais l'exploitation s'en tient encore aux abords du Lac Kipawa. C'est en 1872, que les premières compagnies forestières font leur apparition surtout autour des lacs des Quinze, Victoria et Dasserat. Comme il n'y avait pas de route, le bois était flotté sur les ruisseaux et les rivières jusqu'au Lac Témiscamingue d'où il se dirigeait par l'Outaouais aux différentes compagnies de Pembroke et d'Ottawa. Les cours d'eau servant au flottage du bois seront longtemps l'unique moyen de transport pour ceux qui viendront s'installer et ouvrir le pays nouveau. Le grand élan de l'exploitation forestière date d'après 1880. Huit ans plus tard, les chantiers ont poussé jusqu'à la ligne de partage des eaux et des scieries s'organisent le long du Lac (Latour, Lumsden). En 1900, les compagnies à l'oeuvre emploient 5,000 bûcherons et draveurs.

1.1.2 Les premiers établissements agricoles (1884-1906)

Parallèlement à l'intensification de l'exploitation forestière, une société de colonisation s'organise à Ottawa en 1884 grâce à une plus grande accessibilité du Témiscamingue. En effet, la voie du Pacifique Canadien arrive maintenant jusqu'à Mattawa d'où des aménagements divers, tels que les tramways à chevaux, la navigation sur les biefs calmes et le chemin de fer, permettent de contourner les rapides (Long Sault) jusqu'à Témiscamingue. A partir de cette ville, on pouvait s'embarquer sur les vapeurs du Lac. Si la société de colonisation est responsable des premiers arrivages de défricheurs, d'autres au moins aussi nombreux, sont venus d'eux-mêmes. En 1885, le Témiscamingue ne compte encore que 222 habitants permanents: Ville-Marie sera fondée trois ans plus tard (1887).

La colonisation débute tardivement (40 ans de retard sur le Lac St-Jean) et lentement. Six ans après l'aménagement des premières voies de pénétration ou d'infiltration et la fondation de la société de colonisation (1891) il n'y a que 677 habitants permanents résidents dans les cantons de Duhamel et de Guigues. L'année 1896 est importante pour la région parce que le Pacifique Canadien atteint alors le lac Témiscamingue et débloque définitivement cette partie du Nord-Ouest. Depuis lors, le mouvement de la colonisation augmente et, en 1901, le Témiscamingue compte 2,068 habitants permanents. Le défrichement gagne le sud, l'est et le nord. On estime que de 1885 à 1900 dans les vingts années qui ont suivi l'aménagement des communications, la population du Témiscamingue passe de 222 à 3,080 habitants. A cette période, St-Bruno de Guiges est fondé (1905).

1.1.3 La consolidation du Témiscamingue (1906-1925)

a) L'avènement de l'industrie des pâtes et papiers.

L'histoire du Témiscamingue et du Nord-Ouest tout entier ne pourrait être racontée sans mentionner la Compagnie Internationale de Papier du Canada. Les origines de la CIP remontent à la fin de la première guerre mondiale. En 1917, une entreprise de pâtes et papiers, la Riordon Company Limited, décidait d'établir une usine à la ville de Témiscamingue. Afin de s'assurer un approvisionnement aédquat de matières brutes, elle fit l'acquisition de certaines concessions forestières. A la mise en marche de l'usine, en 1920, les exploitations de bois à pâte qui avaient débuté dans le canton du Témiscamingue, commençaient à s'étendre vers le nord. La CIP achetait les avoirs Riordon en 1925 et l'année suivante, la récolte du bois de la région de Rouyn était intensifiée et la construction de routes nouvelles s'est étendue et a donné l'accès à de vastes régions forestières.

b) La consolidation agricole.

Après 1905, le mouvement de colonisation s'accélère et la population augmente plus rapidement. Elle passe à 8,500 en 1911 puis à 10,500 en 1921 mais cette année-là, on note déjà un ralentissement de la croissance dans la région rurale. Parmi les paroisses qui sont organisées à cette époque, mentionnons: Lorrainville, Fabre et Laverlochère (1908), Béarn (1909), St-Eugène-de-Guérin (1911) Fugerville (1912), Nédelec (1914) et Notre-Dame-des-Quinze (1918).

Latulipe n'est fondée qu'en 1925 date à laquelle l'Abitibi compte déjà près de 18,000 habitants. En 1923, la voie du Canadien Pacifique se prolonge jusqu'à Angliers avec un embranchement vers Ville-Marie. Cependant, aujourd'hui encore, il n'y a aucune liaison directe avec Montréal et un détour par l'Ontario est toujours nécessaire.

1.2 L'Abitibi de 1906 à 1925.

Si la colonisation du Témiscamingue a 40 ans de retard sur celle du Lac St-Jean, la colonisation de l'Abitibi pour sa part a un retard égal sur celle du Témiscamingue car ses débuts ne datent que de 1912. Le fait que les accès a l'Abitibi n'ont été aménagés qu'à une date récente explique une modification du type de colonisation. Pour l'Abitibi la période de 1906 à 1932 est une période de colonisation "spontanée". La colonisation dirigée où le rôle de l'Etat ne cesse de grandir viendra pendant la crise de 1929.

1.2.1 Les travaux préliminaires (1906-1915)

Jusqu'à la première décennie de ce siècle, l'Abitibi est toujours d'accès long et difficile. La voie de pénétration est ici une initiative fédérale: Le Transcontinental devait relier Québec à Winnipeg au nord des voies du Pacifique Canadien. Le tracé adopté passait par le sud de la plaine abitibienne; en 1906 débutent les explorations des districts traversés. La construction est effectuée par d'épaisses cohortes d'ouvriers recrutés pour la plupart en Europe orientale. Elle est plus rapide en Ontario qu'au Québec et les travaux s'effectuent d'ouest en est. La construction du chemin de fer part donc de la frontière de l'Ontario atteint d'abord La Sarre, puis Amos où le premier train arrive en 1911. Le dernier rail en direction de La Tuque ne sera cependant mis en place qu'en 1913. Cette voie nouvelle est largement utilisée à partir de 1915 en dépit du détour qui porte la distance Montréal-Senneterre à 436 milles.

1.2.2 Les premières arrivées

L'exploitation du bois aux fins d'exportation, n'a pu utiliser les voies d'eau car elles se dirigent toutes vers la Baie de James. Pour cela, il a fallu attendre l'établissement d'autres moyens de transport et il n'y a pas de phase de bûcherons précédant et préparant la colonisation. Les premiers colons n'arrivent qu'en 1912. En Abitibi,

il n'y a donc pas eu d'infiltration, le pays est brutalement ouvert en quelques années comme en témoigne la croissance de sa population. 329 habitants permanents en 1913, 983 en 1914 et 1,254 en 1915. L'Eglise et le Gouvernement du Québec organisent la colonisation.

1.2.3 La croissance de la population de l'Abitibi (1915-1932)

Le peuplement s'est disposé sous une forme linéaire entre la frontière ontarienne et Senneterre, le long de la voie ferrée. C'est à partir de cet axe que vont s'établir des tronçons de chemin pénétrant la région, mais au début ce rôle est dévolu essentiellement aux rivières. De 1915 à 1921, la croissance de la population est très rapide à cause de la large utilisation des voies ferrées:

1915:	1,254 habitants permanents
1917:	7,000 habitants permanents
1919:	9,401 habitants permanents
1921:	13,172 habitants permanents

De 1921 à 1931, c'est une décade de consolidation. De 1920 à 1924, le Gouvernement a accordé $2,113,000. pour les chemins et à partir de 1923, une prime de défrichement de $4 l'acre est versée jusqu'à concurrence de cinq acres par an. La prime s'élèvera par la suite jusqu'à $12 pour les colons résidents. Mais la propagande officielle s'est tue, elle n'est plus nécessaire.

1922:	15,085 habitants permanents
1927:	20,306 habitants permanents

Mais cette décade finit mal, la crise de 1929 ne tarde pas à affecter rudement les industries qui utilisent le bois car la construction cesse et la demande du bois de construction tombe. Le mouvement d'immigration s'arrête et on note même un reflux (peut-être de 2,000 entre 1929 et 1931). Le recensement de 1931 indique 22,300 personnes dans l'Abitibi.

1.3 Le Nord-Ouest: de la crise aux années 50.

1.3.1 La colonisation et le peuplement.

a) La conjoncture économique de la crise (1929)

La crise encombre les villes de chômeurs, les campagnes arrivent mal à vendre leurs produits et ne bénéficient plus de l'appoint des chantiers. L'opinion publique s'en prenant aux gouvernements, ceux-ci improvisent des solutions. On considéra que le remède au chômage urbain était le "retour à la terre", mais les vieilles paroisses étaient déjà en proie au marasme. Il fallait donc faire de la colonisation et très vite. Le Témiscamingue et l'Abitibi étaient des exutoires tout désignés pour cette vaste transfusion d'hommes.

b) La colonisation dirigée (1932-1936)

Le plan Gordon a ramené à la terre, dans le Québec, 5,955 personnes entre 1932 et 1934; 5,440 ont été dirigées vers le Nord-Ouest. La faiblesse de l'allocation ($600. sur 2 ans) explique le maigre succès de ce plan. Ainsi se peuplent les marges nord du Témiscamingue (2,664 personnes) et quelques localités de l'Abitibi (2,776 personnes). Une colonisation spontanée accompagne d'ailleurs les actions du plan Gordon. Le Nord-Ouest a pu gagner, au total, de 8,000 à 10,000 personnes pendant ces deux années.

Le plan Gordon n'avait pas suffi et la situation restait dramatique dans les villes en 1934. Le Québec crée alors le plan Vautrin (1934-36), vote un crédit de 10 millions de dollars et offre aux chômeurs candidats à la migration:

- le transport gratuit,
- des camps suffisamment confortables tant qu'ils n'auraient pas bâti,
- des subsides pour construire leur maison,
- des primes variées représentant un véritable salaire

Ce plan entraîne la création de vingt-neuf paroisses; on peut évaluer l'apport à 45,000 personnes et l'axe de peuplement de l'Abitibi se dilate au nord et au sud.

Tous ces nouveaux colons ne se sont pas maintenus. Il en est reparti environ les deux-tiers, mais tous

n'ont pas quitté la région, ils se sont retrouvés dans les agglomérations minières alors en plein développement.

c) La période de consolidation (1936-1941)

Après 1936, la région vit sur l'élan que lui ont donné les grands plans de colonisation. L'Etat, dans le but de fixer les colons et à la lumière des enseignements qu'il a tirés des transferts parfois trop précipités de population, rationalise ses subventions, en augmente considérablement le montant, étend le champ de ses préoccupations: chemins, semences, santé, enseignement et surtout, chose auparavant négligée, reconnaissance préalable des terrains à coloniser.

De 1936 à 1941, quelques améliorations sont apportées aux réalisations un peu hâtives des deux années précédentes. 1,400 maisons de colons auraient été construites en 1937 en Abitibi. En 1941, le Témiscamingue compte 40,500 personnes, l'Abitibi 64,000 (au total 104,500 dont 74,000 pour les zones rurales).

Mais en même temps, à partir de 1936, l'oppression de la crise s'atténuait, le nombre des aspirants colons tendait à fléchir. L'entrée du Canada dans le conflit mondial en 1939 provoque la création d'usines de guerre et est défavorable à l'aménagement de nouveaux territoires. A cela, s'ajoutent les exploitations (1935) des importantes découvertes d'or et de cuivre survenues entre l'Abitibi habitée et le Témiscamingue.

Il y a une détente dans la croissance de population après 1941. L'agriculture se plaint du déficit de main-d'oeuvre et la population ne grandit plus que par son accroissement naturel qui est cependant très élevé. En effet, entre 1941 et 1947, le taux de natalité est de 30.4 en Abitibi et 38.0 au Témiscamingue; les taux de mortalité sont respectivement de 5.9 et 7.4. Finalement, cela amène en 1951 une population totale de 141,500 personnes.

d) Les routes et les industries.

Sur le plan des voies d'accès, mentionnons que l'ouverture de la route directe à travers le plateau laurentien: Mont-Laurier - Senneterre ne date que de 1934. Cette route est terminée en 1939 seulement.

Durant cette période, l'industrie du bois se développe. Les scieries bien qu'étant souvent d'aspect folklorique poussent sur tout le territoire. Même en satisfaisant principalement une demande locale, elles sont d'un apport important pour la région. L'industrie alimentaire se développe parallèlement à l'agriculture.

1.3.2 Les développements miniers (1930-1945)

Les travaux d'excavation pour la construction des chemins de fer ont provoqué d'importantes découvertes minières au Canada. Par exemple le nickel et le cuivre à Sudbury en 1880 et le zinc à Kimberly dans les Montagnes Rocheuses.

a) Les débuts miniers en Ontario

Au tournant du siècle, le Gouvernement ontarien décide de construire un chemin de fer vers le nord, à partir de la région de Sudbury. Cette voie ferrée devait servir à ouvrir le Nord-Est ontarien à la colonisation, à l'exploitation forestière et atteindre éventuellement la Baie de James (Moosonee). Lors de sa construction, les prospecteurs découvrirent à fleur de sol de très importants dépôts de cobalt et d'argent à Cobalt. De là, ces explorateurs poussèrent plus vers le nord, jusqu'à Kirkland Lake et Timmins et découvrirent de l'or en quantité. Deux mines d'or importantes sont mises en exploitation aux alentours de 1910: McIntyre et Hollinger à Timmins. En 1918, Lake Shore G.M. entra en production. Or, les régions de Timmins et de Kirkland Lake sont à 80 et 25 milles de la frontière québécoise et c'est dans cette direction que les prospecteurs commencèrent à explorer le Nord-Ouest.

b) Les découvertes au Québec

Monsieur Horne découvrit vers 1918 le dépôt d'or et de cuivre exploité présentement par la compagnie Noranda qui a été le point de départ de l'industrie minière du Nord-Ouest québécois. La mine et la fonderie cependant ne sont entrées en production qu'en 1927 à Noranda après une querelle fédérale-provinciale.

Pour commencer l'exploitation, il fallait construire un embranchement de voie ferrée de Kirkland Lake à Noranda. Le Gouvernement québécois s'opposa à cette construction prétextant que la compagnie de chemin de fer ontarienne n'avait pas de charte fédérale.

Cette controverse dégénéra en conflit fédéral-provincial qui fut finalement tranché à Londres en faveur de l'Ontario, au moment où le chemin de fer était déjà construit.

Après la mise en exploitation des dépôts de la Noranda Mines et la décision de construire une fonderie pour traiter sur place les produits extraits, les prospecteurs poussèrent plus vers l'est et découvrirent les dépôts aurifères de Siscoe, Sullivan, Lamaque, Sigma et toutes les mines d'or de la région de Val d'Or. Les différentes entreprises minières commencèrent pour la plupart leur exploitation dans les années 1935 à 1940. Le chemin de fer relia d'abord Senneterre à Val-d'Or en décembre 1937 et fut prolongé jusqu'à Rouyn en décembre 1938. Le segment Tachereau - Rouyn fut construit en 1926.

c) L'attraction économique de l'Ontario

Nous pouvons donc affirmer tout de suite l'influence énorme que les voies de communication, chemins de fer ou routes ont eue sur le développement de l'industrie minière au Canada et au Québec en particulier, les prospecteurs ayant fait leurs explorations à la suite de la pénétration des chemins d'accès dans des territoires immenses et vierges.

Ce bref historique met en relief les raisons du retard de 25 ans qu'a pris l'industrie minière du Québec par rapport à celle de l'Ontario et de sa dépendance économique. L'exploration et l'exploitation de nos dépôts miniers ont été faites, dans les débuts du moins, exclusivement par l'Ontario qui possédait les premières voies de communication dans ces territoires. Ce n'est qu'une vingtaine d'années plus tard, qu'une route relia directement Montréal à l'Abitibi. L'industrie minière du Nord-Ouest s'est donc développée d'ouest en est. Par ailleurs, il apparait que les mines d'or de l'Ontario aient été plus riches que celles du Québec. Les découvertes du Québec on pu s'affirmer réellement par la majoration du prix de l'or, de $20.00 à $35.00 américains en 1933-34.

d) Les effets de l'exploitation minière sur la vie du Nord-Ouest.

Bien que fondées les dernières, les villes de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or sont devenues les centres les

plus populeux du Nord-Ouest. Elles sont situées sur un axe qui suit la faille de Cadillac, le chemin de fer et la route No. 59. Cet axe est le plus important du Nord-Ouest en termes de densité de circulation. Les centres situés sur cet axe se sont développés avec les entreprises minières et la population y a affluée spontanément; la colonisation dirigée par l'Eglise ou par l'Etat n'a eu qu'un petit rôle à jouer dans cette zone.

On peut dire que le développement de l'industrie minière dans le Nord-Ouest québécois, surtout autour des années 30 et 40 a été d'une importance primordiale pour le développement et le peuplement de cette région. D'ailleurs, elle a sauvé de la famine de nombreux colons qui avaient été envoyés pour défricher des terres dans les pires années de la crise, en leur fournissant de l'emploi rémunérateur et l'on peut même affirmer que si certaines régions de l'Abitibi ont pu se développer sur le plan agricole, c'est un peu grâce aux mines et aux forêts.

En somme, il est heureux que les circonstances aient voulu que l'industrie minière dans le nord-ouest du Québec se développe en même temps que se faisaient la colonisation et le défrichement du territoire.

2. CARACTERISTIQUES GENERALES

2.1 Limites de la région

La région administrative du Nord-Ouest québécois se compose des comtés électoraux provinciaux de Rouyn-Noranda, Abitibi-Ouest, Témiscamingue et Abitibi-Est à l'exclusion des territoires situés à l'est du méridien 75°30'. Elle est bornée à l'est, par la région du Saguenay-Lac St-Jean et, à l'ouest par l'Ontario. (1)

2.2 Volume de la population totale

TABLEAU I : EVOLUTION DU VOLUME DE LA POPULATION, HYPOTHESE MOYENNE DE HENRIPIN ET LEGARE.

Année	Population totale	Variation en %	Population de 15 ans et plus	Portion de la population tot. âgée de 15 ans et plus
1951	138,916	-	-	-
1956	150,000	7.9	79,374	51.14%
1961	159,129	6.0	90,262	56.72%
1966	161,147	1.2	94,110	58.40%
1970	160,500	-0.4	98,000	61.06%

Au dernier recensement (1966), le Nord-Ouest comptait 161,147 habitants. D'après les prévisions de population suivant l'hypothèse moyenne de Jacques Henripin et Jacques Légaré, le volume de population du Nord-Ouest québécois aurait tendance à fléchir lentement; cette hypothèse est confirmée par les données du répertoire des municipalités de 1969. Une estimation grossière établit le volume de population à 160,500 aujourd'hui. Le tableau no. I indique clairement que depuis les dix dernières années, la population reste stable et vieillit.

---

(1) Etude du ministère de l'Industrie et du Commerce sur les pôles d'attraction et leurs zones d'influence, 1967. La zone de Chibougamau-Chapais-Mistassini est rattachée à la région administrative du Saguenay-Lac Saint-Jean.

L'émigration est le principal facteur de la baisse de population. Autrefois, le taux de natalité très élevé permettait de combler largement les bilans migratoires négatifs. Aujourd'hui, la situation est bien différente puisque d'une part, le taux de natalité fléchit et que d'autre part, le volume des émigrants augmente (1). L'augmentation des départs s'explique par un chômage de plus en plus élevé et par le manque d'attraits sociaux et culturels que la région offre aux jeunes.

Il va sans dire que le poids relatif de la population régionale diminue par rapport à l'ensemble du Québec. En effet, en 1956 et 1966, il s'élevait respectivement à 3.2% et 2.8% de la population québécoise et, en 1976, il ne serait que de 2.4% selon l'hypothèse moyenne déjà présentée.

2.3 Structure urbaine

Depuis 1951, le Nord-Ouest est touché, mais à un rythme plus lent que l'ensemble du Québec, par le phénomène de l'urbanisation. En 1966, 78.3% de la population québécoise était urbaine, comparativement à 53.0% dans le Nord-Ouest (2). Seule la région du Bas St-Laurent-Gaspésie enregistrait un taux d'urbanisation plus faible: 36.6%. Deux centres urbains dominent particulièrement: Rouyn-Noranda avec 30,000 habitants et l'agglomération de Val-d'Or avec 18,000 habitants. Les villes jumelles de Rouyn et Noranda ont subi entre 1961 et 1966 une baisse absolue de population (100).

La structure urbaine est caractérisée aussi par la dispersion de la population. Celle-ci s'explique essentiellement par l'économie basée sur les ressources (minières et forestières) elles-mêmes dispersées et, par l'absence d'une politique rationnelle d'aménagement du territoire.

---

(1) Le solde migratoire s'élève approximativement à-30,000 pour la période 1951-61 soit à 21% de la population, et à-14,000 de 1961 à 1966, soit 8% de la population.

(2) La population urbaine est définie comme celle qui réside dans des municipalités de 1,000 habitants et plus.

Ainsi, certaines villes minières (Malartic et Val-d'Or) seront durement touchées par les fermetures prochaines des mines d'or. De même, à long terme Amos et LaSarre pourraient diminuer sensiblement si les usines de transformation du bois se déplaçaient vers le Nord, les ressources étant épuisées au Sud, et si aucune mesure n'était prise pour maintenir ces entreprises dans ces localités. Actuellement, les scieries de LaSarre, bénéficient d'un approvisionnement décennal.

Deux (2) autres villes, Témiscamingue et Lebel-sur-Quévillon, dont l'économie repose sur l'industrie des pâtes et papiers devraient rester stables encore plusieurs années.

2.4 Main-d'oeuvre, emploi et chômage

La main-d'oeuvre, doublement liée à l'emploi et à la population est un excellent indice de la vie économique. Sa répartition suivant les industries révèle les activités qui dominent, marquent le pas ou déclinent. Les taux d'activité et de participation féminine constituent aussi des facteurs importants.

De 1951-61, le volume total de main-d'oeuvre est resté stable (45,000) malgré l'augmentation du volume de la population adulte. Ce phénomène s'explique par le déclin rapide du taux d'activité global. Cela signifie que le nombre de travailleurs diminue pour un volume donnée de population. C'est dans le Nord-Ouest que le taux d'activité a baissé le plus rapidement. En 1961, le Nord-Ouest ne comptait que 280 travailleurs pour 1,000 habitants et le Québec 336. Cet écart explique partiellement les différences, en 1966, entre les revenus personnels disponibles per capita du Nord-Ouest ($1,372) et de l'ensemble du Québec ($1,705).

De 1961 à 69, le volume de main-d'oeuvre se maintient à environ 45,000. Ainsi, de 1951 à 1969, soit durant près de 20 ans, la main-d'oeuvre est restée stagnante.

En 1951, le secteur primaire (agriculture, mines, chasse et pêche et coupe de bois) occupait la plus grande partie de la main-d'oeuvre régionale; l'agriculture absorbait alors la majeure partie des travailleurs de ce secteur. Les mines ne la dépassent qu'en 1961, après une baisse de main-d'oeuvre agricole (6,129). Pour la même période, la baisse de main-d'oeuvre dans le secteur manufacturier est de 1,374 personnes. Quant au secteur tertiaire, il voit arriver entre 1951 et 1961, une main-d'oeuvre nouvelle totalisant 6,850 personnes tandis que sa part relative dans la main-d'oeuvre totale passe de 30.1% en 1951 à 51.4% en 1961. Ce sont les services (4,241), le commerce (1,048) et les transports et communications (1,192) qui bénéficient des gains les plus importants.

En 1951, le taux de participation féminine était très faible (13%), dix ans plus tard, il atteint 19% grâce à l'expansion des services. La main-d'oeuvre féminine augmente donc de 2,847 personnes et compense la baisse de la main-d'oeuvre masculine (2,934). Ce taux est cependant très bas par rapport à l'ensemble du Québec (32.3%) parce que les industries manufacturières du Nord-Ouest ne sont pas orientées vers des types d'activités employant une proportion importante de femmes.

Le chômage a connu dans le Nord-Ouest une évolution rapide qui peut paraître surprenante.

Il y a vingt ans, le taux de chômage du Nord-Ouest était de 1.82% et celui du Québec de 2.34%. Dix ans plus tard, il était près du double du taux de chômage québécois (8.5%) et jusqu'en 1966, il se maintient à ce niveau. Il atteint (moyenne annuelle) 12.4% en 1969. Récemment, il a fait un véritable bond, marquant une hausse de 45% entre le 1^{o} semestre 1969 et le 1^{o} semestre 1970, pour atteindre en juin dernier 16.1%. Si cette tendance se poursuivait, il atteindrait sous peu ceux du Saguenay-Lac St-Jean et du Bas St-Laurent-Gaspésie. Ainsi, après avoir été une région de plein d'emploi, le Nord-Ouest devient une région de chômage chronique.

TABLEAU II : EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE DU NORD-OUEST (1951-66)

Période	Main-d'oeuvre totale	Taux de chômage	Nombre de chômeurs
1951	45,185	1.82%	822
1961	45,098	8.66%	3905
1966	44,514	8.50%	3789

TABLEAU III : EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE DU NORD-OUEST (1966-70)

Période	Main-d'oeuvre totale	Taux de chômage	Nombre de bénéf. d'assist.-assur. chômage
Juillet à décembre 1968	45,058	11.19%	5,040
Janvier à juin 1969	45,328	11.16%	5,057
Juillet à décembre 1969	45,328	13.73%	6,223
Moyenne de 1969	45,328	12.44%	5,640
Janvier à juin 1970	45,598	16.16%	7,370

2.5 Le revenu

Le revenu régional peut être évalué partiellement à partir de la notion de revenu personnel disponible, qui comprend:

- rémunération des salariés
- revenu des entreprises agricoles
- revenu des entreprises non-agricoles
- les intérêts, dividendes et loyers nets des particuliers
- les transferts gouvernementaux

Entre 1966, le revenu personnel disponible per capitadu Nord-Ouest, après impôt, est de $1,372., soit le deuxième plus bas au Québec après l'Est du Québec. Il est de $1,414. pour l'ensemble du Québec moins Montréal et de $1,938. dans la région de Montréal. Il y a donc peu de différence entre le Nord-Ouest et les autres régions. Le revenu personnel disponible, par unité de main-d'oeuvre est plus élevé, $3,532. Le Nord-Ouest se situe au 7e rang.

TABLEAU IV : EVOLUTION DE LA REPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE PAR SECTEUR, CHIFFRES ABSOLUS ET POURCENTAGE REGION DU NORD-OUEST 1951-1961

Industries / Années	Agricul-ture	Fores-tage	Pêche-trappa-ge	Mines	Ind. ma-nufact.	Cons-truct.	Transp. Comm.	Commerce Total*	Finances	Services	Total
1951	11071	3527	187	9156	4936	3093	2519	3694	511	6491	45185
	24.5%	7.8%	.4%	20.2%	10.9%	6.8%	5.5%	8.1%	1.1%	14.3%	100.0%
1961	4942	4093	59	9257	3589	2621	3710	5342	753	10732	45098
	10.9%	9.0%	.1%	20.5%	7.9%	5.8%	8.2%	11.8%	1.6%	23.7%	100.0%
Variation (51-61)	-6129	+566	-128	+101	-1347	-472	+1191	+1648	+242	+4241	-87
	-55.3%	+16.0%	-68.4%	+1.1%	-27.2%	-15.2%	+47.2%	+44.6%	+47.3%	+65.3%	-0.1%

* En 1961, le commerce inclut les garages et les ateliers de réparation d'autos.
En 1951, le commerce ne les inclut pas.

TABLEAU V : EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR
REGION DU NORD-OUEST 1966 - 1969

Industries / Années	Agriculture	Foresterie	Mines	Ind. manuf.	Construction	Transp. Comm.	Commerce	Finances	Services	Emploi total
1966	3,740	3,600	6,300	4,360	2,300	3,700	5,500	700	10,500	40,000 chômage 8.5%
1969	1,800	3,800	5,600	4,950	2,300	3,800	5,600	700	11,100	39,650 chômage 12.5%
Variation 1966-1969	-1,940	+200	-700	+590	-	+100	+100	-	+600	-350
	-51.8%	+5.5%	-11.1%	+13.5%	-	+1.8%	+1.8%	-	+5.7%	-.8%

CONCLUSION:

1 - La population tend à se stabiliser depuis 1961 et à diminuer légèrement depuis 1966.

2 - La population est dispersée: 53% est urbaine, c'est-à-dire concentrée dans des centres de plus de 1,000 habitants. Deux centres urbains dominent: Rouyn-Noranda (30,000) et Val-d'Or (18,000). Cette dispersion s'explique par l'importance de l'économie des ressources (forêt et mines) et par l'absence d'une politique rationnelle d'aménagement du territoire.

3 - La main-d'oeuvre est stable depuis 1951 (45,000). Le secteur primaire a diminué considérablement, surtout l'agriculture (de 11,000 en 1951 à 2,000 en 1970). Par contre, le secteur tertiaire a augmenté beaucoup: il constitue 51.4% de la main-d'oeuvre totale en 1961, par rapport à 30.1% en 1951. Le chômage, presqu'inexistant en 1950, augmente rapidement depuis 1960. Il atteint 12.5% en 1969 et 16.1% au cours du premier semestre de 1970.

4 - Le revenu personnel disponible per capita, avant impôt, est le deuxième plus bas du Québec, soit $1,372.

En somme, l'économie générale du Nord-Ouest est stagnante depuis plusieurs années et l'avenir s'annonce difficile.

CHAPITRE II: LES RESSOURCES ET L'INDUSTRIE

1 LE SECTEUR MINIER

1.1 Evolution

Le développement du secteur minier a commencé au début du siècle grâce à deux conditions qui ont rendu possible l'exploitation des ressources; la construction du chemin de fer qui rendait l'Abitibi accessible et, la découverte de gisements d'or. C'est donc l'or qui attira au début les prospecteurs et les chercheurs.

La hausse du prix de l'once d'or, de 20 à 35 dollars américains en 1933-34, provoqua une activité minière remarquable. Des 33 mines mises en exploitation de 1930 à 1940, 30 produisaient de l'or. Le démarrage s'effectua par l'ouverture de la mine Horne de Noranda en 1927. Celle-ci est considérée comme une mine de cuivre mais elle a été , depuis le début, le plus grand producteur d'or au Québec.

Les chercheurs d'or allaient susciter la découverte d'autres dépôts, comme le cuivre, le zinc, le tithium, le molybdène, etc... En même temps, la colonisation et l'établissement de l'industrie forestière facilitaient le développement minier en rendant accessible, par route, une vaste partie de la région.

Depuis le début du siècle, 96 mines ont été mises en exploitation. Aujourd'hui, il en reste 22. Plus de 60% de ces mines ont été ouvertes avant 1950 et 26% entre 1960 et 1970.

Des 22 mines qui restent aujourd'hui, 13 ont été ouvertes entre 1960 et 1970; elles fournissent plus de 40% des emplois miniers. Cette évolution s'explique surtout par l'expansion considérable de 1930 à 1940, qui fut suivie par une période de ralentissement jusqu'en 1960, où la mise en valeur d'une nouvelle zone minière (Joutel - Matagami) provoqua un redressement. En réalité, depuis 1960, la croissance du secteur minier est basée sur une nouvelle génération de mines.

TABLEAU VI : ANNEE D'OUVERTURE DES MINES DU NORD-OUEST DEPUIS LE DEBUT. (*)

Année d'ouverture	Nombre de mines	%
1900	2 (1)	2
1900-1930	5	5
1930-1940	33	35
1940-1950	19	20
1950-1960	12	12
1960-1970	25	26
TOTAL	96	100

(1) Deux mines ont été découvertes avant 1900 au Témiscamingue.

La reprise des années 60 n'a pas été suffisante toutefois pour stabiliser l'emploi. Depuis 1960, le nombre d'emploi diminue à un rythme qui s'accélère.

1961 : 6,800
1966 : 6,300
1970 : 5,100

Près de 60% des emplois proviennent des mines de cuivre et de zinc et 32% des mines d'or. Mais ces données n'incluent pas les emplois du secondaire ou tertiaire minier (fonderie, exploration). Il faudrait alors augmenter le total de plus de 1,000.

Cette baisse marquée est due principalement aux fermetures de mines d'or. La stabilité du prix de l'or (de-

(*) La période de 1920 à 1940 est celle qui, à plusieurs points de vue, a marqué le plus profondément l'histoire minière de la région du Nord-Ouest.

puis 1934, il est établi à 35 dollars l'once) rend de plus en plus prohibitifs les coûts de production et réduit considérablement l'intérêt porté à cette industrie. Les mines d'or, qui ont provoqué le démarrage au début du siècle, sont vouées à disparaître à court ou à moyen terme (celles qui sont subventionnées). Elles feront place, et le processus est déjà largement entamé, aux mines de cuivre et de zinc et peut-être d'autres métaux encore faiblement exploités.

En 1969, les mines de cuivre et de zinc fournissaient 80% de la valeur totale de la production, les mines d'or 13% et celles de molybdène 5%.

1.2 Les exploitations minières

1.2.1 Les mines d'or

Le nombre de mines d'or n'a pas cessé de diminuer depuis 1942 au moment ou l'exploitation atteignait un point culminant; 42 mines étaient alors en exploitation. En 1955, on en comptait 16 et en 1970, il n'en reste plus que 6.

La stabilisation du prix de l'or a amené le gouvernement fédéral, en 1948, à subventionner l'industrie des mines d'or. La loi d'aide aux mines d'or, après avoir été renouvelée en 1970, doit expirer le 30 juin 1973. Près de $3.5 millions ont été versés aux mines d'or du N.O.Q., en 1969 (5 des 6 mines actuelles sont subventionnées.)

Même en maitenant les subsides, 2 et peut-être 3 mines devraient fermer dans 2 ou 3 ans, le minerai étant épuisé. Les autres poursuivraient l'exploitation durant une période moyenne de 5 à 7 ans. Seule la mine Camflo, qui ne reçoit pas d'aide gouvernementale, pourra continuer ses opérations.

Ces mines emploient actuellement plus de 1,500 travailleurs. Leur fermeture affecterait donc une partie importante de la main-d'oeuvre et l'existence même des villes de Malartic et Val d'Or qui dépendent en grande partie des mines d'or.

En somme, la disparition prochaine des mines d'or constitue, à plusieurs points de vue, le problème majeur de la région.

1.2.2 Les mines de cuivre - zinc.

Treize (13) mines de cuivre-zinc sont en activité en 1970. Ce nombre est stable depuis quelques années, les mines des zones de Val d'Or et Noranda ayant été remplacées par les nouvelles exploitations de Matagami-Joutel. Mais en l'absence d'autres découvertes, la fermeture prochaine des mines Normétal, Quémont, Horne et New-Hosco (1970) entraînera une diminution de la production du cuivre-zinc. Les autres mines semblent avoir de bonnes réserves et il est possible de mettre à jour d'autres gisements. En 1969, on comptait 3,082 travailleurs dans les mines de cuivre-zinc et la production atteignait 131 millions de dollars.

Les problèmes de mines de cuivre et zinc sont différents de ceux de l'industrie de l'or. Les marchés sont excellents et les coûts de production satisfaisants, mais on ne trouve pas assez de nouveaux dépôts pour remplacer ceux qui s'épuisent, même en intensifiant l'exploration. Ainsi, la zone Noranda-Val d'Or, déjà affectée par la fermeture des mines d'or, est touchée aussi par l'épuisement de celles de cuivre-zinc. Les dépôts faciles à découvrir ayant été mis à jour, il faut s'attendre à un ralentissement du rythme des découvertes, même avec un effort plus intense d'exploration.

1.2.3 Les mines de molybdène-bismuth

Il y a actuellement 2 mines de molybdène-bismuth, la troisième, la Cadillac Molybdenite ayant fermé ses portes au début de juillet 1970. Ce sont des mines marginales à faibles teneurs, qui n'ont jamais payé de dividendes à leurs actionnaires. Heureusement, le prix du molybdène et du bismuth a augmenté au même rythme que les coûts d'exploitation.

La rentabilité médiocre de ces entreprises réduit l'intérêt pour l'exploration. Si les marchés demeurent satisfaisants, on peut espérer toutefois que les mines actuelles pourront continuer de produire. Leurs minerais contiennent du bismuth dont le prix est élevé et la demande excellente. Ces mines emploient en 1970, 444 travailleurs et ont produit, en 1969, pour $8.8 millions de dollars.

1.2.4 Une mine de fer

La production du fer est récente dans la région puisqu'elle a débuté au cours de l'été 1970. Le gisement est petit et seulement 30 à 40 travailleurs sont employés. La production spécialisée servira à l'industrie de la poudre de fer.

1.2.5 Gisements de nickel et d'amiante

Il y a quelques années, fut découvert le premier gros gisement d'amiante du Nord-Ouest. Le marché est favorable, mais les propriétaires ne possèdent pas tout le capital nécessaire pour commencer l'exploitation.

Quant au dépôt de nickel, dont la découverte est toute récente, il est trop tôt pour se prononcer sur sa valeur.

1.3 L'exploration minière

La croissance de l'industrie minière dépend dans une large mesure de l'activité d'exploration. Dans le Nord-Ouest, l'exploration s'est développée longtemps autour des mines d'or. Mais l'industrie de l'or tendant à disparaître, l'exploration diminue aussi.

Les chiffres disponibles sur les dépenses d'exploration doivent être interprétés avec prudence parce qu'ils comprennent les coûts de mise en valeur. Ainsi, le démarrage de Quebec Cartier Mining est la raison de la faible proportion de dépenses dans le Nord-Ouest en 1960 et 1961. Les sommets de 1962 et 1965 correspondent aux ouvertures successives des mines de Matagami et de Joutel.

Les dépenses d'exploration dans le Nord-Ouest tendent à diminuer depuis 1966. Au Québec, elles sont relativement stables depuis 1962. Ainsi, non seulement on dépense moins dans le Nord-Ouest, mais de plus, les budgets d'exploration sont distribués sur un territoire plus vaste. En 1967, 44% des dépenses totales d'exploration au Québec ont été faites dans le Nord-Ouest.

Depuis le début des activités minières, l'axe Noranda-Val d'Or a été exploré de façon intensive et les dépôts faciles à découvrir sont exploités et même épuisés. L'exploration s'est déplacée graduellement vers le Nord (Matagami-Joutel) et on peut s'attendre à ce que la majorité des nouvelles découvertes se fasse au Nord.

TABLEAU VII : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR MINIER EN 1969 .

Nom de l'entreprise	Centre le plus rapproché	Principaux produits	Valeur de la production en 000$	Nombre d'employés (1970)
Manitou-Barvue	Val d'Or	Zn, Cu, Ag	3,000	214
Lamaque	Val d'Or	Au	3,800	473
Sigma	Val d'Or	Au	4,150	464
Modlydenite	La Corne	Mo et Bi	2,200	170
Camflo	Malartic	Au	3,700	126
East Malartic	Malartic	Au	3,600	348
Barnat	Malartic	Au	1,300	96
Marban	Malartic	Au	1,500	80
Malartic G.F. (3)	Malartic	Au	moulin	86
Cadillac M. (1)	Cadillac	Mo et Bi	2,200	181
Preissac M.	Cadillac	Mo et Bi	4,400	274
Delbridge	Rouyn	Zn et Cu	1,300	40
Wasamac	Rouyn	Au	2,400	284
Lac Dufault	Rouyn	Zn et Cu	11,700	160
Quémont	Rouyn	Cu et Zn	3,700	332
Joliette, Don et Horne	Rouyn	Cu et Zn	27,900(?)	553
Normétal	Normétal	Cu et Zn	8,800	501
Orchan-Bell Allard	Matagami	Zn et Cu	12,300	225
New-Hosco (1)	Matagami	Cu et Zn	2,800	50
Mattagami	Matagami	Zn et Cu	41,600	470
Poirier	Joutel	Zn et Cu	12,500	398
Joutel		Cu	5,200	89
Louvem (2)	Val d'Or	Cu		50
Chesbar (2)	Miquelon	Fe		35

(1) fermé en 1970
(2) ouverture en 1970
(3) La mine est fermée mais l'usine fonctionne toujours

TABLEAU VIII : EMPLOI MINIER, 1966-69-70

Entreprise	Principaux produits	1966	1969	1970
Manitou-Barvue	Zn, Cu	319	214	246
Delbridge	Zn, Cu	.	40	23
Lac Dufault	Zn, Cu	136	160	160
Québec	Cu, Zn	469	332	332
Noranda	Cu, Zn	495	553	553
Normétal	Cu, Zn	485	501	501
Orchan-B. Allard	Zn, Cu	251	225	245
New Hosco	Cu, Zn	31	50	-
Mattagami	Zn, Cu	449	470	450
Joutel Copper	Cu		89	80
Poirier	Zn, Cu	330	398	398
Louvem	Cu			50
Chesbar	Fe			30
Molybdenite	Mo, Bi	173	170	200
Cadillac	Mo, Bi	181	181	-
Pressac	Mo, Bi	310	274	274
Lamaque	Au	512	473	460
Sigma	Au	370	464	465
Camflo	Au	104	126	125
East Malartic	Au	376	348	317
Barnat	Au	185	96	-
Marban	Au	61	80	-
Malartic G.F.	Au	86	86	-
Wasamac	Au	231	184	178 (1)
Chimo G.M.	Au	88	-	
Sullivan		223	-	
Coniagas		111	-	
Lorraine		88	-	
TOTAL		6,312	5,614	5,089

(1) Fermeture prévue au début de 1971.

TABLEAU IX: EVOLUTION DES DEPENSES D'EXPLORATION, MINERAUX METALLIQUES, NORD-OUEST ET PROVINCE DE QUEBEC, 1960-67

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
NORD-OUEST	8,931.	10,026.	14,689.	10,670.	10,337.	12,028.	7,972.	8,650.
QUEBEC	59,119.	39,591.	18,575.	14,903.	19,472.	17,258.	16,335.	19,502.
NORD-OUEST / QUEBEC (en %)	15	25	79	72	53	70	49	44

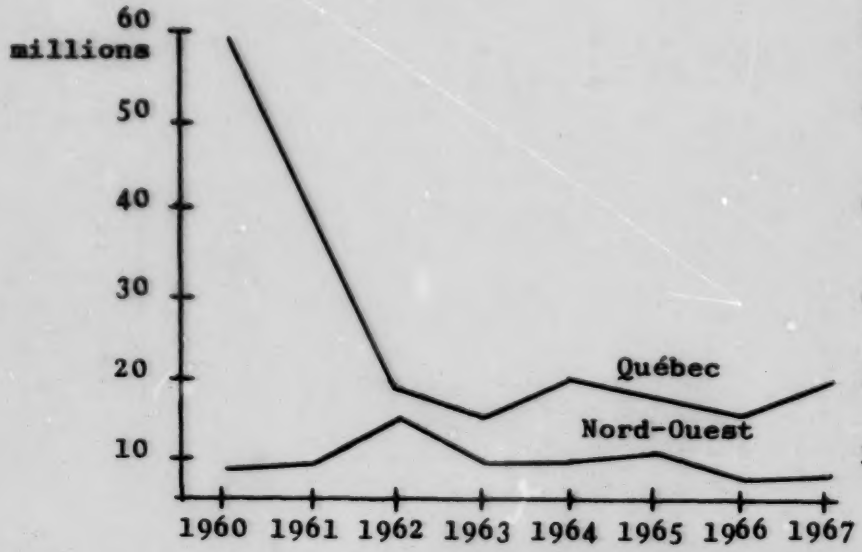

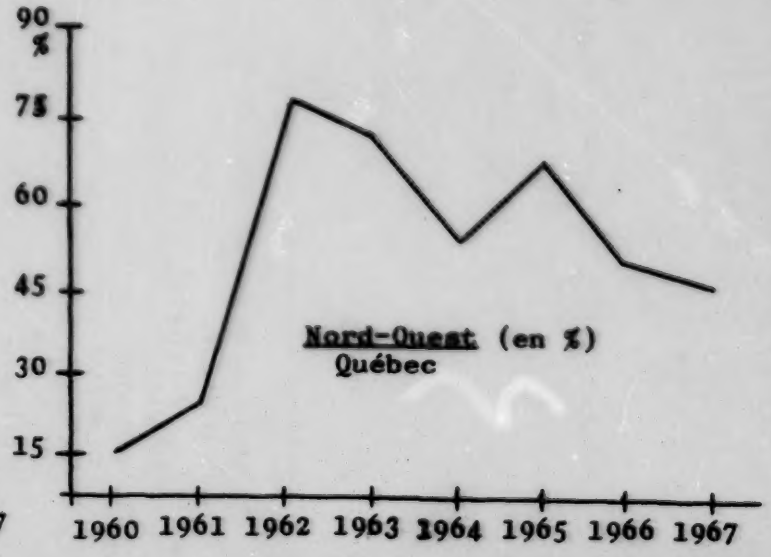

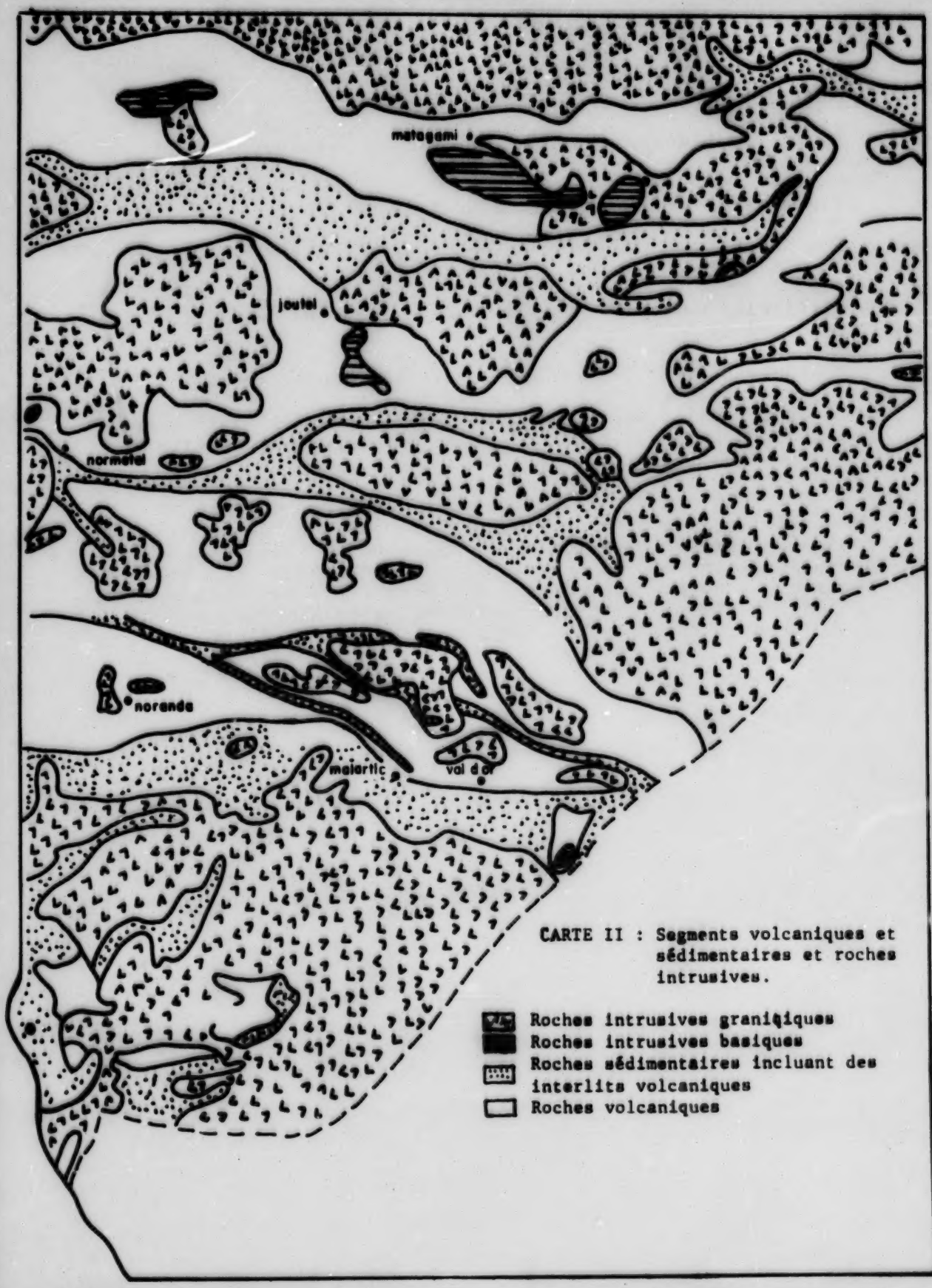

CARTE II : Segments volcaniques et sédimentaires et roches intrusives.

Roches intrusives granitiques
Roches intrusives basiques
Roches sédimentaires incluant des interlits volcaniques
Roches volcaniques

CONCLUSION:

L'analyse qui précède met en évidence les faits suivants:

- Disparition prochaine de l'industrie de l'or.
- Epuisement des gîtes des métaux usuels (cuivre et zinc) dans l'axe Noranda-Val d'Or.
- Difficulté de trouver des nouveaux gisements dans le secteur sud de la région.
- Déplacement vers le Nord des nouvelles découvertes.
- Le coût considérable du maintien de l'activité minière dans les zones stagnantes du sud et du développement simultané de nouveaux territoires au nord.

Au total, les fermetures des mines d'or et de quelques vieilles mines de cuivre entraîneront une baisse considérable de l'emploi minier d'environ 2,500, au cours des cinq prochaines années. En somme, l'industrie minière du Nord-Ouest se trouve à un tournant de son évolution: y aura-t-il de nouvelles découvertes qui viendront assurer la relève des mines d'or et celle de cuivre-zinc, de la zone Noranda-Val d'Or?

2. LE SECTEUR FORESTIER

2.1 Le territoire et la forêt

Le territoire forestier couvre une superficie de près de 42,700 mi^2, incluant les surfaces improductives. Cependant, les données relatives aux possibilités annuelles de coupe dans ces forêts ne sont disponibles que pour une superficie totale approximative de 32,500 mi^2. En effet, un vaste territoire, actuellement inaccessible, localisé à l'extrémité nord de la région demeure plus ou moins inconnu quant à ses possibilités économiques d'exploitation et c'est pourquoi il n'est pas considéré dans le calcul de la possibilité annuelle de coupe.

Toutes les forêts de la région appartiennent à l'aire des forêts dites commerciales. Cependant, l'absence de chemins de pénétration rend inaccessible une forte proportion de ces forêts localisées surtout dans la partie nord de la région.

La forêt du Nord-Ouest comprend les quatre grands domaines phytosociologiques suivants: la pessière, la sapinière, la bétulaie jaune et l'érablière. Les principales essences qu'on y rencontre sont: l'épinette noire, le sapin, le pin gris, le bouleau, le tremble, le merisier, l'érable et le pin blanc. Le rendement moyen à maturité des peuplements appartenant aux quatre domaines phytosociologiques énumérés varie de 13.0 à 18.0 unités de 100 pi^3 à l'acre.

2.2 La connaissance de la forêt et des besoins en forêt.

Le ministère des Terres et Forêts, par l'entremise de son service de l'inventaire forestier, a entrepris la réalisation d'un programme décennal d'inventaire forestier qui permettra de connaître avec plus de précision, la véritable valeur du potentiel ligneux des forêts du Québec et d'en suivre l'évolution. Ce programme s'échelonnera sur une période de 5 ans. Toutes les concessions forestières ont fait l'objet d'un inventaire d'aménagement. Les données d'inventaire se rapportant aux forêts domaniales de La Sarre, Matagami et Mégiscane seront disponibles en 1970.

2.3 L'amélioration et le renouvellement de la forêt.

Le ministère possède trois (3) pépinières localisées à Trécesson, Notre-Dame-du-Nord et Clermont. Elles fournissent la majorité des plants nécessaires au reboisement sur les terrains publics et privés de la région et emploient une main-d'oeuvre saisonnière et occasionnelle. Au cours de l'année 1970, un maximum de 90 personnes ont été employées.

Plus de 1,500,000 plants ont été mis en terre sur les terrains publics et 600,000 sur les terrains privés, Le reboisement sur les terrains publics a procuré de l'emploi à environ 85 personnes, sur une période totale d'environ six (6) semaines.

En ce qui concerne les travaux d'amélioration de la forêt, ils ont procuré de l'emploi à 148 étudiants et à 79 assistés sociaux au cours de la présente année. Les salaires versés à ces travailleurs s'élèvent environ à $263,000. La durée de l'emploi a été de deux (2) mois dans le cas des étudiants et de six (6) mois pour les assistés sociaux.

2.4 La conservation de la forêt.

Dans le Nord-Ouest, la lutte contre les incendies forestiers est confiée aux quatre (4) districts du ministère des Terres et Forêts et à deux (2) associations de protection: l'Association de protection des forêts Gatineau et l'Association de protection des forêts de l'Outaouais. Le ministère des Terres et Forêts effectue depuis quelques années des travaux de protection dans les forêts localisées au nord de la latitude 51°. La superficie totale protégée contre les incendies forestiers est de 32,853.4 mi^2, soit environ 80% de la superficie totale des forêts publiques de la région.

2.5 L'utilisation de la forêt.

La diversité des modes d'allocation de la matière ligneuse ne favorise pas la pleine utilisation des forêts. Ainsi, par exemple, en 1968-69, seulement 56.5% de la possibilité annuelle de coupe de l'ensemble des forêts publiques de la région a été utilisée. Parfois le Ministère permet de dépasser la possibilité annuelle de coupe accordée afin de récupérer des bois que l'âge ou la

maladie affectent sérieusement. C'est le cas de vastes peuplements de pins gris surranés ne pouvant être exploités avec profit s'ils ne sont pas récoltés à brève échéance.

Le tableau IXa à la page 39, indique pour l'année 1968-69, le volume exploité et le degré d'utilisation de la possibilité annuelle de coupe selon le mode de tenure, pour l'ensemble du territoire. En 1968-69, le degré de l'utilisation était de 57%, mais en 1969-70 le pourcentage est d'environ 75%.

Les principales raisons de la sous-utilisation des forêts sont:

- l'obstination de certains concessionnaires forestiers à n'utiliser qu'une partie des essences et à refuser l'accès des autres utilisateurs aux essences secondaires telles que le bouleau, le tremble et le merisier. Certains concessionnaires se sont vus affermer, dans le passé, des territoires dont la possibilité annuelle de coupe dépasse amplement leurs besoins réels;

- l'absence d'une voirie forestière adéquate qui rend impossible l'exploitation de certains peuplements à maturité ou surannés localisés au nord de la région. La valeur marchande de ces forêts décroît avec les années;

- le système de droits de coupe uniformes ne tient pas compte des difficultés particulières d'exploitation telle que l'inaccessibilité relative de la ressource qui défavorise l'exploitation des territoires relativement éloignés;

- certains modes d'allocation de la matière ligneuse (réserves cantonales, réserves forestières spéciales et concessions forestières spéciales) ne répondent plus aux fins pour lesquelles ils ont été créés et devraient être abolis;

- les forêts domaniales de LaSarre et de Matagami n'ont été créées qu'au cours de l'année fiscale 1968-69. Quant à celle de Mégiscane, elle est encore plus récente. Le système décennal des garanties d'approvisionnement dans ces forêts n'a donc pas été appliqué sur une base permanente, au cours de l'année concernée.

En ce qui a trait à la transformation, la région comptait en 1968-69, une quarantaine d'unités de production réparties sur tout le territoire. Les principales caractéristiques de ces usines sont mentionnées au tableau de la page suivante.

Plusieurs scieries incluses dans les données du tableau X sont négligeables par le volume de leur production, la durée annuelle des opérations et le volume de la main-d'oeuvre employée (emplois saisonniers). Le nombre d'employés n'équivaut donc pas à des unités de travail complètes. Les données du tableau XI excluent la main-d'oeuvre forestière primaire (évaluées à environ 500), travaillant à son compte ou pour des producteurs de bois desservant les entreprises de sciage, de pâtes et papiers et d'autres. Ainsi, en 1968-69 on comptait un peu moins de 7,000 travailleurs employés dans le secteur forestier.

Durant l'année 1966-67, l'industrie forestière a utilisé plus de 70% de la main-d'oeuvre manufacturière régionale tandis que les emplois dans le secteur forestier, représentaient 15% des effectifs ouvriers du Nord-Ouest.

TABLEAU IXa : POSSIBILITE ANNUELLE DE COUPE ET VOLUME EXPLOITE, SELON LE MODE DE TENURE, POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FORESTIER DU NORD-OUEST, 1968-69.

Modes de tenure	Superficie en milles ^{2}	Possibilité annuelle en 100 pi^3			Volume expl. en 100 pi^3, résineux et feuillus	Volume expl./ possibilité annuelle (%)
		Résineux	feuillus	Total		
- Concessions forestières	17,083	1,210,710	139,210	1,349,920	662,581	49.1
- Forêts domaniales	8,017	604,910 (2)	31,910 (2)	636,880	393,058	61.7
- Terrains vacants	14,342 (1)	277,200	22,230 (2)	299,430	263,915	88.1
- Réserves cantonales	996	33,270	8,830	42,100	2,572	6.1
- Concessions forestières spéciales	248	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
- Réserves forestières spéciales	141	9,700	2,660	12,360	-----	---
- Réserves indiennes	8	-----	------	-------	-----	----
- FORETS PUBLIQUES, TOTAL	40,835	2,135,850	204,840	2,340,690	1,322,126	56.5
- Grandes forêts privées	165	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
- Petites forêts privées	1,684	63,900 (2)	87,000 (2)	150,900	97,400	64.5
- FORETS PRIVEES, TOTAL	1,849	63,900	87,000	150,900	97,400	64.5
- GRAND TOTAL	42,684	2,199,750	291,840	2,491,590	1,419,526	57.0

N.D.: non disponible
(1) : de cette superficie, environ 8,245 mi^2 ne contribuent pas à la possibilité annuelle de coupe (forêts localisées au nord).
(2) : certaines données sur la possibilité annuelle de coupe sont incomplètes.

TABLEAU X : REPARTITION DES UNITES DE TRANSFORMATION DU BOIS SELON LE TYPE D'INDUSTRIE, 1968-69.

Types d'industries	Nombre d'usines	Main-d'oeuvre (1)	Main-d'oeuvre (2)	Main-d'oeuvre totale	Salaires $000.	Valeur des expéditions $000.
Pâte et papier	2	1,133	955	2,080	9,104	47,861
Sciage	31	1,655			8,339	39,068
Placage et contre-plaqués	3	392	2,176	4,294	1,571	5,414
Autres (3)	4	71			357	1,247(4)
TOTAL	40	3,251	3,131	6,382	19,374	93,690

Source: Compilation spéciale, ministère des Terres et forêts.

(1) La main-d'oeuvre comprenant les employés à la production et à l'administration.
(2) La main-d'oeuvre employée en forêt (primaire)
(3) 3 usines de rabotage et une autre usine qui se spécialise dans la fabrication de fonds de panier.
(4) estimation

CONCLUSION:

Le secteur forestier est celui qui parmi l'ensemble des secteurs offre les plus grandes possibilités en termes d'emplois. Le ministère est en mesure, en effet, d'accroître l'utilisation de la ressource en éliminant des obstacles importants, comme la répartition des approvisionnements selon le besoin des utilisateurs.

Avec un territoire forestier considérable, bien qu'imparfaitement connu, la forêt du Nord-Ouest apparaît comme offrant des possibilités économiques importantes. Les limites en sont cependant:

- la longueur du cycle de reconstitution du potentiel (90 ans);
- la méconnaissance de la partie septentrionale de la forêt;
- la faiblesse du réseau des voies de pénétration;
- l'inadéquation dans certains cas de la réglementation de l'utilisation de la forêt.

Le ministère est en mesure et se propose de porter remède à ces limitations pour permettre au secteur forestier, qui fournit déjà une part importante des emplois dans le Nord-Ouest, d'accroître son impact sur la vie économique de la région.

3. LE SECTEUR AGRICOLE

Pour comprendre le développement agricole du Nord-Ouest, il faut se rappeler que la population totale de la région est passée de 43,301 en 1931 à 108,160 en 1941, soit une augmentation de près de 150%. Cet accroissement rapide fut le résultat du mouvement de colonisation qui eut lieu au moment de la crise de 1929.

En 1941, la deuxième guerre contribua au redressement économique de la région: l'industrie minière et forestière ont pris de l'ampleur. Un grand nombre de défricheurs qui étaient venus du milieu urbain et d'autres possédant une certaine expérience agricole se sont désintéressés alors de l'agriculture pour se diriger vers d'autres secteurs d'activité.

3.1 La situation régionale.

Le bureau régional du ministère de l'Agriculture a fait, au mois de mai 1970, un inventaire assez complet de la situation agricole dans toutes les localités du Nord-Ouest.

3.1.1 Exploitants et résidents

Il y a 2,075 exploitants dans toute la région, en 1970 soit environ 5% de la main-d'oeuvre totale. On observe une baisse considérable de 60% entre 1961 (5,229 fermes) et 1970 et de 47% entre 1966 (3,957 fermes) et 1970.

La région du Nord-Ouest compte un nombre élevé de résidents qui habitent en milieu agricole mais qui ne cultivent pas (ou plus). Il y en a 3,856 - ce qui fait un total de 6,000 familles demeurant en milieu agricole, en dehors des villages et des villes. Le nombre de résidents est donc presque deux (2) fois plus élevé que celui des exploitants.

3.1.2 Superficie défrichée et unités animales

540,675 acres ont été défrichés mais seulement 52% sont actuellement cultivés. Près de 10% ont été abandonnés et 38% appartiennent à des résidents. Ainsi, le domaine agricole de la région est caractérisé par la

faible proportion des terres cultivées et le fort pourcentage des terres défrichées appartenant aux résidents.

Il y a 36,436 unités animales, soit une moyenne d'environ 17 par exploitant. Il y a 31,640 vaches laitières, 4,173 vaches de boucherie et 3,788 brebis. On compte aussi 1,846 truies et 79,792 poules.

3.1.3 Production et vente

La production annuelle de foin ou l'équivalent est de 182,180 tonnes, soit .64 tonne à l'acre. Mais cette moyenne est baissée par les petits producteurs. En fait, elle varie de 1.00 à 1.50 tonne à l'acre dans les bonnes zones. La production laitière fournit la plus grande partie du revenu des agriculteurs. Elle était de 180 millions de livres en 1969, comparativement à 200 millions en 1965 et 223 millions en 1961. Il y a donc une baisse continue.

La production laitière est utilisée de la façon suivante:

- 36 millions de livres (20%) sont consommés sur la ferme;
- 20 millions de livres (9%) sont vendus en lait nature;
- 124 millions de livres (71%) sont vendus sous forme de lait industriel ou de crème.

La production de viande bovine et de boeuf est en partie exportée, même si elle ne satisfait pas toute la consommation régionale.

La valeur totale des ventes de produits agricoles s'élevait, en 1969, à $12.5 millions, répartie ainsi:

- vaches laitières: (lait et viande)	$ 9,990,000.
- bovins de boucherie:	720,000.
- moutons:	68,400.
- porcs:	1,728,000.
- poules:	63,000.
TOTAL:	$12,569,400.

3.1.4 Financement de l'agriculture

En 1968, le total des soldes dûs à l'Office de crédit agricole et à la Société du crédit agricole s'élevait à plus de $9, millions (1). Par ailleurs, la valeur des fermes était estimée à environ 35 millions soit une moyenne par exploitant de $16,930. L'endettement représente donc un peu moins de 25% de la valeur des fermes.

En outre, le ministère de l'Agriculture a versé dans la région, en 1968-69, plus de 2 millions en mesures d'assistance et presque 3 millions en 1967-68.

En résumé, la situation agricole régionale peut être caractérisée par les faits suivants:

- Le domaine agricole est habité en grande partie par des résidents (65%) et cette situation se reflète dans l'utilisation du sol: seulement 52% de la superficie défrichée est cultivée;

- la production laitière domine largement mais elle diminue de façon constante depuis 1961;

- les soldes dus représentent un peu moins de 25% de la valeur des fermes.

3.2 La situation selon les comtés.

La situation dans les 4 comtés ne reflète pas toujours celle au niveau régional; en fait, il y a souvent des différences majeures:

- Près de 70% des exploitants sont situés dans deux (2) comtés: Témiscamingue (30.7) et Abitibi-Ouest (37.9). Rouyn-Noranda en compte 11.7% et l'Abitibi-Est 19.7%. On observe les mêmes proportions en ce qui concerne les superficies cultivées;

- Il y a quatre (4) exploitants pour un résident au Témiscamingue. Ce comté est le seul où le domaine agricole est habité en majorité (80%) par des cultivateurs. En Abitibi-Est, la situation est inverse:

---

(1) Ce montant exclut les emprunts faits en vertu de la loi de l'amélioration des fermes.

il y a cinq fois plus de résidents que d'exploitants. Le rapport est de deux exploitants pour trois résidents en Abitibi-Ouest et de deux pour cinq dans Rouyn-Noranda;

- 83% de la superficie défrichée du Témiscamingue est cultivée, comparativement à 52% pour l'Abitibi-Ouest, 40% pour Rouyn-Noranda et 35% pour l'Abitibi-Est. Ainsi, dans ces deux (2) derniers comtés, plus de 60% de la superficie défrichée n'est pas cultivée. Près de 80% de la superficie défrichée, habitée par les résidents, est située dans l'Abitibi-Est (37.4%) et l'Abitibi-Ouest (40.5%). Par contre, 83% de la superficie abandonnée est concentrée dans Rouyn-Noranda (30.3%) et l'Abitibi-Est (53%);

- La superficie moyenne cultivée, par exploitant, est de 158 acres au Témiscamingue, 131 acres en Abitibi-Est, 127 acres en Abitibi-Ouest et 118 dans Rouyn-Noranda. Le nombre moyen d'unités animales par exploitant suit la même tendance: 22 au Témiscamingue, 18 en Abitibi-Est, 15 en Abitibi-Ouest et 14 dans Rouyn-Noranda. Ainsi, même si le domaine agricole de l'Abitibi-Est compte la plus faible proportion d'exploitants, les terres sont plus grandes et le cheptel plus nombreux (en moyenne par ferme) que dans les deux comtés voisins;

- La valeur moyenne des fermes reflète cette situation: elle est de $21,520. au Témiscamingue, $13,890. à Rouyn-Noranda, $13,858. en Abitibi-Ouest et $17,504. en Abitibi-Est;

- Les soldes moyens dûs par emprunteur à l'Office du crédit agricole varient d'un comté à l'autre: $4,483. au Témiscamingue, $2,494. à Rouyn-Noranda, $3,595. en Abitibi-Ouest et $3,312. en Abitibi-Est.

3.3 Situation selon les localités.

L'inventaire du ministère de l'Agriculture a porté sur 100 localités (1). Dans quatre (4) d'entre elles il n'y a aucun exploitant: il s'agit de St-Roch, Fourniè-

(1) Ces localités ne comprennent que le domaine agricole; sont exclus les villages et les villes.

re, Malartic et Val-d'Or.

Les 100 localités se répartissent ainsi: 37 en Abitibi-Est, 32 en Abitibi-Ouest, 16 dans Rouyn-Noranda et 15 au Témiscamingue.

Le nombre moyen d'exploitants par localités pour l'ensemble de la région s'élève à 21. Il varie selon les comtés: 42 au Témiscamingue, 25 en Abitibi-Ouest 15 dans Rouyn-Noranda et 11 en Abitibi-Est. Ainsi, les exploitants sont très éparpillés dans un nombre assez élevé de localités.

Si on considère les exploitants et les résidents ensemble, on observe la même tendance à la dispersion: il y a, en moyenne, 60 familles par localité dans la région, 63 en Abitibi-Est, 62 en Abitibi-Ouest, 53 au Témiscamingue et 52 dans Rouyn-Noranda.

Mais ces moyennes cachent des variations importantes. Ainsi, il y a moins de 20 familles (exploitants et résidents) dans dix (10) localités, dont quatre (4) sont situées en Abitibi-Est, trois (3) en Abitibi-Ouest et trois (3) dans Rouyn-Noranda. En outre, 27 localités ont moins de 40 familles.

En ce qui concerne les exploitants, 30 localités n'ont pas plus de 10 fermes dont 18 en Abitibi-Est et 8 en Abitibi-Ouest.

TABLEAU XI : STATISTIQUES AGRICOLES, REGION ET COMTES, 1970

COMTES	Nombre d'exploitants	Nombre de résidents	Total: Exploitants résidents	Superficies défrichées				
				cultivée (1) par expl.	habitées par résidents (2)	abandonnées (3)	Total 1+2+3	Rapport 1/1+2+3
TEMISCAMINGUE	636 30.7	165 4.3	801 13.5	101,114 35.7	18,806 9.1	1,723 3.3	121,543 22.5	83.4
ROUYN-NORANDA	243 11.7	585 15.1	828 14.0	28,705 10.1	25,560 13.0	15,577 30.3	70,842 13.1	40.0
ABITIBI-OUEST	787 37.9	1,175 30.5	1,962 33.1	99,896 35.2	83,319 40.5	6,902 13.4	190,117 35.1	52.6
ABITIBI-EST	409 19.7	1,931 50.1	2,340 39.4	53,954 19.0	76,885 37.4	27,334 53.0	158,183 29.3	35.5
REGION (total)	2,075 100.0	3,856 100.0	5,931 100.0	283,569 100.0	205,570 100.0	51,536 100.0	540,675 100.0	52.4

TABLEAU XII : NOMBRE D'UNITE ANIMALE, VALEUR DES FERMES, ET SOLDES DUS A L'OFFICE DU CREDIT AGRICOLE, REGION ET COMTE, 1970.

COMTES	Nombre d'unités animales	Nombre d'un. anim. par exploitant	Valeur des fermes en $	Valeur des fermes par exploitant en $	Soldes dus à l'Office du crédit agricole en $ (1968)	Soldes dus par emprunteur en $
TEMISCAMINGUE	13,488 38.0	22	13,687,600 39.0	21,520	2,954,832 37.6	4,483
ROUYN-NORANDA	3,505 9.6	14	3,375,350 9.6	13,890	396,698 5.0	2,494
ABITIBI-OUEST	11,548 31.7	15	10,906,900 31.0	13,858	3,077,322 39.1	3,545
ABITIBI-EST	7,535 20.7	18	7,159,450 20.4	17,504	1,440,928 18.3	3,312
REGION	36,436 100.0	17	35,129,300 100.0	16,930	7,869,780 100.0	3,710

TABLEAU XIII: REPARTITION DES LOCALITES SELON LE NOMBRE D'EXPLOITANTS, PAR COMTES 1970.

COMTES	Nombre d'exploitants					Nbre moyen d'expl. par loc.
	0-9	10-19	20-29	30 +	TOTAL	
Témiscamingue	0	2	2	11	15	42
Rouyn-Noranda	4	7	4	1	16	15
Abitibi-Ouest	8	8	6	10	32	25
Abitibi-Est	18	12	5	2	37	11
Région	30	29	17	24	100	21

TABLEAU XIV: REPARTITION DES LOCALITES SELON LE NOMBRE DE FAMILLES (EXPLOITANTS RESIDENTS), PAR COMTE 1970.

COMTES	Nombre de localités					Nbre de familles par localité
	0-9	20-39	40-59	60 +	TOTAL	
Témiscamingue	0	3	8	4	15	53
Rouyn-Noranda	3	2	5	6	16	52
Abitibi-Ouest	3	7	8	14	32	64
Abitibi-Est	4	5	8	20	37	63
Région	10	17	29	44	100	60

CONCLUSION:

- Le domaine agricole est habité en grande partie par des résidents (65%). Le rapport résidents/exploitants varie beaucoup selon les comtés:

  - Abitibi-Est: 5/1
  - Rouyn-Noranda: 5/2
  - Abitibi-Ouest: 3/2
  - Témiscamingue: 1/4

70% des exploitants habitent le Témiscamingue et l'Abitibi-Ouest. 52% des terres défrichées sont cultivées.

- Le nombre de cultivateurs a diminué de 15% entre 1961 et 1969.

- La production laitière diminue constamment:

  - 1961: 223 millions de livres
  - 1965: 200 " " "
  - 1969: 180 " " "

- Depuis quelques années, des cultivateurs se sont spécialisés dans l'élevage du boeuf. Aujourd'hui, on en compte une centaine relativement organisée.

- Le climat du Nord-Ouest est plus froid que celui du centre du Québec et même du Saguenay - Lac St-Jean et la Gaspésie. Les jours de gelée sont plus nombreux et la saison de végétation plus courte.

4. LE SECTEUR INDUSTRIEL

L'évolution de l'industrie manufacturière au Nord-Ouest paraît très irrégulière. Entre 1951 et 1961, la main-d'oeuvre manufacturière diminue de 4,936 à 3,589 (1). Par contre, de 1961 à 1969, elle progresse réellement puisqu'elle augmente de 1,900 personnes.

L'activité manufacturière est concentrée dans les industrie reliées directement aux ressources naturelles, comme le bois (sciage surtout), les pâtes et papiers et l'industrie métallique primaire (fonte et affinage).

En 1969, 13 groupes majeurs et 35 sous-groupes d'industries manufacturières se retrouvent dans la région. Le Québec compte 104 groupes majeurs sur un total de 140. On verra d'abord l'industrie forestière et ensuite les autres industries manufacturières.

4.1 L'industrie forestière (2)

L'emploi manufacturier de l'industrie forestière a passé de 2,046 à 2,163, entre 1966 et 1968. En dépit d'une faible augmentation, cette industrie est en pleine expansion: de 1965 à 1968, la valeur des expéditions s'est accrue de 50%. La consolidation des entreprises et la diversification de la production ont contribué largement à cet essor.

---

(1) Les changements dans la méthode de compilation sont une causes de cette baisse; ainsi en 1951 les garages étaient considérés comme faisant partie du secteur secondaire tandis qu'en 1961 ils sont incorporés au secteur tertiaire.

(2) Données fournies par le ministère des Terres et Fôrets.

TABLEAU XV : INDUSTRIE FORESTIERE, 1968-69

Activité dominante de l'entreprise	Nombre d'unité	Emploi à l'usine et en administration	Valeur de la production en millions
Sciage	28	1,452	37.0
Déroulage et contre- plaqués	4	588	7.1
Rabotage	3	63	0.4
Pâtes et papiers	2	1,133	47.9
Autres	2	60	0.6
TOTAL	39	3,305	93.0

L'emploi manufacturier dans le secteur des pâtes et papiers s'est accru considérablement de 1966 à 1968. L'implantation de l'usine de Domtar à Lebel-sur-Quévillon a créé 418 emplois nouveaux tandis que la CIP enrégistrait une perte d'une centaine d'emplois à l'usine. Ces deux grandes entreprises se partagent également la valeur totale des expéditions du secteur. Le tableau suivant montre l'importance des entreprises papetières en termes d'emplois primaires et secondaires. Si ces compagnies s'étaient installées dans les centres urbains importants leur rayonnement aurait été plus grand.

TABLEAU XVI : ENTREPRISES PAPETIERES, 1968-69

Entreprise	Emploi en forêt	Emploi à l'usine et en administration	Total
C.I.P.	455	715	1170
DOMTAR	500	418	918
TOTAL	955	1,133	2088

4.2 Les autres industries manufacturières

La zone de Chibougamau-Chapais est incluse dans les données du ministère de l'Industrie et du Commerce. Le secteur manufacturier de cette zone est petit et sa répartition en 1965 est la suivante: 70 employés dans une scierie, 21 dans les aliments et boissons et 6 dans une imprimerie.

Les tableaux révèlent l'importance relative des groupes majeurs de l'industrie manufacturières et leur évolution durant la période 1966-69. Le nombre d'employés du secteur manufacturier non forestier augmente de 109 mais la valeur totale de ses expéditions baisse de 3.4 millions, ce qui est l'indice d'une baisse de la productivité. C'est dans les variations de chacune des branches que réside l'explication de ce phénomène, à première vue paradoxal. D'une part, l'industrie de la fonte et de l'affinage, connaît une baisse de 137 employés et 8.5 millions de dollars en valeur des expéditions, baisse qui se traduit finalement par une hausse importante de la productivité de cette industrie. D'autre part, la main-d'oeuvre des autres industries réunies augmente de 246 mais la valeur des expéditions de seulement 5.1 millions de dollars. D'après les connées de 1969, le nombre des petits établissements à caractère artisanal augmente après avoir baissé au cours des années précédentes. Bref, la main-d'oeuvre productive est remplacée par la main-d'oeuvre moins productive. Cette substitution n'a évidemment pas lieu au sein d'un secteur industriel particulier mais au niveau de toutes les entreprises manufacturières non forestières.

L'importance de la valeur des expéditions du secteur fonte et affinage, est plus que proportionnelle au volume de main-d'oeuvre utilisé. Ainsi, en employant approximativement autant de personnes que l'industrie des aliments et boissons, ce secteur produit en 1967 des biens dont la valeur monétaire est sept fois plus élevée et la valeur ajoutée quatre fois plus grande que dans le secteur alimentaire.

La structure industrielle du Nord-Ouest est donc très peu diversifiée (seulement 13 groupes et 35 sous-groupes). En outre, la productivité de certaines petites entreprises semblent beaucoup trop faible. On peut faire l'hypothèse que la dimension et la gestion de ces entreprises représentent des obstacles importants à leur expansion.

TABLEAU XVII: EVOLUTION DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES, 1966-68.

Groupes majeurs d'industrie	1966		1968		Evolution 1966-68	
	Nombre d'employés	Valeur des expéditions en millions	Nombre d'employés	Valeur des expéditions en millions	Nombre d'employés	Valeur des expéditions en millions
BOIS	2,040	31,516.0	2,118	45,829.0	+ 78	+ 14,313.0
PAPIER	824	24,664.0	1,133	47,861.0	+ 309	+ 23,197.0
INDUST. METAL. PRIMAIRE	688	199,836.0	560	191,500.0	- 128	- 8,336.0
Aliments et boissons	549	14.5	569	15.3	+ 20	+ .8
Imprimerie, édition, etc.	107	1.2	150	1.6	+ 43	+ .4
Produits métalliques	112	2.0	136	3.2	+ 24	+ 1.2
Machinerie	18	.3	63	.5	+ 45	+ .2
Matériel de transport	12	.1	43	.6	+ 31	+ .5
Prod. min. non-métalliques et autres	8	.1	10	.2	+ 2	+ .1
TOTAL	4,358	256,034.2	4,782	285,611.4	+ 424	+ 29,177.2

5. LE SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire comprend les activités de la construction des transports et communications, du commerce, des finances, des services personnels (éducation santé, etc.) et publics (gaz, eau, électricité, etc.) et de l'administration publique.

L'importance de ces activités dépend dans une large mesure du volume et de l'âge de la population, et du revenu personnel disponible per capita. La concentration de la population (urbanisation), les taux de participation féminine et les décisions politiques influent également mais dans une moindre mesure, sur la taille du secteur tertiaire.

Entre 1961 et 1969, le secteur tertiaire du Nord-Ouest a connu comme dans toutes les autres régions administratives, la hausse la plus importante de main-d'oeuvre (5,000 personnes). Cette augmentation provient principalement des progrès accomplis dans l'éducation, la santé et d'autres services personnels ou publics. La croissance relative du secteur tertiaire se poursuit: un nombre de plus en plus élevé d'emplois tertiaires est induit par un volume d'emplois primaires ou secondaires constant. Un emploi secondaire ou primaire engendrait 1.06 emploi tertiaire en 1961 et 1.26 en 1966. Selon les prévisions, cet indice s'élèverait à 1.69 en 1976.

La croissance du secteur tertiaire du Nord-Ouest est limitée non seulement parce que le volume de population est relativement stable depuis une dizaine d'années, mais également à cause de la faiblesse des autres facteurs favorisant l'activité tertiaire: le revenus per capita sont bas, les villes petites et éloignées les unes des autres et le faible taux de participation féminine au marché du travail. La croissance du secteur tertiaire est encore limitée par la conjoncture économique actuelle qui se traduit par un taux de chômage très élevé et un ralentissement de la croissance de la population.

Le secteur tertiaire est sur le point d'atteindre un développement satisfaisant. Les besoins dans le domaine de l'éducation et de la santé semblent comblés, sinon qualitativement, du moins quantitativement. Les lacunes qui pouvaient exister dans le secteur du commerce de détail sont atténuées par la construction des centres d'achats de Noranda, et de Val d'Or, qui peuvent provoquer la disparition de nombreux commerces marginaux. L'administration publique dans son ensemble dispose d'effectifs suffisamment nombreux.

La construction domiciliaire est à la baisse à cause des incertitudes face à l'avenir. Les besoins actuels ne justifient pas des investissements importants dans la construction des routes à des fins de services. Au cours des prochaines années cependant, une croissance marquée est attendue dans le secteur du bien-être (maisons pour l'enfance inadaptée, pour les vieillards, etc.).

Quant au tourisme, il reste une industrie spécialisée, donc limitée surtout à la chasse et à la pêche et cette vocation persistera durant les prochaines années. On ne peut envisager une augmentation spectaculaire de revenus ou d'emplois dans le secteur touristique.

L'érection éventuelle des barrages hydro-électriques sur les rivières se jetant dans la baie de James augmenterait le nombre d'emplois du Nord-Ouest québécois. Cependant, cette influence serait temporaire, tardive et insuffisante à faire baisser définitivement le taux de chômage actuel.

Enfin, il serait vain de s'attendre à ce que le tertiaire puisse à lui seul absorber la main-d'oeuvre excédentaire provenant du secteur primaire et celle mis sur le marché du travail par le CEGEP et les écoles spécialisées. D'après certaines enquêtes, le 1/3 des finissants du niveau collégial pourrait trouver un emploi dans la région, ce qui semble optimiste.

CHAPITRE III: LE BIEN-ETRE ET LA SANTE

1. LE SECTEUR BIEN-ETRE

Les services de bien-être donnés par le ministère et les organismes semi-publics s'adressent à trois types de clientèles:

- les individus et la famille
- les personnes âgées
- les enfants

1.1 Les services aux individus et la famille.

1.1.1 L'assistance financière.

Environ 11,000 personnes ont reçu diverses formes d'assistance en 1968-69, dont le coût total s'élève à environ $7.5 millions:

- placement d'enfants:	760,587.
- service de probation:	110,000.
- aide sociale:	6,566,967.
Total	$7,437,554.

Plus de 6,000 personnes recevaient des allocations scolaires et 3,113 (28%) l'assistance-chômage. Par contre, $3,788,000. soit 58% du total des déboursés d'aide sociale, ont été affectés à l'assistance-chômage, 12.8% à l'aide aux mères nécessiteuses et 11.2% aux allocations scolaires. 45% des bénéficiaires de l'assistance-chômage habitent l'Abitibi-Est, 28% l'Abitibi-Ouest, 19.2% Rouyn-Noranda et 7.8% le Témiscamingue. Les déboursés d'assistance sociale per capita dans le Nord-Ouest, sont les deuxième plus élevés après l'Est du Québec, mais les autres régions, dont Montréal, suivre de près.

Il importe de signaler qu'environ 70% de la clientèle d'aide sociale est considérée inapte au travail et on prévoit que cette proportion va augmenter avec le rapatriement des cas d'assistance catégorisée. En outre, environ 50% des personnes aptes au travail ont plus de 45 ans et leur scolarité est inférieure à la 5e année.

En réalité, les assistés sociaux sont le plus souvent incapables de travailler et ceux qui le peuvent sont trop âgés et peu scolarisés. Il est vrai que des abus se sont produits: cetaines personnes ont bénéficié d'assistance alors qu'elles n'en avaient pas besoin ou qu'elles étaient en mesure de travailler. Mais ces cas semblent marginaux. D'une part, les caractéristiques socio-économiques de la clientèle sont significatives: plus on vieillit et moins on est instruit, plus il est difficile de se trouver un emploi. D'autre part, l'assistance financière, qui est une forme encore embryonnaire de revenu garanti, se rapproche souvent du salaire offert par certaines petites entreprises. On ne peut blâmer l'assisté de préférer l'assistance à un travail peu rémunérateur.

Le programme de retour à la vie normale, apporte une solution partielle à ce problème. Depuis deux ans, l'Agence de service social poursuit une expérience très intéressante visant à favoriser le retour au travail des assistés chômeurs. C'est le service de retour à la vie normale qui en est responsable. Ce service a débuté en 1969, avec un projet de réadaptation au travail échelonné sur une période de vingt (20) semaines, d'une vigtaine (20) d'assistés sociaux chroniques de la zone d'Amos. Dans le cadre du programme de restauration forestière du ministère des Terres et Forêts, il s'agissait pour un groupe d'assistés aptes au travail, ayant de l'expérience en forêt et présentant des problèmes sociaux affectant leur retour à la "vie normale", d'expérimenter un "laboratoire de travail" où ils étaient stagiaires (ils recevaient une allocation de $1.80 l'heure et non un salaire) pour une période déterminée. Ce stage devait correspondre à une étape dans le processus de retour au travail.

Il serait trop long de faire ici une analyse détaillée du déroulement de l'expérience et de ses résultats. Mais il convient de mentionner qu'en dépit de toutes les difficultés rencontrées, le stage s'est avéré utile pour un certain nombre d'individus parce qu'il a fait resurgir chez eux un espoir et un désir de prendre des moyens nouveaux pour améliorer leur sort. Dans certains cas, le revenu plus élevé les a stimulés à rechercher des conditions salariales comparables; pour d'autres, le projet a fourni l'occasion d'entrer en contact de façon plus systématique avec les ressources de formation et de placement. Enfin, pour certains, le stage n'aura été qu'un travail temporaire sans espoir de lendemain, selon leur propre perception.

Même si l'expérience peut être jugée relativement valable, il ne faudrait pas la répéter telle quelle. Ainsi, il importe de connaître davantage le groupe de clients pour lesquels une "thérapie d'occupation" s'imposerait: identification beaucoup plus précise du problème et plan de traitement plus détaillé et à long terme. Il s'agirait en somme de bâtir un projet pour des clients et non chercher des clients pour un projet. De plus, il faudrait beaucoup plus de personnel spécialisé (psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux de groupe, etc.,). Il faudrait aussi avoir une certaine variété de projets pour sortir un peu du domaine forestier et rejoindre d'autres genres de travailleurs. Enfin, ces projets devraient avoir un caractère permanent pour conserver une souplesse et une rapidité d'intervention et peut-être s'intégrer dans des industries ou autres projets existants.

En 1970, 79 assistés ont participé à une deuxième expérience.

1.1.2 Les organismes de bien-être

Le ministère de la Famille et du bien-être n'est pas le seul agent responsable des services aux individus et à la famille. D'autres organismes remplissent des fonctions spécifiques. Ce sont, en particulier, le Service social de l'ouest québécois, le Conseil de développement social l'Association coopérative d'économie familiale etc...

Le rôle de l'Agence de services sociaux est de faire le traitement des problèmes sociaux, individuels, familiaux et communautaires. L'Agence vise aussi à faire la prévention mais elle n'a pu réaliser cet objectif de façon systématique jusqu'à maintenant. Elle offre néanmoins huit (8) services importants: 1 - services à la famille et à l'individu; 2 - services aux personnes âgées; 3 - services à l'enfance; 4 - services d'adoption; 5 - services aux Indiens; 6 - services de retour à la vie normale; 7 - service social scolaire; 8 - service de psychologie. Elle emploie actuellement 69 personnes.

Le Conseil de développement social s'occupe surtout de représenter les divers groupes et collectivités impliqués auprès des pouvoirs publics. Il remplit les fonctions d'information et d'animation. Jusqu'à date, le Conseil de développement social n'a pas eu l'opportunité de jouer un rôle consultatif, les structures du ministère subissant de profondes transformations.

L'Association coopérative d'économie familiale a pour but d'aider les individus et les couples à mieux administrer leur budget. Elle offre les services suivants: consultation budgétaire et cours sur le budget familial.

L'existence de plusieurs organismes oeuvrant dans le même secteur pose certains problèmes de coordination. Il est évident que le travail de l'Agence doit compléter celui du ministère. C'est dans cette optique que le bureau régional du ministère a amené le regroupement de certains services publics et semi-publics dans la zone de Val-d'Or. Cette expérience s'est avérée fructueuse et devrait être poursuivie dans d'autres centres.

La coordination des activités au niveau régional devrait être une responsabilité du bureau régional du ministère. Or les fonctions de ce dernier ne sont pas suffisamment précises actuellement. On arrive mal à identifier les tâches qui releveraient du niveau régional.

1.2 Les services aux personnes âgées

Ces services sont donnés par les institutions. Le Nord-Ouest en compte trois:

- Le Foyer de l'âge d'or de La Sarre (40 lits)
- La Villa Saint-Martin de Malartic (43 lits)
- Le Foyer Pie XII de Rouyn (85 lits), celui-ci devant ouvrir ses portes au cours de l'été.

Ainsi, 168 lits seront mis à la disposition des personnes âgées. Ce nombre suffira à répondre à la demande.

1.3 Services à l'enfance

Trois institutions offrent des services aux enfants:

- L'Institut Lamy à Dubuisson (35 lits)
- Le Foyer Lavallée à Rouyn (23 lits)
- Clair Foyer à Amos (148 lits)

Le total de 206 lits permettra de satisfaire à la demande au cours des prochaines années.

TABLEAU XVIII: BENEFICIAIRES ET DEBOURSES D'ASSISTANCE SOCIALE, PAR COMTE, REGION DU NORD-OUEST, 1968-69.

Catégories d'allocations	TEMISCAMINGUE		ROUYN-NORANDA		ABITIBI-OUEST		ABITIBI-EST		REGION	
	bénéf.	déboursés	bénéf.	déboursés	bénéf.	déboursés	bénéf.	déboursés	bénéf.	déboursés
Assistance vieillesse	8 (13.3)	6,690.	11 (18.3)	9,199.	20 (18.3)	16,725.	21 (35.0)	17,561.	60 (100)	50,175.
Invalides	41 (11.5)	36,476.	87 (24.5)	77,402.	99 (27.9)	88,078.	128 (36.1)	113,879.	355 (100)	315,835.
Aveugles	8 (14.0)	7,059.	11 (19.3)	9,707.	19 (33.3)	16,767.	19 (33.3)	16,767.	57 (100)	50,300.
Mères nécessiteuses	69 (13.3)	112,376.	113 (21.8)	184,036.	103 (19.8)	167,749.	233 (45.0)	379,473.	518 (100)	843,634.
Inaptes pour plus de 12 mois	72 (13.6)	88,266.	107 (20.2)	131,173.	148 (28.0)	181,436.	202 (38.2)	247,635.	529 (100)	648,510.
Filles et veuves (60-65ans)	15 (10.4)	13,998.	41 (28.5)	38,262.	27 (18.7)	25,197.	61 (42.4)	56,927.	144 (100)	134,384.
Assistance-chômage	244 (7.8)	272,445.	596 (19.2)	699,828.	876 (28.1)	1047,460.	1397 (44.9)	1769,036.	3113 (100)	3.788,769.
Allocations scolaires	810 (13.2)	97,200.	1531 (25.0)	183,720.	1242 (20.3)	149,040.	2545 (41.5)	305,400.	6128 (100)	735,360.
TOTAL	1267 (11.6)	634,510.	2497 (23.0)	1,333,327.	2534 (23.2)	1,692,452.	4606 (42.2)	2,906,678.	10904 (100)	6,566,967.

CONCLUSION

- Les déboursés d'assistance sociale, per capita, dans le Nord-Ouest sont de $40., soit le même montant versé en moyenne dans l'ensemble du Québec.

- 80 assistés ont participé durant 26 semaines à une expérience de retour à la vie normale. Par ailleurs, on observe que 70% des assistés sont inaptes au travail et ceux qui peuvent assurer certaines fonctions ont en général, plus de 45 ans et leur niveau de scolarité inférieur à la 5ème année.

- Les fonctions du bureau régional sont imprécises en ce qui concerne la planification, la coordination et la recherche.

- Les équipements en place et ceux qui sont prévus permettront de répondre aux besoins.

2. LE SECTEUR SANTE

2.1 Les ressources physiques

2.1.1 Les hôpitaux

La région du Nord-Ouest compte huit (8) hôpitaux généraux et publics, un hôpital psychiatrique, un établissement pour les malades contagieux et chroniques et un hôpital général privé, soit un total de 1077 lits mis à la disposition de la population. (Cf. tableau page suivante).

Le rapport de la Commission d'enquête sur la Santé et le Bien-Etre social reconnait certaines normes* pour l'évaluation.

2.8 lits pour les malades aigus

1.5 lits pour les malades chroniques, convalescents ou malades à réadapter

0.5 lits pour les cas psychiatriques chroniques, soit un total de 4.8 lits pour 1,000 habitants.

La population étant estimée à 160,500 personnes, on compte actuellement 6.7 lits pour 1,000 habitants sans tenir compte de près de 400 lits additionnels qui seront mis en service une fois la construction du nouvel hôpital de Noranda et la rénovation de celui de Val-d'Or terminées.

Il ressort que les ressources dont dispose le Nord-Ouest dépasse de loin les normes telles que définies par la Commission d'enquête.

Cependant, malgré un nombre de lits satisfaisant, leur répartition actuelle dans les divers services et par hôpitaux est insuffisante. En effet, il existe seulement 30 lits pour les malades contagieux, 4 lits pour les soins intensifs et 54 lits pour la psychiatrie. Les hôpitaux de la région manquent aussi de lits pour les malades chroniques. Si on tient compte des recommandations de la Commission d'enquête qui prévoit 1.5 lits par 1,000 habitants, il faudrait mettre à la disposition de cette catégorie de malades 241 lits par rapport aux 189 actuellement disponibles.

On peut remédier à cette situation par une nouvelle redistribution de lits par service, selon les besoins de la population.

---

* Il ne faut pas confondre les normes préconisées par la Commission d'enquête et celles que le ministère retiendra.

TABLEAU XIX : DISTRIBUTION DES LITS DANS LES HOPITAUX, REGION DU NORD-OUEST.
(31 décembre 1969)

	Médec. et chirurgie	Obstétrique	Pédiatrie	Psychiatrie	Maladies contag.	Soins intensifs	Mal. chro. et conval.	TOTAL
Hôtel-Dieu (Amos)	113	17	42					172
Hôpital St-François (La Sarre)	61	21	34					116
Hôpital Lebel (L.-s.-Q.)	10		4					14
Sanatorium St-Jean (Macamic)					30		175	205
Hôpital de Malartic (Malartic)				54				54
Hôpital Isle-Dieu (Matagami)	18		5					23
Hôpital Youville (Rouyn-Noranda)	120	26	48	8	2	4	8	216
Clinique-hôpital (Senneterre)	4	5	11					20
Hôpital St-Sauveur (Val-d'Or)	62	19	39					120
Hôpital Ste-Famille (Ville-Marie)	65	13	29				6	113
Hôpital privé (Témiscamingue)	15		5					20
TOTAL	468	106	212	62	32	4	189	1,073

Quoique les hôpitaux se retrouvent dans les principales villes de la région, leur localisation ne correspond pas toujours aux besoins de la population. Ainsi l'hôpital de Malartic étant sous-utilisé il a été transformé en centre psychiatrique en 1969.

2.1.2 Le service des unités sanitaires

L'unité sanitaire représente le service le plus développé de la région. Elle comprend:

- un bureau régional à Rouyn
- 3 unités sanitaires à Rouyn, Amos et Ville-Marie
- 6 sous-bureaux régionaux à La Sarre, Malartic, Val-d'Or, Senneterre, Matagami et Chibougamau*.
- 34 dispensaires répartis dans toute la région.

Les activités des unités sanitaires peuvent se résumer comme suit:

- Hygiène maternelle, infantile et scolaire
- Contrôle de la contagion
- Surveillance de la salubrité publique
- Collection des statistiques
- Education de la population dans le domaine de la santé.

Les unités sanitaires exécutent donc au niveau du comté plusieurs tâches du ministère.

---

* Etant donné que Chibougamau fait partie de la région administrative du Saguenay-Lac St-Jean, le sous-bureau régional de Chibougamau pourrait être rattaché à l'unité sanitaire de Roberval.

TABLEAU XX :

LOCALISATION DES UNITES SANITAIRES ET DE LEUR PERSONNEL DANS LE NORD-OUEST

LOCALISATION	PERSONNEL		
	Prof.	Non prof.	Total
Amos	1	21	23
Rouyn	1	13	13
Ville-Marie	-	4	4
Total:	2	38	40

Source: La déconcentration administrative au ministère de la Santé. O.P.D.Q. Mai 1969.

L'éducation sanitaire du public, tant au niveau individuel et familial qu'au niveau des groupes de la collectivité, constitue le rôle majeur du personnel. Divers moyens sont utilisés comme les conférences, les films, les démonstrations, les exhibits, la radio et la télévision. En 1968, environ 15,000 visites à domicile ont été effectuées par des infirmières et plus de 700 démonstrations privées ont été faites à cette occasion. Il y a eu 569 conférences scolaires, etc...

La prévention des maladies contagieuses est aussi assurée par des unités sanitaires. Durant l'année 1968, on a enregistré dans la région:

- 193 cas déclarés

- 1273 cas non-déclarés mais dépistés.

Le personnel des unités sanitaires a visité 732 maisons, 630 écoles, etc...

Il faut noter d'autre part, l'absence totale dans les quatre comtés de la région des services de soins à domicile dont le but est de décongestionner les lits des hôpitaux en évitant ou en abrégeant l'hospitalisation.

2.1.3 Service psychiatrique

Le premier hôpital psychiatrique de la région a été mis en service en mars 1969, à Malartic. Dans le but de répondre à des besoins pressants, le ministère de la Santé fait appel à des équipes volantes de l'Institut Albert Prévost qui se rendent régulièrement dans les principaux centres du Nord-Ouest. Ces équipes, une pour la psychiatrie adulte et l'autre pour la psychiatrie infantile, viennent dans la région à peu près tous les mois.

2.2 Les ressources humaines: Les professionnels et les techniciens de la Santé.

Médecins

Le nombre total actuel des médecins au Nord-Ouest s'élève à 78 dont 46 omnipatriciens et 32 spécialistes.

REPARTITION DES MEDECINS

AOUT 1970

MEDECINS	NOMBRE
Omnipraticiens	46
Anatomie pathologique	1
Anesthésie réanimatrice	2
Cardiologie	1
Chirurgie générale	16
Chirurgie orthopédique	2
Hygiène publique	2
Pneumologie	1
Radiologie diagnostique	5
Urologie	1
Psychiatrie	1
Total:	78

Source: Collège des Médecins de la Province de Québec.

Les omnipraticiens se retrouvent dans les villes où sont situés les hôpitaux, soit Amos, La Sarre, Malartic, Rouyn-Noranda, Senneterre, Val-d'Or, Ville-Marie.

On compte un seul omnipraticien dans les localités suivantes: Lebel-sur-Quévillon, Normétal, Notre-Dame-du-Nord et Matagami. Une première estimation fait ressortir un manque de 7 omnipraticiens selon les normes de la Commission d'enquête qui prévoit un omnipraticien pour 3,000 habitants.

De plus, il existe aussi une insuffisance dans certaines spécialisations comme la gynécologie par exemple. Seule une étude de chaque spécialisation et de la population à desservir permettrait d'établir le nombre de médecins spécialistes nécessaires.

Infirmières

En 1970, il y a dans les hôpitaux de la région 267 infirmières et infirmiers diplômés.

Techniciens

L'effectif des techniciens du Nord-Ouest s'élève à 145 dont 110 à temps complet et 35 à temps partiel.

Le personnel de soutien

Le personnel de service et fonctionnement représente 43.7% du nombre total des employés des hôpitaux soit 560 personnes.

Les dentistes

Selon le Collège des Chirurgiens-Dentistes, le Nord-Ouest compte 21 chirurgiens-dentistes, soit un pour 7,642 habitants.

REPARTITION DES CHIRURGIENS-DENTISTES SELON LE LIEU DE RESIDENCE - 1970

LOCALITES	NOMBRE
Rouyn	6
Noranda	2
Val-d'Or	4
La Sarre	4
Amos	1
Lebel-sur-Quévillon	1
Notre-Dame-du-Nord	1
Témiscamingue	1
Malartic	1
Total	21

Source: Collège des Chirurgiens-Dentistes.

Les optométristes

Selon le Collège des Optométristes et Opticiens, 14 optométristes résident dans la région, soit un optométriste pour 11,440 personnes.

REPARTITION DES OPTOMETRISTES SELON LE LIEU DE RESIDENCE 1970

LOCALITES	NOMBRE
Rouyn-Noranda	3
Val-d'Or	3
La Sarre	3
Amos	2
Malartic	1
Lorrainville	1
Ville-Marie	1
Total:	14

Source: Collège des Optométristes et Opticiens de la Province de Québec.

Le rapport pharmacien/population pour la région en 1970 est d'un pour 7,800 habitants.*

2.3 Les investissements immobiliers

Pour faciliter l'accessibilité de la population aux services hospitaliers, le ministère de la Santé autorise la construction de nouveaux hôpitaux ou à la rénovation et la modernisation de leurs hôpitaux déjà en service. Les projets en cours de réalisation dans la région du Nord-Ouest sont les suivants:

NOM	LOCALITE	NATURE DU PROJET	NOMBRE DE LITS	COUT($)
H. Youville	Noranda	Construction nouvelle	266	8,500,000.
H. St-Sauveur	Val-d'Or	Rénovation	105	4,600,000.
H. Ste-Famille	Ville-Marie	Rénovation	-	100,000.

* Voir le rapport du Conseil de développement Social du Nord-Ouest Québécois. Sept. 1970.

TABLEAU XXI : REPARTITION DU PERSONNEL PAR CATEGORIE DANS LES HOPITAUX DU NORD-OUEST - Mai 1970

HOPITAUX	CATEGORIE DE PERSONNEL										Total personnel	
	Infirmier		Clérical		Profession.		Etudiant		De serv. & fonct.			
	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP
Hôtel-Dieu Amos	161	-	37	1	18	4	41	2	102	2	359	9
Clinique Senneterre	18	-	2	2	1	1	-	-	8	3	29	6
Hôp. St-François La Sarre	80	-	24	3	14	9	43	-	69	2	230	14
H. Youville Noranda	224	-	62	2	39	6	33	-	140	2	498	10
H. St-Sauveur Val-d'Or	133	-	37	1	18	4	86	-	80	1	354	6
H. Ste-Famille Ville-Marie	91	1	23	-	11	5	38	-	64	-	227	6
H. Lebel-sur-Quévillon	9	4	2	1	2	-	-	-	3	3	16	8
H. Isle-Dieu Matagami	23	-	4	1	3	2	-	-	12	-	42	3
H. St-Jean Macamic	125	2	12	-	4	4	-	-	82	2	560	15
TOTAL	864	7	203	11	110	35	241	2	560	15	1968	70

Source: Service Assurance-Hospitalisation

CONCLUSION

Cette première évaluation des ressources physiques et humaines fait ressortir un certain nombre de lacunes. Ainsi même si le nombre total de lits disponibles dans les institutions hospitalières est plus que satisfaisant, leur répartition dans les divers services s'avère inadéquate. La localisation de certains hopitaux ne correspond pas toujours aux besoins de la population.

Le nombre des médecins est insuffisant pour répondre aux normes de la Commission d'enquête sur la Santé et le Bien-Etre social: il manque sept (7) omnipraticiens et de plus certaines spécialisations sont faiblement représentées ou sont inexistantes telle que la gynécologie. Quoi que les connaissances du personnel médical et technique soient bonnes, il y aurrait lieu d'organiser des cours de recyclage et de perfectionnement par la mise en place des programmes spéciaux au C.E.G.E.P. et à l'université du Québec.

Enfin, il faudrait accélérer la création des services spécialisés pour le traitement des alcooliques et des toxicomanes, et pour la réadaptation physique des accidentés ou des handicapés. Partant de ces considérations il est nécessaire que des mesures soient prises le plus tôt possible pour éliminer graduellement les carences du système de santé dans la région dans le but de mettre à la disposition de la population des services répondant mieux à ses besoins.

CHAPITRE IV : L'EDUCATION

Le secteur de l'éducation comprend deux niveaux administratifs: celui du ministère et celui des instances décentralisées. Le ministère de l'Education est présent dans la région par l'entremise de son bureau régional à Rouyn. Celui-ci toutefois est actuellement une extension du bureau régional de Hull. Par ailleurs, on compte 68 commissions scolaires locales (C.S.L.) et 4 commissions scolaires régionales (C.S.R.) dans la région. Il s'agit dans ce dernier cas de la C.S.R. Du Cuivre (Rouyn et Lac Témiscamingue), de la C.S.R. Lalonde (La Sarre et les environs) de celle de la Vérendrye (Val-d'Or, Malartic...) et enfin de la C.S.R. Harricana (Amos et les environs de même que chibougamau-Chapais). Un CEGEP à Rouyn dispense l'enseignement du niveau collégial. L'Ecole normale d'Amos offre des cours de niveaux universitaire et collégial en formation des maîtres. Depuis septembre 1970, cette dernière institution est intégrée à l'Université du Québec (Trois-Rivières).

La situation de l'éducation sera analysée à partir de cinq thèmes; les clientèles, les programmes, le personnel, le financement et l'équipement, pour chacun des quatre (4) niveaux d'enseignement suivants: pré-élémentaire, élémentaire, secondaire et collégial.

1. Les clientèles scolaires

Il y avait, en 1969-70, environ 55,000 étudiants répartis ainsi selon les niveaux d'enseignement:

Niveaux	Nombre	%
Pré-élémentaire	3568	6.5
Elémentaire	31520	57.3
Secondaire	18276	33.2
* Enfance exceptionnelle	605	1.1
Collégial	955	1.8
Universitaire	106	0.1
TOTAL	55030	100.0

* Ce nombre serait une sous-estimation de la situation réelle.

TABLEAU XXII : LA REPARTITION DE LA CLIENTELE SCOLAIRE SELON LES C.S.R., LES SECTEURS D'AMENAGEMENTS ET LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT*

C.S.R.	SECTEUR D'AMENAGEMENT	CLIENTELE					
		Pré. élémentaire	élémentaire	secondaire	Enfants except.	Total	Grand total
Harricana*	Amos	408	3,832	2,475	135	6,850	15,060
	Barraute Sennet	146	1,794	982	15	2,937	
	Matagami-Joutel	68	607	258	-	933	
	Lebel/Quévillon	110	636	188	9	943	
	Chiboug.-Chapais	315	2,373	809	-	3,397	15,060
Du cuivre	Rouyn	820	7,161	4,588	226	12,795	
	Témiscamigue et Lac Témiscamingue	485	4,086	2,230	32	6,833	19,628
Lalonde (La Sarre)	La Forêt	114	1,161	346	-	1,621	
	Bellefeuille	162	1,379	388	-	1,929	
	Lac Abitibi	355	3,443	2,945	117	6,860	10,410
La Vérendrye	Malartic	222	1,812	831	56	2,921	
	Val d'Or	457	4,046	2,592	15	7,110	10,031
TOTAL		3,662	32,330	18,632	605	55,129	55,129

* au 30 septembre 1969

1.1 Clientèle et secteurs d'aménagement

La population scolaire des trois premiers niveaux (pré-élémentaire, élémentaire et secondaire) varie sensiblement selon les C.S.R. et les secteurs d'aménagement.

Le secteur d'aménagement constitue une unité spaciale de base en vue, primordialement, du regroupement des commissions scolaires locales. Le regroupement vise la diminution du nombre d'unités administratives et du même coup l'augmentation du nombre d'élèves appartenant à une telle unité. Il est prévu qu'au moins 2,000 élèves sont nécessaires pour assurer un minimum de services; certains affirment même qu'il faut 6,000 élèves pour offrir les services maxima aux étudiants. Par ailleurs, le secteur d'aménagement peut aussi être perçu comme une unité territoriale de base en vue de l'établissement d'une école polyvalente.

Or, pour qu'une telle école soit fonctionnelle et rentable, elle doit accueillir un minimum de 1,500 élèves. Le tableau précédent montre que six (6) secteurs d'aménagement ne rencontrent pas cette norme (Barraute, Matagami - Joutel, Lebel-sur-Quévillon, Chibougamau, La Forêt et Bellefeuille). Il demeure cependant que dans une région comme celle du Nord-Ouest, où la population est très dispersée, d'autres facteurs doivent être considérés pour déterminer la localisation des équipements.

1.2 Secteur général et professionnel

Il convient de distinguer les clientèles du secteur général et celles du secteur professionnel. Au niveau secondaire, on constate un accroissement sensible du secteur professionnel: en 1967, seulement 6.1% des étudiants s'y dirigeaient comparativement à 15.1% en 1969. Cette proportion varie beaucoup selon les C.S.R.: du Cuivre, 8.8%; Harricana, 10.1%; La Vérendrye, 20.5%; Lalonde, 26.6%.

En 1969-70, les étudiants du secondaire se répartissaient ainsi selon les 13 options suivantes:

TABLEAU XXIII : REPARTITION DES ETUDIANTS DU SECONDAIRE SELON LES OPTIONS 1969-1970.

Options (techniques)	Nombre d'étudiants	
Alimentation	80	3.0
Imprimerie	45	1.6
Commercialisation	469	18.1
Construction	219	8.1
Dessin	281	10.4
Mécanique	104	3.8
Hydrothermie	203	7.5
Textile	187	7.0
Equipement motorisé	562	19.0
Forestières	33	1.2
Minières	37	1.3
Electrotechnique	313	11.3
Services	198	27.0
TOTAL	2731	100.0

Au CEGEP de Rouyn, en 1969-70, 47.1% des étudiants ont choisi le secteur professionnel. Il est intéressant d'en voir la répartition selon les concentrations et les options.

Enseignement général		Enseignement professionnel	
Sciences de la santé	78	Techniques infirmières	134
Sciences pures et appl.	105	Techniques forestières	11
Sciences humaines	125	Techniques de la mécan.	-
Sciences de l'administ.	25	Electrotechnique	31
Lettres et philo II	56	Techniques minières	34
		Assistance sociale	46
		Bibliotechnique	26
Total	389	Finance	36
		Informatique	29
Formation des maîtres	138	Total	347

1.3 L'éducation permanente

L'éducation permanente dans les C.S.R. constitue un secteur d'enseignement particulier, en ce qu'il touche les niveaux élémentaire et secondaire à la fois. L'adulte peut

suivre trois types de cours: la formation scolaire, la formation professionnelle et enfin l'éducation populaire.

Le premier groupe comprend les cours de formation dite "académique" et mène à l'obtention d'un certificat d'études élémentaire ou secondaire . La formation professionnelle comprend des cours pouvant mener à l'obtention d'un diplôme équivalent à celui de l'école de métier. Quant au troisième groupe il se compose de matières ou sujets de types "culturels" "socio-économiques", artistiques, etc...

La clientèle adulte de la région se répartie dans ces trois groupes comme suit:

formation scolaire:	5,023
formation professionnelle:	1,532
éducation populaire:	3,019

Les C.S.R. ont développé ce niveau de façon inégale: il y a l'adulte à l'école sur 4 étudiants dans la C.S.R. de La Vérendrye, 1 sur 5 dans la C.S.R. du Cuivre et 1 sur 6 dans les C.S.R. Lalonde et Harricana (rapport entre la population scolaire adulte et la population scolaire totale).

Au niveau collégial, on comptait 603 étudiants adultes en 1969-70, dont 475 (79%) inscrits dans les sciences humaines. Seulement 15% (92) ont choisi le secteur professionnel: 56 en finance, 20 en bibliotechnique et 16 en assistance sociale.

1.4 Le niveau universitaire

En mars 1969, le ministère de l'Education concluait une entente avec l'Université de Montréal, le CEGEP de Rouyn et la C.E.Q. en vue de la réalisation du projet P.E.R.N.O. Ce projet avait un double objectif:

1 - fournir aux enseignants le complément de formation nécessaire pour répondre aux besoins des quatre (4) régionales.

2 - expérimenter un système de perfectionnement des enseignants dans une région éloignée.

En 1969-70, P.E.R.N.O. a offert des cours à 447 enseignants, dont 75 à Amos, 108 à La Sarre 14 à Chibougamau, 111 à Rouyn, 93 à Val-d'Or et 46 à Ville-Marie.

1.5 Prévisions (1970-75)

L'évolution des clientèles scolaires détermine dans une large mesure la localisation et l'envergure des équipements, le personnel enseignant, les structures administratives, etc... De 1967 à 1969, on observe quatre (4) tendances importantes:

1 - Une diminution (taux régional de -7%) des effectifs scolaires au niveau élémentaire.

2 - Un accroissement de la clientèle du secondaire de 16%. Mais cette augmentation devrait ralentir d'ici quelques années à cause de la baisse à l'élémentaire.

3 - Un accroissement assez considérable des élèves au pré-élémentaire à la suite de la mise en place d'écoles maternelles.

4 - Un accroissement important de la clientèle est prévu aux niveaux collégial et universitaire vue le développement récent de ces deux niveaux dans la région*.

De 1970 à 1975, on prévoit si les mêmes tendances se maintiennent, une diminution de plus de 5,000 de la clientèle scolaire aux trois premiers niveaux.

---

* Il est difficile d'évaluer d'une façon précise l'ordre de cet accroissement, vue les difficultés à obtenir des chiffres surs pour les années précédentes. De plus, cette évaluation est difficile à cause de notre relative ignorance de l'impact future du CEGEP auprès des élèves.

TABLEAU XXIV : EVOLUTION DE LA CLIENTELE SCOLAIRE PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT DE 1969 à 1975.

Niveaux	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Pré-élément.	3568	3850	3750	3550	3400	3150	3000
Elémentaire	31520	31550	30900	29600	28200	27050	26800
Secondaire	18276	18000	18150	17900	17550	17150	16850
TOTAL	53364	53400	52800	51050	49150	47350	46650

2. Les programmes scolaires

Les programmes scolaires sont analysés ici en rapport avec la réforme pédagogique et, en particulier, avec l'application du règlement no 1 à l'élémentaire et au secondaire.

2.1 Le niveau élémentaire

Le règlement no 1 prévoit essentiellement la répartition du cours élémentaire sur 6 ans (incluant la promotion obligatoire au secondaire après 7 ans), le classement des élèves selon leur âge et la formation de groupes de travail.

L'atelier pédagogique

Le règlement no 1 doit être appliqué après consultation auprès d'un atelier pédagogique formé au niveau de chaque école et composé de parents, professeurs et des représentants de la direction. Dans le N.O.Q., sur 157 écoles élémentaires, il y a 78 ateliers, soit 50%. Ce pourcentage varie selon les territoires de C.S.R.: du Cuivre, 74.5%, La Vérendrye, 16.6%, Harricana, 55.5% et Lalonde, 30%. Mais sur ces 78, on compte 31 projets en voie d'exécution et la majorité tendent, semble-t-il, plutôt vers le progrès continu que l'application systématique du règlement no 1. Ces 31 projets touchent 2,823 élèves sur un total de 31,029 soit 9%.

On a constaté que les ateliers pédagogiques ont été formés plus rapidement et leurs activités plus soutenues dans les commissions scolaires ayant un directeur d'étude

(commissions scolaires polarisantes, regroupées, etc...).

2.2 Le niveau secondaire

Le règlement no 1 relatif au secondaire s'appuie sur les 3 principes suivants: le progrès continu, la promotion par matière et la polyvalence. Ce dernier constitue la base du renouveau pédagogique. La polyvanlence n'est possible que si, au départ, l'enseignement professionnel est intégré aux C.S.R. et que les diverses options sont accessibles dès les premières années.

Le règlement no 1 à ce niveau, rappelons-le, ne se résume pas à une variété plus ou moins grande d'options professionnelles. Il implique en plus le décloisonnement pédagogique et un système d'options graduées facultatives. Pour ces raisons, il est extrêmement difficile d'en évaluer l'application.

Les quatre (4) C.S.R. ont offert en 1969-70,39 options professionnelles différentes, dont deux sont communes aux quatre (4) (construction en bâtiment et électricité-montage et contrôle) six (6) à trois (3), six (6) à deux (2) et 25 à une seule.

2.3 Le niveau collégial

Le CEGEP de Rouyn offre: 1) l'enseignement général dont le contenu est fixé par les facultés des universités et, 2) l'enseignement professionnel comprenant les huit (8) options suivantes:

- techniques infirmières
- électrotechnique
- assistance sociale
- finance
- techniques forestières
- techniques minières
- bibliotechnique
- informatique

L'école normale d'Amos qui offrait, en plus de son programme de niveau universitaire, le niveau de collège I en 1969, cessera ses opérations l'an prochain. Le CEGEP de Rouyn devient donc la seule institution collégiale.

2.4 Le niveau universitaire

Le campus de l'université du Québec à Trois-Rivières (U.Q.T.R) à Rouyn a ouvert ses portes en septembre 70. Les programmes offerts sont choisis à l'intérieur des programmes de l'U.Q.T.R. Compte tenu des exigences et des contingences particulières au Nord-Ouest, le campus n'offrira en 1970-71 qu'un certain nombre de ces programmes axés sur les sciences humaines, les sciences pures et appliquées et les sciences de l'Education. La baccalauréat pourra être décerné dans une vingtaine de spécialités différentes.

Au cours des premières années, le secteur de l'éducation permanente prendra plus d'importance que le secteur des étudiants réguliers. Il répondra à des besoins spécifiques du milieu surtout en ce qui a trait au perfectionnement des maîtres en exercice et aussi à la formation générale des adultes. Etant donné la physionomie particulière de la région, des solutions originales doivent être mises de l'avant. Des cours seront offerts dans une douzaine de centres surtout dans les programmes de sciences de l'Education et de l'Administration. On exploitera au maximum les moyens audio-visuels d'enseignement y compris la télévision. La clientèle prévue est la suivante: étudiants réguliers environ 200 - étudiants adultes 750.

3. Le personnel enseignant

Il y avait, en 1968-69, 2,531 enseignants se répartissant ainsi selon les niveaux d'enseignement:

TABLEAU XXV : REPARTITION DES ENSEIGNANTS SELON LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT PAR C.S.R.

NIVEAUX	ENSEIGNANTS	RAPPORT ELEVE/MAITRE					
		Normes	Total	Cuivre	Harri.	Lalonde	La Vé.
Pré-lém.	87	1/40	1/40	1/42	1/36	1/40	1/42
Elémentaire	1350	1/27	1/25	1/25	1/24	1/23	1/24
Secondaire	1064	1/17	1/16		1/16		1/19
CEGEP	49	1/15	1/12*	1/18		1/18	
Ecole normale	28						
TOTAL	2578						

* 1969-70

3.1 Qualifications des enseignants

La majorité des enseignants (62%) a obtenu le Brevet B ou moins. On observe que 8.1% n'ont aucun diplôme*. Un peu moins de 5% ont un diplôme universitaire en pédagogie et 2.5% un diplôme universitaire autre qu'en pédagogie. Ces caractéristiques varient selon les C.S.R.

TABLEAU XXVI: TYPES DE DIPLOME SELON LES C.S.R. EXPRIMES EN POURCENTAGE

TYPES	REGION %	CUIVRE %	HARRI. %	LALON. %	LA V. %
Brevet B ou moins	62.4	65.2	59.4	67.2	57.9
Brevet d'enseig. spécialisé	0.2	0.4	0.4	0.0	0.4
Bac. en pédagogie	15.3	14.0	17.9	15.5	14.6
Diplô. univ. pédagogie	4.3	4.8	3.6	1.4	7.0
Diplô. univ.	2.5	1.9	3.2	0.2	4.8
Diplô. école métier école tech.	2.3	1.0	3.6	2.1	3.1
Aucun diplôme	8.1	8.8	6.8	10.5	6.6
Autres	4.7	4.9	5.4	2.8	6.0

* Il s'agit ici de diplômes non reconnus à date par le ministère de l'Education pour des fins d'enseignement.

3.2 Prévisions (1970-75)

Le nombre d'enseignants aux trois premiers niveaux s'est accru de 14% de 1967 à 1969 alors que la clientèle augmentait de 6.5% seulement. Cette différence procentuelle s'explique d'une part par une amélioration des conditions de travail se traduisant par une réduction du rapport élève-maître et d'autre part par une amélioration de la qualité des services et une multiplication des enseignements. Ce rapport est passé de 1/26 en 1965 à 1/22 en 1968. Cette évolution affecte sensiblement le budget des C.S.

En se référant aux prévisions de la clientèle mentionnées précédemment, on peut entrevoir une diminution d'environ 500 enseignants, soit 20%, d'ici 1975 (données brutes).

TABLEAU XXVII : PREVISIONS DU NOMBRE D'ENSEIGNANTS PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT 1969-75.

NIVEAUX	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Pré-élémentaire	1487	96	94	89	85	79	75
Elementaire	1350	1169	1144	1096	1044	1002	993
Secondaire	1064	1059	1068	1053	1032	1009	991
Total:	2501	2324	2306	2238	2161	2090	2053

4. Le financement

4.1 Les dépenses

Les commissions scolaires, le CEGEP et le ministère de l'Education ont dépensé près de 38 millions en 1969-70 dans le Nord-Ouest.

Institutions	Dépenses
C.S. locales	18,876,000.
C.S. régionales	17,245,000.
CEGEP	1,500,000.
Total:	37,621,000.

Le coût de l'éducation par élève est évalué à $470. à l'élémentaire, $881. au secondaire et $1,581. au collégial. Il y a peu de différence entre les C.S.R. au niveau élémentaire, mais on observe des écarts plus grands au secondaire: il en coûte $927. à la C.S.R. Harricana, 821 à du Cuivre, 865 à Lalonde et 837 (estimation) à La Vérendrye.

4.2 Les revenus

Les revenus en 1969-70 s'élevaient à $37,166,000. il y a donc un léger déficit. Ces revenus sont répartis ainsi selon les niveaux:

Elémentaire	29,918,000.	80.5%
Secondaire	5,748,000.	15.4%
CEGEP	1,500,000.	4.1%
TOTAL:	37,166,000.	100.0%

Les revenus proviennent de trois sources:

- Subventions du ministère:		27,130,000.	73.0%
Aux C.S.L.	20,766,000.		
Aux C.S.R.	4,864,000.		
Au CEGEP	1,500,000.		
- Impôt foncier:		7,604,000.	20.5%
- Autres sources:		2,432,000.	6.5%
TOTAL:		37,166,000.	100.0%

En réalité, les commissions scolaires locales n'utilisent pas ces $20 millions de subventions puisqu'elles doivent en répartir plus de la moitié ($11,497,000.) entre les quatre (4) C.S.R. Ainsi, l'enseignement élémentaire est financé par l'Etat à 50%, le secondaire à 95% et le collégial à 100%. Au total, le ministère fournit 73% des revenus. Les diverses sources de revenu ont augmenté à des rythmes différents. De 1965 à 1969, les subventions se sont accrues en moyenne par an, de 22.3% alors que l'impôt suivait une hausse de 8.2%.

Par ailleurs, on observe que l'accroissement annuel de la proportion des taxes provenant des compagnies a augmenté de 8.9% de 1965 à 1969 et ce pourcentage a varié sensiblement selon les C.S.R.: du Cuivre, 9.2%; Harricana 16.8%, Lalonde, 5.1% La Vérendrye, 7.8% Plus la part de l'impôt régional est faible dans les revenus globaux, plus les subventions gouvernementales auront tendance à augmenter.

4.3. L'éducation permanente

L'éducation permanente a coûté $865,000 au niveau secondaire en 1969-70, dont $694,000. pour l'enseignement. Au niveau collégial on a dépensé $125,000. ce qui fait un total de $990,000. Les dépenses ont augmenté considérablement depuis 1965.

5. L'équipement

Il y a actuellement dans le N.O.Q. 222 écoles dont 214 appartiennent àux commissions locales.

5.1 Le niveau élémentaire

Les C.S.L. possèdent 3,454 locaux, soit environ 57,000 places-élèves, réparties ainsi selon les C.S.R.: du Cuivre, 20,460; Harricana, 16,400; Laàonde 10,080 et La Vérendrye 10,050.

Les écoles sont en général assez récentes: seulement 3% ont été construites depuis 1963, 12% depuis 1944 (26 ans) et 54% entre 1954 et 1963. C'est la C.S.R. La Vérendrye qui a les plus vieilles écoles (73% ont été bâties avant 1953) et c'est celle de Harricana qui a les plus récentes (68% après 1953, dont 7% après 1963).

TABLEAU XXVIII : ANNEE DE CONSTRUCTION DES ECOLES

ANNEE	REGION	CUIVRE	HARRICANA	LALONDE	LA VERENDRYE
- 1944	12%	17	2	13	19
1944-53	31	26	30	29	54
1954-63	54	56	61	58	27
1963	3	1	7	-	-
TOTAL:	100	100	100	100	100

Seulement 78% des locaux des C.S.L. sont utilisés par celles-ci; 15% sont loués au C.S.R. et 7% ne sont pas utilisés. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur cette non-utilisation, puisqu'il faudrait compléter cet inventaire par une étude qualitative. Ainsi les locaux non-utilisés peuvent fort bien ne pas être utilisables pour des raisons physiques ou géographiques.

TABLEAU XXIX : UTILISATION DES LOCAUX DES C.S.L.

LOCAUX	REGION	CUIVRE	HARRICANA	LALONDE	LA VERENDRYE
Utilisés par C.S.L.	78%	76	78	82	78
Loués aux C.S.R.	15%	15	17	8	20
Locaux non-utilisés	7%	9	5	10	4
TOTAL:	100	100	100	100	100

Le pourcentage d'utilisation varie peu par C.S.R. mais on observe plus de différence entre certains secteurs d'aménagement. Ainsi, trois (3) secteurs ont un pourcentage assez faible: Témiscamingue, 66%; Barraute-Senneterre, 53% et Malartic, 59%. Par contre, ces secteurs louent une partie importante de leurs locaux, de sorte que le pourcentage d'utilisation est de 72% au Témiscamingue, 85% à Barraute-Senneterre et 81% à Malartic.

La construction ou l'aménagement d'écoles polyvalentes diminuera la demande de locaux provenant des C.S.L. De plus, la clientèle à l'élémentaire aura tendance semble-t-il à diminuer. Ces deux facteurs augmenteront le sous-emploi des écoles élémentaires. Aussi, il apparaît opportun de déterminer le plus tôt des solutions visant à maintenir le taux de rentabilité des investissements à un seuil acceptable.

5.2 Le niveau secondaire

65% des locaux utilisés par les C.S.R. sont loués dont 64% proviennent du C.S.L. Le pourcentage de location varie selon les C.S.R.: du Cuivre, 54%; Harricana 100%; Lalonde, 33%; La Vérendrye, 84%. Les 754 locaux loués par les C.S.R. coûtent $1,215,000. Environ

13,500 élèves (70% de la clientèle de niveau secondaire) y suivent leurs cours. On peut se demander si les C.S.R. peuvent dans une telle situation appliquer la polyvalence.

CONCLUSION

- On peut envisager au cours des prochaines années une diminution sensible de la clientèle scolaire. Dans l'immédiat cette baisse se fera sentir d'abord à l'élémentaire, d'une part à cause de la diminution de la natalité et d'autre part à cause de la réduction du cours élémentaire à 6 ans.

- La réforme pédagogique est en principe peu avancée, quoiqu'à l'élémentaire des travaux s'effectuent dans ce sens. La réforme au niveau secondaire s'avère assez complexe et relativement plus coûteuse qu'à l'élémentaire.

- Il y a dans la région du Nord-Ouest un réel besoin de perfectionnement des maîtres en exercice, puisque 62% d'entre eux détiennent un Brevet B ou moins.

- L'éducation dans la région a coûté environ $38 millions en 1969-70. De ce chiffre, le ministère a fourni 73% des revenus soit environ $27 millions.

- La diminution de la clientèle amènera une diminution de l'utilisation des locaux, particulièrement au niveau élémentaire. De plus, la complétation du réseau de construction des écoles polyvalentes accentuera cette diminution puisque, globalement, 64% des locaux des C.S.R. sont loués des C.S.L.

CHAPITRE V : L'ORGANISATION DE L'ESPACE REGIONAL

Les trois caractéristiques majeures du Nord-Ouest apparaissent rapidement à l'oeil de tout observateur:

C'est une région à économie simple. Ses activités sont basées essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles.

C'est une région au peuplement très récent. Elle ne comptait que 23,700 habitants en 1921.

C'est enfin ce que l'on a coutume d'appeler une région périphérique. Ce terme recouvre une foule d'éléments assez complexes d'abord, l'éloignement géographique des autres régions peuplées du Québec mais, aussi et surtout, la distance qui sépare le Nord-Ouest des centres de décision administratifs et économiques et, enfin, la situation de " frontière " d'une part, avec l'Ontario, d'autre part, avec des régions nordiques au potentiel souvent mal connu.

Ces trois caractéristiques majeures ont pour conséquence un fait qui est ici beaucoup plus prononcé que dans les autres régions périphériques du Québec, la fragilité. Fragilité d'une économie à base très étroite (essentiellement les mines et les forêts) et soumise à une conjoncture dont tous les facteurs sont exogènes; d'une nature qu'on a commencé d'exploiter et d'utiliser avant de la connaître; et des établissements humains fondés sur l'utilisation d'une ressource non renouvelable.

En matière d'organisation spatiale, ce fait a des incidences majeures sur lesquels il convient de se pencher, tant pour comprendre l'évolution de la région dans son passé récent que pour essayer d'entrevoir la possibilité et les difficultés que présentent son développement et son aménagement.

En effet, la dimension spatiale revêt dans ces conditions une importance primordiale puisqu'il semble bien que la répartition rationnelle sur le territoire régional des

différentes composantes de l'activité du Nord-Ouest soit la clef de nouveaux développements.

L'isolement

Le Nord-Ouest constitue, à l'intérieur de l'ensemble québécois, une zone de peuplement et d'activités isolée du reste de la province mais relativement proche au nord-est ontarien dont la vocation minière a été du même type. Cet éloignement qui a des répercussions sensibles dans les mentalités se manifeste aussi aux plans économiques et administratifs par l'impossibilité qu'a la région de participer aux décisions qui concernent son avenir.

Par ailleurs, le mouvement de peuplement et d'exploitation des richesses de la région a marqué un temps d'arrêt, ne laissant pas au Nord-Ouest le temps de devenir un lieu de passage obligé pour l'accessibilité des ressources nordiques. C'est pour ainsi dire un cul de sac de l'oekoumène québécois. Cette situation aurait pu n'être que transitoire si l'aménagement de l'espace régional avait été considéré comme une des conditions du développement.

La dispersion de la population

Si la population du Nord-Ouest est isolée par rapport au reste de la Province, un autre fait vient encore aggraver la situation, c'est la dispersion de la population sur le territoire régional.

Cela tient en très grande partie aux origines du peuplement et de l'exploitation de la région. La colonisation a étalé la population sur le territoire, d'autant plus que, dans la conjoncture économique qui a déterminé "l'ouverture" de la plupart des zones, l'objectif essentiel était le défrichement, qu'il soit ou non suivi de culture. De la même façon, l'exploitation minière a engendré de petits noyaux d'activités non directement reliés entre eux et souvent assez provisoires.

Le Témiscamingue, la faille de Cadillac, la voie ferrée du Canadien National ont été les trois points majeurs de peuplement mais ils ne constituent pas des ensembles continus et une carte de l'espace peuplé du Nord-Ouest figure une série de tâches très dispersées.

Par ailleurs, cette dispersion s'étale sur un territoire très étendu, plus de 300 milles du sud au nord (Témiscamingue - Matagami) 125 milles de l'ouest à l'est.

Si le type de peuplement et d'exploitation a en quelque sorte commandé la dispersion, on observe depuis quelques années une tendance naturelle à la contraction de l'espace peuplé. De cette apparente contradiction dans l'évolution de la région naissent bien des difficultés puisque le renforcement de certains noyaux de peuplement, en l'absence de modifications dans la structure économique qui permettraient d'assurer la pérennité de ces points forts, peut entraîner des échecs cuisants.

Cette dispersion se traduit dans la structure municipale. Il y a actuellement 70 municipalités dans le Nord-Ouest regroupant environ 130,000 habitants (soit 80% de la population de la région), le reste étant constitué de territoires non organisés (30,000 habitants) l'importance de la population résidant en territoires non organisés est un problème majeur. Si la population moyenne des municipalité Nord-Ouest est de 1,800 habitants, 7 municipalités (moyenne 9,200) abritent la moitié de la population, 22 municipalités de 1,000 à 4,000 habitants (moyenne 1,580) abritent un peu plus du quart de la population. L'administration municipale reflète cette faiblesse et est dans bien des cas incapables de satisfaire les besoins essentiels de la population. L'éparpillement de l'équipement scolaire, qui en entraîne la sous utilisation (cf. chapitres précédents) est une manifestation du même phénomène.

Les centres de services : importance et influence.

Les localités constituées de 1,000 habitants et plus groupaient, en 1966, près de la moitié de la population de la région; cinq ans auparavant, elles ne représentaient que 40% du volume de la population. Cet accroissement de la part prise, et du rôle joué, par les agglomérations a évidemment deux causes complémentaires: la croissance des villes, qui n'est cependant pas régulière dans la région et qui, globalement, se ralentit peu à peu depuis 1961, et le freinage de la croissance des régions rurales puis leur décroissance à partir de 1961. Si les tendances se sont poursuivies depuis 1966 les villes de plus de 1,000 habitants abritent maintenant plus de la moitié de la population régionale.

EVOLUTION DE LA POPULATION 1941-66

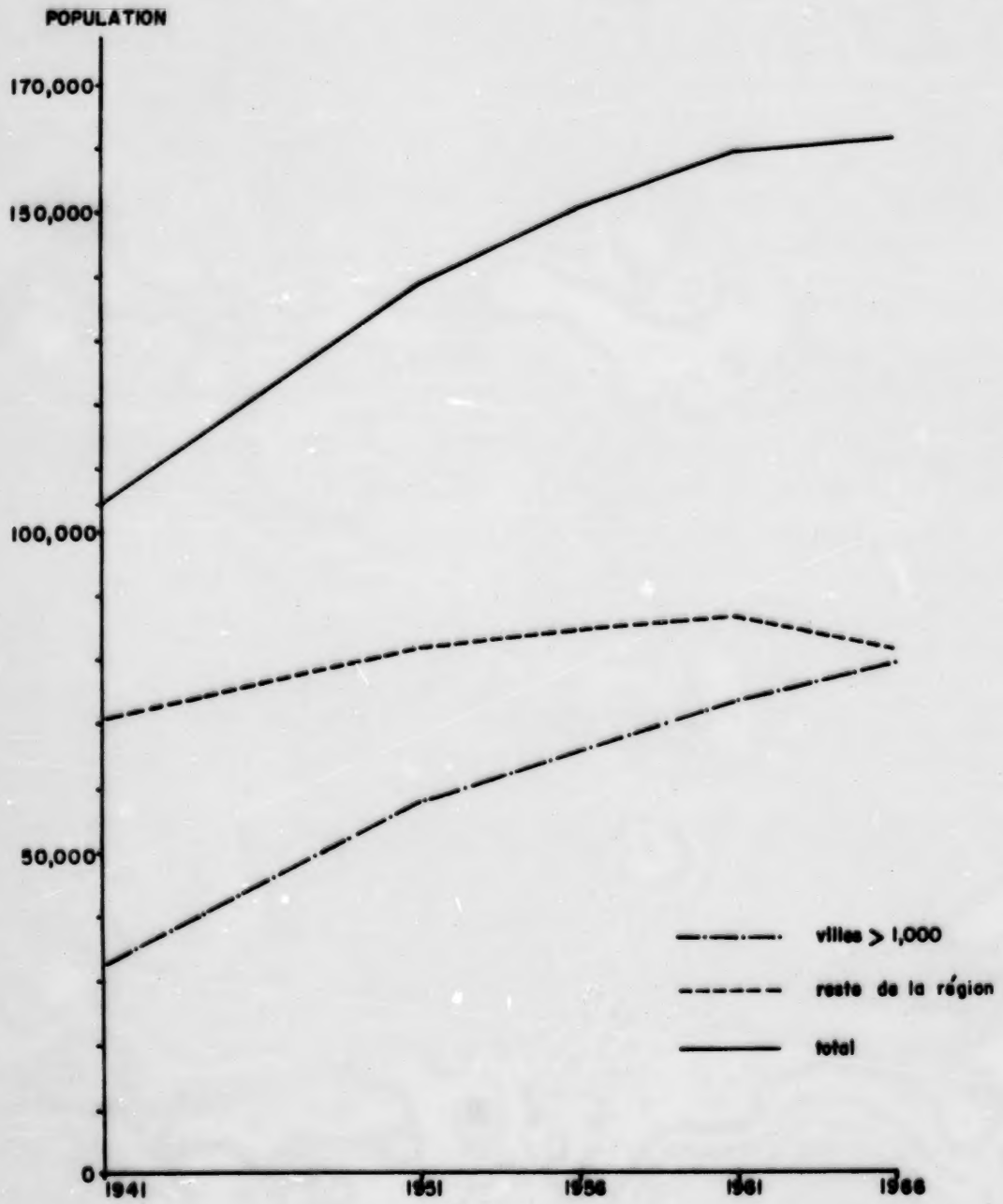

LA POPULATION DES PRINCIPALES LOCALITES CONSTITUEES DE 1,000 HABITANTS ET PLUS

GRAPHIQUE II

REGION DU NORD - OUEST

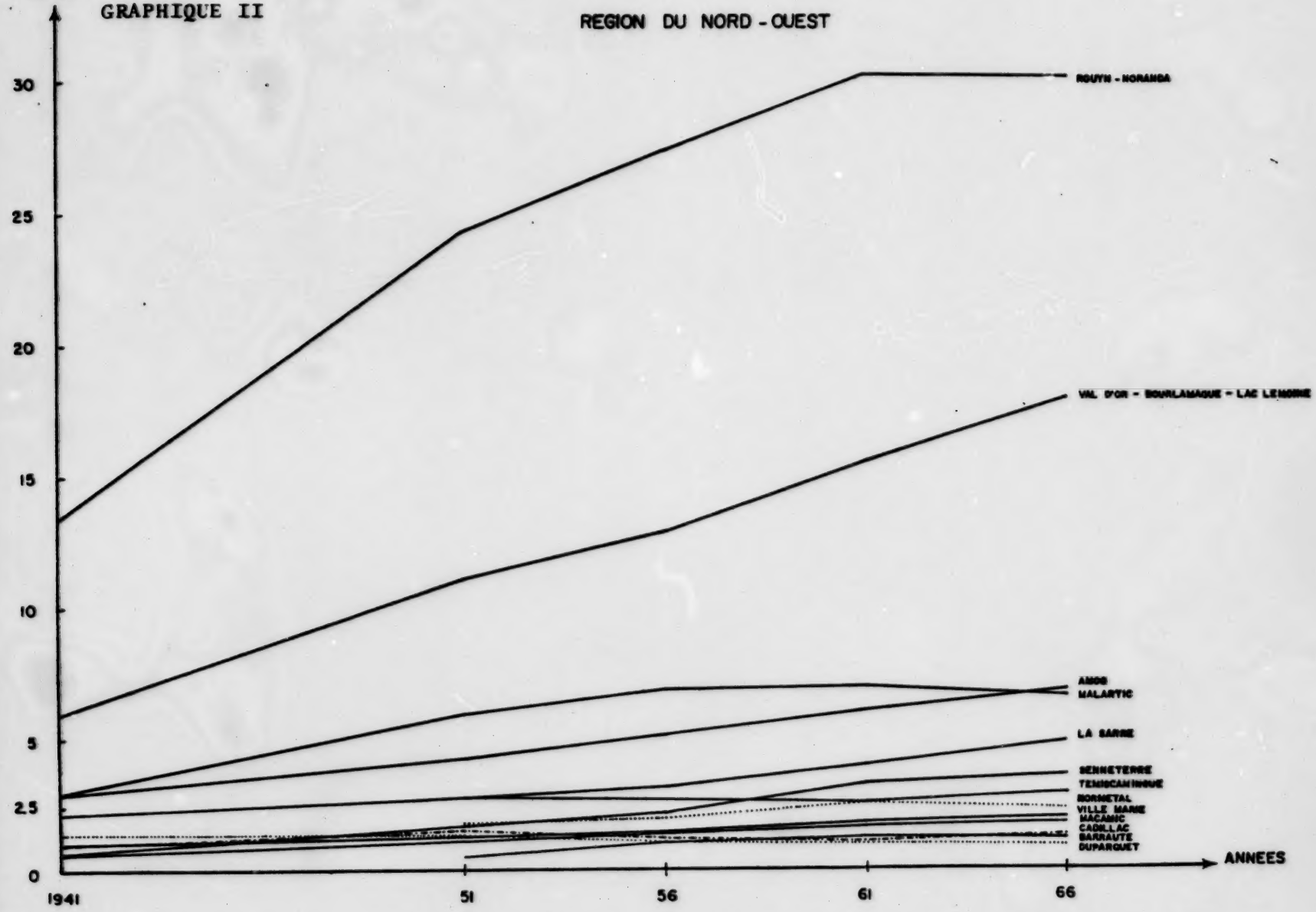

GRAPHIQUE III

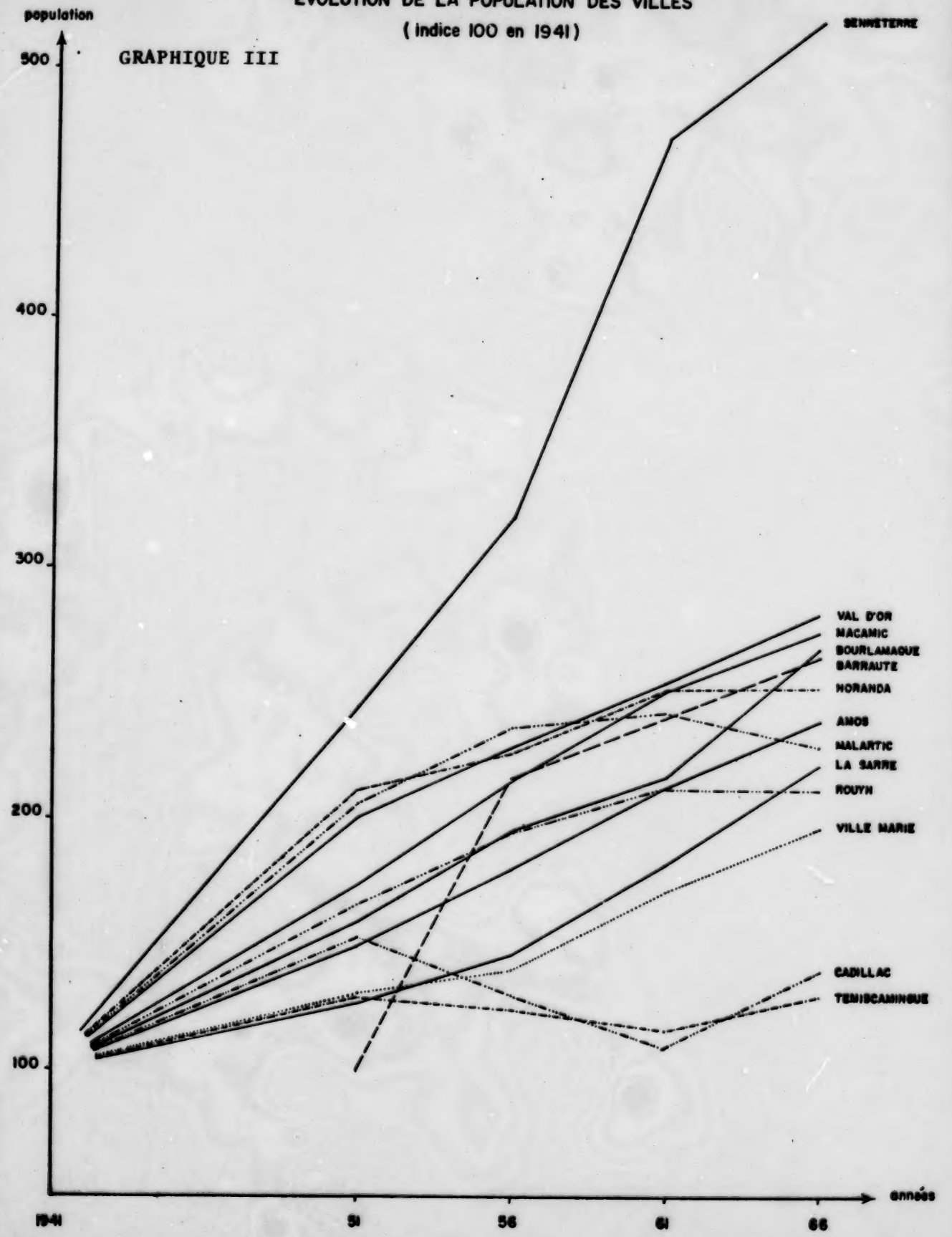

TABLEAU XXX : LES CENTRES DE SERVICE
COMMERCE DE DETAIL (1966)

	Nombre de magasins en %	Volume des ventes en %	Nombre d'emplois en %	Ventes per capita des centres/per capita régional
AMOS	6.47	10.38	9.65	2.44
VAL D'OR BOURLAMAQUE	10.42	16.21	16.68	1.60
LA SARRE	5.51	7.88	6.83	2.64
ROUYN-NORANDA	18.83	27.64	28.23	1.47
VILLE-MARIE	2.53	1.78	1.92	1.46
RESTE DE LA REGION	66.24	36.11	36.69	0.6
TOTAL REGION	100.00	100.00	100.00	1

Mais parmi cet ensemble de localités, certaines contribuent plus que d'autres à la structuration de l'espace régional, ce sont les centres de service.

L'importance de ces centres peut être étudiée en fonction de plusieurs critères notamment la population, l'activité commerciale et l'influence sur le territoire.

En ce qui a trait à la population des centres et à son évolution, trois faits ressortent: la rapidité de la croissance, son irrégularité et le peu d'importance de ces centres dont deux seulement se détachent très nettement par leur volume de population (Rouyn-Noranda et l'agglomération de Val-d'Or).

Un des indices les plus aisés (quoiqu'il ne suffise pas à lui seul) pour observer l'activité et la vitalité des centres de service est le volume de l'activité commerciale.

Les villes de 1,000 habitants et plus dans le Nord-Ouest regroupent 53% du nombre des commerces de détail qui, avec 78% de la main-d'oeuvre, effectuent plus de 81% des ventes. Mais le volume du commerce qui se fait dans les villes ne se répartit pas toujours en fonction de la population et c'est là une première indication intéressante en ce qui concerne le réseau régional de centres de services. Dans les agglomérations de plus de 10,000 habitants, qui regroupent moins du tiers de la population régionale, le volume des ventes de détail atteint 42% du total de la région. Le commerce de services est encore plus concentré.

Pour l'ensemble de la région, le volume des ventes per capita s'établit à $912.65 pour le commerce de détail et à $159.61 pour le commerce de service ce qui est légèrement inférieur à la moyenne provinciale (respectivement 90% et 74% de la moyenne provinciale), alors que le revenu disponible per capita est de 80% de la moyenne du Québec.

Seules peuvent être considérées comme centre de services (en matière commerciale) les villes qui ont un volume de vente per capita supérieur à la moyenne régionale, le volume de vente étant accru par l'utilisation des commerces par une population dépassant les cadres de l'agglomération. En matière de commerce de détail, 4 villes se détachent nettement, Amos, La Sarre, Val-d'Or, et Rouyn; pour le commerce de service, il faudrait y ajouter Matagami,

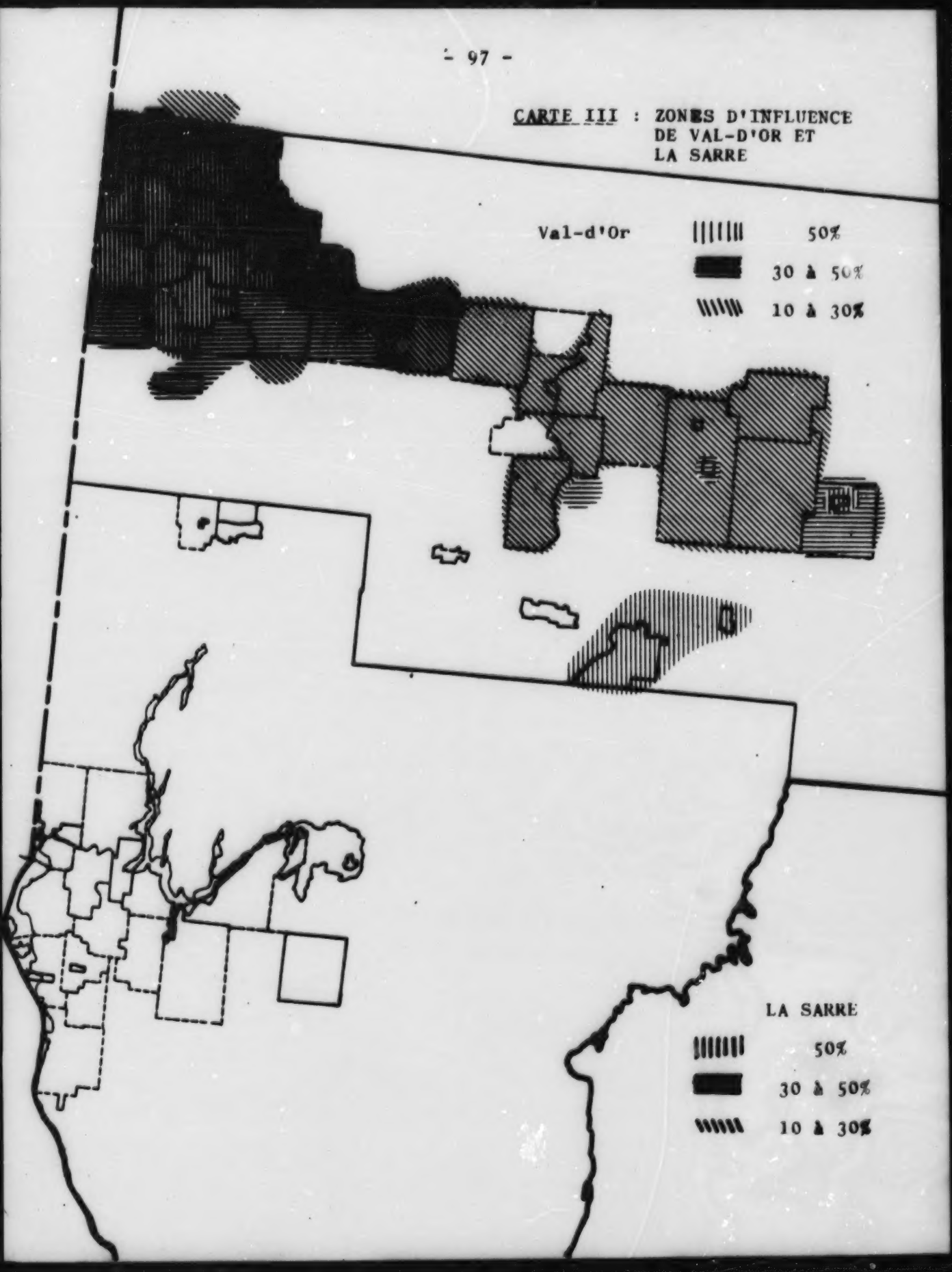

CARTE III : ZONES D'INFLUENCE DE VAL-D'OR ET LA SARRE

CARTE IV: ZONE D'INFLUENCE DE ROUYN-NORANDA

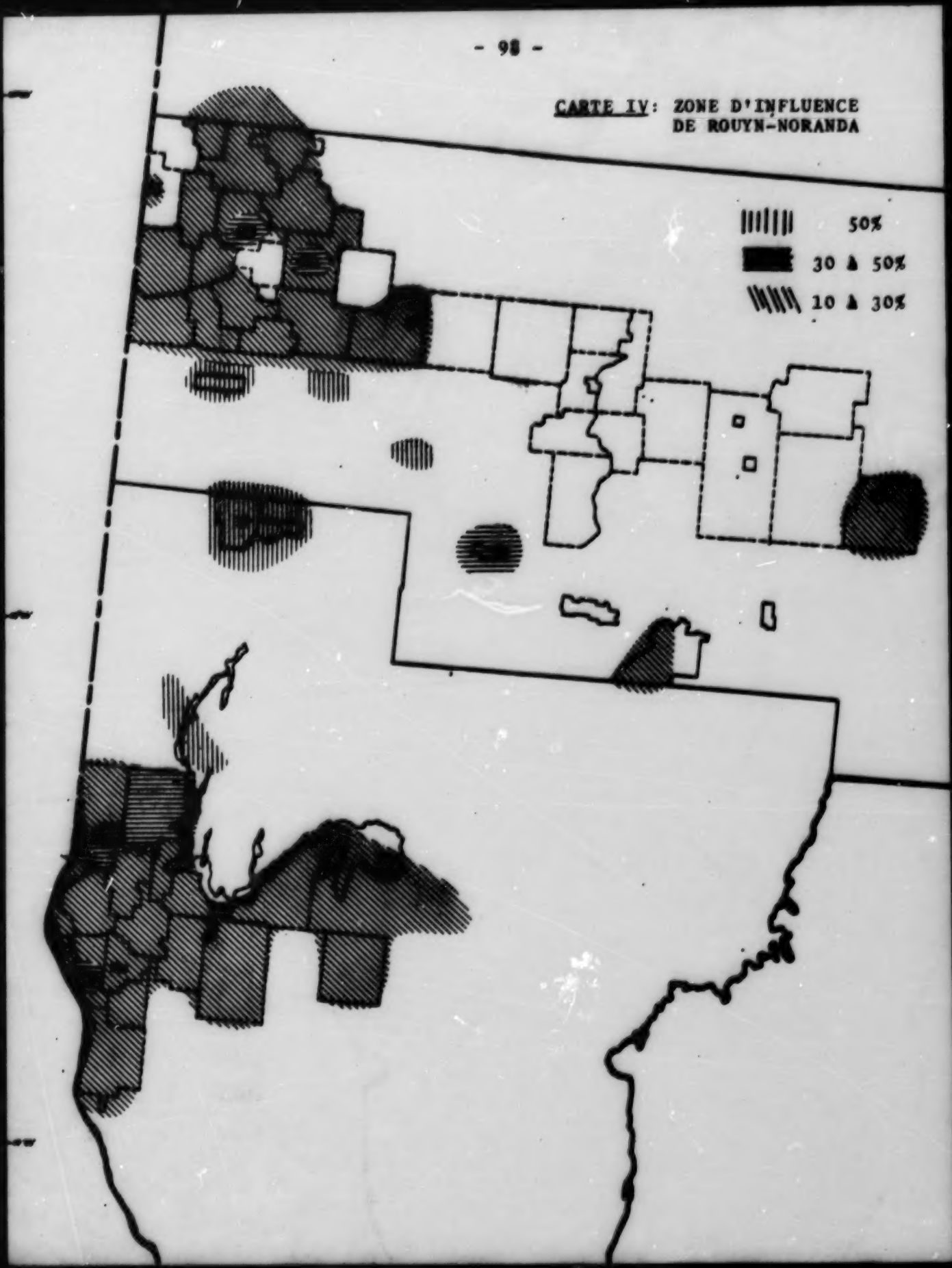

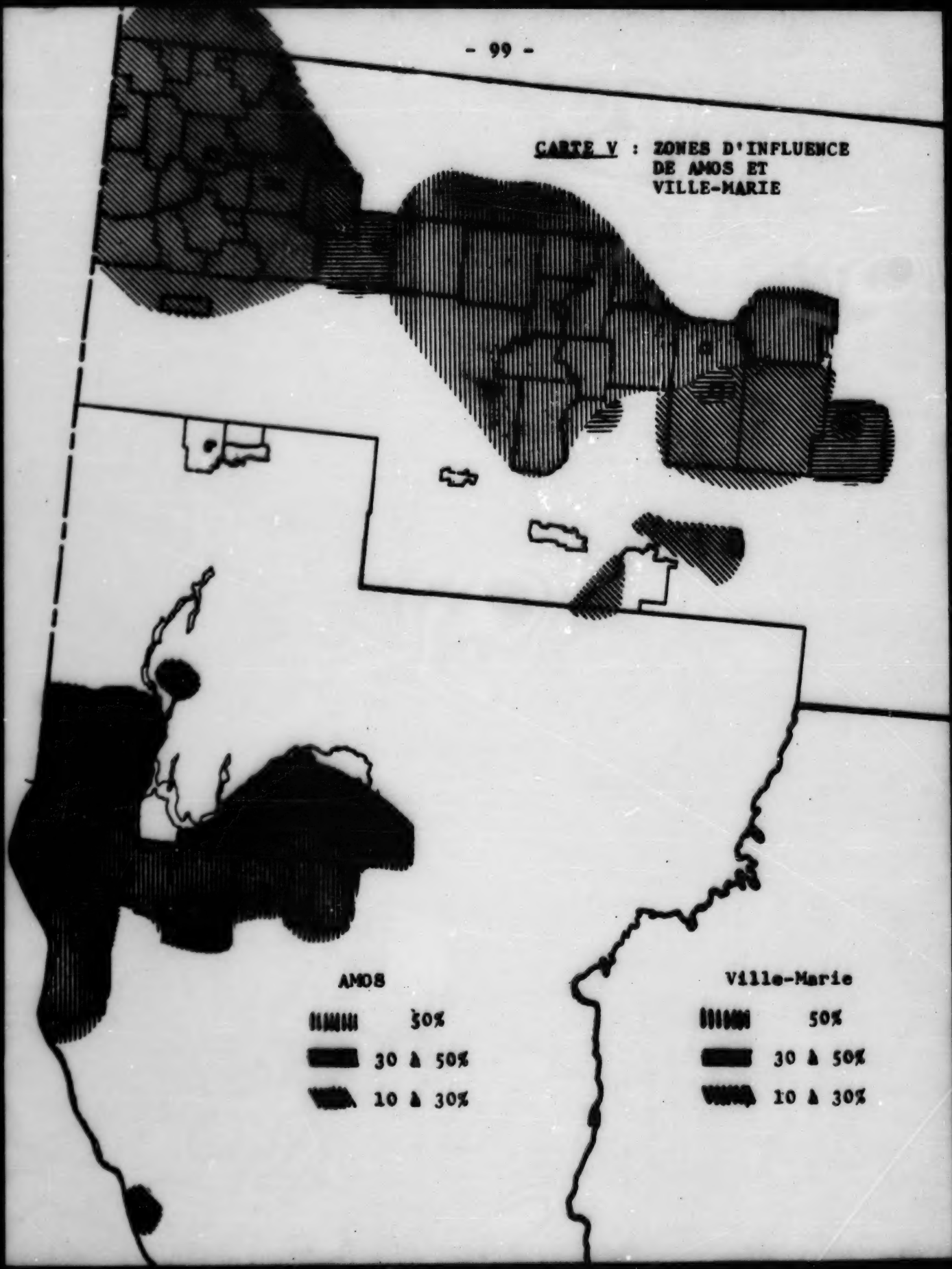

CARTE V : ZONES D'INFLUENCE DE AMOS ET VILLE-MARIE

GRAPHIQUE IV

NORD-OUEST QUEBECOIS
TRAFFIC DES MARCHANDISES - C.N. - 1969.

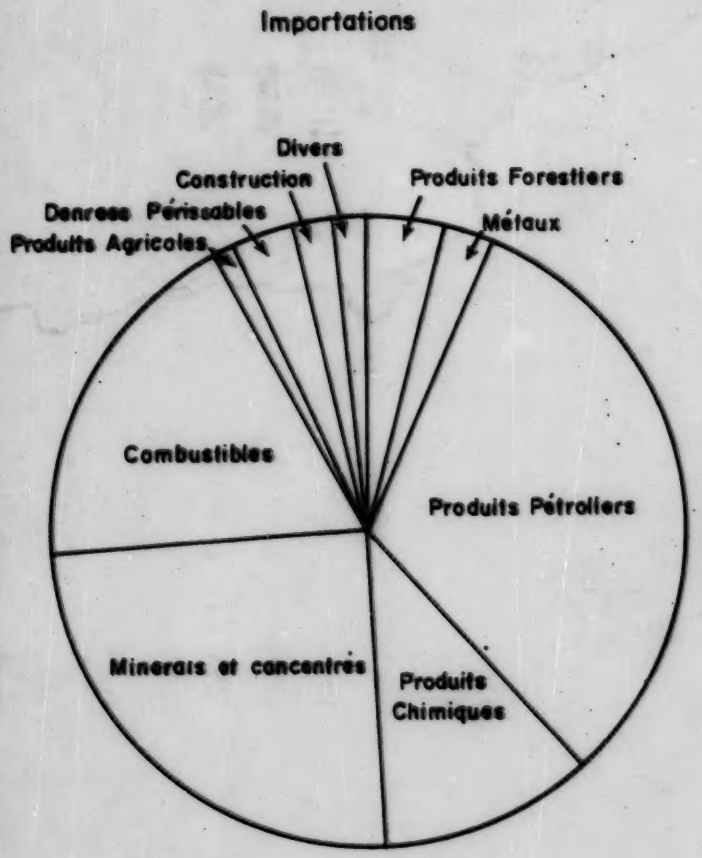

Total des importations: 831,857 t.

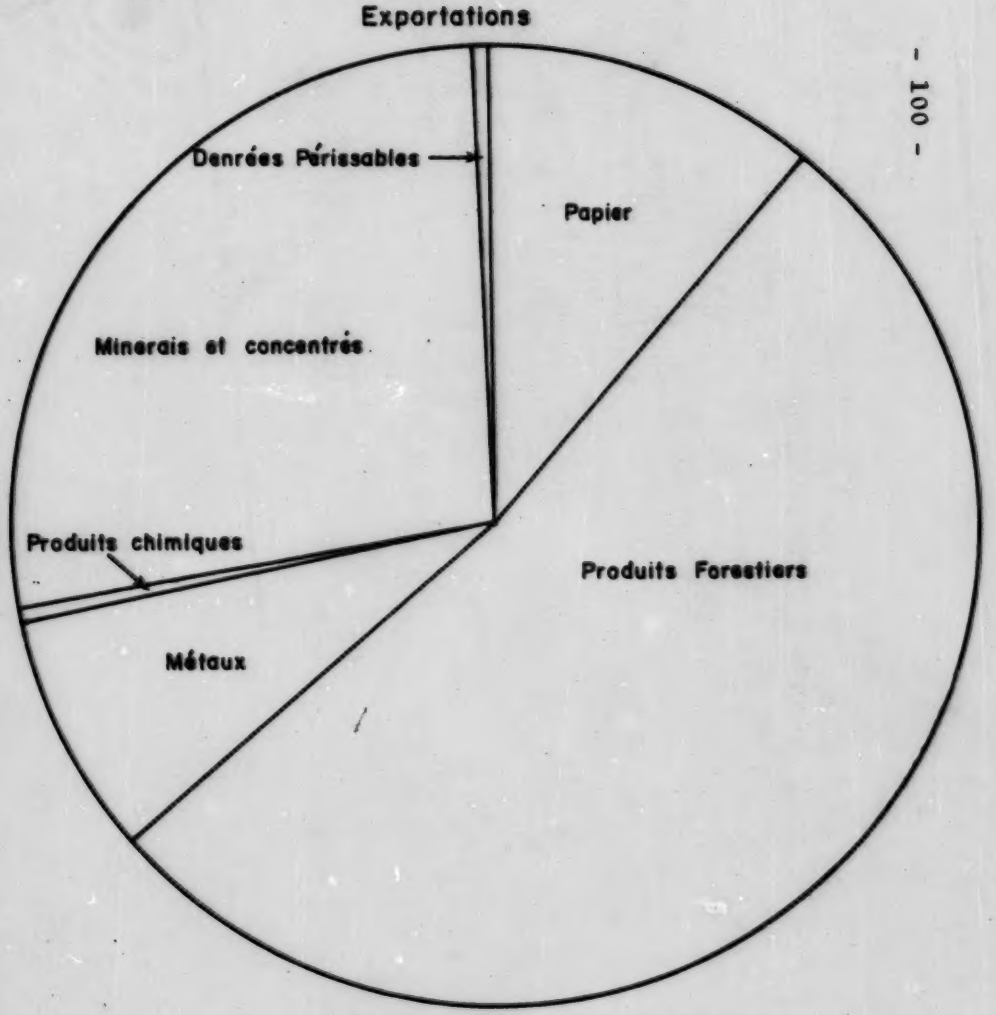

Total des exportations : 1,952,609 t.

GRAPHIQUE V

NORD-OUEST QUEBECOIS
TRAFFIC FERROVIAIRE - C.N. - 1969.

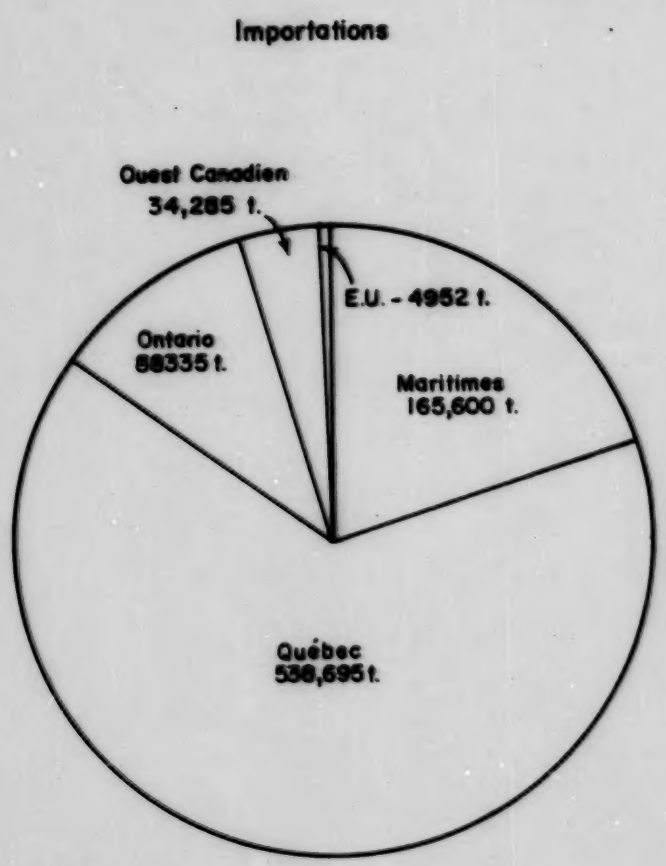

Total des importations: 831,857 t.

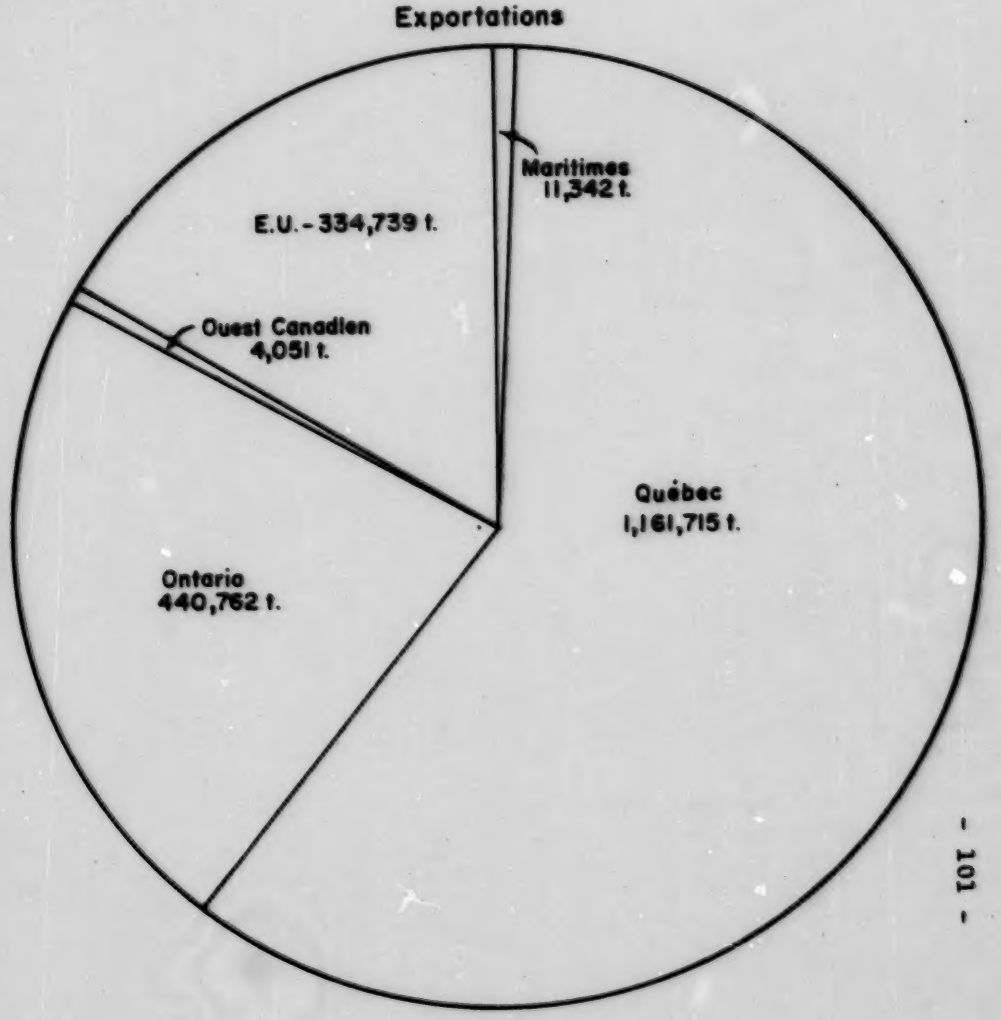

Total des exportations: 1,952,609 t.

TABLEAU XXXI : CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES CENTRES

CENTRES	Population 1966	Proportion de population régionale	Importance de la zone d'influence (1)	Répartition des recettes régionales de com. de détail	Répartition des recettes régionales de com. de service	Nombre total d'entreprises en %(2)
AMOS	6838	4.24	17.59	10.38	11.15	9.98
VAL-D'OR BOURLAMAQUE	16269	10.09	15.21	16.21	17.37	14.72
LA SARRE	4798	2.97	10.34	7.88	7.10	7.72
ROUYN-NORANDA	30102	18.67	30.03	27.64	24.72	20.35
VILLE-MARIE	1962	1.21	6.28	1.68	2.17	3.52
RESTE DE LA REGION	101178	62.82	-	36.11	37.49	43.71
TOTAL REGION	161147	100.00	-	100.00	100.00	100.00

(1) Population effective théorique de la zone d'influence, moins la population de la ville, en % de la population régionale.

(2) Source: Dunn & Bradstreet.

Senneterre et Ville-Marie. Mais au total, les 4 centres précédemment cités restent en tête.

Si l'analyse des recettes commerciales indique déjà une polarisation autour de certains centres, les études concernant "les zones d'influence" viennent préciser et corroborer ces indications.

Une ville et sa zone d'influence peuvent être caractérisées par la population de la ville, par la population totale de la zone, par le degré d'attraction (celui-ci pouvant être exprimé par le calcul de la part théorique de la population de la zone qui utilise les services de la ville), par le rapport entre la population de la ville et celle de la zone (c.f. les tableaux), enfin par l'étendue physique de la zone d'influence (c.f.cartes). Sans vouloir rentrer dans l'analyse détaillée de ces caractéristiques qui figurent en tableaux, il convient de souligner le recoupement de zones d'influence dans la région qui traduit une dispersion, un étalement des influences et qui fait que la polarisation ne paraît pas très nette; l'influence extérieure des centres n'est pas proportionnelle à la population de l'agglomération, les services sont avant tout utilisés par les habitants de la ville; l'influence de l'Ontario en matière de fourniture de services courants à la population est à peu près négligeable, même dans le Témiscamingue.

Les communications

Dans une région aussi isolée et étendue que le Nord-Ouest, les communications jouent un rôle important. Le réseau routier peut être caractérisé de la façon suivante:

Plus de 4,000 milles de routes desservent la région, dont 2,847 sont à la charge du ministère de la Voirie. La région administrative correspond au district 6 du ministère.

La géométrie, l'alignement, le dégagement sont des qualités du réseau routier du district 6 pris dans son ensemble. Il n'est pas rare de circuler dans le Nord-Ouest québécois sur des distances de plusieurs milles complètement en ligne droite, avec une excellente visibilité.

Le district 6, le moins populeux et le plus jeune par rapport aux autres districts de Voirie de la Province, a le plus faible pourcentage de chemins à surface bi-

CARTE VI : Diagramme d'écoulement de la circulation

Echelle des densités: moyenne journalière annuelle

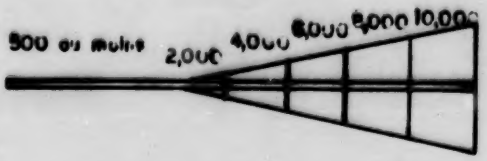

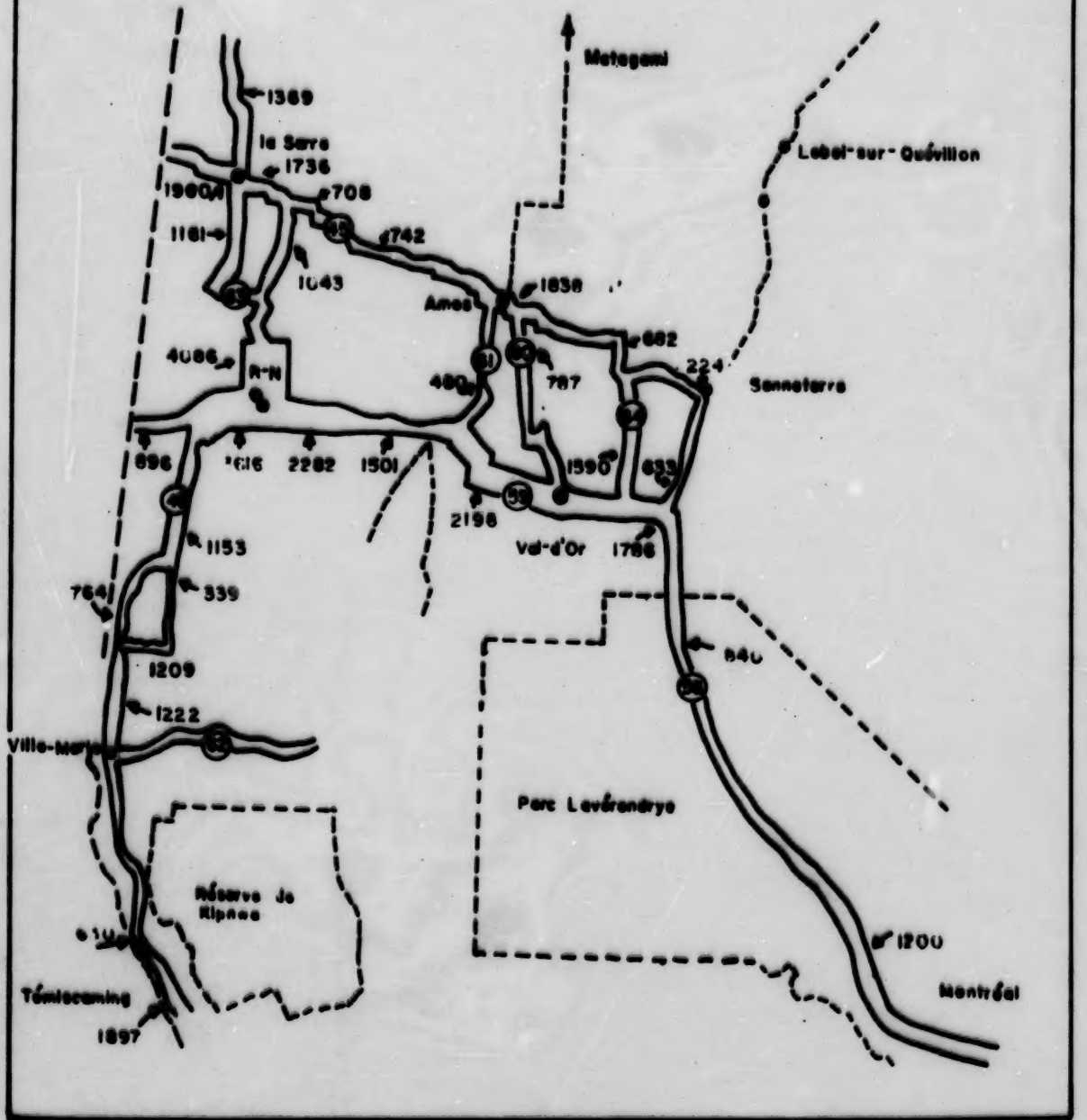

tumineuse soit 775 milles sur 2,847 milles de longueur, environ 27% de son réseau routier. Les routes de béton bitumineux sont en majeure partie des grandes routes de type provincial ou régional. Moins de 100 milles de route en béton bitumineux sont de type secondaire, municipal ou local.

La capacité de support de nos grandes routes en béton bitumineux est satisfaisante et permet le passage des charges lourdes légales, si ce n'est de rares exceptions, comme quelques sections des routes 45 et 46 dans les comtés Abitibi-Ouest et Témiscamingue construites durant les années '40 qui n'ont pas les standards d'infrastructure requis, et qui font le sujet d'une étude actuellement en vue d'une réfection partielle ou totale.

Le trafic est peu dense dans le territoire du Nord-Ouest québécois, dû à l'éparpillement de la population et à l'étendue du territoire. Cependant, le trafic est beaucoup plus important aux approches des grands centres commerciaux, atteignant plus de 4,000 véhicules par jour à l'entrée nord de Noranda ou à l'entrée sud de Rouyn, plus de 2,000 véhicules par jour près de Val-d'Or, par la route 59. La densité de la circulation se situe en général entre 1,000 et 2,000 véhicules par jour entre les principales villes de la région: Amos-Val-d'Or, Barraute - Val-d'Or, Macamic - La Sarre, Ville-Marie - Lorrainville, Senneterre - Quévillon, etc. 800 à 1,000 véhicules par jour traversent le Parc de la Vérendrye.

Le trafic ferroviaire de la région du Nord-Ouest est figuré sur les graphiques de la page suivante. Si l'on y ajoutait les deux autres réseaux de la région Ontario Northern railway et Canadian Pacifique les proportions resteraient approximativement les mêmes (L'Ontario Northern railway faisant près de 90% de son trafic avec des minerais et concentrés et le Canadian Pacifique 95% avec des produits forestiers) ou papetiers. Il en ressort que la région est très nettement exportatrice. La proportion du tonnage exporté au cours des quatre dernières années a toujours été de 65 à 70% du trafic total, son principal client et son principal fournisseur est la Province de Québec.

Conclusion:

Les quelques indications qui précèdent, permettent de formuler un premier diagnostic sur l'organisation de l'espace régional dans le Nord-Ouest.

Depuis que la région a été peuplée, l'homme n'a cessé de repousser devant lui les limites d'une nature traditionnellement considérée comme hostile et qui est jusqu'à présent la seule richesse de la région: découverte et épuisement des gites minéraux; progression vers le nord de l'exploitation de la forêt; défrichement considérable et essais d'agriculture dont les résultats sont négligeables en regard des efforts déployés. Région pionnière à ses débuts, dans un contexte économique et culturel où l'effort avait une valeur propre qui se suffisait, la population s'y est éparpillée au gré des initiatives individuelles. Les années 50 ont marqué une sorte de réveil avec l'apparition de besoins nouveaux impossibles à satisfaire dans un contexte qui n'était plus adapté. La population n'avait jamais eu le temps de se stabiliser en noyaux forts. Les clochers étaient encore le centre de microsomes qui ne communiqueraient pas entre eux.

Au seuil des années 70, la situation n'a pas beaucoup changé, mais les besoins d'ouverture de la région sur l'extérieur se sont intensifiés, les disparités sont devenues intenables et le Nord-Ouest aspire à jouer un rôle dans l'ensemble des régions du Québec. Les richesses dont il dispose sont sans doute plus modestes que le laisseraient penser les nombreux mythes dont, en l'absence de réalisations concrètes, la population a été abreuvée.

Le terroir agricole ne cesse de se rétrécir, c'est d'ailleurs la condition même de la rentabilisation et donc de la survie de l'agriculture; les grands espaces forestiers sont peu à peu pénétrés et les limites d'accessibilité reculent vers le nord; les anciens bassins miniers s'épuisent tandis que les exploitations nouvelles ne sont que ponctuelles. Le potentiel économique est donc extrêmement mouvant. Mais l'activité économique passée à laisser en place une infrastructure de communications et de centres qui constitue l'armature la plus stable de la région. Les cinq centres de service, Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Amos, La Sarre et Ville-Marie, auxquels il faudrait sans doute ajouter Matagami et les voies de communications qui les unissent sont à l'heure actuelle les points forts de l'aménagement régional. La baisse de population prévisible pour l'ensemble de la région ne devrait pas se faire sentir dans tous ces centres s'ils recueillaient la population dispersée.

Certes Ville-Marie ne pourra pas grandir considérablement au milieu d'une région qui se dépeuple très rapidement. Le tourisme lui-même ne saurait arrêter le dépeuplement du Témiscamingue.

De la même façon, Val-d'Or subira certainement le contrecoup de la fermeture des mines qui constituent l'essentiel de son activité. Mais les zones marginales, les territoires non organisés, les paroisses agricoles où les résidents ne sont plus exploitants vont se vider. La population de ces régions aspire à des services d'aussi bonne qualité que ceux qui sont offerts dans les centres. La collectivité ne peut supporter les coûts de l'éparpillement chemins, écoles, services sanitaires etc... Cette population doit se regrouper dans les centres de service. C'est aussi une question de survie pour les centres eux-mêmes.

Rouyn-Noranda peut compenser l'affaiblissement des zones sur lesquelles elle rayonne (Témiscamingue, faille de Cadillac) et la diminution de son activité minière sans doute par un renforcement de l'activité secondaire mais aussi par le rôle spécifique de capitale régionale.

La transversale La Sarre - Amos doit se maintenir grâce aux industries du bois, tandis que les développements miniers renforceront l'importance de la ligne Matagami - Amos - Val-d'Or - Louvicourt par où pourrait se faire une percée vers le Nord.

Mais quels que soient les développements futurs, les créations d'activités nouvelles ne doivent pas éloigner la population des centres mais au contraire l'y concentrer. L'importance croissante du tertiaire dans les activités pousse à favoriser le regroupement. Le point d'exploitation des richesses naturelles n'est pas, comme au 19e siècle nécessairement le lieu de résidence de la population, aussi peut-on penser qu'avec un réseau de quatre ou cinq centres forts le Nord-Ouest serait beaucoup plus en mesure de faire face à l'avenir qu'avec la population dispersée qui soupoudre actuellement le territoire.

CHAPITRE VI : LES INSTITUTIONS

Il reste maintenant à décrire les institutions ou organisations régionales qui assurent le fonctionnement de la société, sous tous ces aspects (économique, social, éducatif et spatial). On distingue habituellement deux (2) types d'institution : publiques et privées. Dans notre système d'économie dite libérale, les organisations privées dominent largement surtout dans les secteurs économiques (ressources, industries, commcerces...). Toutefois, depuis quelques décennies, l'Etat a tendance à étendre son champ d'action.

On a mentionné au début, que l'esquisse du plan portait essentiellement sur les actions gouvernementales. L'action des institutions publiques sera donc privilégiée et en particulier, celle du gouvernement du Québec.

Par rapport à la situation régionale qui a été décrite dans les chapitres précédents, quel rôle joue le gouvernement du Québec dans le Nord-Ouest? Que fait-il dans les secteurs des ressources, du bien-être et de l'éducation? Pour répondre à cette question, il conviendrait d'abord de situer le rôle de l'Etat par rapport à l'ensemble des fonctions assumées par les principales institutions et, ensuite, présenter les types d'action que le gouvernement du Québec exerce dans le Nord-Ouest, les structures (sevices et personnel) mises en place et les dépenses faites depuis quelques années.

1. Fonctions et activités remplies par les institutions

On peut définir le rôle de l'Etat (1) par des fonctions et activités qui sont remplies par les institutions tant publiques que privées. On distingue habituellement

---

(1) L'Etat comprend ici toutes les administrations publiques et même semi-publiques, régies, etc... Les municipalités et les commissions scolaires sont donc incluses. Aucune distinction n'est faite à ce niveau entre le fédéral et le provincial.

FONCTIONS ET ACTIVITES REMPLIES PAR LES INSTITUTIONS

ACTIVITES (projets)		FONCTIONS (objectifs)
1 - Plans et programmation:	élaboration d'objectifs et de modes d'action: projets et prévisions budgétaires.	1 - Connaissance
2 - Agrégation de données et analyses:	inventaire, enquêtes, recherche.	2 - Utilisation, exploitation
3 - Coordination, négociation:	consultation: mise en rapports des parties intéressées dans le but d'atteindre un objectif commun.	3 - Conservation, protection
4 - Production de biens:	(manufacturés).	4 - Amélioration, renouvellement
5 - Fourniture d'équipements:	construction de maisons, d'immeubles, de routes, de pièces de toutes sortes...	5 - Transformation
6 - Fourniture de services:	services professionnels (santé, bien-être, restaurants et conseils assistance technique).	6 - Distribution
7 - Information, animation, vulgarisation:		
8 - Assistance financière:	subventions, octrois, allocations, primes, prêts...	7 - Gestion interne
9 - Contrôle et tutelle:	émission de permis, application de normes, l'ordre public, inspection, vérification, lois, décrets.	
10 - Transactions:	achat, vente et location de biens.	

sept (7) fonctions qui se rapportent aussi bien aux ressources (mines, forêts, agriculture...) à des services (éducation, santé...) et aux équipements (rentes, bâtiments...).

Pour exécuter ces fonctions, les entreprises accomplissent de multiples activités qui peuvent être ramenées à dix (10) types (cf. schéma de la page suivante).

On peut dire, en général, que les fonctions correspondent à des objectifs et les activités à des projets ou moyens d'actions. Par exemple, Noranda Mines, entre autres, produit du cuivre (activité production de biens) pour atteindre l'objectif d'exploitation et de transformation du minerai. De même, le ministère des Richesses naturelles procède à des inventaires géologiques de base (activité d'agrégation de données) dans le but de mieux connaître la ressource (fonction connaissance).

Il n'est pas facile d'appliquer une telle classification à l'Etat car on a souvent reproché à ce dernier, et avec raison, le caractère vague et imprécis de ses objectifs. En réalité, cette classification conduit à ce qu'on appelle communément, la programmation budgétaire (PPBS) (1). Celle-ci vise à prévoir et décider ce que l'on fera, dans quel but et à quel moment. Elle s'oppose à la gestion au jour le jour, au gré des pressions qui assaillent toute organisation et surtout l'administration publique.

Depuis quelques années, l'Office de planification et de développement du Québec a commencé, en collaboration avec les ministères, la classification complète des activités du gouvernement du Québec, dans le but de les programmer et de les budgéter selon des objectifs clairement définis. Les fonctions et les activités énumérées plus haut, sont celles qui serviront de base à la programmation budgétaire. Même si elles s'appliquent d'abord à l'Etat, elles peuvent aussi, comme on l'a vu, être utilisées par l'entreprise privée ou les sociétés publiques.

---

(1) La programmation budgétaire (Planning-Programming-Budgeting-System) a été introduite aux Etats-Unis dans l'administration fédérale, au département de la défense en 1965.

2. Fonctions et activités remplies par l'Etat.

Parmi ces sept (7) fonctions et dix (10) activités, quelles sont celles réalisées par l'Etat, au Québec?

Le schéma à la page suivante montre bien la conception libérale ou néo-libérale du rôle de l'Etat: non-intervention dans les secteurs économiques sauf dans des cas exceptionnels (électricité, quelques sociétés d'Etat ou mixtes ayant des pouvoirs assez limités, etc....) et participation active dans les secteurs sociaux et éducatifs, mais généralement par l'intermédiaire d'institutions décentralisées.

Ainsi, dans les secteurs économiques, les principales fonctions (exploitation, transformation, distribution et connaissance de la ressource, de l'équipement et des entreprises) sont accomplies par les organisations privées. Dans ce contexte, l'Etat est amené à privilégier les activités de contrôle, d'assistance financière et, en partie, de fourniture d'équipement. Les entreprises privées réalisent surtout celles de production de biens et, en partie, de fourniture d'équipement. Néanmoins, l'Etat se transforme en entrepreneur, en produisant certains biens et fournissant quelques équipements, mais dans des cas limités (électricité, aqueducs, égouts...).

L'Etat intervient davantage dans les fonctions de conservation (ou protection) et d'amélioration par les activités de contrôle, de fourniture d'équipements et de fourniture de services. Ces fonctions, toutefois, ne sont pas aussi importantes que les précédentes.

Dans les secteurs sociaux et éducatifs, l'Etat couvre un champ d'action assez vaste mais le plus souvent par l'intermédiaire d'institutions décentralisées (corporations scolaires, hôpitaux...). L'Etat est donc principalement un distributeur (fonction disbribution) de subventions aux institutions chargées de faire l'exploitation, l'amélioration et la conservation des services, mais sous le contrôle et la surveillance relativement étroite de l'administration publique. L'Etat s'occupe directement de l'exploitation, l'amélioration et la conservation de certains services, comme les unités sanitaires, le bien-être (allocations, traitements...). Quant à la fonction connaissance, l'Etat l'a remplie, ou commence à la remplir beaucoup plus largement que dans les secteurs économiques, même pour les services administrés par les institutions décentralisées (ex.: l'éducation).

ACTIVITES ET FONCTIONS DE L'ETAT, AU QUEBEC (1)

SECTEURS ECONOMIQUES

ACTIVITES

- CONTROLE: émission de permis, inspection de produits, vérification...
- ASSISTANCE FINANCIERE: - à des sociétés d'Etat
  - aux entreprises privées
  - aux municipalités, etc.
- FOURNITURE D'EQUIPEMENT: routes, parcs, bâtisses pièces de toutes sortes..
- PRODUCTION DE BIENS: électricité, aqueducs, égouts..
- NEGOCIATION, CONSULTATION: entre les agents privés, les syndicats et l'Etat.
- FOURNITURE DE SERVICES: assistance technique aux entreprises...

FONCTIONS

UTILISATION, TRANSFORMATION, DISTRIBUTION ET CONNAISSANCE: l'Etat intervient mais dans des cas exceptionnels seulement; dans les autres c'est l'organisation privée qui s'en occupe.

AMELIORATION ET CONSERVATION: l'Etat remplit en grande partie ces fonctions, mais celles-ci sont moins importantes que les précédentes.

SECTEURS SOCIAUX ET EDUCATIFS

- ASSISTANCE FINANCIERE: - aux corp. scolaires
  - aux hôpitaux
  - aux institutions privées
- CONTROLE: émission de permis, normes de fonctionnement, inspection...
- FOURNITURE DE SERVICES: unités sanitaires, bien-être, arts...
- PLANS: début de programmation et de budgétisation
- NEGOCIATION, CONSULTATION, COORDINATION: entre les institutions, les syndicats et l'Etat.

UTILISATION, AMELIORATION, CONSERVATION ET CONNAISSANCE: de certains services (unités sanitaires, bien-être...)

DISTRIBUTION: pour la plupart des services l'Etat distribue des subventions aux institutions décentralisées chargées de l'utilisation, l'amélioration et la conservation. Pour ces services, l'Etat assume généralement la fonction CONNAISSANCE.

(1) En fait, l'Etat remplit, selon les divers secteurs, toutes les activités et fonctions décrites précédemment. Le schéma ci-dessus met en évidence seulement les principales activités et fonctions de l'Etat. A cause du caractère qualitatif, cette évaluation doit être considérée comme approximative.

La fonction, gestion interne, n'a pas été considérable parce qu'elle dépend directement des autres. Il en fut de même des activités d'agrégation de données de transactions et d'information, animation, vulgarisation dont l'importance apparaît relativement secondaire. Faut-il préciser que cette évaluation comparative du rôle de l'Etat ne peut être qu'approximative parce que qualitative.

Le volume des dépenses du gouvernement du Québec (qui constitue la grande partie des dépenses totales de l'Etat), illustre bien le rôle qu'il joue et surtout sa participation marquée dans les secteurs sociaux et éducatifs. Les dépenses ont été regroupées selon quatre (4) types de secteurs: économique, social, éducatif et culturel, gouvernemental et administratif. Ce dernier comprend, entre autres, les institutions gouvernementales (assemblée nationale, conseil exécutif, les institutions judiciaires...) la gestion administrative (services de soutien...), sécurité publique, etc... Les dépenses couvrent une période de quatre (4) ans, de 1967-68 à 1970-71, (prévisions).

TABLEAU XXXII : DEPENSES DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC, PAR SECTEUR, DE 1967 A 1970, EN MILLIONS

Secteur	Dépenses en millions		
	1967-68	1970-71	Accroissement
Economique	460.0 (19)	619.4 (17)	159.4 (34%)
Social	932.7 (37)	1206.6 (33)	273.9 (29%)
Educatif et culturel	676.1 (27)	1154.5 (31)	478.4 (70%)
Gouvernemental et administratif	430.9 (17)	680.0 (19)	249.1 (57%)
Total	2499.7 (100)	3660.5 (100)	1160.8 (46%)

Quelques faits se dégagent:

- Près des 2/3 des dépenses vont directement aux secteurs social, éducatif et culturel et le taux d'accroissement continue d'être élevé.

- Seulement 17% des dépenses en 1970-71 sont affectées aux secteurs économiques et la proportion diminue puisqu'elle était de 19% en 1967-68.

- Le gouvernement est clairement présent dans les secteurs sociaux, éducatif et culturel et les tendances n'indiquent pas d'interventions directes dans les secteurs économiques.

3. L'action du gouvernement du Québec dans le Nord-Ouest.

Les fonctions et activités de l'Etat, sont en grande partie réalisées par le gouvernement du Québec. Les orientations générales de ce dernier sont, en somme, celles de l'Etat.

Le gouvernement agit dans le Nord-Ouest, comme dans les autres régions, par des organisations régionales (bureaux régionaux ou locaux...) ou par des services centraux couvrant tout le Québec. Dans ce chapitre, on verra quelles sont les activités réalisées par le gouvernement dans le Nord-Ouest, l'organisation régionale des ministères et les dépenses effectuées de 1966-67 à 1970-71.

3.1 Activités gouvernementales.

Le tableau montre les activités accomplies par les organisations régionales des ministères et les services centraux. Il ressort que les activités d'assistance financière, de transactions, de négociation, consultation, coordination, d'agrégation de données, de planification et programmation sont effectées en grande partie par le niveau central. Par contre, les activités de fourniture d'équipements de contrôle, de fourniture de services, d'information et d'assistance technique sont partagées plus ou moins également entre les deux organisations régionale et centrale.

Les fonctions et les activités des organisations régionales varient considérablement d'un ministère à l'autre. Par exemple, le ministère de la Voirie couvre plusieurs activités et fonctions alors que les tâches du ministère de l'Industrie sont de loin moins nombreuses.

Par ailleurs, on mentionne souvent que les organisations régionales ne possèdent pas suffisamment de pouvoir. Cette remarque semble fondée et pour trois raisons: le faible pouvoir d'intervention de l'Etat, surtout dans les secteurs économiques (les bureaux régionaux ne peuvent pas

dépasser le rôle des ministères eux-mêmes); l'imprécision des objectifs de certains ministères et la centralisation de l'administration en général. Ainsi, le processus de régionalisation est largement dépendant des politiques globales et des fonctions de l'Etat. L'expérience a prouvé, en effet, qu'il est difficile d'apporter des changements majeurs dans l'organisation régionale des ministères sans remettre en question leur politique, leur administration et même leur rôle par rapport au développement socio-économique. On voit ici les limites de la planification régionale en l'absence d'une planification globale. Il est certain que les faiblesses du niveau régional seront plus facilement et plus rapidement corrigées au moment où l'ensemble de l'administration publique sera réorganisé, dans le cadre d'une planification globale à l'échelle du Québec.

En ce qui concerne la coordination interministérielle, le gouvernement du Québec a créé en juillet 1969, l'Office de planification et de développement du Québec, dont le but est de préparer des plans de développement et de concerter l'action des ministères. Dans la région du Nord-Ouest, l'Office a formé la Mission de planification dont un de ses objectifs est de coordonner les programmes des ministères. Mais la Mission est une structure temporaire, une autre à caractère permanent, sera mise en place pour continuer le travail amorcé.

3.2 L'organisation régionale des ministères

Pour réaliser les activités régionales définies précédemment, le gouvernement du Québec a partiellement déconcentré l'administration publique (les bureaux régionaux des ministères) et confié certaines fonctions aux institutions décentralisées (municipalités, commissions scolaires, hôpitaux, etc...). Le niveau régional est appelé à jouer un rôle important dans la planification. Il importe donc d'analyser son organisation et en particulier le personnel.

3.2.1 Description générale

L'administration gouvernementale dans la région comprend treize (13) ministères; organisés en 113 bureaux et employant environ 1,290 fonctionnaires permanents dont 62 professionnels et 1,228 non-professionnels dispersés dans 55 localités de la région. Environ $9 millions sont versés annuellement en salaires (bruts) par le gouvernement.

L'ensemble du personnel a diminué légèrement de 1966 à 1970, passant de 1,086 à 1,042. Cette baisse s'est faite sentir surtout dans les ministères de l'Agriculture, de la Voirie et de la Santé. Par contre, le personnel professionnel a augmenté de 13, soit 28% en quatre (4) ans.

En répartition du personnel total entre les ministères est très inégale. Près de la moitié est concentrée au ministère de la Voirie comparativement à 0.3% à l'Industrie et Commerce. Les ministère sociaux ont trois fois moins de personnel que les ministères des ressources et de l'organisation de l'espace (Voirie et Travaux publics). Ce phénomène dépend du nombre et des exigences des fonctions réalisées au niveau régionl ainsi que du partage des responsabilités avec des institutions décentralisées, surtout dans le domaine social.

Près de 70% du personnel et 60% des bureaux sont concentrés dans les cinq principaux centres de services. Neuf des treize bureaux régionaux sont concentrés dans la capitale régionale et presque tous les bureaux sous-régionaux dans les cinq principaux centres de services. Les bureaux locaux regroupant 173 fonctionnaires sont dispersés dans 53 localités.

Les bureaux et les fonctionnaires sont donc assez concentrés, quoique certains équipements et services restent encore éparpillés (ex.: la Voirie à Macamic).

3.2.2 Le personnel professionnel

Le profil du professionnel:

L'Age: l'âge moyen est de 41 ans et 35% ont plus de 50 ans.

La profession: les professionnels sont concentrés en agronomie et médecine vétérinaire (30%) et en génie (civil, minier, forestier, physique) 41%. Onze (11) professions au total sont représentées. Les professions à caractère social regroupent seulement 13% des professionnels et on note l'absence d'agent dans les domaines de l'économie, de la sociologie et de la culture.

Scolarité: 90% des professionnels ont un premier diplôme universitaire et très peu sont post-gradués.

TABLEAU XXXIII : EVOLUTION ET ACCROISSEMENT NUMERIQUE DU PERSONNEL, PROFESSIONNEL ET NON PROFESSIONNEL SELON LES MINISTERES

REGION NORD-OUEST DU QUEBEC 1966 ET 1970

MINISTERES DE LA REGION	PERSONNEL								
	1966			1970			Accroissement (1966-70)		
	P.	N.P.	T	P.	N.P.	T	P.	N.P.	T
Agriculture	20	199	219	20	141	161	0	-58	-58
Terres et Forêts	6	185	191	11	198	209	+5	+13	+18
Richesses naturelles	8	20	28	8	20	28	0	0	0
Tourisme	0	26	26	0	30	30	0	+ 4	+ 4
Industrie	0	0	0	1	1	2	+1	+ 1	+ 2
Famille, Bien-Etre	1	25	26	3	46	49	+2	+21	+23
Education	2	1	3	4	3	7	+2	+ 2	+ 4
Travail	0	13	13	3	17	20	+3	+ 4	+ 7
Santé	4	66	70	2	65	67	-2	- 1	- 3
Voirie	5	505	510	7	462	469	+2	-43	-41
TOTAL	46	1,040	1,086	59	983	1,042	+13	-57	-44

Source: Compilation spéciale - Mission de planification, mai 1970.

Expérience: 11.5 années de service.

Mobilité: 80% sont nés à l'extérieur de la région dont 12% à l'extérieur du Québec. Près de 50% ont émigré dans la région au cours des dix (10) dernières années.

Différences selon les ministères:

- Le bureau régional du ministère de la Santé a un nombre très limité de professionnels et en plus, ces derniers approchent de l'âge de la retraite. En général, le nombre de professionnels est relativement restreint dans les ministères sociaux.

- Toute action de coordination du ministère et des instances décentralisées exigerait préalablement une évaluation de l'état actuel du bureau régional.

- Le ministère de l'Agriculture groupe 34% des effectifs professionnels de tous les ministères comparativement à 18% et à 13% pour les ministères des Terres et Forêts et des Richesses naturelles.

- L'indice numérique de professionnalisation est relativement faible comparativement au Saguenay-Lac Saint-Jean où il y a un professionnel pour dix (10) employés comparativement à un pour vingt au Nord-Ouest québécois. Cette différence provient en grande partie de l'absence de certains ministères au Nord-Ouest québécois et à l'importance relative des clientèles à desservir.

3.3 Les dépenses gouvernementales dans la région

Le tableau XXXIV montre les dépenses faites par 17 ministères de 1966-67 à 1970-71 (prévisions). Ces dépenses ne comprennent toutefois qu'une partie de l'ensemble des déboursés faits par le gouvernement.

Premièrement, sept (7) ministères ont été exclus parce que la plupart de leurs dépenses sont faites dans la région immédiate de Québec, même si certains effets se répercutent dans toute la province. Ce sont des ministères de service, comme les Finances, le Revenu, l'Immigration, le Conseil exécutif (en partie) ect... Les dépenses de ces ministères restent marginales; elles représentent 2% du budget total du Québec.

Deuxièmement, les dépenses régionales ne comprennent pas le coût des travaux généraux effectués à Québec pour le compte des régions. Elles excluent également les immobilisations des ministères de l'Education et du Tourisme.

La plupart des dépenses sont brutes, i.e. qu'elles incluent les remboursements du gouvernement fédéral.

Néanmoins, ces dépenses couvrent la grande partie des déboursés totaux et reflètent assez bien la réalité. Le total pour l'année en cours n'est pas exact puisqu'il ne comprend pas les dépenses du ministère des Affaires municipales (qui s'élèveraient à plus de $7 millions en 1969-70) ni les subventions et prêts du ministère de l'Industrie. On peut estimer les dépenses en 1970-71 à environ $85 millions.

Le tableau XXXV fournit les dépenses par secteur ou groupe de ministères. On peut comparer l'évolution par secteur dans le Nord-Ouest et dans l'ensemble du Québec, mais il faut être prudent dans l'interprétation car les dépenses régionales sont partielles. L'analyse porte sur une période de quatre ans de 1967-68 à 1970-71. Les secteurs sont définis au bas du tableau XXXV.

3.3.1 Secteur économique

Les déboursés des ministères diminuent constamment et à une allure assez rapide. Elles ne représentent que 22.7% en 1970-71 par rapport à 39% en 1966-67. En effet, contrairement à la tendance générale d'augmentation des dépenses du secteur économique enregistré pour l'ensemble du Québec, soit 34% (1967-68 à 1970-71), la région du Nord-Ouest présente une diminution de 19.6% pour la même période. Les ministères les plus touchés sont ceux de la Voirie et de l'Agriculture.

3.3.2 Secteur social

Ce secteur présente une augmentation continuelle de ses dépenses en chiffres absolus. Le ministère de la Famille et du Bien-Etre social a presque doublé ses dépenses en cinq (5) ans (70%). L'accroissement du volume total des dépenses (31.7%) dépasse de peu celui de l'ensemble du Québec (29%).

3.3.3 Secteur éducatif et culturel

C'est le secteur qui occupe la première place en ce qui concerne la répartition sectorielle des dépenses (38.3% en 1970-71). Le volume total des dépenses a plus que doublé (110%) durant la période 1966-67 à 1970-71. Il est intéressant de noter que l'accroissement de dépenses du secteur, tout en étant le plus fort (58.5%), reste inférieur à celui de l'ensemble du Québec (70%).

3.3.4 Secteur gouvernemental et administratif

Il est difficile d'analyser l'évolution des dépenses dans ce secteur, vue l'absence de données concernant le ministère des Affaires municipales. L'augmentation des dépenses enregistré en 1968-69 et 1969-70 est due aux dépenses pour l'habitation effectuées par le ministère des Affaires municipales. Ces dépenses auraient pû être affectées au secteur économique, sans pour autant influencer la baisse des dépenses du secteur.

Par ailleurs, l'accroissement du volume de dépenses de tous les ministères dans la région pour la période de 1967-68 à 1970-71 (32.3%) est inférieure à celui de l'ensemble du Québec (46%).

TABLEAU XXXIV : DEPENSES DES MINISTERES, 1966-67 A 1970-71, REGION DU NORD-OUEST, EN $ 000.

MINISTERES	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	
Richesses naturelles	2,344.8	1,133.7	731.1	716.1	1,233.1	
Terres et forêts	3,620.4	3,396.0	3,338.4	3,734.3	4,224.9	
Agriculture	5,720.3	5,020.0	4,028.9	3,383.2	2,845.3	
Tourisme	289.4	305.0	404.7	443.9	520.5	
Industrie	20.0	20.0	--- -	2,437.0	20.0	(2)
Voirie	12,232.0	13,316.7	11,696.7	9,620.0	9,725.0	
Affaires municipales	1,321.0	1,160.3	2,788.7	7,136.9	1,160.5	
Transport	(1) 47.0	(1) 50.0	(1) 53.0	(1) 56.0	(1) 60.0	
Travaux publics	800.1	552.5	513.1	580.8	617.7	
Education	14,980.0	19,904.4	22,794.1	28,060.0	31,600.0	
Travail	76.0	86.0	96.0	106.0	116.0	
Famille et bien-être	6,630.0	7,123.4	8,143.4	9,089.7	11,271.8	
Santé	10,608.0	12,867.3	13,254.4	13,724.2	15,057.1	
Affaires culturelles	30.3	83.0	108.6	66.9	75.0	
Revenu	2,128.5	2,247.2	2,083.5	2,120.0	2,156.5	(1)
Justice	1,176.4	1,155.9	1,803.4	2,242.9	2,785.7	
O.P.D.Q.	470.4	323.1	492.8	1,279.5	350.0	(3)
TOTAL	62,487.4	69,144.5	72,330.8	84,797.4	83,819.1	

(1) : Estimations.
(2) : Ce montant exclue les primes et les prêts.
(3) : Les dépenses faites par ARDA ne sont pas comprises.

TABLEAU XXXV: DEPENSES DES MINISTERES SELON LES SECTEURS, 1966-67 A 1970-71
REGION DU NORD-OUEST, en $000

SECTEURS	1966-67		1967-68		1968-69		1969-70		1970-71		Variations 1966/67 70-71 %
	$000.	%	$000.	%	$000.	%	$000.	%	$000.	%	
Ecomonique	24,349.9	39.0	23,327.4	33.7	20,348.8	28.1	20,496.5	24.2	18,744.8	22.7	-19.6
Social	17,230.8	27.6	19,990.7	28.9	21,397.8	29.6	22,813.9	26.9	26,328.9	31.9	+31.7
Educatif-culturel	15,010.3	24.0	19,987.4	28.9	22,902.7	31.7	28.126.9	33.2	31,675.0	38.3	+58.5
Gouvernemental-administratif	5,896.4	9.4	5,839.0	8.5	7,681.5	10.6	13,360.1	15.7	7,070.4	7.1	-
TOTAL:	62,487.4	100	69,144.5	100	72,330.8	100	84,797.4	100	83,819.1	100	+32.3

Secteur économique:
Ministères: Terres et Forêts, Agriculture et Colonisation, Richesses Naturelles, Voirie, Industrie et Commerce, Transport, Tourisme, Chasse et Pêche, Travail et Main-d'oeuvre

Secteur social:
Ministères: Santé, Famille et Bien-Etre

Secteur éducatif-culturel:
Ministères: Education, Affaires Culturelles

Secteur gouvernemental-administratif:
Ministères: Revenu, Justice, Affaires Municipales, Travaux Publics, O.P.D.Q.

CONCLUSION:

- Dans les secteurs économiques, les principales fonctions sont remplies par les entreprises privées. L'Etat réalise les activités de contrôle, d'assistance financière et en partie, de fourniture d'équipement. Il se transforme en entrepreneur, mais dans des cas limités. Dans les secteurs sociaux et éducatifs, l'Etat couvre un champ d'action assez vaste mais le plus souvent par l'intermédiaire d'institutions décentralisées.

- Au niveau régional, la plupart des activités sont effectuées par l'administration centrale. Les activités de fourniture d'équipements, de contrôle, de fourniture de services, d'information et d'assistance technique sont partagées plus ou moins également entre les deux niveaux. La coordination interministérielle dans le Nord-Ouest est arrivée temporairement par la Mission qui est dirigée par l'Office de planification et de développement. Une structure permanente de coordination sera bientôt mise en place.

- L'administration gouvernementale régionale comprend treize (13) ministères, organisés en 113 bureaux et employant environ 1,290 fonctionnaires permanents dont 62 professionnels, dispersés dans 55 localités. 70% du personnel et 60% des bureaux sont concentrés dans les cinq centres service. Neuf (9) des treize (13) bureaux régionaux sont concentrés dans la capitale régionale.

- De 1967-68 à 1970-71 les dépenses du gouvernement du Québec dans le Nord-Ouest ont augmenté de 32.3% par rapport à 46% dans l'ensemble du Québec. Les déboursés dans le secteur économique diminuent assez rapidement dans la région alors qu'elles augmentent dans tout le Québec.

CHAPITRE VII : CONCLUSION

Voici, en résumé, les conclusions qui se dégagent de l'analyse de la situation dans les principaux secteurs d'activités.

1. - Ressources et industries

1.1. - Le secteur minier

- L'industrie de l'or du Nord-Ouest disparaîtra d'ici 5 à 7 ans. Il ne restera qu'une seule mine. Deux centres, Malartic (6,500) et Val-d'Or (18,000) seront dûrement touchés.

- Les gisements de métaux usuels (cu et Zn) de l'axe Rouyn - Val-d'Or s'épuisent.

- Il devient de plus en plus difficile de trouver de nouveaux gisements dans la partie sud de la région.

- On observe le déplacement vers le Nord des nouvelles découvertes.

- Le développement du Nord implique des investissements considérables; alors qu'il faut, parrallèlement, absorber des coûts élevés pour maintenir l'activité minière dans les zones du Sud.

- De 1970 à 1976 on prévoit une perte brute de 2,500 emplois.

1.2. - Le secteur forestier

- La forêt est utilisée à environ 75% actuellement. Il est donc possible d'accroître l'exploitation. En outre, cette évaluation ne comprend pas les territoires situés plus au nord et qui ont une valeur commerciale.

- Il existe de nombreux peuplements surannés dans toute la région et en particulier au nord et qui sont inaccessibles faute de chemins d'accès.

- Certains modes d'allocation (réserves cantonnales...) ne répondent plus aux besoins pour lesquels ils avaient été créés et devraient être abolis.

- Le renouvellement de la ressource est très long: une révolution dure 90 ans.

- La partie septentrionnale de la région est mal connue et c'est dans ce territoire qu'auront lieu les développements futurs.

1.3. - Le secteur agricole

- Le domaine agricole est habité en grande partie par des résidents (65%). Le rapport résidents/ exploitants varie beaucoup selon les comtés:

  - Abitibi-Est: 5/1
  - Rouyn-Noranda: 5/2
  - Abitibi-Ouest: 3/2
  - Témiscamingue: 1/4

  70% des exploitants habitent le Témiscamingue et l'Abitibi-Ouest. 52% des terres défrichées sont cultivées.

- Le nombre de cultivateurs a diminué de 60% entre 1961 et 1970 et de 47% entre 1966 et 1970.

- La production laitière diminue constamment:

  - 1961: 223 millions de livres
  - 1965: 200 " " "
  - 1969: 180 " " "

- Depuis quelques années, des cultivateurs ont tendance à se spécialiser dans l'élevage du boeuf. Aujourd'hui, on en compte une centaine relativement organisée.

1.4. - Le secteur industriel

- L'industrie du Nord-Ouest est essentiellement reliée aux ressources: 93% de la valeur des expéditions proviennent des industries de bois et de produits métalliques primaires. L'industrie est peu diversifiée; seulement treize groupes sont représentés.

- L'emploi industriel a augmenté de 1961 à 1969 à cause de l'implantation de Domtar en 1967.

2. - Le bien-Etre et la santé

2.1 - Le secteur bien-être

- Les déboursés d'assistance sociale, per capita, dans le Nord-Ouest, sont les 2ème plus élevés après ceux de l'Est du Québec, mais Montréal suit de près.

- 80 assistés ont participé durant 26 semaines à une expérience de retour à la vie normale. Par ailleurs, on observe que 70% des assistés sont inaptes au travail et ceux qui peuvent assurer certaines fonctions ont en général, plus de 45 ans et leur niveau de scolarité inférieur à la 5ème année.

- Les fonctions du bureau régional sont imprécises en ce qui concerne la planification, la coordination et la recherche.

- Les équipements en place et ceux actuellement prévus permettront de répondre aux besoins.

2.2 - Le secteur santé

- On compte 6.7 lits par 1,000 habitants (la norme est de 4.8/1000), mais la répartition selon les services est inadéquate.

- Il manque 7 omnipraticiens et il n'y a pas de gynécologue. Plusieurs spécialistés ne sont pas représentées.

- Certains hôpitaux ont été mal localisés (ex: Malartic et Macamic).

3. - Le secteur éducation

- A compter de cette année, les clientèles scolaires à tous les niveaux vont diminuer. Au total en 1975, il y aura 5,000 étudiants de moins.

- La réforme pédagogique ne fait que commencer.

- 62% des enseignants ont obtenu leur brevet B ou moins. 8% n'ont aucun diplôme d'enseignement. En 1975, on prévoit une diminution de 500 enseignants aux trois premiers niveaux.

- L'éducation à tous les niveaux a coûté $38 millions en 1969-70. Le ministère a fourni plus de $27 millions en subventions, soit 73% des revenus.

- Seulement 78% des locaux des C.S.L. sont utilisés par celles-ci; 15% sont loués aux C.S.R. et 7% sont vacants. Près de 75% des étudiants du secondaire suivent des cours dans des locaux loués.

4. - L'organisation de l'espace

- La population est dispersée: il n'y a que deux centres de service de plus de 10,000 habitants.

- Les centres de service sont fragiles parce que leur économie repose sur l'exploitation et la transformation des ressources. Ainsi, Malartic et Val-d'Or seront durement touchées par les fermetures de mines d'or. Rouyn subira les contrecoups de fermetures de mines de cuivre. Amos et La Sarre vivent de l'industrie du bois et l'exploitation forestière se fait de plus en plus au Nord. Quant à Ville-Marie, son avenir est lié à celui du Témiscamingue tout entier dont le taux de migration est très élevé.

- Les nouveaux développements (miniers, forestiers et hydro-électriques) se feront de la zone habitée et auront pour effets d'accentuer la dispersion du peuplement.

- Le Nord-Ouest est isolé des grands centres. En outre, il touche au Nord-Est ontarien avec lequel il entretient certaines relations économiques.

- Il esixte une zone marginale d'une quarantaine de localités et comptant environ 20,008 personnes.

5. - Les institutions

- Dans les secteurs économiques, les principales fonctions sont remplies par les entreprises privées. L'Etat réalise les activités de contrôle, d'assistance financière et en partie, de fourniture d'équipement. Il se transforme en entrepreneur, mais dans des cas limités. Dans les secteurs sociaux et éducatifs, l'Etat couvre un champs d'action assez vaste mais le plus souvent par l'intermédiaire d'institutions décentralisées.

- Au niveau régional, la plupart des activités sont effectuées par l'administration centrale. Les activités de fourniture d'équipements, de contrôle, de fourniture de services, d'information et d'assistance technique sont partagées plus ou moins également entre les deux niveaux. La coordination interministérielle dans le Nord-Ouest est arrivée temporairement par la Mission qui est dirigée par l'Office de planification et de développement. Une structure permanente de coordination sera bientôt mise en place.

- L'administration gouvernementale régionale comprend treize (13) ministères, organisés en 113 bureaux et employant environ 1,290 fonctionnaires permanents dont 62 professionnels, dispersés dans 55 localités. 70% du personnel et 60% des bureaux sont concentrés dans les cinq centres de service. Neuf (9) des treize (13) bureaux régionaux sont concentrés dans la capitale régionale.

- De 1967-68 à 1970-71 les dépenses du gouvernement du Québec dans le Nord-Ouest ont augmenté de 32.3% par rapport à 46% dans l'ensemble du Québec. Les déboursés dans le secteur économique diminuent assez rapidement dans la région alors qu'elles augmentent dans tout le Québec.

En somme, le problème majeur des cinq prochaines années, c'est la fermeture simultanée de plusieurs mines d'or et de cuivre qui entraînera une baisse considérable de 2,500 emplois. Trois villes seront affectées: Malartic, Val-d'Or et Rouyn-Noranda. Ne faut-il pas alors, non seulement trouver de nouveaux emplois à l'intérieur ou à l'extérieur de la région, mais aussi assurer la sécurité aux travailleurs les plus âgés (35% ont plus de 50 ans) et les moins mobiles.

Il est certain que si les fermetures des mines n'étaient pas si nombreuses et si elles ne se produiraient pas toutes durant une période si courte (5 ans), la situation générale serait bien différente.

Quoi qu'il en soit, les prochaines années s'annoncent difficiles et tout doit être mis en oeuvre pour atténuer le plus possible les effets de fermeture de mines.

A partir de cette évaluation de la situation, il faut maintenant définir concrètement des actions prioritaires à réaliser. Ce sera l'objet de la deuxième partie, portant sur les objectifs et la programmation.

DEUXIEME PARTIE : OBJECTIFS ET PROGRAMMATION

CHAPITRE I : Options et perspectives d'avenir. 133

CHAPITRE II : 1er objectif: accroissement de l'exploitation des ressources et consolidation de l'industrie secondaire. 153

CHAPITRE III : 2e objectif: mobilité, formation et sécurité de la main-d'oeuvre, en particulier des travailleurs miniers. 191

CHAPITRE IV : 3e objectif: structuration de l'espace régional. 197

CHAPITRE V : 4e objectif: amélioration des services de bien-être, de santé et d'éducation. 219

CHAPITRE VI : 5e objectif: mise en place des institutions de planification et participation active de la population. 233

CHAPITRE VII : Conclusion et priorités. 243

CHAPITRE I : OPTIONS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Avant de présenter les objectifs et la programmation, il importe de définir clairement l'orientation de base qui doit être donnée à la région. L'économie est stagnante depuis quelques années et l'avenir s'annonce encore plus sombre. L'évaluation de la première partie soulève certaines interrogations qui peuvent être des options possibles:

- étant donnée la situation actuelle et celle à venir, ne faudrait-il pas développer davantage l'industrie secondaire afin de renforcer l'économie régionale? Quelles sont les possibilités réelles de développement de l'industrie secondaire dans le Nord-Ouest?

- une économie basée uniquement sur les ressources naturelles comporte des contraintes majeures: peu d'effets d'entraînement, instabilité et déséquilibre. Comment réduire ces contraintes? Comment intégrer l'exploita- et la transformation des ressources?

- certains ont déjà parlé en termes confus de vider la région. Est-ce possible et souhaitable?

1. LES OPTIONS

1.1 L'industrie secondaire

On se saurait trop insister sur l'importance de développer l'industrie secondaire et surtout manufacturière pour relancer l'économie générale du Québec. Les économistes et certains hommes politiques ne cessent de rappeler cette orientation et l'urgence qu'elle commande.

L'évolution des dernières années a accéléré le mouvement migratoire vers Montréal et Québec, de sorte que les régions périphériques ont vu dans la croissance de l'industrie secondaire leur seule planche de salut. La question soulevée alors est la suivante: quelle doit être la politique de localisation de l'industrie secondaire? Doit-on privilégier Montréal ou Québec ou les régions périphériques?

Dans une étude récente commandée par le gouvernement fédéral, les économistes Raynaud, Higgins et Martin ont mis en évidence l'affaiblissement graduel de Montréal par rapport à Toronto.

"Faisant le diagnostic global on s'aperçoit que la province de Québec, non seulement n'a pas les "bonnes" industries mais dans celles qu'elle possède, elle ne peut pas maintenir sa position concurrentielle. Par exemple, non seulement la province de Québec excelle dans le cuir, une industrie à croissance négative (ce qui est une mauvaise chose), mais bien pis, lorsque cette industrie se transforme, innove, cela semble se faire ailleurs qu'au Québec. Plus précisément, en Ontario... Si la province de Québec ne peut retenir ses propres industries, comment peut-elle attirer les industries de pointe?"(1)

Les auteurs ajoutent:

-"La région de Montréal se déconcentre.

- La croissance de la région de Montréal se fait parfois, mais non d'une façon importante aux dépends des autres régions de la Province, mais surtout aux dépens des autres provinces. D'un autre côté, les pertes de Montréal profitent rarement aux autres régions du Québec."

-"Les pertes des autres régions sont plus imputables aux autres provinces qu'à la région de Montréal. Par exemple, en ce qui a trait à l'industrie de la chaussure, le comté de Middlessex en Ontario, est un rival plus dangereux pour le comté de Québec que ne l'est la région de Montréal".

"En somme, nous croyons que la concurrence est plutôt interprovinciale qu'interrégionale au Québec. Ces constations devraient être prises en considération dans l'élaboration d'une politique de développement régional au Québec. Notre analyse suggère que le renforcement de la position concurrentielle de <u>toutes</u> les régions, y compris Montréal, s'impose beaucoup plus que les tentatives d'influencer les localisations à l'intérieur du Québec. En d'autres termes, ne pas favoriser Montréal ne règlerait pas les problèmes des régions de Québec et de Trois-Rivières. Car les comtés de Middlesex et York sont des rivaux

---

(1) Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec par Benjamin Higgins, Fernand Martin et André Raynaud, Ministère de l'Expansion économique régional, 1970, p.65.

beaucoup plus immédiats. Enfin, il faut remarquer que la plupart des comtés ontariens qui sont des rivaux sérieux pour les comtés de Québec se trouvent justement dans le grand ensemble que nous avons défini comme la région de Toronto. On peut alors se demander si la localisation de ces comtés au coeur de ce grand ensemble ne leur permet pas de profiter des économies externes qui améliorent leur capacité concurrentielle. Si cette hypothèse est exacte, une politique de décentralisation industrielle au Québec contribuerait à ralentir non seulement la croissance de la région de Montréal et diminuerait sa capacité de générer les économies externes susceptibles d'améliorer sa position concurrentielle, mais en fin de compte tout ralentirait au Québec". (1)

En conclusion c'est toute l'économie du Québec qui ralentit. Ainsi le problème n'est pas que Montréal "absorbe" petit à petit les autres régions, mais que l'activité économique, et spécialement les entreprises dynamiques se déplacent du Québec vers l'Ontario. Ce sont toutes les villes québécoises qui perdent des activités économiques au profit des autres villes et régions, spécialement en Ontario et surtout la couronne des petites villes très dynamiques.

Pour relancer l'économie du Québec, les auteurs proposent le pari du développement (par rapport à la croissance). Les activités de développement sont créatrices et innovatrices; elles modifient les structures de coûts et de rendement; elles découlent généralement de progrès technologiques. Les activités de croissance, par contre,"s'inscrivent dans un schéma de continuité"; elles s'ajoutent à celles déjà existantes mais sans apporter de changement majeur dans les conditions de technologie, de coûts de production et de marché. Dans un monde, dont l'évolution est basée de plus en plus sur le changement technologique, il est évident qu'il faut privilégier les activités de développement, sans pour autant négliger la croissance de celles qui continuent.

Partant de cette analyse les auteurs concluent que cet objectif les amène fatalement à privilégier la région de Montréal puisqu'elle constitue le seul "pôle de développement" du Québec.

---

(1) Ibid p. 76

"Parier sur l'innovation et le progrès signifie concrètement que les efforts de développement pour le Québec doivent porter sur la région de Montréal. Cette région est le seul foyer autonome de dynamisme dans la province de Québec. Par ailleurs, elle constitue un pôle relativement faible et menacé qu'il est urgent de consolider si l'économie de l'ensemble du Québec doit demeurer dans l'orbitre des grands courants nord-américains". (1)

Au sujet des autres régions du Québec, les auteurs ajoutent:

"A nos yeux, l'orientation fondamentale étant de concentrer les efforts sur l'espace économique de Montréal, les autres régions doivent être considérées comme des régions de croissance dont l'avenir dépend, premièrement de leur capacité à exploiter les changements dans la demande mondiale et deuxièmement de leur intégration progressive dans les circuits en partance de Montréal". (2)

"Est-il possible d'atteindre les objectifs du Québec dans le cadre d'un tel réseau de développement urbain et régional ou faut-il se résigner à long terme à la domination croissante de Montréal sur le reste de la Province? A notre avis, les objectifs peuvent être atteints mais seulement si l'ensemble complexe des interactions des décisions publiques et privées est bien compris et les politiques établies en conséquence. De nombreux travaux seront encore nécessaires avant que l'on puisse espérer des politiques avec un fondement réellement scientifique".

"En attendant, une sagesse élémentaire pourrait être de reconnaître et d'admettre franchement qu'il n'y a pas d'autre pôle de développement au Québec que Montréal et aucun pôle de croissance qui soit vraiment fort, à l'exception de Sept-Iles". (3)

---

(1) Ibid p. 135

(2) Ibid p. 143

(3) Ibid p. 145

Voilà la thèse du trio Higgins, Martin et Raynaud. Il était important de faire ressortir avec détail certaines idées parce que c'est peut-être la première fois que des éléments d'une problématique d'ensemble sont présentés avec autant de netteté même s'ils restent encore, de l'avis même des auteurs, à préciser par des études plus approfondies.

En ce qui concerne le Nord-Ouest, la Mission serait tentée de suivre l'orientation proposée, sous réserve des résultats des études qui devraient être entreprises sur les possibilités réelles de croissance du secteur secondaire dans les régions dites périphériques. Il faut reconnaître que ces possibilités sont sûrement plus limitées que dans les grands centres. Toutefois, on ne peut conclure pour autant, que rien n'est possible. En conséquence, tout en observant qu'il est impérieux de privilégier Montréal si on veut stimuler l'ensemble du Québec, il importe parallèlement de préciser le mode d'intégration de l'économie des régions périphériques à celle de Montréal, du Québec tout entier et même du Canada. Ce travail reste à faire et non seulement pour les régions périphériques mais aussi pour les régions centrales (Trois-Rivières, Sherbrooke et Québec).

La structure industrielle du Nord-Ouest est très peu diversifiée: 93% de la valeur des expéditions proviennent des industries métalliques primaires de bois et de pâtes et papiers. Le projet d'affinerie de cuivre de la Noranda Mines viendrait renforcer cette tendance tout en complétant le cycle de transformation dans la région. Considérant le volume de la population régionale (seulement 160,000), le faible degré d'urbanisation, la situation géographique par rapport à Montréal et Toronto et les tendances passées qui ont marqué l'évolution, il semble y avoir peu de chance de développer à des dimensions comparatives des industries qui ne sont pas liées assez directement aux ressources régionales, en particulier la forêt et les mines.

Ainsi, l'option de l'industrie secondaire ne serait valable pour le Nord-Ouest que dans cette perspective: croissance des industries liées aux ressources, en favorisant, il va de soi, la transformation la plus poussée dans les régions d'exploitation.

Ces remarques débouchent vers la deuxième option qui correspond davantage à l'économie régionale et aux possibilités réelles de croissance. Cette option est celle d'une économie axée sur l'exploitation et la transformation des ressources.

1.2 Economie axée sur l'exploitation et la transformation des ressources.

L'économie régionale est depuis ses origines basée sur l'exploitation des ressources et leur transformation partielle. La Mission considère que cette orientation de base doit être maintenue mais en étant renforcée, tant au niveau de l'exploitation que de la transformation.

En effet, les potentiels miniers et forestiers du Nord-Ouest sont encore considérables et ils justifient l'application de politiques d'ensemble visant à les exploiter rapidement et rationnellement. Il faut mentionner aussi la ressource eau dont l'exploitation permettrait, entre autres, l'aménagement hydro-électrique du versant de la baie James. En outre, sans prétendre fonder l'économie régionale sur le secteur agricole, ce dernier en étant moderniser pourrait consolider certaines zones rurales en voie d'affaiblissement et de désintégration.

Mais cette option a des répercussions considérables sur l'organisation de l'espace. En effet, les nouvelles ressources forestières et minières étant situées au nord de la zone habitée, leur exploitation aura pour effet de déplacer l'activité vers les villes récentes, Joutel et Matagami (et peut-être d'autres centres plus au nord) et de disperser davantage le peuplement et les principaux services.

En ce qui concerne les industries de transformation des ressources dans la région, leurs possibilités de croissance restent bonnes mais limitées. Les premières étapes de la transformation du bois et du minerai peuvent être réalisées dans la région. Mais il serait exagéré de dire que toutes les ressources exploitées dans la région devraient, dans tous les cas, être transformées sur place. La localisation des entreprises de deuxième ou troisième transformation dépend de facteurs complexes, comme on l'a vu dans le cas de l'affinerie de zinc. Néanmoins, pour des raisons économiques et sociales, il importe de favoriser le plus possible la croissance des industries de transformation liées aux ressources naturelles dans les régions périphériques.

Cette option représente donc, dans l'ensemble, un double défi:

- d'une part, la plupart des industries continueront d'être liées aux ressources forestières et minières; la croissance de tout le secteur industriel sera donc, si on peut dire, circonscrite et, en ce sens, elle peut être limitée;

- d'autre part, l'exploitation des ressources vers le nord, affaiblira davantage l'organisation urbaine et accentuera la dispersion de la population déjà très avancée.

1.3 Le vidage

La Mission considère que les ressources de la région sont amplement suffisantes pour justifier un peuplement. Toutefois, il importe que les gouvernements responsables poursuivent le travail amorcé par la Mission afin d'utiliser pleinement les possibilités de la région. Il est certain qu'une baisse de plusieurs milliers de personnes d'ici 5 ans équivaudrait à amorcer un processus de vidage.

Ainsi la Mission retient-elle la deuxième option qui est celle d'une économie axée sur l'exploitation et la transformation des ressources. Cette option constitue par conséquent l'orientation de base qui devrait guider les actions gouvernementales dans le Nord-Ouest.

Partant de cette option, la Mission propose un ensemble de cinq(5) objectifs et quinze (15) sous-objectifs couvrant non seulement les secteurs économiques, mais aussi d'autres domaines comme l'éducation, le bien-être, la santé et les institutions. Ces objectifs et sous-objectifs découlent du diagnostic global de la première partie que le schéma de la page suivante tente d'illustrer.

SCHEMA DE L'ESQUISSE DU PLAN DU NORD-OUEST

DIAGNOSTIC GLOBAL

1- Les ressources naturelles:
- le problème majeur: les fermetures de plusieurs mines qui entraîneront la perte d'environ 2,500 emplois;
- l'agriculture ne cesse de décliner;
- par ailleurs, les possibilités de créer des emplois sont bonnes à court terme dans le secteur forestier et à moyen terme (5 ans) dans le secteur minier.

2- La main-d'oeuvre:
- les fermetures de mines augmenteront le chômage car le nombre d'emplois créés au cours des prochaines années ne sera pas suffisant;
- environ 35% des travailleurs miniers ont plus de 50 ans.

3- L'espace régional est faiblement structuré:
- Malartic et Val-d'Or surtout seront durement touchées par les fermetures; en outre, l'exploitation des ressources du nord accentuera la dispersion des centres;
- les structures municipales et scolaires reflètent la faiblesse et l'éparpillement des centres urbains;
- il existe une zone marginale: environ 40 localités et 20,000 personnes; ...25% du réseau routier est pavé.

4- Education, bien-être et santé:
- ces services sont partiellement adéquats; il reste des lacunes, dans certains cas importantes, à corriger.

5- Faiblesse des institutions de planification et de participation:
- L'Etat joue un rôle limité dans les secteurs économiques mais il est beaucoup plus actif dans les secteurs sociaux; de plus, la plupart des activités régionales du gouvernement sont remplies par l'administration centrale;
- les structures municipales et scolaires ne répondent plus aux besoins nouveaux et à l'évolution récente;
- faible participation aux organisations municipales, scolaires et gouvernementales; aussi, conscience régionale peu développée.

OBJECTIFS

- Accroissement de l'exploitation des ressources et consolidation de l'industrie secondaire.
- Mobilité, formation et sécurité de la main-d'oeuvre (celle des mines)
- Structuration de l'espace régional.
- Amélioration des services de bien-être, de santé et d'éducation.
- Mise en place des institutions de planification et participation de la population.

SOUS-OBJECTIFS

- .Utilisation complète de la forêt exploitable, renouvellement et conservation de la ressource;
- .accroissement de l'activité minière;
- .modernisation de l'agriculture régionale;
- .renforcement des industries liées aux ressources;
- .baie James?
- .consolidation des 5 centres de service;
- .réformes des structures scolaires et municipales;
- .amélioration du réseau routier
- .réaménagement des zones marginales;
- .préparation d'un plan d'utilisation des terres publiques
- .développement du bien-être;
- .développement de la santé;
- .développement de l'éducation;
- .formation d'une conférence administrative régionale;
- .organisations scolaires et municipales;
- .participation locale et régionale.

2. PERSPECTIVES D'AVENIR (PREVISIONS D'EMPLOI ET DE POPULATION)

L'ensemble de ces objectifs et sous-objectifs seront définis en moyens d'action et en projets concrets dans les chapitres qui suivent. Mais avant, il importe d'avoir une vue globale des effets que produira, en termes d'emplois et de population, la réalisation des divers projets, privés ou publics contenus dans l'esquisse. En somme, quelles sont les prévisions d'emploi et de population découlant de l'esquisse? L'année 1976 a été retenue comme terme des prévisions d'une part, parce qu'au-delà le coefficient d'erreur est trop élevé et, d'autre part, les données pourront être comparées à celles du recensement de 1976.

2.1 Prévisions d'emplois

Les prévisions suivantes ont été faites par les ministères. Elles excluent toutefois certains projets importants (affinerie de cuivre et pulperie) au sujet desquels les décisions ne sont pas encore prises. Voici d'abord les prévisions par secteur.

2.1.1 Agriculture

De 1951 à 1970, la main-d'oeuvre agricole est passée de 11,000 à 2,000 personnes. Par son programme d'incitations à l'élevage, le ministère de l'Agriculture ralentira le rythme de cette tendance. Néanmoins, la situation est assez difficile; ainsi dans une étude récente on observe une baisse de 50% du nombre d'agriculteurs entre 1966-70, dans les zones les plus favorables du Témiscamingue. L'emploi agricole devrait pouvoir se stabiliser à 1,200 d'ici 1976.

2.1.2 Forêt

Le ministère des Terres et Forêts prévoit d'ici 1972 une augmentation nette de 270 emplois au primaire et de 360 au secondaire. Cet accroissement est imputable à l'implantation d'unités nouvelles de transformation de bois, (rabotage, sciage, etc.) et à la reconstruction d'autres. Tout indique que la croissance du secteur forestier pourrait se poursuivre, ce qui justifie l'hypothèse retenue d'une augmentation nette de six cents emplois au primaire d'ici 1976. La hausse spectaculaire de ce type d'emploi entre 1966 et 1969 était due à l'implantation de l'usine Domtar qui a pu résorber la baisse des activités de coupe de la C.I.P. Le

prolongement d'une croissance aussi importante de la part de l'industrie des pâtes et papier n'est pas prévu à court terme.

2.1.3 Mines

Depuis 1966, les fermetures de mines sont plus nombreuses que les ouvertures. Quatre petites mines seulement ont été mises en opération(209 emplois) tandis qu'une dizaine ont fermé leurs portes (1,231 emplois). Selon le ministère des Richesses naturelles, une dizaine de mines sont en mauvaise posture à cause de réserves trop petites ou trop pauvres. On prévoit une diminution considérable d'environ 2,500 emplois d'ici 1976. Par contre, les projets d'ouverture sont peu nombreux et leur réalisation ne fournirait que 800 emplois nouveaux. Le déficit d'emplois serait donc de 1,700.

2.1.4 Industrie manufacturière

L'industrie manufacturière a été divisée en trois groupes pour faciliter les prévisions: l'industrie des pâtes et papier ,l'industrie du bois et les autres industries manufacturières.

- L'emploi sera stable dans l'industrie des pâtes et papier: 1,135 personnes. Le projet de pulperies, n'étant pas assez précis pour le moment, a été exclus.

- L'industrie du bois connaîtra une hausse d'emplois de 725 d'ici 1976.

- L'emploi dans les autres branches manufacturières a augmenté de 104 èntre 1966 et 1969. Ce rythme de croissance, pourrait se prolonger jusqu'en 1976 et se traduire par une hausse de 270 emplois.

L'emploi manufacturier total en 1976 sera de 5,950.

2.1.5 Activités tertiaires

Quoi qu'il advienne des secteurs primaire et secondaire, le secteur tertiaire continuera de croître (croissance du rapport entre le nombre d'emplois tertiaires et celui des deux autres secteurs). Cette hypothèse est optimiste. L'emploi tertiaire ne baissera que de 300 jusqu'en 1976, en dépit d'une diminution importante de l'emploi dans les secteurs primaire et secondaire (1,200).

La réalisation du projet Baie James permettrait, au cours des cinq (5) prochaines années de créer environ 1,000 emplois (estimations provisoires) pour la récupération du bois (en supposant qu'elle soit échelonnée sur une période de dix (10) ans) et la construction de chemins et de voies d'accès.

Ainsi, au total, en incluant le projet Baie James, le niveau de l'emploi en 1976 serait presque le même qu'en 1969 . Par contre, s'il n'était pas réalisé, il y aurait une baisse nette de 1,500 emplois en 1976 (38,680). Il est intéressant de noter que si les tendances de 1961 à 1969 se poursuivaient, les emplois augmenteraient de 2,240 entre 1969-1976. Ce qui veut dire que les pertes d'emplois dues aux fermetures de mines influencent considérablement l'ensemble de l'économie. Le tableau suivant le montre bien.

TABLEAU XXXVI: VARIATION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR, 1969-76.

Secteurs	Variations
Agriculture	- 600
Mines	- 2,200
Forêt	+ 600
Industrie	+ 1,000
Tertiaire	- 270
TOTAL	- 1,500

Si le volume de l'emploi minier restait jusqu'en 1976 ce qu'il était en 1969, l'emploi total augmenterait à 44,400 en supposant la population stable, le chômage serait réduit à 10%. Bref, la situation déjà pénible, s'annonce encore plus difficile (baisse de 1,500 emplois d'ici 1976) si aucun projet nouveau ne vient s'ajouter à ceux que la Mission propose dans l'esquisse.

2.2 Prévisions de population

Le volume de la population dépend, entre autres, du niveau de l'emploi, du taux de chômage, du taux de migration et du taux d'activité de la main-d'oeuvre.

Six (6) hypothèses ont été retenues et groupées selon trois (3) orientations possibles:

- réalisation de toutes les prévisions ministérielles;

- en plus, stabilisation de la population à 160,000;

- réalisation du projet Baie James (prévisions jusqu'en 1976 seulement).

Une septième hypothèse a été ajoutée: elle suppose que les tendances de l'emploi de 1961 à 1969 se poursuivront jusqu'en 1976.

2.2.1 Réalisation de toutes les prévisions ministérielles.

HYPOTHESE I : Chômage de 8%.

Le taux d'activité baissant à 0.63 , avec un taux de chômage de 8%, la population régionale serait en 1976, de 137,762 personnes.

HYPOTHESE II : Chômage de 12.5%

Si le taux de chômage se maintenait au niveau moyen de 1969, soit 12.5%, la population atteindrait 144,850 en 1976.

HYPOTHESE III: Chômage de 16.5%

Mais si le taux restait au niveau des six premiers mois de 1970, la population serait de 151,787 en 1976.

2.2.2 Stabilisation de la population (160,000)

HYPOTHESE IV : Chômage de 22%

Il faudrait pour conserver le volume actuel de population, tout en réalisant les prévisions ministérielles, accroître le taux de chômage à 22% (10,550 chômeurs).

HYPOTHESE V : Créer 2,250 nouveaux emplois (chômage 8%)

Dans les mêmes conditions, il faudrait au lieu d'augmenter le chômage, créer plus de 2,250 nouveaux emplois directs d'ici 1976.

2.2.3 Réalisation du projet Baie James (HYPOTHESE VI)

La récupération du bois sur une période de 10 ans et la construction de voies d'accès à court

terme créerait environ 1,000 emplois. Avec un taux de chômage de 16.5%, la population serait de 158,900 en 1976. Cette prévision exclut évidemment les emplois qui seraient créés par la construction des barrages (10,000 emplois sur une période de 4 à 5 ans).

L'hypothèse VII suppose que si l'emploi dans tous les secteurs variait d'ici 1976 de la même façon qu'entre 1961 et 1969 et si le taux de chômage demeurait inchangé (12.5%), le volume de la population resterait constant. Cette hypothèse surestime la croissance du secteur manufacturier et sous-estime la décroissance du secteur minier.

En somme, l'évolution de la population suit de près celle de l'emploi. Les tableaux suivants résument les commentaires qui précèdent. Le point trois explique les méthodes de calcul.

TABLEAU XXXVII : PREVISIONS D'EMPLOIS ET DE POPULATION 1969-1976

Situation 1966-1969 et hypothèses 1976		Agri-culture	Mines	Forêt	Indus-trie	Total (1) primaire et sec.	Rapport X=(1)	Tertiai-re (2)	Emploi total	Main-d'oeuvre	Populat. 15 ans +	Populat. totale
1966 (Chômage 8.5%)		3,740	6,300	2,900	4,400	17,340	0.72	23,700	41,040	44,500	94,100	161,000
1969 (Chômage 12.5%)		1,800	5,600	3,800	4,950	16,150	0.67	24,000	40,150	45,300	97,100	161,000
Réalisation de toutes les prévisions ministérielles	H.I: chômage 8%	1,200	3,400	4,400	5,950	14,950	0.63	23,730	38,680	42,043	91,233	137,760
	H.II: chômage 12.5%	1,200	3,400	4,400	5,950	14,950	0.63	23,730	38,680	44,206	95,927	144,850
	H.III: chômage 16.5%	1,200	3,400	4,400	5,950	14,950	0.63	23,730	38,680	46,323	100,521	151,787
Réalisation de toutes les prévisions ministérielles et pop. stable: 160,000	Il faudrait alors augmenter le chômage à 22%. H.IV	1,200	3,400	4,400	5,950	14,950	0.63	23,000	37,950	48,500	106,200	160,000
	ou créer plus de 2,250 emplois directs (chômage:8%) H: V	1,200	3,400	4,400	8,200	17,200	0.63	27,400	44,600	48,500	106,200	160,000
Projection des tendances: 61-69-76 H: VI chômage 12.5%		890	4,100	4,000	7,400	16,390	0.63	26,000	42,390	48,500	106,200	161,000
Réalisation du projet Baie James: récupération du bois H:VII, chômage 16.5%		1,200	3,400	4,670	6,400	15,650	0.63	28,841	40,491	48,500	105,245	158,900

TABLEAU XXXVIII :

PREVISIONS D'EMPLOIS ET DE POPULATION, 1969-1976
SELON CERTAINES HYPOTHESES

ORIENTATIONS POSSIBLES	HYPOTHESES	EMPLOI	MAIN-D'OEUVRE	CHOMEURS	POPULATION
Réalisation de toutes les prévisions ministérielles	H.I: Chômage 8%	38,680	42,043	3,363 (8%)	137,760
	H.II: Chômage 12.5%	38,680	44,206	5,526 (12.5%)	144,850
	H.III: Chômage 16.5%	38,680	46,323	7,643 (16.5%)	151,787
Réaliser les prévisions et maintenir la population stable (160,000)	H.IV: il faudrait alors augmenter le chômage à 22%	37,950	48,500	10,550 (22%)	160,000
	H.V: ou créer plus de 2,250 emplois directs (chômage 8%)	44,600	48,500	3,950 (8%)	160,000
H.VI: réalisation du projet Baie James (1976); chômage 16.5%		40,491	48,500	8,009 (16.5%)	158,900

SITUATION 1966	41,040	44,500	3,460 (8.5%)	161,000
SITUATION 1969	40,150	45,300	5,150 (12.5%)	161,000
H.VII: projections 1961-69-76	42,390	48,500	6,110 (12.5%)	161,000

SCHEMA DE L'ESQUISSE : PREVISIONS D'EMPLOI ET DE POPULATION (1976)

SITUATION

1 - **LES MINES**
- l'emploi minier a baissé de 20% de 1966 à 1970, passant de 6,300 à 5,100;
- d'ici 5 ans, fermeture de plusieurs mines d'or et de cuivre:
  perte de 2,500 emplois
- environ 35% des travailleurs miniers ont plus de 50 ans;
- les ressources minières sont encore nombreuses mais leur exploitation ne suffirait pas à court terme à combler le déficit d'emploi.

2 - **LA FORET**
- avec le tertiaire et l'industrie, la forêt est le seul secteur ayant connu une expansion marquée. De 1966 à 1969 l'emploi a augmenté d'environ 400 et la population s'est accrue de plus de 50%;
- du point de vue de la ressource disponible, l'avenir s'annonce prometteur puisque 75% de la forêt est actuellement exploitée, sans compter celle située au nord de la région.

3 - **L'AGRICULTURE**
- l'emploi agricole a diminué de 50% de 1966 à 1970, passant de 3,750 à 1,800;
- cette baisse aurait tendance à se poursuivre, mais lentement, même en diversifiant la production.

4 - **L'INDUSTRIE**
- elle est très peu diversifiée: 93% des expéditions sont fournis par les groupes bois, papier et produits métalliques .

5 - **LE PROJET BAIE JAMES**

1er OBJECTIF

ACCROISSEMENT DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES ET CONSOLIDATION DE L'INDUSTRIE SECONDAIRE

SOUS-OBJECTIFS

- UTILISATION COMPLETE DE LA FORET EXPLOITABLE, RENOUVELLEMENT ET CONSERVATION
- ACCROISSEMENT DE L'ACTIVITE MINIERE
- MODERNISATION DE L'AGRICULTURE
- RENFORCEMENT DES INDUSTRIES LIEES AUX RESSOURCES
- SI LE PROJET BAIE JAMES SE REALISAIT

RESULTATS

- UTILISATION COMPLETE DE LA FORET EXPLOITABLE, RENOUVELLEMENT ET CONSERVATION
  - à court terme (2 à 5 ans), en créant 800 nouveaux emplois miniers;
  - à moyen terme (5 ans et plus), en intensifiant l'effort global d'exploration, en particulier par l'entremédiaire de SOQUEM.
- ACCROISSEMENT DE L'ACTIVITE MINIERE
  - à court terme, en créant 1,300 nouveaux emplois;
  - à moyen terme, en favorisant l'exploitation de la partie nord de la région.
- MODERNISATION DE L'AGRICULTURE
  - consolidation de l'industrie laitière et incitations à l'élevage;
  - perte de 600 emplois en 5 ans (1,800 à 1,200).
- RENFORCEMENT DES INDUSTRIES LIEES AUX RESSOURCES
  - consolidation et expansion de certains types d'entreprises (scieries, équipements miniers et forestiers) et implantation de nouvelles, si possible.
- SI LE PROJET BAIE JAMES SE REALISAIT
  - d'ici 3 à 5 ans, il serait possible de créer environ 1,000 emplois directs pour récupérer le bois et construire les routes et voies d'accès.

- Tenant compte du projet Baie James, dans 5 ans, le niveau de l'emploi et de la population serait le même qu'aujourd'hui, le taux de chômage étant à 12.5%. Durant les premières années, le projet Baie James permettrait de maintenir un certain équilibre.
- Si le projet Baie James n'était pas réalisé et en supposant un chômage de 16.5%, la population baisserait jusqu'à 150,000;
- Si le projet Baie James n'était pas réalisé et en supposant une population stable, le chômage augmenterait alors à 22 %.

2.3 Méthodes de calcul

Les recensements fédéraux et les données fournies par les ministères du Québec sont les deux seules sources qui servent à l'élaboration des estimations et des projections.

X est le rapport entre la somme des emplois primaires et secondaires d'une part et le volume des emplois tertiaires d'autre part. La variation de ce rapport indique que le volume des emplois tertiaires augmente plus rapidement que la somme des emplois primaires et secondaires. Plus le rapport X décroît, plus le secteur tertiaire devient important par rapport aux deux autres. Les emplois primaires et secondaires ont par hypothèse des capacités égales d'induire des emplois tertiaires.

L'emploi tertiaire est considéré commé dépendant de l'emploi primaire ou secondaire. Cette hypothèse exclut la possibilité d'existence au Nord-Ouest d'un tertiaire "moteur": centre de recherche, bourse, sièges sociaux de grandes compagnies, etc...

Le volume de la population dépend d'une part du nombre d'emplois (c'est-à-dire des possibilités de travailler) et d'autre part du taux de chômage ou des capacités d'adaptation de la population à des périodes d'inactivité moins lucratives. Cette optique considère le chômage comme un débouché possible pour la main-d'oeuvre au même titre qu'un emploi. Compte tenu du caractère périphérique de la région, un taux de chômage annuel moyen de 8% peut être considéré comme le taux maximum tolérable. En 1969, le taux de chômage annuel moyen était de 12.5%. Au cours du premier semestre de 1970, il a grimpé à 16%.

Le volume de population dépend encore du taux d'activité de la population adulte (15 ans et plus) et de sa part relative dans la population totale. Ces deux variables ont été estimées à partir de leur évolution passée et des prévisions de population effectuées par Henripin et Légaré sur les régions du Québec.

Le calcul de la part relative de la population adulte en 1976 est estimée à 66.1%; il est basé sur l'hypothèse de la population "moyenne" de Henripin et Légaré qui, en fait, correspond approximativement à une population constante. Cette méthode est discutable puisque la variation du volume de la population totale influe sur la composition par groupes d'âge. Rien ne permet d'affirmer que la part de la population adulte sera de 66.1% en 1976 quel que soit le volume total de la population (160,000 ou 137,000).

CONCLUSION

La région du Nord-Ouest traverse une phase des plus difficile, principalement à cause de la fermeture de plusieurs mines. Comme on l'a vu, si l'emploi minier restait jusqu'en 1976 ce qu'il était en 1969, en supposant une population stable (160,000) le chômage actuel de 16.5% diminuerait à 10%.

Il faut donc parler d'un déséquilibre réel mais probablement momentané de l'économie régionale. En effet, depuis 1950, l'emploi minier s'est maintenu autour de 6,000 à 7,000. Il y a toujours en de nouvelles découvertes pour rétablir l'équilibre rompue par les fermetures. Mais voilà que les fermetures sont aujourd'hui si nombreuses et touchent tellement de travailleurs (2,500) que les découvertes et les mises en exploitation (au rythme "normal" si on peut dire), ne suffisent pas à résorber les pertes considérables d'emplois. En outre, la croissance des secteurs forestier, industriel et tertiaire ne permet pas de combler le déficit. Aussi, faudrait-il attendre quelques années pour équilibrer à nouveau le secteur minier (primaire), le temps qu'une exploration plus intensive porte des fruits.

Cette conclusion fait ressortir une faiblesse majeure des politiques gouvernementales (provinciales et fédérales) antérieures. Ces fermetures (surtout celles des mines d'or) étaient largement prévisibles depuis quelques années. Il aurait peut-être été possible d'assurer une évolution continue de ce secteur et d'éviter une brisure brutale comme celle qui se produit actuellement. Des mesures spéciales, dont certaines sont comprises dans l'esquisse, auraient dû être appliquées, afin de prévenir la situation que l'on connaît. La planification ne peut effacer le passé; elle le subit et elle doit l'assumer. Il est malheureux d'observer que les gouvernements procèdent à des interventions plus systématiques quand les situations sont devenues intolérables et qu'en fait, les problèmes ont pris des dimensions inquiétantes.

Les prévisions d'emploi et de population qui traduisent les objectifs et sous-objectifs découlent d'un ensemble de moyens d'action et de projets proposés par les ministères pour la prochaine année fiscale 1971-72.

Les cinq (5) objectifs et les quinze (15) sous-objectifs comprennent des moyens et des projets concrets, dont

les effets viennent d'être illustrés en termes d'emplois et de population. Maintenant que l'impact général de l'esquisse est connu, il faut voir plus en détail ces moyens et ces projets proposés par les ministères pour 1971-72. Comment les ministères comptent-ils réaliser les objectifs et sous-objectifs?

CHAPITRE II : 1° OBJECTIF. ACCROISSEMENT DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES ET CONSOLIDATION DE L'INDUSTRIE SECONDAIRE.

Ce premier objectif comprend 4 sous-objectifs:

1 - L'utilisation complète de la forêt exploitable, renouvellement et la conservation de la ressource.

2 - Accroissement de l'activité minière.

3 - Modernisation de l'agriculture.

4 - Renforcement des industries liées aux ressources naturelles.

1 - SOUS-OBJECTIF **Utilisation complète de la forêt exploitable, renouvellement et conservation de la ressource.**

Le ministère des Terres et Forêts principalement par le contrôle de l'allocation de la matière ligneuse et l'émission de permis d'implantation ou d'expansion de nouvelles usines de transformation intervient en vue d'accroître le plus possible le nombre d'emplois. Il sera possible de créer d'ici 1972, 270 emplois au primaire et 360 au secondaire. De 1970 à 1976, il y aura 600 emplois nouveaux au primaire et 700 au secondaire, ce qui fait un total de 1,300, en six ans. Ces prévisions excluent, comme on le verra, certains projets, pour lesquels la ressource est disponible mais qui ne sont pas suffisamment avancés. Ainsi, le secteur forestier poursuivra sa croissance au cours des années 70. C'est sans doute le secteur le plus sûr actuellement dans le Nord-Ouest.

D'autres moyens seront utilisés par le ministère pour atteindre le sous-objectif fixé. En fait, le ministère propose six moyens et une dizaine de projets.

1.1 MOYEN 1: Utilisation de la forêt

1.1.1 Projet 1: Allocation de la matière ligneuse

Depuis 1967, la politique du ministère en regard de l'allocation de la matière ligneuse a sensiblement évolué. Par exemple, dans le Nord-Ouest québécois, la création de trois (3) grandes forêts domaniales a favorisé l'implantation et l'expansion de plusieurs usines de transformation du bois, notamment des scieries. La consolidation des approvisionnements en matière ligneuse des scieries de la région a favorisé dans une grande mesure le développement de cette industrie. Dans plusieurs cas, les usines de sciage disposent d'une garantie décennale d'approvisionnement accordée par voie d'arrêté en conseil.

Cependant, dans la région, on retrouve une diversité trop grande dans les modes d'allocation de la matière ligneuse. Une telle diversité ne favorise pas la pleine utilisation des forêts. C'est ainsi qu'en 1968-69, seulement 56.5% de la possibilité annuelle de coupe de l'ensemble des forêts publiques de la région a été utilisée. Toutefois, ce pourcentage aurait sensiblement augmenté de 1969-70 pour atteindre environ 75%.

Pour remédier à ce problème de sous-utilisation, le ministère étudiera, dans le futur, la possibilité d'abandonner certains modes d'allocation tels que: les réserves cantonales, les réserves forestières spéciales et les concessions forestières spéciales, lesquels ne répondent plus aux objectifs poursuivis au moment de leur création. Ces forêts pourraient servir à solutionner en partie le grave problème socio-économique de certaines paroisses marginales de la région.

Par ailleurs, l'absence d'une voirie forestière adéquate empêche souvent l'accès à certains peuplements surannés localisés au nord de la région. La valeur marchande de ces peuplements ne cesse de décroître avec le temps et il est urgent que le ministère redéfinisse sa position face à ce problème car dans le cas où un retard trop considérable serait apporté dans la coupe de ces bois surannés, on pourrait se retrouver avec une possibilité annuelle de coupe réduite de façon appréciable dans le futur. Naturellement, la mise sur pied d'un programme d'accélération de la coupe dans les peuplements surannés repose sur des critères d'ordre économique que l'on doit considérer avec soin avant de prendre une décision définitive.

Le ministère se propose au cours des prochains mois, d'étudier attentivement cette question et de préparer un programme de chemins d'accès qui tiendra compte des facteurs mentionnés.

Une autre cause de la sous-utilisation de la forêt est le manque d'usines se spécialisant dans la transformation des bois feuillus de qualité inférieure. Actuellement, on n'exploite que les bois feuillus de qualité propre au sciage et au déroulage de sorte qu'on laisse souvent sur le parterre de coupe, un volume considérable de bois feuillus de qualité inférieure qu'une ou plusieurs usines pourrait sûrement utiliser à profit.

Toujours en relation avec ce programme d'allocation de la matière ligneuse, il est difficile d'attribuer un budget précis pour les années retenues dans ce rapport. Cependant, le ministère est présentement à mettre au point un programme quinquennal de rachats de concessions forestières, devant être réalisé dans le cadre de la troisième entente ARDA fédérale-provinciale.

1.1.2 Projet 2 : Exploitation de la matière ligneuse

Ce programme vise à harmoniser et à contrôler les activités d'exploitation forestière. A cette fin, le ministère mettra au point, parallèlement à l'inventaire décennal, mentionné plus loin, un plan d'aménagement forestier comprenant un programme d'exploitation et de voirie forestières. Ainsi, sera-t-il possible d'accroître l'utilisation de la ressource et d'en rendre l'exploitation plus rationnelle.

1.2 MOYEN 2 : Transformation de la matière ligneuse

1.2.1 Projet 1 : Implantation de nouvelles industries

L'implantation de nouvelles industries de transformation du bois liée à une meilleure utilisation de la forêt constitue sans doute l'un des programmes majeurs. Même si le ministère ne contrôle pas toutes les forces qui sous-tendent le développement forestier, il possède néanmoins certains moyens d'action qui peuvent influencer grandement la croissance de ce secteur. Parmi ces moyens, il faut mentionner: le contrôle sur l'allocation de la matière ligneuse, d'une part, et l'émission des permis de construction d'usines, d'autre part.

Dans le Nord-Ouest, le faible taux d'utilisation de la matière ligneuse révèle qu'il existe encore de la place pour de nouvelles usines. Parmi les principaux projets d'usines, en cours de réalisation, il faut mentionner:

1°) l'implantation d'une nouvelle usine de sciage des bois résineux, dans le canton Bernetz, à environ 35 milles au nord de Barraute. Cette nouvelle scierie aura une capacité d'environ 30 millions de p.m.p. par année. Ses besoins en main-d'oeuvre seront d'environ 40 personnes à l'usine et de 115 en forêt;

2°) cette nouvelle usine sera secondée par une autre pouvant préparer le bois et localisée à Barraute. Cette dernière emploiera une cinquantaine de personnes;

3°) la construction d'une usine de préparation de bois et de nouveaux séchoirs à La Sarre engendrera la création de 50 nouveaux emplois;

4°) l'implantation d'une usine de panneaux de particules à La Sarre. La construction de cette usine devrait

normalement débuter d'ici un an. Ses besoins en main-d'oeuvre seront d'environ 175 personnes à l'usine même;

5°) l'implantation d'une usine de contre-plaqués à Béarn, dans le comté de Témiscamingue. La capacité de cette usine sera d'environ 5 millions de p.m.p. de bois de tremble par année. Cette usine procurera environ trente nouveaux emplois au secondaire;

6°) l'implantation d'une usine de contre-plaqués à Merisier, sur la rive nord de la rivière Outaouais. Il s'agit d'une usine dont la capacité sera d'environ 6 à 7 millions de p.m.p. de bois feuillus par année. Environ 45 emplois seront créés à l'usine même.

A cette liste de projets d'usines en cours de réalisation, il faudrait ajouter la reconstruction de deux scieries détruites par le feu. Ces scieries de capacité de 10 et 15 millions de p.m.p. sont localisées à Malartic et Beattyville, respectivement.

Enfin, d'autres projets d'implantation d'usines de transformation pourront se matérialiser dans l'avenir, au fur et à mesure que le ministère progressera dans l'application de son programme de réorganisation du primaire. Parmi ces projets, on peut noter:

1°) l'implantation éventuelle d'une ou deux usines dont les approvisionnements seraient constitués par des bois feuillus de qualité inférieure. Ces usines pourraient se spécialiser dans la fabrication de panneaux de particules, de plates-formes ("pallets"), etc. Ces implantations seraient d'autant plus intéressantes qu'elles compléteraient une usine de sciage et une usine de placage et de contre-plaqués. Un tel complexe permettrait à l'industriel d'effectuer des exploitations forestières intégrées, i.e. que les bois seraient alors exploitées en fonction d'un mode de transformation bien défini. Les régions de Val-d'Or et du sud du Témiscamingue semblent offrir présentement de bonnes possibilités pour ce type d'usine;

2°) l'implantation éventuelle d'une troisième pulperie, qui tirerait ses approvisionnements des forêts localisées au nord et des copeaux des usines de sciage dont la transformation est faite en bonne partie à l'extérieur. Sant tenir compte des conditions du marché, il

est certain que l'aménagement du versant de la Baie James hâterait la réalisation d'un tel projet.

1.2.2 Projet 2 : Consolidation et expansion des industries existantes

Par la création de forêts domaniales, le ministère a favorisé l'expansion et la modernisation de plusieurs industries du sciage de la région. Parmi les principaux projets d'expansion qui sont actuellement en voie de réalisation, on dénombre:

1°) l'addition d'un troisième quart de production dans une scierie de La Sarre, engendrant 50 nouveaux emplois;

2°) l'addition d'un troisième quart de production dans une scierie de Lebel-sur-Quévillon procurant une vingtaine d'emplois nouveaux.

Par ailleurs, les autorités de la Cie Internationale de Papier du Canada Limitée projettent d'effectuer certains changements au processus de transformation actuellement utilisé à l'usine de Témiscamingue. Il semblerait que cette usine pourrait alors absorber une plus grande quantité de pin gris, et peut-être même un certain volume de bois feuillus.

1.2.3 Projet 3 : Commercialisation des produits du bois

Le ministère joue un rôle vraiment très minime dans la commercialisation des produits du bois. Il débourse actuellement au niveau provincial, environ $20,000. par année pour ce programme.

Dans le Nord-Ouest, tout comme ailleurs dans la province, ce sont les industriels eux-mêmes qui doivent se tenir au courant des conditions du marché de manière à pouvoir écouler leur production à un prix raisonnable. Par ailleurs, le ministère mettra à jour l'analyse des statistiques pertinentes à la commercialisation des produits du bois en vue de rechercher les meilleures possibilités de ventes, ce qui suppose qu'il devra évaluer la demande probable pour des produits nouveaux et les ouvertures de nouveaux marchés pour des produits déjà existants.

1.3 MOYEN 3 : Construction de chemins forestiers

1.3.1 Projet 1 : Construction et amélioration de chemin d'accès

En 1971-72, le ministère continuera les programmes de construction de chemins débutés en 70-71 et qui s'étendent sur une période de 3 ans. En 1970-71, le ministère a dépensé $300,000. Toutefois, tel que mentionné plus haut, le ministère prépare actuellement un programme de chemins d'accès qui tiendra compte des facteurs indiqués; il devrait être prêt au cours de l'année 1971.

1.4 MOYEN 4 : Connaissance de la forêt et des besoins en forêt

1.4.1 Projet 1 : Inventaire forestier

Ce programme vise à recueillir et à compiler l'ensemble des informations écologiques et dendrométriques sur la forêt en vue de son utilisation future. Le service de l'inventaire forestier, a mis en application un programme décennal d'inventaire forestier, par grands bassins et sous-bassins de drainage. Selon ce programme, un territoire forestier donné fera l'objet d'une prise de stock intensive à toutes les décennies.

1.4.2 Projet 2 : Inventaire des Terres du Canada

Une grande partie du budget de 1971-72 sera affectée à la région du Nord-Ouest.

1.4.3 Projet 3 : Recherche biophysique sur le milieu

Ce programme vise à rechercher une meilleure connaissance biophysique des milieux forestiers, à élaborer les techniques d'intervention humaine et à mesurer l'impact de ces actions sur le développement de la forêt.

1.5 MOYEN 5 : Amélioration et renouvellement de la forêt

1.5.1 Projet 1 : Pépinières

En 1971-72, le ministère réalisera le programme d'expansion de la pépinière de Trécesson. Le service de la restauration considère ce projet comme prioritaire. La

production annuelle de cette pépinière atteindra plus de 10 millions de plants utilisables à des fins de reboisement. Cette pépinière serait appelée à desservir la région du Nord-Ouest et le district de Chibougamau. De plus, elle permettra de répondre aux besoins, et de diminuer les coûts de distribution.

1.5.2 Projet 2 : Reboisement

Tout en tenant compte du taux relativement élevé de mortalité que l'on décèle dans les pépinières au cours de 1970, les travaux de reboisement sur les terrains publics, au cours de 1971-72 devraient être à peu près de même envergure que ceux de 1970-71. Pour 1972-73, le service de la restauration forestière prévoit que la quantité de plants mise en terre sera le double de celle des deux années précédentes. Par ailleurs, ce service prépare actuellement, en collaboration avec les districts du ministère de la région, un plan quinquennal de reboisement sur les terrains publics, lequel devrait être prêt pour janvier 1971.

1.5.3 Projet 3 : Travaux d'amélioration

Les travaux d'amélioration sont généralement exécutés par deux catégories de travailleurs: les étudiants et les assistés sociaux. Le programme des travaux sylvicoles à effectuer en 1971-72 devrait être disponible sous peu. Il n'y aura pas d'augmentation de budget en 1971-72. En 1970-71, le ministère a dépensé $265,000.

1.6 MOYEN 6 : Conservation de la forêt

1.6.1 Projet 1 : Education, information et prévention

Les prévisions pour 1971-72 indiquent des dépenses égalent à celles de 1970-71.

1.6.2 Projet 2 : Lutte (contre incendie...)

Les dépenses effectuées en vertu de ce programme varient considérablement d'une année à l'autre. Cependant, au cours des cinq dernières années, elles se sont élevées à $36,000. par année en moyenne. De plus, le ministère espère procéder, au cours de 1971-72, à la réorganisation complète du système de protection des forêts du Nord-Ouest québécois. A cette fin, une Société régionale de Conservation, du même type que celle créée dans le Bas Saint-Laurent - Gaspésie en 1970, pourra être formée.

CONCLUSION

Le secteur forestier est celui qui offre les plus grandes possibilités à court terme dans la région. L'action du ministère s'avère d'autant plus importante que la situation générale aura tendance à se détériorer au cours des prochaines années. Dans cette optique, le ministère mettra l'accent sur les programmes suivants:

1 - Création de 1,300 emplois d'ici 1976, dont 600 au primaire et 700 secondaire. Ces prévisions excluent trois projets que le ministère étudiera de près:

- utilisation des bois feuillus de qualité inférieure.
- réaménagment des zones marginales par l'exploitation des forêts limitrophes (cf chapitre IV, deuxième partie).
- implantation d'une troisième pulperie.

2 - Préparation d'un programme de voirie forestière.

3 - Préparation d'un programme décennal d'aménagement forestier. Ce programme permettra de reviser certains modes d'allocation devenus inadéquats et de réorganiser le primaire forestier.

4 - Evaluation de la demande probable des produits du bois (nouveaux et existants).

5 - Expansion de la pépinière de Trécesson qui produira 10 millions de plants par année.

6 - Intensification du reboisement: en 1972-73 la quantité de plants mis en terre sera doublée par rapport aux années précédentes.

Résumé des dépenses du ministère des Terres & Forêts 1971-72

---

1 - Utilisation de la forêt:

- allocation de la matière ligneuse	:	8,500.
- exploitation de la matière ligneuse et des érablières	:	380,000.

TOTAL: $388,500.

2 - Transformation de la matière ligneuse: 3,300.

3 - Construction de chemins forestiers

- Construction et amélioration des chemins d'accès	:	300,000.
- entretien et réparation des chemins forestiers	:	non disponible

TOTAL: $300,000.

4 - Connaissance de la forêt et des besoins en forêt:

- inventaire forestier	:	258,200.
- inventaire des terres du Canada	:	330,000.
- recherche biophysique sur le milieu	:	5,000.

TOTAL: $593,200.

5 - Amélioration et renouvellement de la forêt:

- pépinières	:	330,000.
- reboisement	:	57,000.
- travaux d'amélioration	:	265,700.

TOTAL: $652,700.

6 - Conservation de la forêt:

- éducation, information, prévention	:	668,300.
- lutte	:	36,000.

TOTAL: $704,300.

7 - Connaissance du territoire:

- couverture cartographique	:	330,000.
- couverture aérophotographique	:	2,800.
- travaux d'arpentage	:	400,000.

TOTAL: $732,900.

- Dépenses des districts	:	$1,238,000.
- Forêt rurale	:	50,000.
- Distribution du territoire	:	75,000.
GRAND TOTAL	:	$4,738,700.

2 - SOUS-OBJECTIF Accroissement de l'activité minière.

Le secteur minier traverse une période difficile: les fermetures se multiplient et l'emploi diminue rapidement. En 1966, il y avait 6,300 travailleurs miniers; en 1969, on en comptait 5,600 et à la fin de 1970 il en restera 5,100. Ainsi en quatre (4) ans, de 1966 à 1970, l'emploi a baissé de 20%. D'ici 1976, si les conditions générales ne changent pas (marché, prix, situation politique...) plusieurs mines d'or et de cuivre, employant au total environ 2,500 travailleurs, cesseront leurs opérations. A elles seules, les mines d'or (celles qui sont subventionnées) fournissent 1,500 emplois.

On sait que la Wasamac fermera au début de 1971; les autres, à l'exception de la Camflo, arrêteraient leur production d'ici deux ou trois ans, (peut-être cinq ou six ans pour la Sigma). Quelques mines de cuivre, dont Quemont, Horne et problablement Normétal fermeront également. Il n'est pas exclu en outre, qu'une des deux mines de molybdène cessent ses opérations.

Par contre, durant la même période, en considérant les projets actuellement connus et d'autres encore incertains mais prometteurs, environ 800 à 1,000 emplois miniers nouveaux pourraient être créés. Ces prévisions incluent, entre autres, l'exploitation du gisement d'amiante d'Abitibi Asbestos (350 à 400 emplois) et la reprise partielle de Quebec Lithium. Ainsi, en six ans, le secteur minier subirait une perte nette de 1,700 emplois, ce qui représente une diminution de 33%. De 1966 à 1976, l'emploi baisserait de 45%.

En somme, tel que mentionné dans la première partie, le Nord-Ouest liquide graduellement les mines d'or dont l'exploitation, dans les années 1920 et 1930, provoqua le développement du secteur minier. Mais le prix étant presque stable depuis 1934, ces mines deviennent de moins en moins rentables et elles sont vouées à disparaître. Mais le hasard veut que, durant la même phase, quelques vieilles mines de cuivre ferment leur porte, les gisements étant épuisés. C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'évolution actuelle du secteur minier et les programmes et projets à mettre de l'avant pour remédier à la situation.

En fait, le secteur minier ne pourra retrouver à court terme sa stabilité relative des vingt dernières années; il lui faudra une dizaine d'années au moins, en misant sur de nouvelles découvertes. Il importe, en conséquence, de prendre rapidement les moyens nécessaires, tenant compte des possibilités de développement, pour accroître l'activité minière.

Le ministère des richesses naturelles joue un rôle assez limité dans le développement minier. Il assume principalement les fonctions de connaissance et d'exploitation. Son action se résume à des travaux géologiques et des travaux de génie (surtout la construction de chemin d'acier et de mines). Il fait aussi des études économiques pour évaluer certains projets. Il faut mentionner également le Centre de recherche minérale qui opère depuis 1963.

Voulant élargir son champ d'action et exercer une plus grande influence sur le développement minier, le ministère créa, en 1965, la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM). Elle reçoit annuellement 1.5 millions. La SOQUEM s'est intéressée de façon particulière au Nord-Ouest: près de 40% de ses dépenses d'exploration ont été faites dans la région. Néanmoins, son importance relative a diminué depuis sa création alors qu'elle occupait le 6e rang parmi les sociétés canadiennes d'exploration; aujourd'hui, l'érosion monétaire, qui n'a pas été compensée, l'a basculée au 25e rang.

La situation actuelle du secteur minier appelle une intervention rapide du ministère des richesses naturelles. L'objectif des prochaines années sera d'accroître l'activité minière et pour le réaliser le ministère mettra l'accent sur deux moyens:

- accélérer l'exploration et l'exploitation minières
- et intensifier les travaux géologiques.

2.1 MOYEN 1 : Accélérer l'exploration et l'exploitation minières

Ce moyen comprend les six(6) projets suivants:

2.1.1 Projet 1 : accroître le capital de la SOQUEM, ce qui augmenterait l'effort global d'exploration d'environ 20%.

En 1969-70, La SOQUEM a dépensé environ $900,000. dans la région du Nord-Ouest. Afin d'intisifier l'exploration dans tout le Québec mais en particulier dans le Nord-Ouest, le gouvernement du Québec augmentera le capital de la SOQUEM. On estime généralement que les travaux de la SOQUEM produisent des effets d'entraînement (par les associations ou autres) de 2.45. Ainsi, l'accroissement du capital de la SOQUEM permettrait d'augmenter d'environ 20% l'effort global d'exploration dans le Nord-Ouest. Les dépenses de la SOQUEM représenteraient alors près de 13% des sommes totales affectées à l'exploration dans la région. Ses dépenses d'exploration en 1971-72 pourraient être doublées. Ce projet est donc essentiel, car il peut contribuer largement à relancer l'activité minière.

2.1.2 Projet 2 : construction de voies d'accès pour l'exploration

Pour compléter le projet précédent, le ministère a retenu deux projets devant permettre l'accès à de nouvelles zones minières, au nord de la région:

- une route reliant Matagami au Lac Chabinoche;
- une voie de pénétration donnant accès au 4ième segment volcanique, à la hauteur de Joutel et Matagami.

La route Matagami-Lac Chabinoche (55 milles) est la première étape du trajet conduisant à Fort-Rupert. Elle servira tant pour l'exploration minière que pour l'exploitation forestière et le tourisme. L'Hydro-Québec utiliserait aussi cette route. Près de $3 millions seront dépensés en 1971-72.

Le deuxième projet est une voie de pénétration qui partirait du millaire 80 de la route Amos-Matagami, pour se terminer à la rivière Harricana, au point de rencontre avec le chemin Villebois-baie James. Cette voie coûterait environ $1.5 millions (45 à 50 milles). $100,000. seront dépensés en 1971-72. Il faudra investir davantage en 1972-73.

Par ailleurs, le ministère envisage pour l'année 1972-73, la construction de la route reliant Authier-nord à Joutel. Celle-ci favorisera l'exploration minière dans le canton de Rainboth et de Poirier et permettra à la population de l'Abitibi-ouest et de Rouyn-Noranda de communiquer rapidement avec Joutel et Matagami. Il reste 15 à 18 milles à compléter. Il en coûterait environ $2,500,000. à $125,000. du mille.

Le budget total en immobilisation du ministère des Richesses naturelles, en 1971-72, s'élève à $5,200,000; près de 60% sera dépensé dans le Nord-Ouest.

2.1.3 Projet 3: Accélérer, si possible, l'exploitation de certains gisements connus et rentables.

La situation actuelle commande des interventions spécifiques. Le ministère peut fournir les services nécessaires (recherches, construction de chemins...) afin d'accélérer l'exploitation de gisements dont la rentabilité à été établie.

2.1.4 Projet 4: Construction de chemins de mines pour l'exploitation

Deux projets seront réalisés en 1971-72; un chemin vers le canton Joutel et un autre vers la propriété minière d'Eagle Gold Mines. Un montant total de $215,000 sera dépensé en 1971-72. De plus, le ministère réserve une somme de $108,000. pour la construction de chemins de mines qui répondront aux besoins les plus urgents.

2.1.5 Projet 5: Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égoûts et construction de l'usine à Joutel.

Le ministère avancera un montant de $585,000. en 1971-72 dont plus de 90% est remboursable par la municipalité.

2.1.6 Projet 6: Application de la loi des mines

L'application de la loi des mines comporte d'une part, la tutelle de Joutel et d'autre part, certaines mesures de sécurité dans les mines.

La tutelle de Joutel comprend, en termes de dépenses:

- le fonctionnement et l'entretien des services municipaux;
- la mise en place de nouveaux services;
- les frais de subdivisions et bornage.

En ce qui concerne la sécurité, les fonctionnaires du ministère donnent des cours de sauvetage et de secourisme aux employés des mines.

2.2 MOYEN 2: Intensifier les travaux géologiques et la recherche.

Les travaux géologiques et la recherche servent d'appuis à l'exploration et à l'exploitation. Il importe donc de les intensifier. A cette fin, le ministère réalisera les projets suivants.

2.1.1 Projet 1: Travaux géophysiques

Ces travaux comportent:

- des levés électromagnétiques (input) dans la zone de Val-d'Or - Noranda;
- des levés électromégnatiques visant à poursuivre les recherches sur l'utilisation optimum de la méthode radiophare, dans la zone Rouyn-Noranda.

Un montant total de $354,000. sera dépensé en 1971-72, dont $263,000. en vertu d'un programme nouveau.

2.1.2 Projet 2: Mise en carte géologique

Ce projet vise à la cartographie détaillée et régionale. La cartographie détaillée couvrira les cantons suivants:

- quart nord-ouest du canton de Denain
- quart sud-ouest du canton de La Panse
- parties des cantons de la Reine et La Sarre
- partie du canton de Guigues

La cartographie régionale portera sur les territoires suivants:

- zone de la rivière Broadback

- zone du Lac Kipawa

- zone de l'Abitibi (étude techno-stratigraphique).

Environ $160,000. seront dépensés en 1971-72.

2.1.3 Projet 3: Recherche sur l'utilisation du lithium

Le Nord-Ouest possède un des plus gros gisements de lithium. Mis en exploitation en 1955, on a dû arrêter les opérations en 1965, faute de marché. Le Centre de recherches minérales du ministère a commencé des études sur l'usage du lithium. L'hypothèse la plus intéressante actuellement est celle où le lithium pourrait être utilisé dans la production de l'aluminium. Le Centre de recherches continuera ses travaux au cours de la prochaine année.

A ces trois projets, s'en ajoutent d'autres qui sont aussi importants. Il s'agit, par exemple, de la prospection alluvionnaire, d'une étude spéciale du batholite de Bourlamaque, de quelques études sur les séries volcaniques de Val-d'Or et Rouyn et, enfin, du travail quotidien des deux bureaux de géologues résidents.

La programmation du ministère apparaît d'emblée orientée vers l'exploration. C'est à ce niveau qu'il faut à court terme et de façon intensive, relancer l'activité minière et trouver de nouveaux gisements.

CONCLUSION

En résumé, l'action du ministère au cours de la prochaine année sera concentrée principalement sur les projets suivants:

- doubler les dépenses de la SOQUEM dans la région, ce qui permettrait une augmentation d'environ 20% des dépenses totales d'exploration durant cinq ans;

- construction d'une route et d'une voie de pénétration pour l'exploration;

- accélérer, si possible, l'exploitation de certains gisements connus et rentables;

- travaux géophysiques;

- recherche sur l'utilisation du lithium.

Certains organismes ont déjà proposé que le ministère prépare un programme d'aide à l'exploration auquel pourrait participer les entreprises et les prospecteurs individuels. Un programme de ce genre a été réalisé en Saskatchewan et dans les territoires du Nord-Ouest canadien. Les expériences faites à date ont produit certains résultats positifs. Néanmoins, on tend de plus en plus à privilégier un programme de grande envergure (impliquant des investissements élevés) auquel participe l'Etat et un nombre restreint de grandes entreprises. La société Panartic Oil dont fait partie le gouvernement fédéral, illustre bien cette nouvelle orientation. Au Québec, la SOQUEM, avec des moyens plus limités, a été crée un peu dans cette optique.

Il aurait été normal à l'occasion de cette programmation, de réviser en profondeur la loi des mines. Mais il s'agit d'un projet d'envergure, de longue haleine et qui concerne l'ensemble du Québec. Certaines modifications ont été apportées à la dernière session; le ministère poursuivra la révision afin d'adapter la législation aux besoins actuels.

Résumé des dépenses du ministère des Richesses naturelles 1971-72

1. Accélérer l'exploration minière	
- construction de voies d'accès	
- Matagami - Lac Chabinoche	2,760,000.
- 4è segment volcanique	100,000.
- construction et entretien de chemins de mines	215,000.
- aménagement de Joutel (aqueduc, égoût et usine)	585,000.
- application de la loi des mines (sécurité des mineurs)	125,000.
	3,785,000.
2. Intensifier les travaux géologiques et la recherche	
- travaux géophysiques	370,000.
- mise en carte géologique	106,550.
- prospection alluvionnaire	23,514.
- études spéciales	2,000.
- inventaire des gîtes métalliques	4,000.
- bureaux de géologues	71,000.
	577,064.
GRAND TOTAL	$ 4,362,064.

3 - SOUS-OBJECTIF: **Modernisation du secteur agricole: consolidation de l'industrie laitière et expansion de l'élevage.**

L'agriculture du Nord-Ouest a atteint un point critique; le nombre de cultivateurs diminue rapidement. En 1970, la main-d'oeuvre était évaluée à plus de 2,000. On en comptait 11,000 en 1951. Après le secteur minier, c'est celui dont les baisses d'emploi ralentissent le plus la croissance de l'économie régionale.

Les possibilités de croissance de l'agriculture du Nord-Ouest sont réelles quoique limitées. D'une part, il existe un marché régional de 160,000 personnes, sans compter certaines zones de l'est ontarien. Des investissements considérables ont été consentis dans le passé pour construire une agriculture. Des erreurs graves ont été commises en ouvrant des territoires impropres à la culture et à la production laitière. Par contre, il existe de bonnes zones dont l'exploitation est rentable tant pour la production laitière que l'élevage.

D'autre part, il y a un déficit de produits laitiers égal à 11% de la consommation régionale. Le marché est donc limité. Par contre, les viandes et les légumes sont en bonne partie importés. Dans ce contexte, il serait difficile d'envisager un accroissement marqué de la production laitière. En revanche, il semble possible d'intensifier l'élevage et c'est peut-être là une orientation qui permettrait d'arrêter le déclin de l'agriculture.

Ainsi deux orientations de base se dégagent:

- Consolidation de la production laitière.
- Expansion de l'élevage.

Le ministère de l'Agriculture utilisera trois (3) moyens qui découlent des orientations de base:

- Le zonage des productions;
- Accroître la rentabilité des exploitations;
- Améliorer les exploitations.

3.1 MOYEN 1 : Le zonage des productions.

L'aménagement agricole doit s'inspirer du principe de l'utilisation rationnelle du territoire, en fonction des besoins et du bien-être de la population. Le domaine agricole du Nord-Ouest a été délimité selon des critères dont la légitimité s'est effritée avec le temps. Les valeurs ont considérablement évoluées; en outre, l'agriculture s'est rapidement internationalisée au point que chaque producteur peut être touché directement par une nouvelle politique nationale. D'un secteur ouvert qu'il était, l'agriculture est aujourd'hui restreint et même fermé pour certaines productions.

Le zonage agricole constitue un moyen de limiter le domaine agricole et d'exercer un certain contrôle des productions. En outre, il permet d'accroître l'efficacité des programmes d'assistance du ministère. Le bureau régional du ministère de l'Agriculture travaille depuis plus de deux (2) ans sur le zonage du territoire. En 1968, un premier plan comprenant cinq zones fut présenté; après discussions avec les représentants du secteur, le ministère a réduit le nombre à trois. Le zonage proposé est conçu selon les perspectives suivantes:

- Le zonage des productions agricoles ne doit pas être interprété comme un engagement du ministère à subventionner des investissements et des productions qui, éventuellement, ne seraient pas rentables,

- L'Etat ne peut garantir à l'agriculteur un revenu ou un profit en retour de l'acceptation d'un plan de zonage, ou de son déplacement.

- Un concensus sur le plan de zonage permettrait une plus grande efficacité dans l'application des mesures d'assistance dont le but n'est pas de garantir des rendements, ni un revenu à l'agriculteur, mais de stimuler et d'accélérer la progression et la consolidation des entreprises agricoles par une réduction du coût de production.

- Le ministère, bien que fortement sensibilisé à la nécessité du zonage de la production agricole du Nord-Ouest, ne songe nullement à contraindre directement les producteurs dans l'orientation à donner à leur exploitation. Son objectif est d'élargir l'éventail des possibilités pour permettre aux agriculteurs de choisir, selon leur aptitude et leur possibilité financière ou autres, la voie qui, à court et moyen

terme, leur permettrait d'obtenir un meilleur revenu et une certaine sécurité.

- Afin de faciliter un concensus régional sur le zonage des productions agricoles, le ministère suggère l'établissement de trois (3) zones au lieu de cinq (5), tel que proposé dans le projet de 1968.

ZONE I:

Elle serait orientée principalement vers la production laitière. Toutefois la production de viande (bovins - ovins - porcs) et les cultures commerciales et industrielles seraient tolérées.

ZONE II:

L'Orientation principale serait la production de viande (bovins - ovins - porcs). La production laitière en cours pourrait être maintenue et les cultures industrielles et commerciales acceptées. Certains rangs devraient être retournés à la forêt.

ZONE III:

Cette zone devrait être en grande partie retournée à la forêt. Toutefois, la production de viande (bovins-ovins - porcs) pourrait être acceptée, ainsi que les cultures industrielles dans certains rangs. Dans les pages suivantes, les paroisses ont été regroupées par zone et par comté.

ZONAGE DU TEMISCAMINGUE (15 paroisses)

ZONE I : Orientation principale: production laitière. Acceptation production de viande (bovins - ovins et porcs). Acceptation cultures industrielles et commerciales.

Guigues:	(VL 1561, NTE 77)	Bearn:	(VL 1072, NTE 47)
Lorrainville:	(VL 1362, NTE 61)	Laverlochère:	(VL 1130, NTE 41)
Notre-Dame-du-Nord	(VL 1000, NTE 46)	Nédelec:	(VL 1131, NTE 52)
Ville-Marie:	(VL 1049, NTE 51)	St-Eugène-de-Guigues:	(VL 1349, NTE 55)
Fugèreville:	(VL 1130, NTE 55)	Fabre:	(VL 946, NTE 44)

(10 paroisses)

ZONE II: Orientation principale: production de viande (bovins - ovins et porcs). Acceptation production laitière en cours. Acceptation cultures industrielles. Autres affectations dans certains rangs.

Laforce:	(VL 231, NTE 25)	Moffet:	(VL 296, NTE 21)
Angliers:	(VL 183, NTE 14)	Latulipe:	(VL 463, NTE 30)
Guérin:	(VL 376, NTE 17)		

(5 paroisses)

(V.L.) : Nombre de vaches laitières.

(N.T.E.): Nombre total d'exploitants, lait industriel, lait nature, production de viande.

ZONAGE DE L'ABITIBI-OUEST (32 paroisses)

ZONE I : Orientation principale: production laitière. Acceptation production de viande (bovins - ovins et porcs). Acceptation cultures industrielles et commerciales.

Dupuy:	(VL 511 NTE 51)	Macamic:	(VL 724 NTE 48)
Palmarolle:	(VL 1312 NTE 66)	Roquemaure:	(VL 640 NTE 41)
Ste-Germaine:	(VL 938 NTE 60)	Ste-Rose:	(VL 588 NTE 52)

(6 paroisses)

ZONE II: Orientation principales, production de viande (bovins - ovins et porcs). Acceptation production laitière en cours. Acceptation cultures industrielles. Autres affectations dans certains rangs.

Authier:	(VL 278 NTE 25)	Clerval:	(VL 413 NTE 32)
La Reine:	(VL 360 NTE 38)	La Sarre:	(VL 377 NTE 48)
St-Laurent:	(VL 324 NTE 34)	Ste-Claire:	(VL 399 NTE 27)
Ste-Hélène:	(VL 310 NTE 26)	Taschereau:	(VL 206 NTE 21)
Authier-Nord:	(VL 243 NTE 19)	St-Janvier:	(VL 218 NTE 21)

(10 paroisses)

ZONE III: Orientation principale: autres affectations. Acceptation production de viande (bovins et ovins) et cultures industrielles dans certains rangs.

Launay:	(VL 102 NTE 9)	Destor:	(VL 165 NTE 15)
Duparquet:	(VL 15 NTE 5)	Guyenne:	(VL 141 NTE 16)
Ile Nepawa:	(VL 50 NTE 6)	Rapide-Danseur	(VL 143 NTE 17)
St-Vital:	(VL 187 NTE 28)	St-Lambert	(VL 115 NTE 16)
Villebois:	(VL 154 NTE 14)	Beaucanton:	(VL 83 NTE 14)
Laferté:	(VL 12 NTE 9)	Languedoc:	(VL 45 NTE 12)
Normétal:	(VL 3 NTE 2)	St-Eugène:	(VL 8 NTE 1)
Val-Paradis:	(VL 76 NTE 5)	Val St-Gilles:	(VL 20 NTE 9)

(16 paroisses)

(V.L.): Nombre de vaches laitières.
(N.T.E.): Nombre total d'exploitants, lait industriel, lait nature, production de viande.

ZONAGE DE L'ABITIBI-EST (35 paroisses)

ZONE I: Orientation principale: production laitière. Acceptation production de viande (bovins - ovins et porcs). Acceptation cultures industrielles.

St-Marc:	(VL 1047 NTE 37)	Ste-Thérèse:	(VL 517 NTE 29)

(2 paroisses)

ZONE II: Orientation principale: production de viande (bovins - ovins et porcs). Acceptation production laitière en cours: Acceptation cultures industrielles. Autres affectations dans certains rangs.

Christ-Roi:	(VL 219 NTE 17)	La Corne:	(VL 214 NTE 16)
Landrienne:	(VL 207 NTE 20)	St-Félix:	(VL 358 NTE 21)
St-Mathieu:	(VL 263 NTE 13)	Manneville:	(VL 292 NTE 16)
Rivière-Héva:	(VL 201 NTE 12)	Ste-Gertrude:	(VL 254 NTE 15)
St-Nazaire:	(VL 272 NTE 20)	Barraute:	(VL 358 NTE 30)
Rochebeaucourt:	(VL 237 NTE 22)		

(11 paroisses)

ZONE III: Orientation principale: autres affectations. Acceptation production de viande (bovins et ovins) et cultures industrielles dans certains rangs.

Belcourt:	(VL 84 NTE 7)	La Ferme:	(VL 151 NTE 7)
St-Edmond:	(VL 124 NTE 10)	Vassan:	(VL 115 NTE 6)
Villemontel:	(VL 185 NTE 11)	Dubuisson:	(VL 30 NTE 5)
La Motte:	(VL 168 NTE 18)	Sullivan:	(VL 59 NTE 6)
Barville:	(VL 48 NTE 5)	Champneuf:	(VL 24 NTE 2)
Lamorandière:	(VL 76 NTE 4)	St-Maurice:	(VL 106 NTE 6)
Cadillac:	(VL 11 NTE 2)	Castagnier:	(VL 39 NTE 3)
Despinassy:	(VL 26 NTE 3)	Fournière:	(VL 0 NTE 0)
Obaska:	(VL 0 NTE 3)	Preissac:	(VL 146 NTE 13)
St-Dominique:	(VL 72 NTE 6)	St-Gérard:	(VL 16 NTE 1)
Val Senneville:	(VL 122 NTE 12)	Senneterre:	(VL 187 NTE 11)

(22 paroisses)

(V.L.): Nombre de vaches laitières.
(N.T.E.): Nombre total d'exploitants, lait industriel, lait nature, production de viande.

ZONAGE DE ROUYN-NORANDA (16 paroisses)

ZONE II: Orientation principale: production de viande (bovins - ovins et porcs). Acceptation production laitière en cours. Acceptation cultures industrielles. Autres affectations dans certains rangs.

Beaudry:	(VL 340, NTE 17)	Cloutier:	(VL 339, NTE 14)
Evain:	(VL 296, NTE 30)	Granada:	(VL 110, NTE 29)
Montbeillard:	(VL 200, NTE 19)	Rémigny:	(VL 392, NTE 23)
Rollet:	(VL 375, NTE 16)	Roulier:	(VL 184, NTE 11)
Ste-Agnès:	(VL 223, NTE 15)	Cléricy:	(VL 167, NTE 21)
Mont-Brun:	(VL 291, NTE 26)		

(11 paroisses)

ZONE III: Orientation principale: autres affectations. Acceptation production de viande (bovins et ovins) et cultures industrielles dans certains rangs.

Arntfield:	(VL 59, NTE 10)	Dalembert:	(VL 9, NTE 5)
Farmborough:	(VL 0, NTE 3)	McWatters:	(VL 5, NTE 4)
St-Roch:	(VL 10, NTE 0)		

(5 paroisses)

(V.L.): Nombre de vaches laitières.
(N.T.E.): Nombre total d'exploitants, lait industriel, lait nature, production de viande.

PRODUCTION LAITIÈRE DU NORD-OUEST QUEBECOIS POUR CHACUNE DES ZONES.

ZONE	NOMBRE PAROISSES	NOMBRE VACHES LAITIERES	LIVRES DE LAIT PRODUITES
I	18	17,987	117,922,000
II	37	10,469	52,345,000
III	43	3,191	9,733,000

3.2 MOYEN 2 : Accroitre la rentabilité des exploitations

3.2.1 Projet 1 : augmenter les possibilités d'emprunt

Les législations actuelles ne permettent pas aux cultivateurs, surtout les jeunes, d'investir suffisamment pour atteindre un niveau satisfaisant de rentabilité. Par ce projet, l'Office du crédit agricole pourrait effectuer des prêts en nantissant la machinerie agricole et le cheptel à 80% de la valeur. Les prêts seront consentis pour des périodes de 15 ans a un taux ne dépassant pas 2.5%. Ils serviraient, en particulier à la réparation des bâtisses, la construction des silos, l'agrandissement des fermes, l'achat d'engrais chimique et de chaux, l'augmentation des troupeaux, l'assainissement des sols et la création d'un fonds de roulement. Le ministère a prévu un emprunt tôtal de $ 2 millions en 1971-72; les intérêts payés par l'Etat représenteraient alors $ 120,000.

3.2.2 Projet 2 : encouragement à l'élevage

Environ une centaine de cultivateurs pratiquent actuellement l'élevage dans la région. Cette production peut devenir une orientation intéressante et elle mérite d'être expérimentée sérieusement. A cette fin, le ministère accordera une assistance financière à l'élevage et à la production d'animaux de boucherie selon les modalités suivantes:

- de 10 à 30 vaches. $30. par U.A.;
- de 31 à 50 U.A., mâle ou femelle, $ 25. par U.A.;
- 51 U.A. et plus, mâle ou femelle, $20. par U.A..

L'unité animale (U.A.) correspond à une vache ayant un poids vif de 1,000 livres. Un montant de $150,000. sera mis à la disposition des éleveurs en 1971-72. Le ministère prévoit augmenter cette assistance à $200,000. en 1972-73 et a $225,000. ou $250,000. en 1973-74. Cette mesure s'appliquerait aux exploitants qui se seraient départis de leurs quotas. L'assistance maximale serait de $2,500. par cultivateur.

Le ministère encouragera aussi l'élevage ovin par une assistance financière selon les modalités suivantes:

- de 20 à 40 brebis, $6.00
- de 41 à 60 brebis, $5.00
- de 61 à 100 brebis, $4.00
- de 101 à 200 brebis, $3.00

Un montant de $50,000. sera consacré à ce projet en 1971-72, $60,000. en 1972-73 et $75,000. en 1973-74. L'assistance maximale serait de $800. par éleveur.

3.2.3 Projet 3 : assistance au transport des animaux aux pâturages communautaires.

Certains éleveurs seront trop éloignés du pâturage communautaire dont ils ne pourront jouir sans augmenter leurs coûts. Le ministere a réservé une somme de $1,500. pour subventionner le coût du transport, aller et retour.

3.3 MOYEN 3 : Amélioration des exploitations

3.3.1 Projet 1 : amélioration des productions végétales

Le ministère favorisera l'amélioration des productions végétales par une assistance financière, d'une part, à l'achat de pierre à chaux et, d'autre part, au transport de l'engrais chimique. En 1971-72, un montant de $36,000. est prévu pour le transport d'engrais chimique, à raison de $12,000. la tonne (3,000 tonnes), et $120,000. pour l'achat de pierre à chaux à $1,200. la tonne (10,000 tonnes).

3.3.2 Projet 2 : encouragement à la culture du colza

La culture du colza, qui est pratiquée dans le Nord-Ouest depuis quelques années, offrent des possibilités intéressantes. Durant les trois dernières années, le ministère a payé le transport de la graine à l'usine. En 1971-72, le ministere versera une subvention de .02 la livre. Un montant total de $8,000. est prévu.

Ces trois (3) moyens constituent une programmation spéciale pour le Nord-Ouest. Son coût tôtal en 1971-72 s'élève à $488,500.. Elle exclue donc les programmes ordinaires du ministère (travaux mécanisés, drainage...) qui s'appliquent à l'ensemble du Québec. Leur coût est estimé à environ $1.5 million ou $2 millions. Ainsi, le ministère dépensera au tôtal un maximum d'environ $2.5 millions.

La programmation spéciale du ministère implique une politique globale de réaménagement du territoire agricole et, en particulier des zones les plus marginales. Il importe donc, après consultation auprès des organismes agricoles, de définir une orientation générale et de déterminer aussi des moyens d'action dans le but de réaménager le domaine agricole. Sans quoi, il faut craindre que les mesures proposées produisent très peu d'effet. C'est dans cet esprit semble-t-il qu'il faut situer le travail du comité des zones marginales (cf. troisième objectif).

CONCLUSION

Deux orientations de base sont proposées: consolidation de la production laitière et expansion de l'élevage. Trois moyens seront utilisés:

- le zonage des productions;
- accroître la rentabilité des exploitations:
  - en augmentant les possibilités d'emprunt,
  - en encourageant financièrement l'élevage,
  - en fournissant une assistance financière au transport des animaux aux pâturages commuanutaires;
- améliorer les exploitations:
  - en améliorant les productions végétales,
  - en encourageant la culture du colza.

4 - SOUS-OBJECTIF: Renforcement des industries liées aux ressources naturelles

L'industrie secondaire du Nord-Ouest est très peu diversifiée: seulement treize (13) groupes industriels sont représentés. En outre, 93% de la valeur des expéditions proviennent des industries de bois, de pâte et papier et de produits métalliques primaires. D'ici 1975, l'emploi industriel augmentera d'environ 1,000 passant de 4,950 à 5,950. A lui seul, le secteur forestier fournira 700 emplois et les autres groupes 300.

Les ministères concernés par l'industrie secondaire n'interviennent pas directement comme on l'a vu précédemment; leur rôle consiste à fournir certains services susceptibles de favoriser la croissance et le développement des industries. Compte tenu de la situation actuelle et de l'orientation de base retenue, le ministère de l'Industrie et du Commerce considère qu'il faut renforcer les industries liées aux ressources naturelles. Dans cette optique, le ministère utilisera trois moyens d'action:

- une assistance technique
- des études spécifiques
- une assistance financière

4.1 MOYEN 1: Assistance technique

Le mouvement de consolidation des entreprises se poursuit dans la région: le nombre d'établissements diminue mais les emplois et la valeur des expéditions augmentent. Certains types d'entreprise, dont la production constitue un actif stimulant pour l'avenir, se prête bien à ce mouvement: les usines d'embouteillage d'eaux gazeuses, les scieries, les entreprises de fonds de panier, d'équipements miniers et forestiers.

Le ministère offre la collaboration de ses services techniques en vue de continuer ce mouvement de consolidation.

En ce qui concerne le projet d'abattoir mis de l'avant par une corporation régionale, les ministères de l'Industrie et du Commerce et de l'Agriculture considèrent que les mesures actuelles d'assistance financière (tant provinciales que fédérales) devraient permettre le démarrage de cette entreprise. Il appartient à la corporation d'évaluer

les effets positifs que peuvent produire à moyen terme les programmes d'encouragement à l'élevage proposés par le ministère de l'Agriculture.

Afin d'accroître l'assistance technique sur place, le ministère se propose d'ajouter une personne au délégué actuellement en fonction. A moins de contraintes budgétaires imprévues, tout indique qu'il sera possible d'augmenter le personnel au cours de l'année.

4.2 MOYEN 2: Etudes spécifiques

Deux groupes industriels offrent des possibilités d'expansion et pour lesquels le ministère de l'Industrie et du Commerce devrait entreprendre des études spécifiques: les équipements miniers et forestiers et les produits du bois.

La plupart des équipements miniers et forestiers sont importés actuellement. Une étude est nécessaire afin de préciser les possibilités de croissance de ces entreprises. Une telle étude doit évidemment dépasser le cadre de la région et s'étendre, pour le moins, à l'ensemble du Québec. Le ministère possède les crédits requis pour entreprendre ce type d'étude. Il importe de procéder le plus rapidement i.e. dès cette année.

Il reste encore plusieurs recherches à faire en vue d'accroître la diversification des produits du bois. Ainsi, dans le Nord-Ouest certains produits semblent offrir des possibilités: parties de meubles, ustensibles de cuisine en bois, des jouets, etc... Des études, associant les ministères des Terres et Forêts, de l'Industrie et du Commerce, devraient être faites pour évaluer les potentiels réels.

4.3 MOYEN 3: Assistance financière

Il serait difficile de proposer des mesures d'assistance financière spécifique au Nord-Ouest. Les législations actuelles, tant provinciales que fédérales couvrent un éventail assez étendu d'industries. En outre, toutes les régions du Québec (Montréal y compris), demandent une assistance. C'est un cul de sac.

De son côté, le gouvernement du Québec revise actuellement la loi sur l'aide au développement industriel régional afin de mieux adapter l'aide financière aux programmes nouveaux mis au point par le fédéral.

Ces propos soulèvent une question majeure, celle d'une stratégie de développement industriel du Québec. L'étude du groupe Raynauld, Higgins et Martin fait ressortir à plusieurs reprises l'absence d'une telle stratégie qui se fait sentir davantage dans les régions périphériques où le rythme de croissance est très lent. Elle s'impose évidemment en priorité dans les centres comme Montréal et Québec. La phase difficile que connaît actuellement le Québec commande une action énergique et systématique.

Cette question conduit à une autre, celle de pouvoir de l'Etat et de son intervention dans le secteur industriel. Certains instruments nouveaux ont été mis en place il y a quelques années, dont le plus important est la S.G.F. Faut-il accroître le rôle de l'Etat par de tels moyens, d'une part et, d'autre part, jusqu'où convient-il d'étendre son action, compte tenu de ses ressources financières limitées et du régime économique dans lequel le Québec évolue?

Dans cette optique, le CERNOQ a préparé un avant-projet de société régionale de développement, assumant des fonctions importantes dans les secteurs industriel, touristique et agricole. Ce projet sera présenté en détail au chapitre sur les institutions, objectifs V. Il importe de signaler pour le moment que cette hypothèse mérite d'être étudiée sérieusement.

CONCLUSION

L'action du ministère sera axée:

- sur l'assistance technique en vue de favoriser la consolidation de certains types d'entreprise: scieries, fonds de papier, fournitures de mines et d'équipement forestier et les usines d'embouteillage;

- sur des études spécifiques concernant deux groupes industriels: les produits du bois et les équipements miniers et forestiers;

- sur l'assistance financière.

CONCLUSION SUR LE PREMIER OBJECTIF

Parmi les diverses ressources du Nord-Ouest, il en est une pour laquelle aucun objectif n'a été proposé; il s'agit de l'eau. Pourtant, deux projets d'utilisation de l'eau sont à l'étude actuellement: le Grand canal et l'aménagement hydro-électrique du versant de la Baie James. Le second est évidemment plus avancé.

LE GRAND CANAL

En 1964, le bassin du Saint-Laurent était frappé par une période de sécheresse extrême. Les lacs Michigan-Huron atteignaient à deux reprises le niveau le plus bas de leur histoire ce qui se répercuta sur les lacs Erié et Ontario et sur le port de Montréal. Pendant cette période de sécheresse, et même en temps normal, le manque d'eau dans plusieurs états du "Mid-West" approchait un point critique.

Présentement, la seule ville de Chicago aurait besoin de faire passer son approvisionnement actuel, venant du lac Michigan, de 3,500 p.c.s. à 10,000 p.c.s. On peut prévoir qu'il serait facile de vendre de 40,000 à 50,000 p.c.s. additionnels en provenance des Grands Lacs avant l'an 2000. Cette eau pourrait venir, entre autre, des versants de la Baie James, des provinces de l'Ouest ou des rivières du Grand Nord, tel que proposé dans le plan N.A.W.A.P.A. (North American Water and Power Alliance).

Le projet du Grand canal propose un moyen d'alimenter le bassin du fleuve Saint-Laurent avec les eaux des bassins de la Baie James. Le débit ainsi accru du Saint-Laurent permettrait des retraits plus considérables à Chicago (et à d'autres villes américaines) pour alimenter la ville en eau potable et augmenter le débit du "Chicago Sanitary and Ship Canal". De plus, cet apport nouveau servirait à diluer la pollution dans la vallée de l'Outaouais et à maintenir un niveau d'eau suffisant dans le port de Montréal. Une voie navigable serait alors créée entre les Grands Lacs et la Baie James qui, avec le réseau du Mississipi, permettrait le transport par barge du golfe du Mexique jusqu'à la Baie d'Hudson. Il reviendrait aux américains de payer entièrement le coût de construction et d'opération en plus du prix de l'eau utilisée.

Le projet a été élaboré par monsieur Thomas-W. Kierans, ingénieur, et son frère le Lieutenant-colonel O.K.H. Kierans pendant les années 50. Il fut exposé au Comité parlementaire sur les Mines, les Forêts et les Eaux

en 1960. En dépit de l'appui de plusieurs professeurs d'universités et d'une résolution de la Commission américaine des Grands Lacs en faveur d'une étude exhaustive, le projet ne s'est guère précisé davantage. Même si, après la période de sécheresse de 1964, les remous ont été fréquents dans les journaux, seulement deux études ont été entreprises. Une, par le Gouvernement du Québec, sur les voies de dérivations entre la rivière Harricana et le bassin de la rivière Outaouais, et l'autre, conjointement par le Fédéral et le Gouvernement de l'Ontario, sur les rivières ontariennes de la Baie James.

Le principe fondamental du projet consiste à retenir l'eau des rivières de la Baie James à leur embouchure, puis à la remonter jusqu'au partage des eaux avec le bassin de la rivière Outaouais (près d'Amos) au moyen de pompes et de sept barrages de rétention (Voir graphique). Ensuite, l'eau descend la vallée de l'Outaouais pour être remontée au lac Nipissing avant d'emprunter la rivière des Français jusqu'au lac Huron. Parce que l'eau est prise juste avant d'être déversée dans la Baie James, le système peut être considéré comme en étant un de recyclage et non pas un de simple vente d'eau.

Ainsi dans une première phase, le Grand canal comporterait les éléments suivants: une digue à l'embouchure des rivières Harricana et Nottaway, sept digues de rétention avec des équipements de pompage sur l'Harricana et deux sur la Mattawa, des centrales hydro-électriques, et le barrage de contrôle à la sortie du lac Huron. Cet ensemble donnerait un nouvel apport d'eau aux Grands Lacs d'au moins 25,000 p.c.s. représentant 30% du débit moyen des rivières.

Le Gouvernement du Québec n'a établi aucune politique officielle devant les propositions de monsieur Kierans. Il a néanmoins fait quelques études préliminaires. Selon les prévisions de l'Hydro-Québec, le Québec aura besoin de 55 milliards de Kw-h additionnels en 1990 (sans compter l'énergie requise pour le fonctionnement du projet du Grand canal). Or, 32 milliards de Kw-h viendront des Chutes Churchill, ce qui laisse 23 milliards de Kw-h à trouver ailleurs. La source la plus intéressante serait les versants de la Baie James avec un potentiel de 112 milliards de Kw-h, dont un potentiel économique d'environ 60%.

Cependant, on estime à 80 milliards de Kw-h, ou toute la production de l'Hydro-Québec vers les années 1980, les besoins énergétiques de fonctionnement du Grand canal dans son étape finale (i.e. environ 100,000 p.c.s. de débit vers le Sud). On ne peut plus alors considérer la Baie James

comme source d'énergie pour le Sud. En outre, les coûts de construction que vont supporter les acheteurs pourraient monter jusqu'à 10 à 20 milliards de dollars. Enfin, avant de vendre de l'eau aux étrangers, il faudra connaître toutes nos réserves et tous nos besoins à satisfaire dans l'avenir. Il en est de même pour les ressources en énergie avant de s'engager dans un projet comme le Grand canal.

Le Gouvernement fédéral s'est aussi penché sur ce projet. Le 24 février 1970, en chambre, le ministre de l'Energie, des Ressources et des Mines, monsieur J.-J. Greene a affirmé que le Gouvernement ne songe nullement à autoriser la vente aux Etats-Unis. Et il a, à cette occasion, réaffirmé l'interdiction de vendre de l'eau aux Etats-Unis sans l'autorisation du Canada. Quant au Grand canal, monsieur Greene se réfère à l'avis du Comité parlementaire des Mines en 1960 à savoir que les données techniques étaient insuffisantes pour permettre l'exploitation de la rivière Harricana. Selon monsieur Greene aucun changement fondamental n'a été apporté au projet.

Avantages pour le Québec:

- la vente d'eau (jusqu'à $125,000 par an),
- la construction gratuite de voies d'accès,
- le développement du Nord-Ouest québéccis accéléré,
- la production d'énergie hydro-électrique,
- l'énergie supplémentaire produite sur le Saint-Laurent,
- le potentiel touristique accru,
- la navigation de Montréal jusqu'à la Baie James,
- l'aide dans la lutte contre la pollution.

Désavantages pour le Québec:

- l'obligation de consigner une ressource naturelle vitale au bénéfice des étrangers,
- la limitation de l'emploi du potentiel énergétique du versant de la Baie James au profit du Sud,
- la mobilisation d'énormes sommes de capitaux pour un but non-prioritaire.

L'AMENAGEMENT HYDRO-ELECTRIQUE DU VERSANT DE LA BAIE JAMES

Ce projet n'en ai encore qu'au stade des études préliminaires. L'avant-projet le plus récent prévoit une production annuelle de 36 milliards de Kw-h. Neuf (9) centrales seraient construites le long de la rivière Rupert, entre le lac Némiscau et l'embouchure, à la Baie James. La rivière Nottaway serait barrée à l'aval du lac Soscumica pour être détournée dans la rivière Broadback au lac Evans, à l'aide d'un canal d'environ 10 milles de longueurs, capable d'écouler 38,300 p.c.s. à une vitesse n'excédant pas 2 pi/sec. La rivière Broadback serait fermée à l'issue du lac Evans pour être détournée dans la rivière Rupert au lac Némiscan, à l'aide d'un canal environ 2 milles de longueur.

La cédule des travaux suppose que la construction des ouvrages importants ne commencerait pas avant 1976, pour les raisons suivantes:

1°) avant de se lancer dans une entreprise entraînant des investissements de l'ordre de 2.5 à 2.8 milliards de dollars, il serait bien dans l'ordre de consacrer ½ de 1% en études préliminaires, de rentabilité et d'avant-projet. Autrement l'on risque que des solutions non suffisamment au point entraînent des dépenses superflues considérables;

2°) avec la mise en service de la centrale des Chutes Churchill et celle de Manicouagan 3, une grande partie du réseau de l'Hydro-Québec sera alimentée par de longues lignes de transport à haute tension apportant l'énergie de centrales éloignées. Au double point de vue continuité dans la fourniture d'énergie et stabilité électrique du réseau, il serait désirable de disposer de quelques centrales thermiques assez puissantes localisées près des grands centres de charge. De telles centrales sont prévues pour la période 1979-82;

3°) en considération de la formation et du recrutement du personnel requis pour l'exploitation et l'entretien de tout l'appareillage, il n'est pas désirable de passer abruptement de sources de production totalement hydro-électriques à d'autres, uniquement thermiques. C'est pourquoi, il convenait également à ce point de vue, de construire pour 4,000 à 5,000 MW de centrales thermiques avant d'entreprendre d'autres ménagements hydro-électriques importants.

Evidemment, même si les grands travaux ne devraient débuter qu'en 1976, il n'en demeure pas moins qu'une fois la rentablité définitive établie, l'on pourrait entreprendre dès 1972, s'il y avait lieu, la construction de routes d'accès, le déboisement des territoires à inonder et certains autres travaux préliminaires.

Le projet est estimé entre 2.5 et 3 milliards. Il permettrait la création d'environ 10,000 emplois durant les quatre (4) années de travaux intensifs.

Par ailleurs, l'aménagement provoquerait des inondations qui couvriraient environ 10 millions de 100 pi^3 de bois ayant une valeur commerciale et qu'il faudrait chercher à récupérer. En revanche, le projet favoriserait l'accès aux ressources minières et touristiques, dont l'exploitation se répercuterait sans doute sur la zone habitée du Nord-Ouest. La récupération du bois pourrait s'échelonner sur 5 ou 10 ans. Dans le premier cas, il faudra doubler le volume actuel de bois coupe (510,000 unités) par les entreprises forestières, ce qui créerait environ 2,000 emplois directs et 600 dans le second cas. Mais il faudrait trouver des marchés pour écouler cet accroissement de production.

L'option de l'aménagement hydro-électrique doit être comparée avec celles des centrales thermique et nucléaire. Il est difficile actuellement de porter un jugement définitif. L'aménagement hydro-électrique favoriserait sûrement le Nord-Ouest; par contre, il importe à cause des investissements considérables, de situer le projet par rapport à l'ensemble de l'économie québécoise.

CHAPITRE III: 2e OBJECTIF. MOBILITE, FORMATION ET SECURITE DE LA MAIN-D'OEUVRE

Le volume de main-d'oeuvre régional est stable depuis 1951. L'emploi s'est maintenu jusqu'en 1961 environ où le taux de chômage est monté à 8% alors qu'il était de 2% en 1951. Ce phénomène s'explique par le déclin rapide du secteur agricole, le ralentissement de l'activité minière et la croissance plûtôt lente des autres secteurs. L'économie du Nord-Ouest, à cause de sa nature même, n'a pu réintégrer facilement les travailleurs des secteurs primaires au marché régional. Le taux de chômage a donc augmenté et la hausse aurait été sûrement plus marquée si les migrations vers les grands centres avaient été moins fortes.

Depuis 1961, la situation générale de l'emploi n'a fait qu'empirer toujours à cause des secteurs agricole et minier. Le taux de chômage a grimpé à 12.5% en 1969 et à 16.1% au cours des six (6) premiers mois de 1970. D'ici 1975, selon les prévisions faites au début de la deuxième partie, un nouveau déficit net de 1,500 emplois viendra s'ajouter au chômage actuel. Si ces nouveaux chômeurs restent dans la région au lieu d'émigrer, le taux de sans travail grimperait à 22%. La situation serait tragique.

Par ailleurs, cet escalade du chômage est doublé de problèmes aussi graves, en particulier ceux relatifs à la sécurité générale des travailleurs miniers:

- la plupart des entreprises minières du Nord-Ouest ne prévoit pas de régime de retraite ni de mesures compensatoires au licenciement. Certaines entreprises ont mis de l'avant de nouveaux programmes mais qui ne peuvent encore assurer la sécurité requise. Or, 35% des travailleurs qui seront mis à pied d'ici 5 ans, ont plus de 50 ans.

- l'ancienneté acquise dans une entreprise n'est pas automatiquement reconnue par une autre.

- les taux de salaire des mines d'or sont fortement inférieurs à ceux des mines de cuivre et de fer.

- les emplois miniers diminuent considérablement dans le Nord-Ouest de les possibilités d'embauche ailleurs au Québec sont limitées. De plus, le faible degré d'instruction des travailleurs miniers restreint passablement le reclassement vers d'autres secteurs d'activités.

Ainsi, les problèmes de main-d'oeuvre du Nord-Ouest se caractérisent:

- d'une part, par la hausse accélérée du taux de chômage;
- et, d'autre part, par un ensemble de conditions socio-économiques qui limitent gravement la sécurité générale des travailleurs miniers.

Dans ce contexte, une politique globale, couvrant à la fois la main-d'oeuvre active et inactive doit être appliquée. Cette politique pourrait comporter cinq (5) moyens.

1 - Mobilité et formation, en particulier des travailleurs miniers qui seront mis à pied à cause des fermetures. La mobilité n'est possible que s'il y a de nouveaux emplois disponibles dans la région ou ailleurs. Or, à moins de découvertes spectaculaires ou de décisions imprévues les nouveaux emplois qui seront créés d'ici 5 ans ne suffiront pas à absorber la main-d'oeuvre licenciée des mines.

2 - Faire le lien entre l'emploi et l'éducation:

L'enseignement général et professionnel doit préparer les étudiants au marché du travail. C'est un objectif difficile à réaliser au niveau régional puisqu'environ le tiers seulement des finissants du CEGEP peuvent trouver un emploi dans la région. Et au niveau de l'ensemble du Québec, cet objectif ne pourra être atteint que graduellement car les mécanismes nécessaires viennent d'être mis en place.

3 - La sécurité générale des travailleurs miniers

Une politique de sécurité devrait être globale i.e. couvrir l'ensemble des conditions mentionnées plus haut et d'autres si nécessaire.(régime de retraite, ancienneté).

4 - Sécurité et retour au travail si possible des bénificiaires d'assistance-chômage.

Environ 35% (2,600) des chômeurs reçoivent des prestations d'assistance-chômage. Près de 70% d'entre eux sont considérés inaptes au travail et les autres ont en général plus de 45 ans et moins de cinq (5) années de scolarité. Le ministère de la Famille et du bien-être a mis de l'avant un programme de retour à la vie "normale" en collaboration avec le ministère des Terres et Forêts. Au

quatrième objectif, on verra que ce programme sera poursuivi et amélioré.

5 - Sécurité aux bénificiaires de l'assurance-chômage

Il est préférable en tout cas de procurer des emplois au lieu de distribuer des prestations. Mais le chômage est une réalité qu'il faut reconnaître au risque de créer une misère inacceptable à notre époque. Le gouvernement fédéral a proposé dans un livre blanc de nouvelles mesures visant à accroître la sécurité des chômeurs. Il est évident que les moyens actuels ne suffisent pas.

L'application de ces moyens relève en partie, de deux organismes, le Conseil de la main-d'oeuvre, des mines et la Commission de formation professionnelle. Le Conseil de la main-d'oeuvre des mines est un organismes provincial voué à l'élaboration et à l'exécution d'une politique générale relative à la main-d'oeuvre minière. Il est formé de six (6) membres dont trois représentants du groupe syndical et 3 du groupe patronal. Les ministères du Travail et de la Main-d'oeuvre et des Richesses naturelles ont délégué aussi un représentant. Le président est nommé par le ministre sur recommandation du Conseil.

Le Conseil fonctionne depuis quelques mois et il fut amené à s'intéresser rapidement à la région du Nord-Ouest à cause de la sitaution actuelle et des fermetures qui s'annoncent. Au mois de décembre dernier, le Conseil a pris connaissance du rapport préliminaire de la Mission. Le Conseil est conscient de l'urgence de la sitaution; des interventions globales énergiques et rapides sont nécessaires pour atténuer le plus possible les effets de fermeture. Dans cette optique, le Conseil de la main-d'oeuvre des mines a mis de l'avant certaines hypothèses de travail, dont la réalisation pourrait solutionner une bonne partie des problèmes mentionnés.

- Mesures particulières pour les travailleurs miniers, âgés et handicapés. Certaines entreprises minières ont déployé des efforts pour garder à leur emploi des travailleurs ayant subi un handicap. Néanmoins, les travailleurs âgés et handicapés ont besoin d'une plus grande sécurité sociale et économique. Le gouvernement fédéral vient de proposer des mesures compensatoires pour les travailleurs du textile qui à cause de leur âge ne pourraient être reclassés. Peut-être pourrait-on s'inspirer de mesures semblables pour les travailleurs miniers.

- Faciliter la mobilité: Certains travailleurs ne peuvent déménager pour occuper un nouvel emploi à cause de contraintes de toutes sortes comme la propriété d'une maison, dont la vente ne couvrirait pas le coût de construction. Il importe de bien identifier l'ensemble des contraintes et de proposer par la suite des moyens visant à les surmonter.

- Faciliter l'embauchage, dans d'autres mines, des travailleurs licenciés.

- Attribution de cartes de compétence à certains métiers de l'entreprise minière (électriciens miniers, opérateurs de machines fixes et tuyauteurs) leur permettant de travailler dans d'autres secteurs s'ils le désirent.

- Création d'emplois miniers nouveaux par des mesures spéciales d'incitation au forage et à l'exploitation minière.

Ces hypothèses constituent un amorce au travail du Conseil de la Main-d'oeuvre des mines. D'autres moyens pourront venir compléter l'orientation déjà envisagée.

Par ailleurs, le syndicat des métallurgistes (FTQ) propose depuis quelques années la formation d'un fonds minier qui assurerait une plus grande sécurité sociale et économique aux travailleurs miniers, dans les cas de licenciements ou autres... La Mission considère que ce projet devrait être étudié très sérieusement car l'objectif qu'il poursuit est essentiel et sa réalisation devient pertinente au moment où plusieurs mines ferment leur porte.

En ce qui concerne la Commission de formation professionnelle, le ministère a formé il y a quelques mois, six (6) comités consultatifs régionaux chargés de faire une évaluation qualitative et quantitative des besoins en main-d'oeuvre et de faire des recommandations sur la formation à donner. Ces comités font rapport à une Commission régionale de formation professionnelle. Ainsi, pourra-t-on faire graduellement le lien entre l'emploi et l'éducation.

CONCLUSION

Par rapport au premier, le deuxième objectif est défini de façon beaucoup moins précise. En fait, les politiques requises sont en voie d'élaboration; il faudra donc attendre quelque temps avant d'arriver à des projets concrets. Cette situation reflète bien le peu d'attention qui fut apportée, dans le passé, aux dimensions sociales du travail, en particulier dans le secteur minier. Il a fallu plus d'une génération avant que les pouvoirs concernés prennent conscience de l'acuité des problèmes.

Le Conseil de la main-d'oeuvre des mines jouera un rôle majeur dans la définition d'objectifs nouveaux. Certaines hypothèses de travail ont été mises de l'avant:

- Mesures particulières pour les travailleurs miniers, âgés et handicapés;
- Faciliter la mobilité;
- Faciliter l'embauchage dans d'autres mines;
- Attribution de cartes de compétence;
- Création d'emplois miniers nouveaux.

CHAPITRE IV : 3è OBJECTIF. STRUCTURATION DE L'ESPACE REGIONAL

La structuration de l'espace régional implique 4 sous-objectifs:

1 - Consolidation des cinq centres de services.

2 - Réforme des structures scolaires et municipales.

3 - Amélioration du réseau routier

4 - Réaménagement des zones marginales

5 - Préparation d'un plan d'utilisation des terres publicques.

1 - SOUS-OBJECTIF: **Consolidation des cinq centres de services**

L'espace régional est caractérisé par la dispersion de la population et la fragilité des principaux centres, leur économie étant basée essentiellement sur les ressources forestières ou minières. L'indifférence de l'Etat à l'égard d'un aménagement rationnel du territoire a contribué aussi à créer un espace anarchique. L'organisation actuelle se transforme rapidement, d'une part, par l'épuisement de certains gisements et d'autre part, par le déplacement toujours plus au Nord de l'exploitation forestière et minière. Ainsi, Malartic, Val-d'Or et peut-être Normétal seront dûrement affectées par les fermetures de mines. De même, La Sarre et Amos risquent d'être affaiblies si la main-d'oeuvre forestière suit les entreprises dont les territoires de coupe se déplacent toujours plus vers le Nord.

Le débouché vers le Nord est inévitable et essentiel, car lui seul peut assurer la survie du Nord-Ouest à moyen et à long terme. Depuis plus de 40 ans, les ressources forestières et minières de la zone habitée (de Témiscamingue jusqu'à La Sarre et Amos) sont exploitées de façon intensive. L'axe minier Rouyn-Val-d'Or a été passé au peigne fin, ce qui n'exclut pas toute autre découverte, mais diminue considérablement les chances. Le territoire au sud de la faille de Cadillac (axe Rouyn-Val-d'Or) est beaucoup moins favorable à l'exploitation minière. Par contre, les formations géologiques du Nord, au-dessus de l'axe Rouyn-Val-d'Or, offrent de nombreuses possibilités que l'ouverture de Matagami et Joutel, encore récente (1960), semble confirmer.

Encore plus au Nord, au-dessus du 50^{e} parallèle, des découvertes intéressantes ont été faites (gisements de fer surtout) et tout indique que les ressources de ce territoire sont assez nombreuses et riches.

La situation est presqu'identique dans le secteur forestier. L'exploitation de la forêt du Sud s'achève et il faudra continuer vers le Nord, jusqu'aux limites de la forêt commerciale, où les possibilités semblent excellentes.

Mais cette ressource, contrairement aux mines, se renouvelle et jusqu'à maintenant la régénération s'est faite naturellement. Le ministère des Terres et Forêts intensifiera ses efforts de reboisement au cours des prochaines années, mais encore faut-il être patient car la révolution moyenne dans la région est de 90 ans. Et l'exploitation ne fait que commencer.

Il faut tenir compte évidemment du projet Baie-James dont la réalisation encore incertaine, accélérerait la poussée vers le Nord et l'exploitation des ressources forestières et minières actuellement inaccessibles, faute de chemins.

Mais le développement du Nord ne doit pas compromettre celui du Sud (la zone habitée) mais plutôt le consolider. Le Sud, de cul-de-sac qu'il est en train de devenir, doit se transformer en tremplin du développement du Nord. Dans cette optique, il est essentiel de renforcer les cinq centres de services: Amos, La Sarre, Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Ville-Marie.

Pour les centres dont l'économie est basée sur la forêt ou les mines, deux moyens seront appliqués:

- Stabilisation de la main-d'oeuvre forestière dans les principaux centres.
- Consolidation de Matagami et Joutel.

1.1 Moyen 1 : Stabilisation de la main-d'oeuvre forestière dans les principaux centres.

Cette stabilisation s'imposera surtout pour les villes d'Amos et de La Sarre. Elle devra être assurée aussi pour d'autres villes comme Senneterre et Matagami. Le ministère des Terres et Forêts se propose donc, conformément à cette politique d'organisation de l'espace, d'étudier attentivement cette question, en établissant les coûts et bénéfices de la stabilisation, en considérant les progrès de la technologie des transports de produits forestiers, et de prendre par la suite, à l'intérieur de moyens dont il dispose, les mesures nécessaires pour réaliser l'objectif

fixé. La collaboration des autres ministères impliqués est déjà acquise.

1.2 MOYEN 2 : Consolidation des villes minières

La consolidation des villes minières est toujours un défi. Dans le passé, et encore aujourd'hui, on a suivi le principe général qui, sous une forme simplifiée, pourrait s'exprimer ainsi: une mine, une ville. En fait, il n'y a pas une ville à côté de chaque mine. Mais on a créé des villes couvrant de petites zones minières, assez rapprochées les unes des autres. Ainsi les centres miniers sont généralement petits et éparpillés.

La consolidation des villes minières n'est possible, et en partie, que si l'on se réfère non pas à une petite zone, mais à une " région minière " couvrant un territoire beaucoup plus vaste. Actuellement, le ministère des Richesses naturelles retient comme principe général qu'une nouvelle ville minière doit couvrir un rayon d'environ 40 à 50 milles. Sans être en mesure de préciser cette norme pour la partie septentrionnale du Nord-Ouest, la Mission propose néanmoins de concentrer le plus grand nombre d'activités de cette zone dans les deux centres déjà en place, Matagami et Joutel. Si le projet baie James se réalisait, ce serait là l'occasion d'une part, de consolider Matagami et Joutel et d'autre part, d'appliquer globalement la notion de région minière qui, en fait conduit à la constitution d'un pôle unique. L'objectif est donc de concentrer davantage afin de multiplier les effets d'entraînement et de créer un cadre de vie plus humain.

Une telle orientation suppose l'utilisation de moyens de transport modernes (avion, hélicoptère...). Peu d'études ont été faites sur ce sujet. Et pourtant, il n'est pas certain que la création de villes soit moins coûteuse que le transport de la main-d'oeuvre. Il est donc important d'approfondir cette question.

Il reste deux autres centres miniers, Rouyn-Noranda et Malartic - Val-d'Or. Rouyn-Noranda a développé le secondaire minier qui procure plus de stabilité et dont les possibilités d'expansion semblent bonnes. Certains ont émis l'hypothèse que Rouyn-Noranda pourrait devenir un " pôle minier " , producteur de fournitures de mines et d'équipements. L'étude proposée par le ministère de l'Industrie (cf. p.183) devrait fournir des éléments de réponse à cette hypothèse.

Malartic et Val-d'Or seront affaiblies par les fermetures de mines. Si d'autres mines ne sont pas mises en exploitation, la population continuera à baisser et à un rythme accéléré. La Mission est consciente des nombreux problèmes qui surgiront. Afin de les prévenir et d'y apporter des solutions, la Mission accepte la proposition du C.E.R.N.O.Q. de former des groupes de travail, d'abord à Malartic et Val-d'Or et, peut-être aussi, à Cadillac. Ces comités seraient composés de représentants de la population et des ministères impliqués. Il conviendrait de mettre ces comités en marche le plus tôt. Plusieurs associations et en particulier les comités de citoyens, ont déjà fait des efforts en ce sens.

Ville-Marie et le Témiscamingue n'offrent pas beaucoup de possibilités. En fait, seule l'activité touristique présente des possibilités nouvelles quoi que limitées. Il y aura une certaine expansion dans le secteur forestier mais insuffisante pour provoquer une croissance réelle. La population baisse depuis 1961 et cette tendance ne pourra, au moins, que se maintenir au rythme actuel. Le poids du Témiscamingue, par rapport à la région, en terme de population et d'activités économiques, diminuera au cours des années à venir. En outre, la poussée vers le Nord isolera peut-être davantage ce comté. Toutefois, l'influence de Rouyn-Noranda continuera de rattacher le Témiscamingue au Québec.

Mais ces deux moyens ne sont pas les seuls dont l'application favoriserait la consolidation des centres de services. Il y en a d'autres qui, à cause de leur importance, ont été considérés comme des sous-objectifs:

- La réforme des structures scolaires et municiaples.
- L'amélioration du réseau routier.
- L'aménagement des zones marginales.
- La préparation d'un plan d'utilisation des terres publiques.

2 - SOUS-OBJECTIF: Réforme des structures scolaires et municipales

La réforme des structures scolaires et municipales est un moyen d'accélérer la consolidation des centres de services.

2.1 La réforme des structures municipales

Au cours de l'opération de la Mission, le ministère des Affaires municipales a formé une Conférence des maires qui s'est réunie à quelques reprises pour étudier certains documents sur la situation actuelle des gouvernements locaux du Nord-Ouest. Au cours de ces rencontres, une hypothèse fut discutée: elle proposait que les centres de services qui correspondent aux zones d'influence du ministère de l'Industrie et du Commerce, servent de base à la réforme des structures municipales. Cette hypothèse implique des changements profonds qui se réaliseront lentement.

De son côté, le CERNOQ a préparé un projet qui semble faire une plus grande unanimité. Ce projet est basé sur trois principes:

- le maintien , à la base, d'une structure démocratique;
- le renforcement de la structure municipale proprement dite;
- formation graduelle d'un gouvernement régional.

Partant de ces principes, le CERNOQ propose une organisation à trois paliers:

- au niveau local, 75 Conseils de citoyens, qui seraient formés dans les paroisses et villages actuels, dans les nouvelles paroisses regroupées des zones marginales et dans certains quartiers des villes actuelles. Ils permettraient à la population de participer plus activement aux affaires qui les concernent;
- au niveau des centres plus populeux, 6 communautés municipales regroupant à la fois les territoires ruraux et urbains dans les zones suivantes: Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Amos, La Sarre,

Senneterre et Ville-Marie;

- enfin, une Société régionale de développement assumant des fonctions dans le développement industriel,agricole, touristique etc... et qui constituerait un embryon de gouvernement régional.

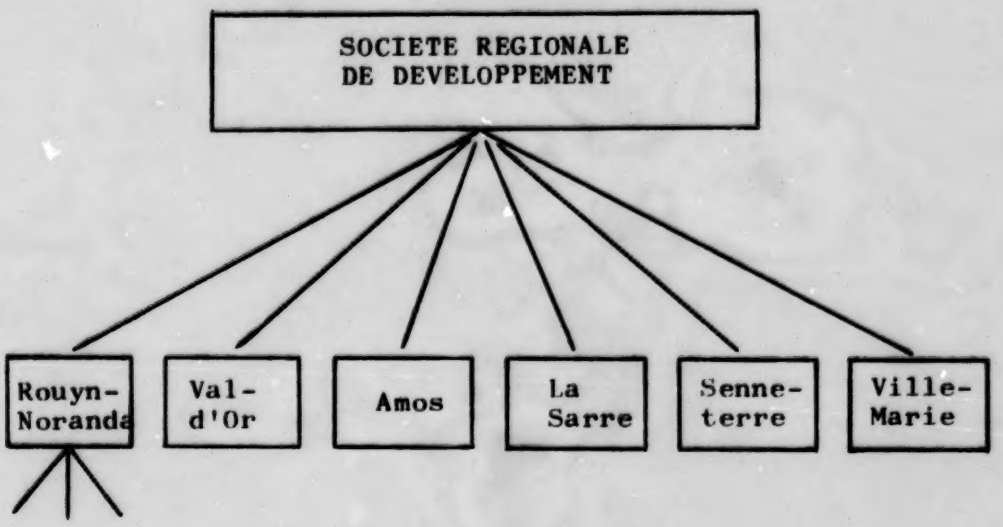

Conseils de citoyens (75)

Il importe d'examiner plus en détail la nature des Conseils de citoyens et des communautés municipales.

2.1.1 Les Conseils de citoyens

Compétences et pouvoirs:

- surveiller les intérêts de la communauté de base et faire les représentations appropriées;
- activer la vie communautaire (organisation des loisirs, centre communauraire...);
- aménager certains services non dispensés par la commuanuté municipale et que le patelin préfère organiser lui-même:

- aqueduc;
- égoûts;
- disposition des vidanges;
- éclairage.

Statut juridique:

- Corporations semi-privées à but non lucratif (3è partie de la loi des compagnies)

Organes de direction:

- Assemblée générale composée de tous les citoyens résidant dans l'agglomération;

- conseil d'administration élu à l'occasion de la réunion annuelle de l'assemblée générale (15 à 20 membres, représentant différentes catégories de citoyens);

- comité exécutif désigné par l'assemblée générale. (L'élu local de la Communauté muncipale ferait partie de cet exécutif).

Financement:

- Revenus de certaines de leurs activités;

- versement annuel des communautés municipales, lesquelles pourraient être tenues par la loi de subventionner les "Conseils de Citoyens", selon un taux per capita.

(L'équipement collectif de ces collectivités de base, tels que terrain de jeux et aqueduc, pourrait être payé par la Communauté municipale: auquel cas, les taxes payées par ces résidents seraient plus élevées. Si l'on excepte ces investissements, le budget des Conseils de citoyens serait plutôt réduit.)

2.1.2 Les communautés municipales

Compétences et pouvoirs:

- Urbanisme et zonage.

- Transport, voirie et circulation urbaine.

- Police et protection contre le feu.

- Hygiène publique et inspection des produits alimentaires.

- Aqueduc, vidanges et égoûts (pour les communautés de base intéressées).

- Normes de construction et de sécurité.

- Loisirs et culture.

- Commerce (licence et règlementation).

- Préservation de l'environnement (pollution).

- Evaluation foncière et perception des taxes.

Statut juridique:

- Corporation publique, régie par le code municipal.

- Mise en place facilitée par une loi cadre.

- Obligation de faire rapport et de consulter les "Conseils de citoyens".

Organes de direction:

- Conseil de la Communauté:
  - 15 à 20 personnes élues au suffrage universel sur la base des agglomérations de base.

- Exécutif de 4 personnes désignées par le "Conseil de la Communauté" parmi ses membres.

- Maire (président de l'exécutif), élu au suffrage universel.

Financement:

- Taxe foncière (dont le taux serait fixé selon les services fournis).

- Taxe de vente.

- Octrois provinciaux.

- Revenus de certaines de ses activités.

Tel est le projet proposé par le CERNOQ. De son côté, le ministère des Affaires municipales se prépare actuellement à déposer une loi-cadre qui modifiera, semble-t-il, l'orientation mise de l'avant au début des travaux de la Conférence des maires. La nouvelle politique du ministère s'appuierait sur les principes suivants:

- au niveau local (centre de services ou l'équivalent), mise en place d'une structure souple qui permettra la revalorisation du régime municipal. On peut ainsi prévoir la création de groupement de municipalités ou de fédérations de municipalités. Les procédures et les normes de regroupement pourraient être prévues par la loi-cadre;

- cette loi générale, tout en reconnaissant la nécessité et le rôle des municipalités actuelles, pourrait favoriser la collaboration et la mise en commun des ressources humaines et techniques.

2.2 La réforme des structures scolaires

La réforme des structures sxolaires dans le Nord-Ouest dépend dans une large mesure de la politique provinciale qui sera présenté prochainement sous forme de législation. Néanmoins, se référant à la norme (générale) de 2,000 élèves pour assurer les services adéquats au noveau élémentaire, le ministère s'interroge sur l'opportunité de conserver le découpage actuel des secteurs d'aménagement. En appliquant cette norme, en effet, il y aurait 7 secteurs d'aménagement (en incluant Chibougamau-Chapais) au lieu de 12.

Quoiqu'il en soit, la norme de 2,000 élèves ne peut être considérée que comme une hypothèse que la législation tant attendue viendra préciser.

Ce point est élaboré davantage au quatrième objectif (amélioration des services de bien-être, de santé et d'éducation).

3 - SOUS-OBJECTIF Amélioration du réseau routier

Le ministère de la Voirie se donne pour objectif majeur le pavage des principales routes commerciales et industrielles de la région et notamment la réfection totale ou partielle de certaines routes d'importance, qui n'ont pas les standards d'infrastructure requis, en tenant compte du trafic qui est lourd et des distances qui sont longues mais qui doivent permettre cependant un service rapide et des coûts de transports concurrentiels avec les autres moyens de communication. Son effort portera particulièrement sur la réfection des routes principales et régionales. Le ministère dépensera $15,225,000. en 1971-72. Mais ce montant inclus des déboursés qui n'étaient pas compris dans les dépenses des années antérieures. L'augmentation réelle par rapport à 1970-71 serait d'environ $3 à $4 millions. En 1966-67, le ministère a dépensé $12,232,000., plus de $13 millions en 1967-68 et $9,725,000. en 1970-71.

4.1 MOYEN 1: Réfection des routes principales

4.1.1 Projets:

1.	Programmation	: 5,000.
2.	Préparation	: 50,000.
3.	Expropriation	: 50,000.
4.	Réalisation (total)	: 2,700,000.
	- route 101 (Témiscamingue, 3 ans)	970,000.
	- route 109 (Amos-Matagami, 3 ans)	500,000.
	- route 109 (Amos-Rivière Héva, 4 ans)	300,000.
	- route 113 (Senneterre-Lebel, 3 ans)	350,000.
	- route 117 (Rouyn- Kirkland Lake)	280,000.
	- viaduc de Rouyn	300,000.
5.	Contrôle	: 100,000

TOTAL: $2,905,000.

4.2 MOYEN 2: Réfection des routes régionales

4.2.1 Projets:

1. Programmation	:	5,000.
2. Préparation	:	50,000.
3. Expropriation	:	50,000.
4. Réalisation (total)	:	1,475,000.
- route 386 (Abitibi-Est, 5 ans)	:	175,000.
- route 388 (Duparquet-Matheson, 1an)	:	250,000.
- route 393 (Destor-Duparquet, 3ans)	:	300,000.
- route 397 (Val-d'Or-Barraute)	:	150,000.
- ponts (construction)	:	600,000.
5. Contrôle	:	100,000.

TOTAL: $1,680,000.

La réfection des routes principales et régionales contribuera à la croissance de la région en assurant des liaisons plus rapides entre les divers centres et en favorisant l'accès vers le nord. La réalisation des projets s'échelonne sur une période de 3 à 5 ans.

En ce qui concerne la route Belleterre-Le Domaine, le ministère n'est pas convaincu, pour le moment, de sa valeur prioritaire. Par ailleurs, la réalisation de projets touristiques importants près de Ville-Marie (parc national ou autres), amènerait le ministère à reconsidérer sa décision.

4.3 MOYEN 3: Réfection des autres routes (30 milles de chemin de desserte)

4.3.1. Projets:

1. Programmation	:	5,000.
2. Préparation	:	20,000.
3. Exprorpriation	:	10,000.
4. Réalisation	:	525,000.
5. Contrôle	:	30,000.

TOTAL : $590,000.

4.4 MOYEN 4: Exploitation du réseau (surtout l'entretien)

4.4.1 Projets:

1.	Entretien d'hiver	:	(2,900,000.)
	-déneigement à la journée	:	875,000.
	-déneigement à contrat	:	300,000.
	-déglaçage à la journée	:	1,200,000.
	-déglaçage à contrat	:	5,000.
	-subventions	:	500,000.
	-activités connexes	:	20,000.
2.	Etat des routes (information)	:	10,000.
3.	Contrôle du trafic lourd	:	15,000.
4.	Sécurité et confort	:	(350,000.)
	-nettoyage	:	20,000.
	-haltes routières	:	30,000.
	-abat-poussières	:	300,000.

TOTAL: $3,275,000.

4.5 MOYEN 5: Conservation du réseau (entretien d'été)

4.5.1 Projets :

1.	Fondation, drainage, accotement	:	3,270,000.
2.	Ponts et tunnels	:	200,000.
3.	Revêtement	:	175,000.
4.	Marquage	:	120,000.
5.	Signalisation	:	100,000.
6.	Embellissement	:	25,000.
7.	Signalisation par feux	:	40,000.
8.	Garde-fous	:	100,000.
9.	Aire de repos	:	20,000.

TOTAL: $4,800,000.

4.6 MOYEN 6 : Distribution (service et assistance financière)

4.6.1 Projets:

1.	Subventions pour l'entretien d'hiver	:	450,000.
2.	Asphaltage des rues	:	(150,000)
	-subventions	:	100,000.
	-travaux en régie pour les municipalités	:	50,000.
3.	Construction de ponts pour les municipalités	:	50,000.

TOTAL: $650,000.

Résumé des dépenses du ministère de la Voirie, 1971-72.

1.	Réfection des routes principales	: 2,905,000.
2.	Réfection des routes régionales	: 1,680,000.
3.	Réfection des autres routes	: 590,000.
4.	Exploitation du réseau (entretien d'hiver)	: 3,275,000.
5.	Conservation du réseau (entretien d'été)	: 4,800,000.
6.	Distribution (service et assistance financière)	: 650,000.

TOTAL: $ 13,900,000.

4 - SOUS-OBJECTIF: Réaménagement des zones marginales

Le mouvement de colonisation et la période de crise des années 30 ont étendu le peuplement dans des zones aujourd'hui jugées peu propices à l'agriculture. Le nord de la Sarre et d'Amos, entre autres, a été ouvert et habité alors que le sol et le climat n'étaient pas toujours favorables à la culture. Ainsi, aujourd'hui, une quarantaine de localités sont devenues marginales à divers degrés. Ces localités sont situées dans la troisième zone agricole délimitée par le ministère de l'Agriculture.

Le C.E.R.N.O.Q. a préparé un projet de réaménagement visant à regrouper, en tout ou en partie, ces localités dans des centres ruraux et à créer des emploi nouveaux en augmentant l'exploitation forestière près de ces localités. En somme, il s'agit à la fois de trouver des emplois nouveaux et de regrouper la population.

Le C.E.R.N.O.Q. a fait un inventaire intéressant des zones marginales, dont voici les principaux résultats:

- population: plus de 20,000 personnes
- nombre de familles: près de 4,200
- nombre moyen d'enfants à la maison: 3
- nombre de personnes actives: environ 5,000 (occupant un emploi)
- chômage (1) : 19%
- âge moyen: 47.6 ans; 42% des chefs de famille ont plus de 50 ans et 12% moins de 30 ans.
- occupations (chef de famille et enfants):

- agriculture	571	13.1
- forêt	910	21.1
- mines	513	11.9
- ouvriers spécialisés	272	6.3
- ouvriers non-spécialisés	1614	37.4
- services	440	10.2
Total:	4320	100.0

(1) Le nombre n'est pas exact ici puisqu'il a été calculé par rapport aux chefs de famille et aux enfants qui travaillent. Il faudrait ajouter les jeunes de plus de 15 ans qui ne travaillent pas. En fait le taux de chômage pourrait approcher 25%.

- résidence
  - village 27.5
  - rang principal 33.5
  - rang secondaire 39.0

- lieu de travail
  - localité 26.4%
  - à proximité (-30mi) 48.6%
  - au loin (+30mi) 25.0%

La Mission a déjà commencé l'étude de ces localités, selon le plan de travail suivant:

1. Délimitation d'une part de la zone affectée à l'agriculture et, d'autre part, de la zone devant être retournée à la forêt ou abandonnée, en considérant la nouvelle programmation du ministère de l'Agriculture. Ce travail est déjà en cours.

2. Etablir les possibilités d'exploitation forestière aux environs de ces localités, en précisant le nombre et le type d'emplois pouvant être créés...

3. Faire aussi l'inventaire des équipements et services publics (écoles, routes, poste...).

Une bonne partie du travail devrait être terminée rapidement. Par la suite, connaissant bien la situation, il sera possible de préparer un projet de réaménagement des localités marginales. A cette fin, la Mission accepte la proposition du C.E.R.N.O.Q. de former un comité spécial, composé de représentants des localités marginales et des ministères impliqués, particulièrement Terres et Forêts, Agriculture et Colonisation. Le Comité devrait se fixer des échéances précises afin de présenter rapidement des propositions.

A la page suivante, on peut voir le regroupement possible des paroisses, par zone, suggéré par le CERNOQ. Les douzes (12) zones identifiées sont susceptibles d'être modifiées. Elles sont proposées à titre d'hypothèse de travail.

REGROUPEMENT POSSIBLE DES PAROISSES PAR ZONE

1 - Val Paradis
Vilbois
Beaucanton
Val St-Gilles

2 - La Reine
Dupuy
Clerval
St-Lambert

3 - St-Gérard
St-Nazaire
Guyenne
Launay
Villemontel

4 - Manneville
Ste-Gertrude
Preissac
La Ferme

5 - Despinassy
Rochebeaucourt
Lamorandière
Champneuf
Lac Castagnier

6A- Cléricy
Montbrun
B- Destor
Davangus
Dalembert

7 - St-Roch
Ste-Agnès
Beaudry
Cloutier
Montbeillard
Rollet

8A- Moffet
Laforce
Latulipe
B- Guérin
Angliers

Cas difficiles

9 - St-Janvier
St-Eugène
St-Mathias
Languedoc

10 - Laferté

11 - St-Maurice
St-Dominique
St-Félix

12 - Rivière Héva
La Motte

5 - SOUS-OBJECTIF: Préparation d'un plan d'utilisation des terres publiques

Face à ses responsabilités d'administrateur des terres publiques, le ministère des Terres et Forêts projetait d'entreprendre la préparation d'un plan d'affectation du domaine territorial de chacune des régions administratives. C'est dans le cadre des travaux de la Mission que le ministère entreprit pour la première fois un essai d'affectation des terres publiques. Cet essai constitue un document de travail montrant l'utilisation recommandée ou prévisible du territoire selon la programmation des ministères et organismes publics sans qu'aucun arbitrage n'ait été fait pour solutionner les cas de chevauchement. Au fur et à mesure que les programmations des ministères seront réalisées, ce document prendra graduellement la forme d'un plan, qui viendrait en quelque sorte, formaliser plusieurs dimensions de la politique globale d'organisation de l'espace. En somme, ce plan traduirait en terme d'aménagement, donc d'utilisation du territoire, les objectifs moyens et projets des divers ministères.

Le document de travail[1] comprend six (6) esquisses sectorielles, le regroupement des propositions sectorielles et trois autres hypothèses. Les programmes et projets qui justifient l'utilisation du territoire proposée, sont à moyen terme.

- six (6) esquisses sectorielles:
  - agriculture
  - faune
  - forêt
  - eau
  - mine
  - récréation
- regroupement des propositions sectorielles
- expansion recommandée du domaine public des villes de Joutel et Matagami
- réserves routières et riveraines
- les grands domaines administratifs

Dans certains cas, on note des chevauchements qu'il faudra, dans une deuxième phase, éliminer pour aboutir finalement à un véritable plan d'utilisation des terres.

---

(1) Luc Lacroix, ministère des Terres et forêts, 1971.

CONSLUSION SUR LE TROISIEME OBJECTIF

La structuration de l'espace régional s'appuie sur deux orientations majeures:

- la consolidation de la zone habitée
- et le développement du nord de la région.

Ces orientations sont à la fois opposées et complémentaires. Opposées, parce qu'elles continuent la dispersion des centres; complémentaires, si l'aménagement du nord vise à concentrer le peuplement et à faire bénificier la zone habitée des nouveaux développements.

Dans cette perspective, le ministère des Richesses naturelles a entrepris quelques études préliminaires sur les axes de pénétration du Nouveau-Québec. On trouvera des résultats de ces études dans le rapport du ministère préparé à l'occasion de la Mission.

On considère généralement que le développement du Nouveau-Québec peut se faire à partir de trois régions-tremplins:

- la Côte-Nord;
- le Nord-Ouest;
- et le Saguenay-Lac St-Jean.

Le tracé des axes de pénétration dépend, entre autres, de trois facteurs majeurs:

- la localisation des zones favorables à l'exploration et à l'exploitation minières;
- la localisation des marchés d'exportation;
- et du type de minerai exporté.

La région du Nord-Ouest apparait comme une des plus prometteuses. Elle est appelée, en effet, à servir de liaison entre le sud et le littoral du Nouveau-Québec. Cette liaison est susceptible de modifier considérablement les données du problème des transports dans le Nouveau-Québec. En ou-

tre, des gisements importants de fer ont été découverts dans les régions de Fort-Georges et de Poste-de-la-Baleine. A la suite d'un mémoire présenté par la Great Whale Iron Mines, une étude fut entreprise par le ministère sur la rentabilité de ces énormes gisements (on avance le chiffre de 2 milliards de tonnes). Cette étude examina cinq (5) voies possibles d'expédition du minerai:

(1) Transport par bateau de Poste-de-la-Baleine au chemin de fer de Moosonee, au nord de l'Ontario. Cette solution fut jugée irréalisable à cause de la profondeur des eaux et de la courte saison de navigation.

(2) Chemin de fer qui se rattacherait au tronçon Chibougamau-St-Filicien.Ce projet fut éliminé parce que la résistance de la voie ferrée n'était pas suffisante pour supporter les charges de fer.

(3) Chemin de fer qui aurait comme point d'arrivé Schefferville et de là Sept-Iles. Ce projet n'a pas été retenu la voie Schefferville-Sept-Iles étant utilisée au maximum.

(4) Chemin de fer ayant comme point d'arrivé Gagnon et de là Port-Cartier. Mais à cause de l'expansion de Quebec Cartier Mining, cette ligne sera employée à son maximum bientôt.

(5) Chemin de fer ayant comme point d'arrivé un port à construire sur le St-Laurent (Tadoussac ou Baie Ste-Marguerite). Ce projet fut rejeté pour deux raisons: 1o) la non-rentabilité de l'exploitation du gisement de la Great Wheale Iron Mines; 2o) le territoire traversé par le chemin de fer ne semble pas offrir tellement d'intérêt du point de vue minier, tant pour l'exploration que pour l'exploitation. C'est cette hypothèse qui fut retenue dans l'étude commandée par la ville de Matagami.

Jusqu'à date, Sept-Iles semble privilégiée en regard des facteurs mentionnés plus haut. En revanche, de nouveaux gisements, autres que le fer, pourraient être découverts du côté Ouest et favoriseraient nettement la région du Nord-Ouest.

Quoi qu'il en soit, l'aménagement éventuel du versant de la baie James par l'Hydro-Québec, devrait accélérer l'accès aux ressources du Nouveau-Québec et permettre au Nord-Ouest d'en faire l'exploitation et de bénificier des effets d'entraînement dont l'importance est difficile à préciser.

CARTE VII :

Voies possibles de pénétration dans le Nouveau-Québec.

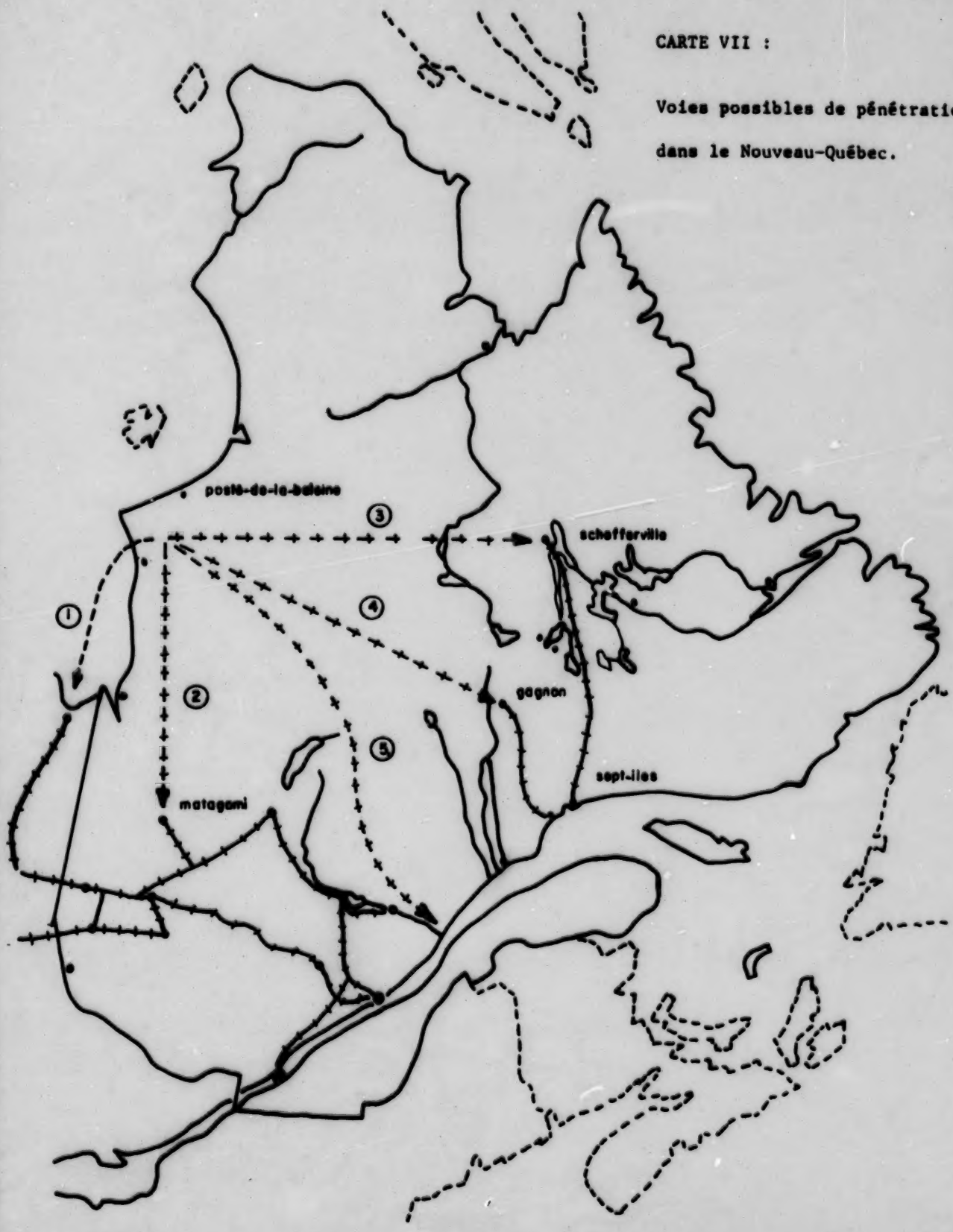

CHAPITRE V : 4e objectif: Amélioration des services de bien-être, de santé et d'éducation.

Cet objectif vise au développement des secteurs suivants, auxquels correspondent des sous-objectifs:

1 - Développement du bien-être

2 - Développement de la santé

3 - Développement de l'éducation

1 - SOUS-OBJECTIF: Développement du bien-être.

En 1970-71, le ministère de la Famille et du Bien-Etre dépensera plus de $11 millions en assistance sociale (comprenant les aveugles, les invalides, les assistés, etc...) et en subventions aux organismes et aux institutions de bien-être. Ce montant peut paraître élevé; en fait, les autres régions reçoivent proportionnellement autant et même plus. Ainsi, en 1968-69, les déboursés per capita étaient de $40. dans le Nord-Ouest (1), $69. dans le Bas-St-Laurent-Gaspésie, $57. dans l'Outaouais, $51. dans Québec, $43. sur la Côte-Nord, $41. dans le Saguenay-Lac St-Jean et dans Trois-Rivières et $40. dans l'ensemble du Québec. Il y a peu de différence entre les régions centrales et les régions périphériques, sauf dans le cas du Bas-St-Laurent-Gaspésie.

Que peut-on faire devant une telle situation? D'abord, fournir l'assistance financière et les services sociaux nécessaires aux personnes inaptes au travail. La nouvelle loi d'aide sociale constitue un premier pas en ce sens. Ensuite, procurer des emplois à ceux qui peuvent travailler. Mais cet objectif est beaucoup plus difficile à atteindre. En effet, plus de 70% des assistés sont inaptes au travail et les autres ont en général plus de 45 ans et leur scolarité varie de la première a la cinquième année. En outre, il y a souvent peu de différence entre le salaire offert à un assisté et l'allocation qu'il reçoit. L'expérience de retour à la vie normale a montré que les assistés ne peuvent occupés qu'un nombre assez restreint d'emplois. Comme on l'a vu dans la première partie, cette situation s'explique principalement par les politiques économiques et sociales mises de l'avant au cours des années

---

(1) Les déboursés s'élevaient à $40., en excluant Chibougamau, où il y a très peu d'assistés et à $35., en l'incluant.

1920 et 1930 et qui marquèrent profondément le développement du Québec et surtout des régions périphériques. Il importe donc aujourd'hui, d'assumer les décisions du passé et d'assurer des conditions de vie respectables à ceux qui ont subi l'histoire. Dans cette optique et compte tenu des caractéristiques socio-économiques des assistés, l'aide sociale doit être considérée comme un droit. En fait, on pourra peut-être parler éventuellement du droit au revenu annuel.

Mais les services de bien-être ne touchent pas uniquement les individus et familles bénéficiant d'allocations sociales, mais aussi les personnes âgées et les enfants (orphelins ...). Plusieurs institutions ont été établies au cours des deux dernières années dans le Nord-Ouest.

Suivant cette orientation générale, le ministère propose une programmation mettant l'accent sur trois moyens d'action:

- les services à la famille et aux individus
- les services à l'enfance
- les services aux personnes âgées.

1.1 MOYEN 1 : Les services à la famille et aux individus

1.1.1 Projet 1 : Assistance financière (aide sociale et sécurité sociale)

Ce programme a pour but d'assurer un niveau de vie acceptable aux personnes et aux familles qui ne peuvent se suffire à elles-mêmes, à cause du chômage, d'une incapacité physique, d'un revenu insuffisant ou de charges familiales trop lourdes etc... Avec le rapatriement des cas d'assistance catégorisée (invalides, aveugles, etc...), la proportion d'inaptes au travail aura tendance à augmenter. En 1971-72, les déboursés d'assistance augmenteront substantiellement à la suite surtout de l'application de la loi d'aide sociale.

Au programme d'aide sociale, il faut ajouter celui de sécurité comprenant les allocations scolaires et familiales. Les dépenses affectées à ce programme augmenteront en 1971-72.

1.1.2 Projet 2 : Assistance financière aux organismes de bien-être.

Certains services de bien-être sont fournis par des organismes para-publics financés en grande partie par l'Etat. Il y a d'abord le Service social de l'Ouest québécois qui, en 1970-71 a reçu $664,000. En 1971-72, il devrait obtenir une subvention relativement plus élevée. Il y a aussi l'A.C.E.F. qui a bénéficié d'une subvention de $4,000. cette année; une aide sensiblement accrue lui sera apportée l'an prochain. Le Conseil de développement social joue un rôle important dans la région. Parallèlement à l'administration gouvernementale, la présence d'un organisme consultatif régional orienté vers le developpement social s'avère indispensable. Avec la formation du ministère des Affaires sociales, le Conseil de développement social pourrait être reconnu comme organisme privilégié de consultation pour une partie ou pour l'ensemble du développement social. En 1970-71, il a reçu $25,000. En 1971-72, son budget sera augmenté.

1.1.3 Projet 3 : Amélioration et coordination des services de bien-être.

L'Etat est le premier responsable du bien-être, mais certains services spécialisés sont fournis par des organismes semi-publics. Dans le Nord-Ouest, le ministère a commencé à regrouper et à coordonner les organismes semi-publics et publics. Au cours de la prochaine année, le ministère entend poursuivre le regroupement de certains services sociaux. En particulier, il propose que les bureaux du Service social de l'Ouest québécois soient regroupés avec ceux de l'Aude sociale, le service de probation, les services aux alcooliques (OPTAT), les services sociaux midicaux et psychiatriques ainsi que les services de consultation budgétaire (ACEF). La réunion de ces organismes permettra d'améliorer les services en apportant des solutions globales aux problèmes des diverses clientèles. A moyen terme, le ministère favorisera progressivement la formation de centres communautaires, sanitaires et sociaux dans les principales villes par l'intégration ou par la réorganisation administrative des services actuels.

Pour compléter le regroupement physique, le ministère s'oriente vers la formation d'un comité régional des Affaires sociales qui serait composé des organismes des secteurs santé et bien-être. Ce comité serait charge en fait de la coordination et de la planification des actions du

ministère dans la région. Il devrait donc posséder les pouvoirs d'établir les modalités régionales des politiques générales, de définir les priorités et d'en orienter l'exécution en accord avec les organismes concernés.

Il appartient au ministère et en particulier au bureau régional de susciter le regroupement des services et la formation du comité régional. Il importe, en conséquence, de poursuivre la déconcentration administrative en confiant les pouvoirs nécessaires au directeur du bureau régional.

1.1.4 Projet 4 : Programme de retour à la vie normale.

Au cours de l'été dernier, 80 assistés ont fait des travaux d'amélioration durant 26 semaines. Ce programme sera à nouveau réalisé l'an prochain.

1.2 MOYEN 2 : Les services à l'enfance.

1.2.1 Projet 1 : Assistance financière aux institutions.

Ce programme a pour but de mettre à la disposition de certaine clientèle d'enfants inadaptés ou dans le besoin, des ressources institutionnelles spécialisées, propres à améliorer leur situation, à promouvoir leur réhabilitation et à prévenir leur détérioration sociale et personnelle.

Trois des quatre institutions pour enfants dans le Nord-Ouest Québécois mettront à la disposition de cette clientèle un total de 384 places. En 1972-73, la région sera adéquatement desservie dans le domaine des ressources institutionnelles pour enfants inadaptés (handicapés physiques ou mentaux, caractériels, etc.). Le ministère donne $14.00 par enfant aux institutions.

1.2.2 Projet 2 : Assistance financière aux foyers nourriciers.

Les foyers nourriciers est un service organisé par l'Agence de Service Social. Le coût de ce service augmente depuis quelques années; il était de $820,800 en 1968 et cette année, il atteindra le million. L'an prochain, l'Agence se propose de stabiliser et peut-être diminuer le nombre de placements d'enfants, en améliorant les services de support et de traitement professionnels et en procédant à la révision systématique de tous les cas actifs.

1.3 MOYEN 3: Les services aux personnes âgées.

Ce programme vise à offrir les institutions spécialisées nécessaires aux personnes âgées. La région comptera bientôt 468 lits, ce qui sera suffisant pour répondre aux besoins. Le ministère donne $6.00 par vieillard.

CONCLUSION

Le ministère de la Famille et du Bien-Etre mettra l'accent sur les programmes suivants:

- assistance financière,
- amélioration et coordination des services: formation d'une Conférence régionale des organismes de bien-être,
- continuation du programme de retour à la vie normale.

Le budget du ministère augmentera sensiblement en 1971-72 par rapport à 1970-71.

RESUME DES DEPENSES AFFECTEES AU SECTEUR BIEN-ETRE, 1971-72

1. **Services à la famille et aux individus**		
- assistance sociale:	-aide sociale	8,554,900.
	-sécurité sociale	3,293,400.
- assistance financière aux organismes de bien-être :		
- service social		800,000.
- service de probation		110,000.
- conseil de développement social		35,000. (1)
- ACEF		10,000.
- amélioration et coordination des services (bureau régional):		100,000.
		12,903,000.
2. **Services à l'enfance**		
- assistance financière aux institutions		1,681,220.
- assistance financière aux foyers nourriciers		1,000,000.
		2,681,920.
3. **Services aux personnes âgées**		
- assistance financière aux institutions		1,220,360.
GRAND TOTAL		$16,805,280.

(1) Ce montant provient du secteur famille et bien-être seulement.

2 - SOUS-OBJECTIF: Développement de la santé.

Le ministère de la Santé n'a pas préparé de programmation régionale. Mais il a toutefois dégager certaines orientations qui pourraient guider son action et qu'il ne reste qu'à évaluer de façon concrète. A cette fin, le ministère vient de désigner un fonctionnaire qui procèdera à l'évaluation des services actuels avec la participation des institutions hospitalières et des organismes impliqués.

1 - Le ministère de la Santé devrait adopter des mesures incitatives pour stimuler l'établissement du personnel médical de toute catégorie dans le Nord-Ouest.

2 - Une nouvelle redistribution de lits devrait être faite dans toutes les institutions hospitalières. Etant donné le surplus de lits par 1,000 habitants enregistrés dans la région, il est possible d'affecter dans tous les services hospitaliers le nombre de lits correspondant aux besoins de la population.

3 - Le ministère de la Santé pourrait favoriser autant que possible, le recyclage et le perfectionnement du personnel médical et technique, dans la région ou ailleurs.

4 - La diffusion des informations relatives au système hospitalier régional devrait être amplifiée dans le but d'accroître l'accessibilité de la population à divers services mis à sa disposition.

5 - Une étude concernant la coordination des activités des différents services de santé devrait être entreprise: coordination au niveau des services pour diminuer les coûts, coordination en fonction des politiques d'achats, ou de distribution des soins spécialisés nécessitant un équipement particulier et coûteux inexistant dans la région, etc.

6 - La planification des activités des services de santé de la région sanitaire à laquelle sera rattachée la région administrative du Nord-Ouest constituera la tâche de l'organisme de santé tel que défini par la Commission

d'enquête, en l'occurence, l'Office régional de santé (O.R.S.)

7 - Un service de soins à domicile pourrait être créé en vue d'alléger le fardeau des hôpitaux ce qui permettra ainsi le traitement d'un nombre accru de malades.

L'adoption par le Gouvernement du rapport de la Commission d'enquête sur la Santé et le Bien-Etre social et la mise en application de ses recommandations, l'élaboration d'une planification régionale permanente fondée sur les principes de la participation et de la décentralisation, en plus d'augmenter l'efficacité du régime de santé, assurera une meilleure distribution de soins, et aussi une meilleure utilisation du personnel médical.

3 - SOUS-OBJECTIF: Le développement de l'éducation

Le ministère n'est pas le seul responsable de l'éducation; une partie importante des fonctions est assumée par les instances décentralisées (commissions scolaires, CEGEP, universités). Dans cette perspective, le ministère de l'Education a voulu profiter de la Mission de planification pour réunir en atelier de travail les principaux agents scolaires de la région et les fonctionnaires du ministère. Cet atelier de travail fut formé au début de l'été 1970 et groupait les directeurs généraux à l'élémentaire et au secondaire (avec l'approbation de leurs commissaires respectifs), les directeurs du CEGEP et de l'Université du Québec. L'atelier de travail constituait un groupe de consultation et de concertation en vue d'en arriver à l'identification des problèmes majeurs de l'éducation dans le Nord-Ouest et à l'élaboration d'une programmation.

Ce travail a permis de dégager un certain nombre de problèmes qui touchent l'un ou l'autre des niveaux d'enseignement, mais pour l'ensemble de la région. Ces problèmes peuvent être regroupés en plusieurs thèmes:

- les régimes pédagogiques;
- l'enseignement professionnel;
- l'éducation permanente;
- la vie étudiante;
- l'enfance inadaptée;
- la formation et le perfectionnement des maîtres;
- l'aménagement territorial;
- le transport scolaire;
- l'équipement.

L'objectif fixé consistait à préparer dans un premier temps, des projets prioritaires, dont les implications financières et les exigences en personnel étaient relativement réduites. Certains problèmes en effet, ne peuvent être résolus que dans une perspective globale (ex: réforme des structures). Il était donc impossible de faire une programmation complète et celle qui suit tente de répondre aux besoins les plus urgents. Cette programmation ne reflète donc pas le travail réel effectué par l'atelier et le ministère.

L'action du ministère de l'Education est axée sur quatre moyens:

- le développement pédagogique;
- l'évaluation des équipements;
- l'aménagement territorial;
- l'élaboration d'une programmation plus complète

3.1 MOYEN 1: Le développement pédagogique

Après avoir mis l'accent, initialement, sur le renouvellement des structures, le ministère amorce, depuis quelque temps, la réforme pédagogique à tous les niveaux.

3.1.1 Projet 1: SEMEA Nord-Ouest

Le projet SEMEA Nord-Ouest est un projet de développement pédagogique, s'appliquant à toute la région et dont le but est d'entraîner les directeurs généraux des écoles, les principaux et un membre du personnel enseignant de chaque école élémentaire à une démarche de planification et d'évaluation du renouveau scolaire à l'élémentaire.

Le projet s'inscrit dans la ligne de pensée du règlement no 1, qui prévoit la répartition du cours élémentaire en six (6) ans, le classement des élèves selon leur âge, la formation des groupes de travail et le passage obligatoire au secondaire après sept (7) ans de cours élémentaire.

La mission des projets expérimentaux du ministère de l'Education, qui a élaboré le projet et voit à sa réalisation, évalue l'opération à environ $60,000.00 pour l'année 1970-71. Le montant est assumé conjointement par le ministère et les commissions scolaires participantes. L'opération est en cours actuellement et au-delà de 175 personnes y sont engagées.

3.1.2 Projet 2: Elaboration conjointe par le bureau régional et l'atelier de travail d'un plan d'organisation scolaire régional

Dans un premier temps, le projet consiste à dresser un inventaire sommaire des ressources physiques disponibles (particulièrement en termes de locaux) et des clientèles de niveaux élémentaire et secondaire par secteurs d'aménagement et territoires de commissions scolaires régionales à partir des statistiques recueillies au 30 septembre 1970.

Dans un deuxième temps, tenant compte de ces deux variables il s'agit de formuler des hypothèses de regroupement d'élèves de niveaux élémentairespar secteur d'aménagement en vue de favoriser l'application du règlement no. 1.

Dans un troisième temps, formuler des hypothèses de regroupement d'élèves au secondaire compte tenu des places-élèves disponibles au niveau des secteurs d'aménagement et du territoire de chaque commission scolaire régionale.

Ces opérations permettront d'en arriver à un plan concerté d'organisation scolaire pour septembre 1971 visant à évaluer des besoins pédagogiques immédiats du système scolaire dans le Nord-Ouest québécois.

3.2 MOYEN 2: Evaluation des équipements

Dans le contexte global, où l'économie des centres de services ou des secteurs de production se transforme rapidement, il est urgent de faire le point sur le programme d'implantation d'équipement. Avec la collaboration de l'atelier de travail du Nord-Ouest le ministère met en branle actuellement l'opération "Inventaire de l'équipement".

Un comité composé de représentants du bureau régional, de tous les responsables d'équipement des instances décentralisées et d'un consultant spécial du ministère a déjà commencé le travail.

Le Nord-Ouest sera la première région du Québec à expérimenter l'instrument prévu à cette fin. Pour la première phase de compilation et de calcul, on fera appel aux ressources de l'informatique. La deuxième phase conduira à la qualification des bâtisses et des terrains.

Cette opération fait partie d'un plan d'envergure dont les autres étapes seront réalisées au cours des années 1971 et 1972 et aboutiront à l'utilisation rationnelle des locaux, à l'inventaire du personnel et des équipements mobiliers. L'opération s'étendra bientôt à tout le Québec.

3.3 MOYEN 3: L'aménagement territorial

Cette partie, quoique d'une importance capitale, peut difficilement être élaborée à fond, puisque le ministère doit présenter prochainement une législation concernant le regroupement des commissions scolaires. La norme retenue dans ce texte, à savoir 2,000 élèves de niveau élémentaire, ne peut être interprêtée que comme une hypothèse de travail. De plus,

certaines indications laissent croire qu'il serait prématuré d'envisager dans l'immédiat la fusion sous une seule unité administrative des niveaux pré-élémentaire, élé,emtaire et secondaire.

Le mouvement actuel de regroupement des commissions scolaires suit le plan préparé à l'intention du Comité du regoupement des commissions scolaires du Québec. Ce plan prévoit douze (12) commissions scolaires de secteur habilitées à administrer le niveau élémentaire dans la région scolaire du Nord-Ouest. Cependant, dans une nouvelle perspective de services adéquats aux élèves de niveau élémentaire qui exigent un minimum de 2,000 éléves, le ministère s'interroge sur l'opportunité de conserver le découpage actuel des secteurs d'aménagement. En effet, en utilisant le chiffre des clientèles déjà mentionné comme minimum, la région scolaire devrait comprendre un maximum de 7 secteurs d'aménagement en incluant Chibougamau-Chapais, soit: un (1) secteur pour le territoire de la C.S.R. Lalonde, un (1) secteur pour celui de la C.S.R. La Vérendrye, deux (2) pour le territoire de la C.S.R. Du Cuivre et trois (3) pour celui de la C.S.R. Harricana. Cette recommandation est valable, à notre avis, dans la mesure où la représentation des parents de chacun des secteurs d'origine, est respectée par mécanisme (électoral ou autre) adéquat.

Dans une perspective de planification interministérielle, il y a dans le cas du Nord-Ouest, une difficulté. En effet, pour l'ensemble des ministères, sauf celui de l'Education, la sous-région Chibougamau-Chapais appartient à la région administrative du Saguenay-Lac St-Jean. Une solution de compromis serait de considérer cette zone comme faisant parite de la région administrative du Saguenay-Lac St-Jean pour des fins de planification interministérielle tout en conservant cette sous-rétion dans le territoire de C.S.R. Harricana.

3.4 MOYEN 4: Elaboration d'une programmation

Compte tenu d'un ensemble de circonstances, il a été impossible pour le ministère de l'Education de remettre à l'O.P.D.Q. une programmation à moyen terme de ses activités. Par ailleurs, le ministère reconnaît l'importance, pour une planification interministérielle valable, de fournir une telle programmation des activités du ministère jusqu'en 1973-74 avec un échéancier correspondant. Cette programmation aura pour point de départ les thèmes déjà identifiés dans la première partie (p. 73).

-1

CHAPITRE VI : 5e objectif: MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS DE PLANIFICATION ET PARTICIPATION ACTIVE DE LA POPULATION.

Cet objectif comprend les quatres sous-objectifs suivants:

1- Formation d'une Conférence administrative régionale.

2- Organisations scolaire et municipale.

3- Participation locale et régionale.

1 - SOUS-OBJECTIF: Formation d'une Conférence administrative régionale

---

Les programmations ministérielles ont été préparées dans six cas sur neuf par les bureaux régionaux, avec l'appui technique des services centraux.

Le ministère de la Voirie est le seul dont la programmation a été mise au point presque entièrement par l'organisation régionale. Celle-ci intervient davantage, parce que le secteur routier est sous la responsabilité entière de l'Etat et que les tâches d'exécution sur le terrain sont nombreuses. Le palier régional des ministères de l'Agriculture et de la Famille et du Bien-Etre a joué un rôle dominant mais en s'appuyant sur certains services centraux.

Dans les ministères de l'Education, des Richesses naturelles et des Terres et Forêts, le niveau central est intervenu de façon spécifique, dans le cadre de la Mission. Dans le cas de l'Education, il n'y avait pas de bureau régional suffisamment organisé; néanmoins, les fonctionnaires régionaux ont joué un rôle très actif, surtout dans l'inventaire des données et l'évaluation de la situation. La programmation du ministère des Richesses naturelles a été préparée par la direction de la planification, mais là aussi, le fonctionnaire régional réalisa l'inventaire et l'évaluation du secteur minier. Au ministère des Terres et Forêts, la direction de la planification a mis au point la programmation, regroupa les données de base qui provenaient souvent du niveau régional.

A cause de l'état précaire du secteur minier, les services centraux du ministère du Travail et de la main-d'oeuvre ont participé (et devront continuer de le faire) assez activement.

Le ministère de l'Industrie a confié l'élaboration de la programmation au central, mais le délégué industriel a fait plusieurs recommandations et fournit aussi des informations de base. Enfin, la programmation du ministère des Affaires municipales a été faite entièrement par le palier central et pour cause.

La Mission a donc privilégié nettement l'organisation régionale des ministères dans l'élaboration de l'esquisse. Ce n'est pas la première fois que le niveau régional prépare une programmation. En effet, depuis 1968, une Conférence administrative est formée dans l'Est du Québec, groupant les directeurs régionaux d'une douzaine de ministères. Une structure identique fut également mise en place au début de cette année au Saguenay - Lac St-Jean. La Mission du Nord-Ouest ressemble beaucoup à une Conférence administrative, puisqu'elle réunie sept (7) responsables régionaux sur neuf (9).

Cette nouvelle structure remplit à la fois des fonctions d'élaboration et d'exécution du plan et de la programmation régionale. Toutefois, considérant l'expérience menée à date dans l'Est du Québec ainsi que l'évolution globale des institutions de planification, on peut se demander s'il ne faudrait pas créer une structure spécifique chargée de programmation d'envergure, s'appliquant à plusieurs régions. Une telle organisation existe pour la région administrative de Montréal: la Commission de développement de la région de Montréal (C.D.R.M.).

Tenant compte de ces expériences dont l'évolution continuera de modifier les structures de planification, la Mission recommande, en ce qui concerne le Nord-Ouest, la formation d'une Conférence administrative régionale. Celle-ci réunira, dans une première phase, les directeurs régionaux de huit (8) ministères: Agriculture, Terres et Forêts, Richesses naturelles, Voirie, Education, Industrie et Commerce, Travail et Main-d'Oeuvre, Bien-Etre.

Cette conférence aura pour fonctions de coordonner les actions régulières des ministères, de préparer la programmation budgétaire annuelle, d'en assurer l'exécution et de procéder à l'évaluation systématique de l'esquisse et, éventuellement, du plan. La Conférence administrative du Nord-Ouest vient donc assurer la relève de la Mission. Le passage de l'un à l'autre se fera donc sans coupure.

Trois (3) ministères n'ont pas de directeur ou coordonnateur régional: Education, Terres et Forêts et Richesses naturelles. Ces ministères nommeront un coordonnatuer le plus tôt afin d'accélérer la formation de la Conférence. De même, le directeur de la Conférence communément appelé le délégué au plan qui relève de l'Office de planification et développement, devrait être nommé dans les plus brefs délais.

En outre, afin d'accroître l'efficacité administrative et de diminuer les coûts, le ministère des Travaux publics a prévu la construction d'un édifice gouvernemental à Rouyn.

Pour assurer le bon fonctionnement de la Conférence, la Mission propose trois (3) moyens d'action:

- préparation d'un programme de formation pour les fonctionnaires régionaux;
- formation de cinq (5) équipes de développement dans les cinq (5) centres de service;
- étude visant à préciser la politique générale de déconcentration administrative.

1.1 MOYEN 1: Préparation d'um programme de formation pour les fonctionnaires régionaux.

L'organisation régionale ne peut assumer les fonctions dont elle est chargée que si le personnel qui le compose est compétent et efficace. Au début de ces travaux, la Mission a tenue quelques sessions d'information et d'étude pour les fonctionnaires régionaux, en particulier les professionnels. Le programme proposé vise à poursuivre et intensifier ces sessions. Les modalités d'organisation reste à préciser, mais il est possible que l'école nationale d'administration publique (E.N.A.P.) y participe.

En outre, les réunions spéciales seront organisées pour les autres fonctionnaires dont la contribution active est aussi essentielle.

1.2 MOYEN 2: Formation de cinq (5) équipes de développement dans les cinq (5) centres de service.

On a vu que la coordination régionale était assurée par la Conférence administrative. Mais la coordination s'impose aussi au niveau des zones ou des centres de services (Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Amos, La Sarre et Ville-Marie). La plupart des bureaux sous-régionaux ou locaux sont situés dans ces centres. Les équipes de développement constitueraient un groupe souple composé des responsables locaux ou sous-régionaux des ministères et dont l'organisation serait peu formalisée. Ces équipes assureraient la coordination, surtout au niveau de l'exécution. Dans la mesure du possible, elles devraient être impliquées dans l'élaboration des programmes.

1.3 MOYEN 3: Etude visant à préciser la politique générale de déconcentration administrative.

Les coordonnateurs régionaux pourront préparer une programmation et en assurer l'exécution s'ils possèdent les pouvoirs nécessaires. Actuellement, leurs fonctions ne sont pas toujours clairement définies et leurs pouvoirs généralement insuffisants. Dans le chapitre V sur les institutions (première partie) on a remarqué l'absence d'un cadre général d'action régionale ou, si on veut, d'une politique globale de déconcentration administrative. Or, il apparaît difficile de vouloir changer les structures régionales sans, du même coup, toucher l'organisation centrale. En somme, c'est un peu l'ensemble de l'administration qui est en cause.

Par ailleurs, la remise à jour de l'organisation des ministères conduit inévitablement, à des degrés divers, à une critique et une réévaluation des objectifs et des moyens. L'étude proposée devrait donc être située par rapport au projet d'élaboration progressive d'un plan global, en cours, actuellement à l'O.P.D.Q. et aux opérations régionales en cours et à venir.

2 - SOUS-OBJECTIF: **Organisations scolaire et municipale**

Mais le gouvernement du Québec n'est pas la seule institution de planification. En effet, dans les domaines scolaire et municipal des fonctions importantes sont assumées par des instances décentralisées les commissions scolaires et les municipalités. Dans le quatrième chapitre, on a vu les réformes proposées pour adapter les structures municipales et scolaires aux besoins nouveaux. Il s'agit ici de rappeler sommairement les orientations suggérées.

2.1 MOYEN 1: Réforme des stuctures municipales.

Deux types de réforme ont été présentés: la première s'appuie sur les cinq (5) centres de service; la seconde, moins radicale, propose la formation d'environ 75 Conseils de citoyens, six (6) Communautés municipales et une Société régionale de développement.

2.1 MOYEN 2: Réforme des structures scolaires.

Tel qu'il fut mentionné précédemment, le ministère présentera bientôt une législation qui précisera la politique de restructuration scolaire. Dans le cas du Nord-Ouest, on peut s'interroger néanmoins sur la valeur du découpage actuel qui donne 12 secteurs d'aménagement.

3 - SOUS-OBJECTIF: Participation locale et régionale

3.1 MOYEN 1: Participation au niveau régional

Le principe de la participation a été reconnu au cours des travaux de la Mission. Le C.E.R.N.O.Q. considéré comme l'interlocuteur régional auprès de la Mission, fut consulté sur certains programmes proposés par les ministères. Quoique partielle, cette participation permit à la Mission de connaître les points de vue des divers intérêts. En outre, quelques comités, comme ceux des paroisses marginales et de l'industrie, élaborèrent eux-mêmes des avant-projets de programmes.

3.2 MOYEN 2 : Participation au niveau local

La participation régionale doit s'enraciner au niveau local. A côté des communautés municipales (qu'il y en est cinq (5) ou six (6)), pourraient être formées des commissions municipales consultatives, chargées de surveiller l'action des communautés et de proposer si nécessaires des orientations nouvelles.

Les propositions concernant l'organisation scolaire et municipale constituent, à ce stade, des hypothèses de travail qui seront précisées, d'un côté, par l'attitude du milieu et, de l'autre, par la politique globale du ministère en cours d'élaboration.

Par ailleurs, le CERNOQ a mis au point un projet de Société régionale de développement dont le rôle serait d'assumer certaines fonctions dans les secteurs industriel, agricole, touristique... Elle fonctionnerait sur la base de mandats précis ou de commandites provenant des ministères. Elle deviendrait une sorte de maître-d'oeuvre pour des projets de développement ayant atteint dans les ministères un stade de définition pré-opérationnelle.

Selon le CERNOQ, une telle Société ne met pas en cause la Conférence administrative régionale. Celle-ci exercerait les fonctions d'élaboration, de prévision, d'exécution, de coordination et de contrôle tandis que la Société régionale serait chargée de l'exécution de certains projets, définis par le mandat qui lui est confié. La Société régionale ressemblerait, en somme, à un "task force" souple et efficace et qui n'est pas alourdi par l'appareil administratif gouvernemental.

Au départ, cette Société pourrait couvrir quatre (4) domaines:

1 - Le réaménagement rural

Plusieurs actions sont possibles dans ce domaine: la récupération et la ré-allocation des terres libres (48% des terres défrichées); le réaménagement des zones marginales, la création de fermes d'élevage, l'établissement de fermes forestières commantaires, etc...

2 - Le développement industriel

De l'avis du CERNOQ, la tâche d'activer le développement industriel est à ce point urgente que le ministère de l'Industrie et du Commerce ne peut y suffire à moins d'utiliser des instruments du genre de cette Société. Il ne s'agit pas pour le Nord-Ouest de prétendre à une vocation d'abord industrielle. Il reste cependant que les industries axées sur les matières premières peuvent et doivent se développer. De même, les industries axées sur les services, qu'elles soient petites et moyennes, peuvent également se développer.

La Société pourrait accomplir les mandats suivants: investigation industrielle ou recherche de "projets", promotion en vue de l'implantation d'une usine (ex: une nouvelle pulperie), consolidation d'un secteur industriel, courtage en crédit, etc... Il va de soi que ces mandats devraient être exécutés en étroite collaboration avec le ministère de l'Industrie.

3 - Le développement touristique

La Société régionale serait chargée principalement de la mise en place de l'équipement (complexe touristique, réseau de pourvoyeurs, village minier, parc national, réseau de terrain de camping, etc...) et même parfois de son exploitation. En outre, elle pourrait entreprendre certaines études sur les clientèles et la rentabilité de certains investissements, par exemple. En fait, le secteur touristique est laissé à lui-même alors que certaines localités (comme Senneterre) tirent une bonne partie de leurs revenus de ce secteur.

4 - La préservation de l'environnement

Malgré notre isolement, la pollution crée chez nous des ravages d'une ampleur inquiétante. Selon le CERNOQ plusieurs Ministères étant concernés, il serait plus facile à un organisme indépendant de lutter contre ce fleau. La Société de développement pourrait disposer d'une "direction" qui assumerait la responsabilité de programmes de récupération ou de préservation de l'air et de l'eau.

Cette Société régionale de développement devrait avoir, selon le CERNOQ, un statut de Société d'Etat. Le gouvernement du Québec devrait nommer ses administrateurs, réservant un certain nombre de sièges aux futures communautés municipales de la région.

Le financement de son opération ordinaire pourrait être assuré par des subventions en provenance des fonds consolidés de la Province. Quant aux opérations commanditées par les Ministères, leur financement pourrait être assuré par ces derniers à même leur propre budget ou - ce qui semble plus souhaitable - par le biais des programmes conjoints Ottawa - Québec (ARDA, zones spéciales, etc...).

En conclusion, le CERNOQ insiste sur la nécessité de renouveler et de diversifier les modes administratifs de l'Etat. Selon lui, l'impasse administrative actuelle peut

être corrigée en bonne partie, en planifiant les actions de l'Etat et en ajustant les structures aux impératifs de l'action.

Voilà les grandes lignes du projet du CERNOQ. La Mission considère cette hypothèse comme valable et sérieuse. Il serait prématuré toutefois de se prononcer clairement avant que certains projets, comme celui du réaménagement des zones marginales et de l'expansion de l'élevage n'aient été précisés. Les Ministères impliqués devraient examiner attentivement les fonctions que la Société régionale pourrait assumer. Il n'est pas exclu, en effet, que certains projets ne puissent être réalisés plus efficacement, à cause de leur nature même, par une telle Société. Il est juste de dire que l'administration publique est lourde et quelquefois paralysante; il est urgent de trouver des moyens nouveaux pour accélérer les décisions et agir plus rapidement. Et toutes ces observations s'appliquent davantage dans une région isolée et petite comme le Nord-Ouest.

CHAPITRE VII : CONCLUSION ET PRIORITES

1 - CONCLUSION : RESUME DES PROJETS ET MOYENS DE L'ESQUISSE

1.1 PREMIER OBJECTIF : Accroissement de l'exploitation des ressources et consolidation de l'industrie secondaire.

1.1.1 Utilisation complète de la forêt, renouvellement et conservation de la ressource.

- D'ici 1976, environ 1,300 emplois seront créés, dont 700 au secondaire. Ces prévisions ne tiennent pas compte de trois projets que le ministère se propose d'étudier de près:
  - l'utilisation de bois feuillus de qualité inférieure,
  - réaménagement des zones marginales par l'exploitation de forêts limitrophes,
  - implantation d'une troisième pulperie.

- Préparation d'un programme de voirie forestière.

- Préparation d'un plan d'aménagement forestier devant permettre une plus grande utilisation de la ressource et une réorganisation du primaire.

- Application d'un programme de reboisement: en 1972-73, la quantité de plants mis en terre sera doublée par rapport aux années précédentes.

1.1.2 Accroissement de l'activité minière

Le ministère des Richesses naturelles mettra l'accent sur les programmes suivants:

- Doubler les dépenses d'exploration de la SOQUEM dans le Nord-Ouest.

- Construire la première étape de la route Matagami-Baie James (de Matagami au Lac Chabinoche) et en commençant les travaux d'une voie de pénétration dans le 4è segment volcanique.

- Accélérer l'exploitation de certains gites connus et rentables;

- Travaux géophysiques;

- Recherche sur l'utilisation du lithium.

D'ici 1976, on prévoit une perte nette de 1,700 emplois miniers. Le budget du ministère dans la région sera augmenté de plus de $3 millions en 1971-72 par rapport à l'année précédente.

1.1.3 Modernisation de l'agriculture

Deux orientations de base sont proposées: consolidation de la production laitière et expansion de l'élevage. Trois moyens seront utilisés:

- Le zonage des productions.

- Accroître la rentabilité des exploitations:

  - en augmentant les possibilités d'emprunt,
  - en encourageant financièrement l'élevage,
  - en fournissant une assistance financière au transport des animaux aux pâturages communautaires.

- Améliorer les exploitations:

  - en améliorant les productions végétales,
  - en encourageant la culture du colza.

1.2 DEUXIEME OBJECTIF: Mobilité, formation et sécurité de la main-d'oeuvre.

La réalisation de cet objectif suppose l'application d'une politique globale de main-d'oeuvre qui comporterait, entre autres, les cinq (5) moyens suivants:

- Mobilité et formation, en particulier des travailleurs miniers qui seront mis à pied à cause des fermetures.

- Faire le lien entre l'emploi et l'éducation.

- Assurer une "sécurité générale" aux travailleurs miniers.

- Garantir la sécurité et le retour au travail si possible des bénificiaires d'assistance-chômage.

- Garantir la sécurité aux bénéficiaires le l'assurance-chômage.

Deux organismes joueront un rôle important dans l'application progressive de cette politique: la Commission régionale de formation professionnelle et Conseil de la main-d'oeuvre des mines. Ce dernier à dégagé à cette date certaines hypothèses de travail:

- Solution particulière pour les travailleurs agés?
- Etude des contraintes à la mobilité.
- Mesures incitatives à l'exploration et l'exploitation minières;
- Le statut du mineur?
- La carte de compétence pour les hommes de métier.

De son côté, le syndicat de métallurgistes propose la formation d'un fonds minier.

1.3 TROISIEME OBJECTIF : Structuration de l'espace régional

1.3.1 Consolidation des cinq (5) centres de service

Deux mesures sont proposées à cette fin:

- Stabilisation de la main-d'oeuvre forestière dans les principaux centres, surtout Amos et La Sarre.
- Consolidation de Matagami et Joutel.

1.3.2 Réformes des structures scolaires et municipales

- Le ministère de l'Education s'interroge sur l'opportunité de conserver le découpage actuel des secteurs d'aménagement. Dans une nouvelle perspective de services adéquats qui exigent un minimum de 2,000 élèves, il y aurait un maximum de 7 secteurs d'aménagement.
- En ce qui concerne les structures municipales, deux hypothèses ont été proposées:

- constitutions de communautés viables autour des cinq (5) centres de service;
- formation d'environ 75 conseils de citoyens, de six (6) communautés municipales et d'une Société régionale de développement (recommandation du CERNOQ).

1.3.3 Amélioration du réseau routier

Le programme du ministère comprend:

- réfection des routes principales	$2,905,000.
- réfection des routes régionales	1,680,000.
- réfection des autres routes	590,000.
- entretien d'hiver (exploitation)	3,275,000.
- entretien d'été (conservation)	4,800,000.
- distribution (service et assistance financière)	650,000.
TOTAL	$13,900,000.

1.3.4 Réaménagement des zones marginales

Ce projet vise à regrouper les localités marginales (une quarantaine) sur la base, entre autres, de l'exploitation forestière. Un Comité du CERNOQ travaille sur ce projet depuis quelques mois et les ministères y participent. La Mission propose de continuer l'étude du projet avec le Comité et que des recommandations soient faites le plus rapidement.

1.3.5 Plan d'utilisation des terres publiques

1.4 QUATRIEME OBJECTIF : Amélioration des services de bien-être, de santé et d'éducation

1.4.1 Développement du bien-être

Le ministère de la Famille et du Bien-Etre mettra l'accent sur les programmes suivants:

- assistance financière,
- amélioration et coordination des services: formation d'un comité régional des organismes de bien-être,
- continuation du programme de retour à la vie normale.

Le budget du ministère augmentera sensiblement en 1971-1972 par rapport à 1970-1971.

1.4.2 Développement de l'éducation

L'action du ministère sera axée sur quatre (4) programmes majeurs:

- Le développement pédagogique:
  - projet SEMEA Nord-Ouest;
  - préparation d'un plan d'organisation scolaire.
- Evaluation des équipements.
- L'aménagement territorial.
- Elaboration d'une programmation.

1.5 CINQUIEME OBJECTIF : Mise en place des institutions de planification et participation de la population.

1.5.1 Formation d'une Conférence administrative régionale:

- Programme de formation pour les fonctionnaires régionaux.
- Formation de cinq (5) équipes de développement dans les cinq (5) centres de service.
- Etude visant à ~~préciser~~ la politique générale de déconcentration administrative.

1.5.2 Organisation scolaire et municipale

- Réforme des structures scolaires.
- Réforme des structures municipales.

1.5.3 Participation locale et régionale

- Participation au niveau local (communautés municipales consultatives).
- Participation au niveau régional (CERNOQ).

De son côté, le CERNOQ a proposé la formation d'une Société régionale de développement qui assumerait certaines fonctions dans les domaines suivants:

- Le réaménagement rural;
- le développement industriel;
- le développement touristique;
- la préservation de l'environnement.

RESUME DES DEPENSES DES MINISTERES EN 1971-72 (PREVISIONS)

1. **Richesses naturelles**

- accélérer l'exploration et l'exploitation minière	3,785,000.
- intensifier les travaux géologiques et la recherche	577,064.
	$ 4,362,064.

2. **Terres et Forêts**

- utilisation de la forêt	388,500.
- construction de chemins forestiers	300,000.
- connaissance de la forêt et des besoins en forêt	593,200.
- amélioration et renouvellement	652,700.
- conservation de la forêt	704,300.
- connaissance du territoire	732,900.
- fonctionnement des districts et autres...	1,363,000.
	4,738,700.

3. **Agriculture**

- programme spécial pour le Nord-Ouest	488,500.
- programmes réguliers (estimation)	2,000,000.
	2,500,000.

Ce montant de $2.5 millions est une estimation maximum.

4. **Tourisme** (estimation) ..... 608,000.

5. **Industrie** ..... 40,000.

Ce montant exclue les primes et les prêts.

6. Voirie

- réfection des routes principales	2,905,000.
- réfection des routes régionales	1,680,000.
- réfection des autres routes	590,000.
- entretien d'hiver	3,275,000.
- entretien d'été	4,800,000.
- distribution (assistance financière)	650,000.
	$ 13,900,000.

7. Affaires municipales	1,150,000.
8. Communications	64,000.
9. Travaux publics	1,565,000.
10. Education	35,000,000.

11. Bien-être

- service à la famille	12,903,000.
- service à l'enfance	2,681,920.
- service aux personnes âgées	1,220,360.
	16,805,280.

12. Santé

- assurance hospitalisation	14,661,000.
- hôpitaux privés	93,236.
- maladies mentales	1,025,000.
- unités sanitaires	725,000.
	16,494,236.

13.	Travail et main-d'oeuvre	200,000.
14.	Affaires culturelles	100,000.
15.	Revenu	2,170,000.
16.	Justice	3,100,000.
17.	O.P.D.Q.	
	- personnel	50,000.
	- subvention statutaire au CERNOQ	44,000.
		94,000.

GRAND TOTAL .....$102,891,280.

TABLEAU XXXIX : DEPENSES DES MINISTERES, 1966-1970-1971, en $000.

MINISTERES	1966-67	1970-71	1971-72
Richesses naturelles	2,344.8	1,233.1	4,362.
Terres et forêts	3,620.4	4,224.9	4,738.7
Agriculture	5,720.3	2,845.3	2,500.
Tourisme	289.4	520.5	608.
Industrie et commerce	20.	20.	40.
Voirie	12,232.	9,725.	13,900.
Affaires municipales	1,321.	1,160.5	1,150.
Communications (*)	47.	60.	64.
Travaux publics	800.1	617.7	1,565.
Education	14,980.	31,600.	35,000.
Travail et main-d'oeuvre	76.	116.	200.
Famille et bien-être	6,630.	11,271.8	16,805.2
Santé	10,600.8	15,057.1	16,494.2
Affaires culturelles	30.3	75.	100.
Revenu (*)	2,128.5	2,156.5	2,170.
Justice	1,176.4	2,785.7	3,100.
O.P.D.Q. (et ARDA)	470.4	350.	94.
GRAND TOTAL	62,487.4	83,819.1	102,891.2

(*) estimation

La programmation budgétaire 1971-72 apporte une augmentation substantiel d'un peu plus de $19 millions par rapport à 1970. Il est intéressant de noter que 40% de cet accroissement provient des ministères dits économiques (richesses naturelles, Terres et forêts, agriculture, industrie et commerce, voirie...) et 52% des ministères sociaux (santé, bien-être et éducation).

Si on compare aux années antérieures, on observe pour la première fois depuis longtemps, une hausse marquée, en terme de proportion, des dépenses du secteur économique et une baisse des dépenses du secteur éducatif et culturel.

SECTEURS	1966-67	1970-71	1971-72
Economique	39.0	22.7	25.6
Social	27.6	31.9	32.3
Educatif et culturel	24.0	38.3	34.0
Administratif	9.4	7.1	9.1
TOTAL	100.0	100.0	100.0

La Mission considère que ces nouvelles dépenses représentent un effort remarquable dans l'ensemble, mais insuffisant dans certains secteurs. Il est vrai que les ressources financières du gouvernement sont limitées et encore davantage actuellement. Le ministère des Richesses naturelles, par exemple, prévoit investir 60% de son budget d'immobilisation dans le Nord-Ouest en 1971-72. Néanmoins, par une planification plus serrée, il serait possible, compte tenu des contraintes budgétaires, d'accroître les investissements gouvernementaux. Par ailleurs, la réalisation éventuelle du projet baie James, augmenterait considérablement les dépenses de l'Etat dans le Nord-Ouest.

La Mission considère (et ce point de vue fut exprimé à plusieurs reprises dans l'esquisse) que la situation générale de la région commande des interventions globales et rapides; et c'est dans cette perspective que les ministères devraient augmenter leurs investissements, en particulier dans les secteurs minier et forestier.

2- LES PRIORITES

La plupart des objectifs et des projets proposés seront réalisés en 1971-72; quelques-uns s'échelonneront sur une période de trois ou cinq ans, d'autres n'aboutiront que progressivement. Certains d'entre eux doivent être considérés comme des priorités à court terme:

1. - La création d'emplois nouveaux surtout dans les secteurs forestiers et miniers.

Les ministères concernés prévoient la création de 1,300 emplois dans le secteur forestier et de 800 emplois dans le secteur minier. En dépit de ces 2,100 emplois, il y aura un déficit probable d'environ 2,000 en 1976. Il importe en conséquence de mettre tout en oeuvre pour réaliser dans l'immédiat ce qui s'avère possible, les 2,100 emplois.

Par ailleurs, la réalisation du projet baie James permettrait la création d'environ 1,000 à 2,000 emplois pour la récupération du bois et la construction de chemins. Indépendamment des critères technologiques (centrales hydro-électriques, versus centrales thermiques, ou nucléaires), il ressort que l'aménagement du versant de la baie James profiterait avantageusement à la région en absorbant temporairement les contre-coups des fermetures de mines. En outre, il accélérerait l'évaluation de l'implantation d'une pulperie dans le Nord-Ouest.

L'emploi agricole continuera à diminuer mais les nouvelles mesures d'aide fourniront un meilleur revenu aux cultivateurs.

2. - Sécurité et mobilité de la main-d'oeuvre, en particulier des travailleurs miniers.

Des 2,500 travailleurs miniers qui seront mis à pied, 900 environ ont plus de 50 ans et la plupart n'ont pas de régime de retraite. Il revient au Conseil de la main-d'oeuvre des mines, réunissant des représentants patronaux et syndicaux, d'apporter des éléments de solution à ce problème afin d'assurer, le plus tôt, la sécurité à laquelle les travailleurs ont droit.

En collaboration avec les comités régionaux de reclassement, le Conseil pourra également favoriser la mobilité de la main-d'oeuvre minière qui ne trouvera pas d'emploi dans la région.

3. - Le réaménagement des localités marginales.

La situation soci-économique d'une quarantaine de localités se détériore depuis plusieurs années. Le CERNOQ a soumis une hypothèse de réaménagement. Les ministères impliqués en feront l'évaluation au cours des prochains mois. A cette fin, le comité du CERNOQ formé spécifiquement pour étudier cette question, continuera ses travaux en collaboration avec les ministères. Des échéances précises devront être fixées afin d'apporter rapidement une solution.

4. - Consolidation des cinq centres de services et intervention spécifique à Malartic et Val d'Or.

La population est dispersée et les centres actuels sont fragiles parce que leur économie est basée sur les ressources. Dans le but de consolider les centres forestiers (surtout La Sarre et Amos), il importe dès à présent, de prendre les mesures et faire les études nécessaires. De même, le développement de la partie nord de la région devrait être défini par rapport à une région minière de façon à favoriser Matagami et Joutel.

Les projets de restructuration municipale et scolaire favoriseront le regroupement et la structuration de cinq centres de service.

En ce qui concerne Malartic et Val d'Or, où les mines d'or fermeront, les comités dont le CERNOQ a suggéré la formation et auxquels les ministères impliqués participeront, devraient pouvoir évaluer clairement la situation et proposer des solutions aux problèmes les plus urgents.

5. - Formation d'une Conférence administrative régionale.

La Conférence administrative régionale sera appelée à jouer un rôle capital; en fait, elle sera responsable en grande partie de l'exécution des projets et de la préparation des programmes à venir. En outre, plusieurs projets parmi ceux proposés supposent la participation étroite de plusieurs ministères (ex.: les fermetures

de mines, le réaménagement des zones marginales, etc...). Le délégué au plan et ses deux adjoints devraient être nommés dans les plus brefs délais.

Les ministères des Terres et Forêts et des Richesses naturelles procéderont le plus tôt à la nomination de coordonnateurs régionaux. L'éducation nommera également un coordonnateur d'ici peu. Ainsi huit (8) ministères seraient représentés à la Conférence administrative et d'autres pourraient venir s'ajouter, s'il y a lieu.

6. - Participation active de la population.

La fermeture des mines, le réaménagement des localités marginales, la restructuration municipale et scolaire provoqueront des changements majeurs auxquels les groupes et collectivités concernés doivent participer. Le Conseil économique régional est considéré comme l'interlocuteur privilégié auprès de l'Etat. Son action devrait être orientée vers le regroupement des principales forces régionales et la participation la plus large possible de la population.

7. - Amélioration des services de santé, de bien-être et d'éducation.

L'organisation de ces services est assez avancée; il reste à combler certaines lacunes en tenant compte de l'isolement de la région et des normes communément acceptées.

8. - Amélioration du réseau routier.

Les grands axes de communications de la zone habitée sont tracées, mais leur pavage est peu avancé (27%). Les priorités proposées par le ministère de la Voirie sont adaptées aux besoins.

Telles sont les grandes priorités que la Conférence administrative aura la responsabilité de réaliser. Il va sans dire qu'à court terme, les quatre premières seront privilégiées, car en fait, elles résument ce qu'on pourrait appeler la stratégie d'intervention gouvernementale dans le Nord-Ouest:

- créer des emplois nouveaux dans les secteurs forestiers et miniers (ne pouvant présumer actuellement de la réalisation du projet Baie James)

- assurer la sécurité et la mobilité des travailleurs miniers en particulier;

- réaménager les localités marginales;

- et consolider les cinq centres de services et apporter des solutions aux problèmes spécifiques de Malartic et Val d'Or.